

# Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : l'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse

Jean Panet-Raymond  
Céline Bellot  
Martin Goyette

Rapport présenté au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

## **Avec la collaboration de**

Sonia Desmarais, professionnelle de recherche  
Christine Lefebvre, professionnelle de recherche  
Richard Allaire, assistant de recherche  
Elaine Lachance, professionnelle de recherche  
Valérie Fleurent, assistante de recherche

Juin 2003

**Chercheurs associés :**  
Nicole Dallaire, Jean-François René



## TABLE DES MATIÈRES

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| <b>LISTE DES TABLEAUX .....</b> | <b>7</b>  |
| <b>AVANT PROPOS.....</b>        | <b>9</b>  |
| <b>REMERCIEMENTS .....</b>      | <b>11</b> |
| <b>INTRODUCTION .....</b>       | <b>13</b> |

## **CHAPITRE 1 : FONDEMENTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES ET ANALYTIQUES ..... 17**

|                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. LES MUTATIONS SOCIALES ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES .....                               | 18 |
| 2. LES JEUNES AU QUÉBEC .....                                                                                | 20 |
| 3. LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS VISANT L'INSERTION .....                                                    | 22 |
| 3.1 <i>Les interventions ciblant les individus</i> .....                                                     | 22 |
| 3.2 <i>Les interventions ciblant les causes structurelles de l'exclusion</i> .....                           | 26 |
| 3.3 <i>Les interventions intermédiaires portant sur le jeune et le marché de l'emploi</i> .....              | 27 |
| 4. LE PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE (PSJ).....                                                                  | 30 |
| 5. LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ÉVALUATIVE .....                                                            | 35 |
| 6. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE UTILISÉE .....                                                                 | 35 |
| 6.1 <i>La stratégie de recherche : l'étude de cas</i> .....                                                  | 35 |
| 6.2 <i>Les dynamiques partenariales</i> .....                                                                | 36 |
| 6.2.1 L'analyse documentaire.....                                                                            | 36 |
| 6.2.2 Des entrevues avec les acteurs partenaires .....                                                       | 37 |
| 6.2.3 Les trajectoires de jeunes participants au PSJ dans les études de cas                                  | 38 |
| 6.2.3.1 L'analyse descriptive des profils des jeunes touchés par l'intervention dans les études de cas ..... | 38 |
| 6.2.3.2 La reconstitution des trajectoires d'insertion des jeunes rencontrés .....                           | 38 |
| 6.2.3.3 Les entrevues avec les intervenants.....                                                             | 39 |
| 6.2.3.4 Données complémentaires.....                                                                         | 40 |
| 6.3 <i>Le traitement et l'analyse des données</i> .....                                                      | 41 |
| 6.4 <i>Validité de la démarche méthodologique</i> .....                                                      | 42 |
| 7. LE CADRE D'ANALYSE .....                                                                                  | 43 |
| 7.1 <i>Les trajectoires d'insertion des jeunes</i> .....                                                     | 44 |
| 7.2 <i>L'intervention</i> .....                                                                              | 45 |
| 7.3 <i>Les dynamiques partenariales</i> .....                                                                | 46 |

## CHAPITRE 2 : LE DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ JEUNESSE..... 51

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. LE DISPOSITIF SJ DANS LES CJE/OJ.....                                                          | 52 |
| 1.1 <i>Les intervenants</i> .....                                                                 | 52 |
| 1.1.1 Leur nombre .....                                                                           | 52 |
| 1.1.2 Leur formation.....                                                                         | 52 |
| 1.1.3 Leurs expériences professionnelles .....                                                    | 53 |
| 1.1.4 Le statut d'emploi.....                                                                     | 54 |
| 1.1.5 Le milieu physique d'intervention.....                                                      | 54 |
| 2. LE PROCESSUS PARTENARIAL ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS .....                                    | 55 |
| 2.1 <i>Les collaborations entre les trois partenaires de départ (interne)</i> .....               | 56 |
| 2.1.1 Le contexte d'émergence.....                                                                | 56 |
| 2.1.2 L'élaboration du projet .....                                                               | 58 |
| 2.1.3 L'implantation ou l'actualisation du partenariat .....                                      | 61 |
| 2.1.4 Suivi et consolidation .....                                                                | 65 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                           | 66 |
| 2.2 <i>Les collaborations entre les CJE et les ressources du milieu</i> .....                     | 67 |
| 2.2.1 Les collaborations liées spécifiquement au PSJ .....                                        | 67 |
| 2.2.2 Les collaborations entre les CJE sans lien avec SJ et les ressources du milieu .....        | 69 |
| 2.2.3 Les collaborations entre les CLS (comme acteur collectif) et les ressources du milieu ..... | 70 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                           | 71 |

## CHAPITRE 3 : L'INTERVENTION SOLIDARITÉ JEUNESSE ..... 73

|                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE SOLIDARITÉ JEUNESSE .....                          | 74  |
| 2. PRINCIPES D'ACTION DE SOLIDARITÉ JEUNESSE .....                            | 76  |
| 3. LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA PHASE INTENSIVE .....                   | 78  |
| 3.1 <i>Sur l'accueil au PSJ</i> .....                                         | 79  |
| 3.2 <i>Sur les activités structurées de groupe</i> .....                      | 79  |
| 3.3 <i>Sur le suivi et les activités individuelles</i> .....                  | 82  |
| 3.4 <i>Sur les activités informelles ou récréatives</i> .....                 | 84  |
| 3.5 <i>Sur les activités collectives</i> .....                                | 85  |
| 4. LA CONSTRUCTION ET LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION .....                   | 85  |
| 5. L'ÉTAPE DU SUIVI .....                                                     | 88  |
| 5.1 <i>Situation des jeunes pendant le suivi</i> .....                        | 88  |
| 5.2 <i>Les modalités et les difficultés du suivi</i> .....                    | 88  |
| 5.3 <i>La perception du suivi</i> .....                                       | 90  |
| <b>Conclusion</b> .....                                                       | 91  |
| 6. LES COLLABORATIONS DANS L'INTERVENTION .....                               | 99  |
| 6.1 <i>L'intervention en collaboration avec les différents secteurs</i> ..... | 99  |
| 6.1.1 Les relations avec SR .....                                             | 100 |
| 6.1.2 Les relations avec EQ .....                                             | 101 |
| 6.1.3. Les relations avec l'éducation et de la formation des adultes .....    | 104 |
| 6.1.4 Les relations avec les CLSC.....                                        | 105 |
| 6.1.5 Les relations avec les entreprises privées.....                         | 105 |

|                                                                                                |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 6.1.6 Les relations avec les entreprises d'insertion .....                                     | 107 |
| 6.1.7 Les relations avec organismes communautaires.....                                        | 108 |
| 6.1.8 Les relations avec les centres jeunesse .....                                            | 108 |
| 6.2 <i>Le développement de pratiques de référence personnalisée</i> .....                      | 109 |
| 6.3 <i>Le développement de pratiques en réseau</i> .....                                       | 110 |
| 6.4 <i>Le développement de pratiques « interdisciplinaires et intersectorielles »</i><br>..... | 111 |

## **CHAPITRE 4 : PROFILS ET TRAJECTOIRES DES JEUNES À LEUR ARRIVÉE DANS LE PSJ..... 113**

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. EN GUISE D'INTRODUCTION : CINQ PORTRAITS DE JEUNES PARTICIPANTS A SJ                | 115 |
| 2. LE PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES JEUNES RENCONTRES .....                         | 130 |
| 2.1 <i>Le sexe</i> .....                                                               | 130 |
| 2.2 <i>L'âge</i> .....                                                                 | 130 |
| 2.3 <i>La scolarité</i> .....                                                          | 131 |
| 2.4 <i>L'histoire familiale</i> .....                                                  | 132 |
| 2.5 <i>L'histoire familiale d'emploi</i> .....                                         | 134 |
| 2.6 <i>Les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur trajectoire de vie ...</i> | 136 |
| 2.8 <i>Les expériences scolaires</i> .....                                             | 137 |
| 2.9 <i>L'expérience antérieure de travail</i> .....                                    | 138 |
| 2.10 <i>Les conditions de vie</i> .....                                                | 139 |
| 2.11 <i>Le réseau social</i> .....                                                     | 140 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                | 140 |

## **CHAPITRE 5 : LES EFFETS DE LA PARTICIPATION À SOLIDARITÉ JEUNESSE SUR LA TRAJECTOIRE DES JEUNES ..... 143**

|                                                            |     |
|------------------------------------------------------------|-----|
| 1. LES GRANDS TYPES DE PARCOURS DANS SJ .....              | 145 |
| 1.1 <i>Le parcours vers l'emploi</i> .....                 | 146 |
| 1.1.1 Préparer le jeune vers l'emploi .....                | 146 |
| 1.1.1.1 Les techniques de recherche d'emploi .....         | 147 |
| 1.1.1.2 Le travail d'orientation professionnelle.....      | 148 |
| 1.1.1.3 La découverte du marché du travail .....           | 151 |
| 1.1.1.4 Les stages et plateaux de travail .....            | 152 |
| 1.1.2 Soutenir le jeune dans son arrivée en emploi. ....   | 153 |
| 1.1.2.1 La nature des emplois trouvés par les jeunes ..... | 154 |
| 1.1.2.2 Les raisons des pertes d'emplois .....             | 154 |
| 1.1.3 Suivre le jeune dans son maintien en emploi .....    | 156 |
| <b>Conclusion</b> .....                                    | 156 |
| 1.2 <i>Le parcours vers un retour aux études</i> .....     | 157 |
| 1.2.1 La préparation.....                                  | 158 |
| 1.2.1.1 La découverte de l'offre de formation.....         | 159 |
| 1.2.1.2 La découverte de soi et de ses intérêts.....       | 160 |
| 1.2.2 L'arrivée en formation.....                          | 161 |
| 1.2.2.1 La nature des formations retenues .....            | 162 |

|                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.2.3 Le maintien en formation .....                                                                        | 163 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                                     | 164 |
| <i>1.3 Parcours vers le rétablissement personnel</i> .....                                                  | 164 |
| 1.3.1 Le cadre d'intervention.....                                                                          | 164 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                                     | 166 |
| 2. AU-DELÀ DES PARCOURS TYPQUES DANS SJ : RUPTURES ET CONTINUITÉS DANS<br>LES TRAJECTOIRES DES JEUNES ..... | 168 |
| 2.1 <i>L'errance constructive : en quête d'un statut et d'un rôle social</i> .....                          | 169 |
| 2.1.1 Les changements dans les parcours vers l'emploi.....                                                  | 170 |
| 2.1.2 Les changements dans les parcours de formation .....                                                  | 170 |
| 2.1.3 Les changements dans les parcours vers un rétablissement personnel<br>.....                           | 171 |
| 2.2 <i>L'errance vulnérabilisante</i> .....                                                                 | 172 |
| 3. LES DIFFÉRENTS RÔLES DE SJ DANS LA TRAJECTOIRE DES JEUNES.....                                           | 173 |
| 3.1 <i>La participation à SJ : une occupation dans le quotidien du jeune</i> .....                          | 173 |
| 3.2 <i>La participation à SJ vers la construction d'un projet</i> .....                                     | 174 |
| 3.3 <i>La participation à SJ : vers la concrétisation d'un projet</i> .....                                 | 175 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                                     | 175 |
| <b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....                                                                            | 177 |
| 1. <i>Un défi de taille pour une réalité complexe</i> .....                                                 | 177 |
| 2. <i>Les profils et trajectoires des jeunes</i> .....                                                      | 178 |
| 3. <i>L'intervention : centrée sur la relation et l'emploi dans une logique<br/>individuelle</i> .....      | 180 |
| 4. <i>Les collaborations incontournables</i> .....                                                          | 181 |
| 5. <i>La formation continue : encore essentielle pour tous les acteurs</i> .....                            | 183 |
| <b>LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS</b> .....                                                          | 185 |
| <b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....                                                                    | 187 |
| <b>ANNEXE.</b> .....                                                                                        | 217 |

## **LISTE DES TABLEAUX**

|                                                             |            |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Tableau 1 – Sexe .....</b>                               | <b>130</b> |
| <b>Tableau 2 – Âge à l'arrivée à SJ.....</b>                | <b>130</b> |
| <b>Tableau 3 – Sclarité .....</b>                           | <b>131</b> |
| <b>Tableau 4 – Sclarité comparée .....</b>                  | <b>132</b> |
| <b>Tableau 5 – Occupation des parents .....</b>             | <b>134</b> |
| <b>Tableau 6 – Expériences antérieures de travail .....</b> | <b>138</b> |





## **Avant propos**

Le projet pilote du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ), expérimenté entre septembre 1999 et août 2000, visait à offrir un appui à des jeunes en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi et en soutenant les changements qu'ils peuvent vouloir réaliser. Offert aux jeunes adultes de 18-24 ans issus de familles dont les parents sont prestataires de la sécurité du revenu, le projet pilote a été développé dans dix territoires du Québec avec des Carrefours Jeunesse Emploi (CJE) et des organismes jeunesse d'insertion socioprofessionnelle (OJ).

Après avoir été ciblés par un agent du CLE les jeunes considérés à risque de demeurer à l'aide de dernier recours du fait de leur sous scolarisation, de leur expérience de travail non significative ou de leurs problèmes psychosociaux, sont référés au CJE. L'intervention du CJE est constituée de deux phases : une phase d'exploration d'environ trois mois (constituée d'activités de connaissance de soi, d'identification du potentiel, etc.) permet au jeune de se construire un projet en vue d'obtenir un emploi ou de retourner aux études. Une deuxième phase (d'un maximum d'un an), s'incarne dans une activité structurée concrétisant la phase d'exploration. Pendant cette deuxième phase, le CJE/OJ est le plus souvent celui qui assure l'accompagnement individualisé du jeune. Devant des évaluations positives, tant de la part du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) que du Réseau des CJE, le projet a été élargi à l'ensemble du Québec avec quelques modifications. Depuis novembre 2000, plusieurs milliers de jeunes de 18-20 ans ont participé à cette intervention dite volontaire.

Le PSJ mobilise les énergies d'importantes ressources, que ce soit à l'intérieur du MESS, dans les CJE et les autres organismes jeunesse et dans les organismes du milieu. Dans ce cadre, les autorités du MESS ont favorisé l'émergence de plusieurs démarches de recherches complémentaires afin d'évaluer les processus et les effets de cette intervention.

Dans ce contexte, le MESS s'est associé au Conseil québécois de la recherche sociale (devenu le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture) pour lancer un appel d'offre à la communauté universitaire pour réaliser une étude contribuant à l'évaluation de la pertinence et des résultats du PSJ. Au terme d'un concours évalué par un comité de pairs, chercheurs externes au MESS, notre équipe de recherche a été sélectionnée. Notre recherche externe au MESS, travaille donc en collaboration avec la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du Ministère et avec d'autres équipes de recherche. Ce rapport a donc été réalisé dans le cadre de l'action concertée #SR 4515 présenté au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

\*\*\*\*\*

*Les chercheurs associés, Nicole Dallaire et Jean-François René, ont participé à l'ensemble des travaux de recherche depuis la conception et la préparation du devis jusqu'à l'analyse des données. Compte tenu des échéances serrées de l'appel d'offre, l'équipe a connu des divergences quant au processus de rédaction et d'analyse des données touchant le chapitre 5 essentiellement. C'est ce qui explique pourquoi Nicole Dallaire et Jean-François René n'ont pas souhaité signer ce rapport comme auteurs. Par ailleurs, ils présenteront prochainement d'autres publications pour approfondir certaines dimensions et alimenter la réflexion sur l'intégration des jeunes. Nous les mettrons à la disposition des personnes intéressées par ce projet*

## REMERCIEMENTS

Une recherche, comme un film, implique beaucoup de personnes, dont les noms n'apparaissent pas nécessairement sur les premières pages du rapport, mais sans lesquelles la démarche n'aurait pas été possible. Nous voulons les remercier très sincèrement.

D'abord les jeunes, qui ont accepté de nous recevoir le plus souvent dans leur logement, pour nous parler de leur vie et de leurs projets. Ils nous ont touché par leur condition et leur détermination. Les intervenantEs et directions des CJE et d'organismes jeunesse ont été très généreux de leur temps et de leur documentation. La recherche reposait sur leurs contacts et leur connaissance des jeunes autant que des ressources du milieu que nous avons rencontrées. Les agents et gestionnaires d'Emploi Québec et de la Sécurité du revenu ont aussi été très disponibles. Enfin nous voulons remercier tous les représentants d'organismes communautaires, des services publics et de municipalités qui ont accepté de partager leur perception et réflexions sur le Projet Solidarité Jeunesse.

En plus des acteurs du terrain, nous avons reçu beaucoup de collaboration de la Direction la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES) du MESS, Ghislaine Morin, Serge Hamel et Claire Rousseau : nous avons été constamment nourris de suggestions, questions et documentation, tout en sentant le respect de notre autonomie scientifique. Le Comité aviseur de Solidarité jeunesse a été très généreux de ses documents, soit sur les tournées partout en région, soit sur ses bilans : ce fut très précieux tout comme les échanges que nous avons eus avec leur représentant, notamment Frédérico Fonseca.

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (Marigée Tisseur et Marie-Thérèse Duquette) a évidemment joué son rôle de soutien financier, mais a aussi manifesté son intérêt et son souci du respect de l'autonomie des chercheurs. Cela est toujours important dans un projet d'action concertée.

Enfin nous tenons à souligner la contribution des membres du Comité consultatif qui ont alimenté notre réflexion et nous ont fait des commentaires à diverses étapes de la recherche ; André Archambault (Auberge communautaire du Sud-Ouest), Jean Boislard (ACJQ), Suzanne Émond (MESS), Charles Fillion (Collectif des entreprises d'insertion du Québec), Jean-Pierre Filion (École secondaire St-Henri), Yves Fortin (CLD Bas-Richelieu), Serge Hamel (MESS), Manon Lefebvre (Emploi-Québec, Repentigny), France Paquet (CLSC Longueuil-Ouest), Marie-Ève Proulx (Association des régions du Québec), Claire Rousseau (MESS), Martine Roy (Réseau des CJE), Geneviève Shields (Réseau des CJE), Lise Toupin (Répit Jeunesse, Victoriaville).



## Introduction

La question de l'insertion socioprofessionnelle paraît constituer la clé de la différenciation qui distingue une jeunesse qui réussit d'une jeunesse qui échoue, dans les pays occidentaux. Les changements structuraux provoqués par les différentes crises économiques, la mondialisation et la globalisation des marchés et l'avènement de nouvelles technologies sont venus largement modifier les conditions et la nature des emplois dans les pays industrialisés.

Or, devant la complexité des causes de l'exclusion des jeunes du monde du travail mais aussi dans la société, plusieurs recherches mettent de l'avant une vision multidimensionnelle de l'insertion des jeunes. Au-delà des dimensions économiques et financières, une réelle insertion passe donc par un travail sur le relationnel, le politique et le symbolique (de Gaulejac et Taboada-Léonetti, 1994; René et al., 2001). L'insertion doit également être envisagée «comme un processus, qui témoigne des différentes transitions que les jeunes ont à vivre dans le passage à la vie adulte, transitions d'autant plus longues que les jeunes tentent de faire face aux incertitudes sociales et économiques qui caractérisent les sociétés post-industrielles actuelles».

Ces conceptions de l'insertion ont des implications sur la manière d'intervenir pour la favoriser. Ainsi, les stratégies d'intervention visant seulement à adapter le jeune au marché du travail dans une perspective correctrice donnent des résultats mitigés puisque notamment on ne travaille pas sur l'offre d'emploi. Dans cette catégorie se retrouve la plupart des stratégies axées sur l'employabilité inscrite dans une perspective de *workfare* ou de *learnfare*. De l'autre côté, les mesures misant strictement sur les dimensions structurelles, même si elles ont été peu envisagées en Amérique du Nord, ont également leur critique dans la mesure où l'insertion est également une affaire d'individus. Dans les années 1990, se sont développées des interventions qui misent à la fois sur la nécessaire adaptation de l'individu et sur l'adaptation du monde du travail et de la société en général aux difficultés des jeunes.

Dans une telle perspective, les interventions sont bâties à partir d'une dynamique de co-responsabilisation entre les jeunes et la communauté à partir de stratégies d'intervention interdisciplinaires et intersectorielles, où le partenariat occupe une place prépondérante.

L'implantation du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ)<sup>1</sup> peut donc être analysée comme une reconnaissance que l'insertion des jeunes doit se réaliser au-delà de sa

---

<sup>1</sup> Nous avons choisi de retenir l'appellation officielle du MESS qui évoque l'intervention Solidarité Jeunesse en termes de Projet Solidarité jeunesse. Cependant, il importe de considérer qu'il s'agit bien d'un programme d'intervention du Ministère même si son inscription dans une logique de recherche-action favorise une certaine flexibilité et adaptabilité qu'évoque rarement l'image d'un programme ministériel.

dimension économique dans une dynamique de co-responsabilisation entre les jeunes et leurs communautés de vie. Ces postulats de base sont alors : prévenir l'arrivée passive à l'assistance-emploi<sup>2</sup>; favoriser le volontariat; privilégier une intervention continue et personnalisée et arrimer l'offre de service avec les partenaires. Ainsi c'est à partir de ces grands principes généraux d'une intervention en insertion novatrice, que notre mandat de recherche a été défini en vue d'évaluer sur un certain nombre de territoires d'application, la mise en œuvre du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ) quant au partenariat développé, quant à la nature de l'intervention proposée et quant à l'adéquation des services offerts avec les besoins exprimés par les jeunes. Plus précisément nous voulons :

1. Décrire et comprendre en quoi les dynamiques partenariales contribuent à améliorer les interventions ou à en créer pour soutenir un projet d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.
2. Décrire et comprendre les trajectoires des jeunes afin d'identifier les différentes problématiques et les besoins qu'elles révèlent.
3. Évaluer en quoi la nature de l'intervention mise en place localement répond aux besoins des jeunes dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie de l'étude de cas a été retenue dans la mesure où elle permet de rendre compte du caractère évolutif et complexe d'un phénomène social pris dans son contexte local. Dans le cadre de cette étude, si nous avons cueilli des données à partir de 8 organismes différents (CJE ou autres) sur 7 terrains de recherche, nous avons en réalité 9 études de cas dans la mesure où une étude de cas est définie comme un territoire d'application du PSJ. En effet, dans certains lieux, les études réalisées à partir de points de service de l'organisme central témoignent d'enjeux locaux si prépondérants que nous avons choisi de les analyser comme des territoires d'application distincts.

De plus, en choisissant plusieurs sites aux caractéristiques fort diverses : niveaux d'emplois variables, dynamiques locales distinctes, prises en charge de problématiques spécifiques, une attention particulière a permis de rendre compte de la diversité des implantations de PSJ. L'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ) permet ainsi de produire des connaissances approfondies sur l'implantation du projet et sur son fonctionnement au niveau local, sans pour autant négliger le contexte régional ou national.

L'évaluation de la mise en œuvre de PSJ dans ces territoires étudiés s'appuie sur une cueillette de données largement qualitative, qui provient de différentes sources (*au niveau local* : intervenants<sup>3</sup> des CJE<sup>4</sup>, jeunes<sup>5</sup>, agents de SR et d'EQ,

---

<sup>2</sup> Nous utiliserons dans ce rapport indifféremment la notion d'assistance-emploi et celle d'aide sociale.

<sup>3</sup> Le terme intervenant représente à la fois des intervenantes et des intervenants.

<sup>4</sup> Le terme CJE inclut également les organismes non-CJE, dispensateurs de PSJ que nous désignons OJ.

gestionnaires CJE, SR, EQ, partenaires externes; *au niveau régional* : gestionnaires SR, EQ, représentants du milieu socio-économique, socio-sanitaire, etc.) et ont été recueillies à l'aide de nombreux instruments (entrevues face-à-face, focus group, entrevues téléphoniques, fiches socio-démographiques, observations, analyse documentaire). Cette cueillette a été relativement volumineuse dans la mesure où pour chaque terrain de recherche, le nombre total de pages de données recueillies est d'environ 1500 pages.

Ces données ont généralement permis de décrire et de comprendre l'intervention réalisée durant l'an 1 du PSJ soit du 01 novembre 2000 au 31 octobre 2001, pour certains terrains et une partie de l'an 2 pour d'autres. La stratégie de validation utilisée dans chaque territoire d'application étudié a permis de faire les ajouts nécessaires en ce qui a trait à l'an 2, et même le début de l'an 3. Cette démarche de validation a consisté à rencontrer les acteurs clés locaux à partir d'une monographie rédigée par l'équipe de recherche et qui décrivait l'intervention locale du PSJ, les collaborations, les trajectoires des jeunes rencontrés. Ces rencontres de validation ont permis de préciser, de nuancer, et d'ajouter des éléments pour rendre compte de la mise en œuvre depuis la première cueillette de données.

A partir d'une perspective analytique de compréhension des cadres, des logiques et des effets produits par des actions interpénétrées des jeunes, des intervenants et des différents partenaires de SJ, la construction de ce rapport d'évaluation s'appuie donc sur deux grands types d'analyse : d'une part, l'étude en profondeur intra-cas de 9 territoires d'application de SJ qui ont permis de rendre compte des dynamiques locales et de la richesse des formes de traduction de PSJ et d'autre part, l'étude comparative inter-cas des différentes situations de mise en œuvre en vue de faire ressortir les enjeux, les défis à relever dans le cadre d'une intervention ancrée dans une dynamique de co-responsabilisation et de solidarité. Pour des raisons évidentes de confidentialité, d'anonymat et du respect des règles d'éthique auxquelles nous nous sommes engagés la description approfondie des différents territoires d'application n'apparaît pas en tant que tel dans le rapport. Elle est cependant le socle qui nous a permis de faire émerger des pistes d'analyse convergentes ou divergentes qui sont venues alimenter l'analyse comparative des territoires<sup>6</sup>.

Après avoir présenté dans le **chapitre 1**, les perspectives théoriques, méthodologiques et analytiques sur lesquelles s'appuie l'évaluation de PSJ proposée, nous décrirons et évaluerons le décor de SJ, c'est-à-dire le dispositif mis en place pour réaliser l'intervention du PSJ. Dans le **chapitre 2**, il sera donc

---

<sup>5</sup> Le terme jeune est utilisé de manière neutre et peut évoquer autant des jeunes filles que des jeunes hommes.

<sup>6</sup> Au moment de la rédaction de ce rapport et durant la période de validation, certains territoires ont souhaité pouvoir publiciser la monographie qui décrivait leurs pratiques d'intervention, de collaboration et les jeunes qu'ils rencontraient. D'autres ne le souhaitaient pas. Pour des raisons d'équité nous avons donc choisi dans le cadre de ce rapport de ne pas présenter publiquement les territoires. Pour autant, lorsque la demande de publicisation a été faite, nous nous sommes entendus pour maintenir des liens au-delà de ce rapport de recherche pour produire d'autres documents plus locaux.

question du cadre structurant l'intervention SJ en faisant état, d'une part des dynamiques partenariales mises en œuvre dans le cadre de SJ et d'autre part, de la structure d'intervention créée dans les CJE ou dans les autres organismes jeunesse (OJ)<sup>7</sup>.

Le **chapitre 3** présentera les modalités de l'intervention déployée dans le cadre du PSJ en s'intéressant d'une part à l'intervention mise en place dans le cadre des CJE/OJ et d'autre part aux processus et collaborations développées autour des jeunes et de leurs projets.

Le décor et la mise en scène de l'intervention décrits et évalués, le temps sera venu dans les chapitres suivants de présenter les acteurs principaux du PSJ, soit les jeunes rencontrés et leur cheminement durant leur participation à ce projet. Le **chapitre 4** s'intéressera à comprendre les profils des jeunes à leur arrivée dans le PSJ, leur trajectoire de vie, leurs difficultés et leurs potentialités, notamment en vue de les confronter aux images stéréotypiques des jeunes qui ont recours à l'assistance-emploi. Cette description réalisée, le **chapitre 5** rendra compte des effets de la participation à SJ en s'intéressant aux changements survenus ou non dans la trajectoire des jeunes.

Tout au long de ces différents chapitres, le regard évaluatif porté sur la mise en œuvre du PSJ nous aura permis de rendre compte des défis qu'il reste à relever et de faire des recommandations qui peuvent parfois se compléter ou se recouper. Le **chapitre 6** de conclusion viendra ainsi reprendre synthétiquement l'ensemble des recommandations et des orientations à poursuivre pour donner toute sa vigueur à une vision solidaire de l'insertion des jeunes dont PSJ fait la promotion.

De plus, comme nous allons le voir, s'il n'y a pas une intervention Solidarité Jeunesse, mais plusieurs; différentes entre terrains étudiés, mais aussi entre intervenants parfois à l'intérieur d'un terrain; les recommandations peuvent suggérer des pistes nouvelles à explorer, mais peuvent aussi encourager des initiatives existantes et qui gagneraient à être maintenues et étendues dans d'autres territoires.

---

<sup>7</sup> Les CJE sont les organismes qui ont obtenu le plus souvent le mandat de développer l'intervention SJ. Pourtant dans certains territoires, il s'agit d'autres organismes jeunesse qui ont obtenu ce mandat, organisme qui n'appartient pas au réseau des CJE. Nous en avons rencontré deux.



# **CHAPITRE 1 : FONDEMENTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES ET ANALYTIQUES**

## **1. Les mutations sociales et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes**

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail constituent depuis quelques années un enjeu majeur pour la plupart des pays occidentaux. Les changements structuraux provoqués par les différentes crises économiques, la mondialisation et la globalisation des marchés et l'avènement de nouvelles technologies sont venus largement modifier les conditions et la nature des emplois dans les pays industrialisés. Ces mutations impliquent davantage de flexibilité et de précarité de la main d'œuvre (Fournier et Monette, 2000). Plus globalement, ces mutations participent d'une crise de la société salariale, qui alimente la précarité sociale et économique, voire même l'exclusion en créant des "inutiles au monde" (Castel, 1995). L'émergence de nouvelles figures de la pauvreté (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée) témoigne de ces nouvelles dynamiques d'exclusion (Paugam, 1996; Thomas, 1997). En effet, ces auteurs s'entendent pour considérer que la question de l'emploi ne renvoie pas simplement à des difficultés économiques mais aussi à des difficultés sociales dans la mesure où l'absence d'emploi limite une insertion pleine et entière. Qualifiées de désaffiliation sociale (Castel, 1994), de désinsertion (de Gaulejac et Taboada-Léonetti, 1994) ou de disqualification sociale (Paugam, 1991), les situations décrites renvoient toujours à une lecture de la pauvreté en termes économique, mais aussi culturel et social.

À ce contexte mondial se superposent, au Québec, les réalités du sous-développement régional qui se traduisent par la présence de "zones en désintégration" sur les plans économique, démographique et social (Côté, 1991; Proulx, 1998). Les personnes habitant dans ces localités ou dans ces centres-villes en déclin présentent des problèmes sociaux semblables : faible niveau de scolarisation, faible revenu, taux de mortalité, de mésadaptation scolaire et de délinquance plus élevés, etc. Les causes du sous-développement seraient multiples. Entre autres, l'économie de certaines régions serait davantage affectée par les marchés mondiaux et par des déterminants externes sur lesquels elles ont peu de prise et qui ont des conséquences importantes sur l'emploi (Théveniault-Muller, 1999). À cet égard, le développement local peut être envisagé comme "une réponse politique" à la mondialisation, comme le déploiement d'expérimentations pouvant révéler des alternatives à l'effritement des régions (Proulx, 1998). Il convient donc de prendre en considération les dynamiques régionales pour comprendre les enjeux d'insertion auxquels les jeunes sont confrontés, qu'il s'agisse de jeunes migrants rencontrant des problèmes d'insertion, de jeunes habitant des zones en désintégration ou de jeunes vivant dans des territoires où de nouvelles alternatives en développement social et économique sont explorées.

Notant que les mutations sociales (transformations du marché du travail, restructuration de l'État-providence, transformations de la famille (Canada et

Développement des ressources humaines Canada (DRHC), 1998) sont venues bouleverser le passage à la vie adulte des jeunes des sociétés postindustrielles, les études se multiplient pour décrire les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Gauthier, 2001; Molgat, 1999; Roulleau-Berger et Gauthier, 2001). En effet, les jeunes apparaissent comme une catégorie particulièrement vulnérable aux répercussions des transformations du marché du travail, notamment parce qu'ils sont les premiers affectés par la précarité et la flexibilité des emplois (Fournier et Monette, 2000; Gauthier, 1996; Gauthier, 2001).

C'est pourquoi les questions entourant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont au cœur des préoccupations politiques, scientifiques et sociales actuelles. Or, penser en termes d'insertion sociale et professionnelle les problèmes de la jeunesse, c'est s'inscrire dans une compréhension de l'effritement ou de l'affaiblissement des liens sociaux, notamment dans les rapports entre les jeunes et la société dans la mesure où l'insertion constitue la clé de la cohésion et de la reproduction sociale (Dubar, 1991; Molgat, 1999; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). En outre, évoquer de manière conjuguée insertion sociale et professionnelle vient rappeler à quel point le travail est déterminant de la situation sociale des personnes (Castel, 1995; Dubar, 1991). En effet, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes génèrent des situations de précarité, d'imprévisibilité et de discontinuité qui nuisent à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière (Fournier et Monette, 2000; René, 1995).

Dans ce contexte, la question du lien social, notamment dans les rapports entre les jeunes et la société devient centrale au point de faire glisser la construction des discours et des pratiques sociales de la logique de l'intégration à celle de l'insertion (Guyennot, 1998; Molgat, 1999; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). À cet égard, les politiques publiques, comme les pratiques sociales, doivent tenir compte de cette nouvelle donne et mettre en place des dispositifs à vocation multiple pour répondre à l'éclatement des difficultés rencontrées par les jeunes (Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995).

Pourtant, sans faire mention ici des débats et polémiques entourant la notion d'insertion et celle d'intégration, nous retenons l'idée de l'insertion envisagée comme un processus qui témoigne des différentes transitions que les jeunes ont à vivre dans le passage à la vie adulte, transitions d'autant plus longues que les jeunes tentent de faire face aux incertitudes sociales et économiques qui caractérisent les sociétés post-industrielles actuelles (Barbier, 2002; Fournier et al., 2002; Galland, 1991; Gauthier, 2000b).

Ces auteurs cherchent aussi à montrer que ces transitions sont importantes et jouent de manière interdépendante (Lesemann, 2000). Si de manière générale les jeunes rencontrent donc plus de difficultés d'insertion, tous ne vivent pas les mêmes situations. Or, comment se traduisent les difficultés d'insertion des jeunes adultes au Québec et quelles en sont les conséquences (Comeau, 2000; Le Bossé, 2000; Molgat, 1999).

## **2. Les jeunes au Québec**

Les études sur la jeunesse québécoise témoignent de difficultés semblables à celles de la jeunesse d'autres pays occidentaux, notamment en révélant une croissance de la pauvreté chez les jeunes. Cette pauvreté peut se lire de différentes façons. Si pour une partie de ces jeunes, elle est momentanée et peut s'expliquer par un maintien dans un cursus scolaire plus long que pour les générations antérieures et donc, par un report de l'entrée dans la vie active, pour d'autres jeunes, moins scolarisés, les transformations du marché du travail rendent plus difficile leur entrée dans la vie active, notamment parce qu'ils subissent plus rapidement les exigences nouvelles du marché du travail (flexibilité, économie du savoir, etc...) (Fournier et al., 2002; Rose, 2000).

Cette pauvreté liée non pas à une situation momentanée mais à des caractéristiques individuelles des jeunes et des exigences du marché du travail transparaît dans les taux de chômage et d'assistance des jeunes. Ainsi, alors qu'en 1999, les 15-29 ans représentaient 26,5% de la population, on dénombrait, « pour ce même groupe d'âge, près de quatre chômeurs sur dix (36,3%) » (Blondin et al., 2001 :22). De plus, les 15-29 ans comptait 46,5% de travailleurs atypiques contre 33,1% pour les plus de 30 ans (Blondin et al., 2001 :23). Ces chiffres peuvent témoigner de la précarisation du travail des jeunes. Par ailleurs, en octobre 2000, le nombre de jeunes de 25 ans et moins à la sécurité du revenu au Québec représentait 11% des adultes prestataires. Parmi ces 11%, plus du tiers avait moins de 21 ans. Cependant, derrière ces chiffres, il importe de lire l'existence de plusieurs jeunesse (Gauthier, 2000b). En effet, ces taux de chômage et d'assistance diminuent au fur et à mesure que les jeunes présentent un degré de scolarisation plus élevé. Par exemple, en 1998, le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans qui ont une huitième année ou moins est de 23,3% tandis que le taux de chômage des jeunes ayant un diplôme universitaire est de 5,8% (Statistique Canada, dans (Québec, 1999). A cet égard, mentionnons que plus le taux de scolarisation est élevé, moins leur situation au plan de l'insertion socioprofessionnelle paraît difficile (Trottier, 2000).

De la même façon, les disparités régionales renforcent les difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ainsi, par exemple, en 1998, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avait un taux de chômage des jeunes de 15-29 ans de 31,1%, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 22,1%, tandis que la Montérégie et Montréal connaissaient des taux de 12% et de 14,6% respectivement (Statistique Canada, dans Institut de la statistique du Québec, 1999).

Enfin, la situation des jeunes femmes paraît contraster avec celle des jeunes hommes. Si le taux de participation des femmes au marché du travail ne cesse d'augmenter depuis 1991, il n'en demeure pas moins qu'elles occupent encore généralement des professions traditionnellement féminines avec des conditions de travail et de rémunération souvent inférieures à celle des hommes ou alors des emplois à temps partiel (Tessier, 2000). Pour autant, le taux de fréquentation

scolaire des jeunes femmes, plus élevé que celui des hommes à tous les niveaux d'enseignement à partir du secondaire, pourrait aussi parvenir à rétablir un certain équilibre à condition que les jeunes femmes accèdent aux emplois auxquels elles aspirent et que le marché du travail arrive à respecter le sens que les jeunes femmes accordent au travail. En effet, au-delà des différences d'inscription dans le marché du travail, les jeunes femmes aspirent à un mode différent de rapport au travail où la carrière est bien moins envisagée de manière linéaire que comme une sorte de spirale, qui permet de concilier les aspects professionnels et familiaux de leur trajectoire de vie (Spain et al., 2000).

Les disparités décrites montrent que les difficultés rencontrées dans les transitions vers une vie adulte autonome n'affectent pas tous les jeunes de la même façon. La question de l'insertion socioprofessionnelle paraît donc constituer la clé qui distingue, en fonction de la scolarisation, du genre, du lieu d'habitation mais aussi du contexte familial et social, une jeunesse qui réussit d'une jeunesse qui échoue en se retrouvant dans la catégorie des "sans emploi" (Assogba, 2000; Gauthier, 2000b; Trottier, 2000). Dès lors, l'insertion socioprofessionnelle doit être pensée de manière multidimensionnelle, faisant intervenir autant des caractéristiques individuelles que structurelles. D'ailleurs, si l'insertion est perçue actuellement comme un processus long et complexe, les différentes trajectoires se diversifient selon trois types de variables qu'il n'est pas facile de hiérarchiser : les caractéristiques individuelles (sexe, âge, nationalité, origine sociale, statut professionnel des parents, événements marquants vécus dans l'enfance, modèles familiaux et projets parentaux, appartenance à des réseaux, attitudes et stratégies d'insertion), les caractéristiques de la formation suivie (spécialité, diplôme, parcours, orientation) et les facteurs structurels (politiques des entreprises, contexte socio-économique local, réseaux d'accès à l'emploi, organismes d'intervention en insertion auprès de la jeunesse).

À ces barrières rencontrées par les jeunes quant à leur insertion professionnelle, se superposent parfois des difficultés d'intégration sociale dans la mesure où le travail demeure un espace de construction d'une identité professionnelle et sociale (Castel, 1995; Dubar, 1991). Par conséquent, il importe de s'attarder à la compréhension des nouvelles formes identitaires que tissent les jeunes, formes identitaires qui révèlent leur marge de manœuvre face aux difficultés qu'ils connaissent et aux politiques et pratiques d'intervention dont ils sont l'objet (Dubar, 1991).

Ainsi, le contexte socio-économique et culturel et les difficultés d'insertion socioprofessionnelle se répercutent alors sur le processus identitaire et sur la santé mentale des jeunes adultes. Dans nos sociétés contemporaines, la construction de l'identité est une tâche plus difficile à accomplir (Kokoreff, 1996). Avec les migrations, le déracinement urbain, l'uniformisation des contenus culturels, il est moins facile de se situer dans le temps et dans l'espace (Giddens, 1987). De même, les modèles sociaux liés au sexe, à l'âge, au statut ou à la profession (obsolescence des savoirs, raréfaction de l'emploi) évoluent rapidement (Boulte, 1995). Bien des jeunes ne peuvent plus compter sur les modèles sociaux pour se définir, puisque

sans travail, ils n'accèdent pas aux rôles sociaux valorisés et à des revenus. Ils ne peuvent pas non plus fonder leur identité sur des modèles de consommation (Boulte, 1995). Le contexte est donc source d'une souffrance identitaire et d'une insécurité qui semblent se répercuter sur la santé des jeunes (Boivin, 2000). Selon l'enquête Santé Québec de 1998, 28,2% des jeunes adultes (15 à 24 ans) présentent un niveau élevé de détresse psychologique, niveau le plus élevé comparativement aux autres groupes d'âge. Ces chiffres alarmants, associés au taux de suicide, conduisent à s'interroger sur les liens entre la santé mentale et les conditions d'insertion des jeunes adultes dans la société québécoise. Pour certains jeunes, la dépression pourrait être perçue comme une « réaction aux demandes excessives de l'environnement, à l'impossibilité de s'insérer socialement et professionnellement et à l'impossibilité d'actualiser les rêves et les projets jugés les plus significatifs » (Desmarais et al., 2000 :29).

Devant ce portrait qui présente la diversité et la complexité de la situation des jeunes, le défi de l'intervention est grand. On ne peut espérer des réponses simples et uniformes si l'on considère l'ampleur des problèmes ainsi que les disparités entre les situations et les contextes dans lesquels évoluent les jeunes.

### **3. Les différentes interventions visant l'insertion**

Malgré une diversité des transformations de la protection sociale des pays industrialisés (Friot, 1999; Ostner, 1999; Paugam, 1999), les pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont élaboré des politiques et des programmes d'intervention pour pallier aux difficultés d'insertion des jeunes. Ces programmes peuvent être répartis dans trois catégories majeures : 1) ceux qui situent les sources du problème chez les jeunes. On parle alors de difficultés d'adaptation de ces derniers au marché du travail; 2) ceux qui mettent l'accent sur les facteurs macro-sociaux et qui se préoccupent essentiellement de prévenir l'exclusion et de réduire les inégalités sociales; 3) ceux qui proposent des actions auprès des jeunes jumelées à des actions pour transformer les milieux de vie que fréquentent les jeunes. Trois catégories majeures d'intervention : les premières visent la correction de l'individu, les secondes s'intéressent à transformer les structures socio-économiques et les troisièmes orientent leur action de manière conjointe en tentant de renouer les liens entre le jeune et son environnement.

#### **3.1 Les interventions ciblant les individus**

A la fin de la décennie des années 80, plusieurs pays ont misé sur des programmes d'employabilité dans lesquels il appartient à l'individu de s'adapter au marché du travail et non l'inverse (Morel, 2000; Provost, 1989). Accompagnant le courant néo-libéral qui prévaut dans les pays occidentaux, ces programmes mettent l'accent sur la responsabilité individuelle, voire familiale et communautaire, concrétisant alors le désengagement de l'État dans le champ de l'assistance. Ces programmes tendent à faire de l'individu, le principal responsable à la fois de ses difficultés antérieures d'insertion et du travail à accomplir pour s'en sortir ("*learnfare*",

“*workfare*”) (Alvestegui et Charbonnel, 1999; D'Amours et al., 1999; René et al., 2000). Dans cette perspective, cette conception étreiquée de la solidarité renvoie à une responsabilité à sens unique au service d'une gestion technocratique des personnes assistées (Beauchemin et Beauchemin, 1998; René et al., 2000). Le bénéficiaire de l'aide sociale porte alors toutes les obligations<sup>8</sup>.

Ce bénéficiaire doit gagner sa vie pour ne plus être un fardeau, les responsabilités parentales ne pouvant même plus servir d'excuses (Jenson, 2000). D'ailleurs, cette logique de l'employabilité de “l'autre jeunesse” ne garantit pas nécessairement une autonomie financière, mais plutôt une activité qui dégage l'État de ses responsabilités (Fournier et Monette, 2000; Trottier, 2000). C'est dans cette perspective que peut être analysée l'obligation controversée pour les jeunes de 18-24 ans de s'inscrire dans un parcours obligatoire, sous peine de voir leur prestation réduite (Panet-Raymond et Beeman, 1997; René et al., 1999a).

En outre, cette logique d'obligation n'est pas récente lorsqu'il s'agit de mesures d'employabilité (McAll et White, 1996; René et al., 1999a). On a vu de plus des programmes d'assistance instaurer dans certains états américains (Hardina, 1997; Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), 1998; Villeneuve, 1999) et certaines provinces canadiennes (Shragge, 1997), des périodes limites d'admissibilité aux prestations et aux programmes d'employabilité (Gorelick et Brethour, 1998).

Devenus responsables de leur sort, les bénéficiaires de l'aide sociale devront plus que jamais faire valoir leur initiative personnelle au détriment d'une solidarité plus collective, au risque de se voir gérer pénalement s'ils n'y parviennent pas (Villeneuve, 1999; Wacquant, 1999). Cette logique de responsabilisation se retrouve aussi en Europe avec une acuité moindre cependant (Bonny et Oberti, 1999). Dans leur ensemble, les programmes s'inscrivent dans un cadre plus large de culpabilisation des pauvres et de gestion renouvelée des populations démunies et marginales (Beauchemin et Beauchemin, 1998; Villeneuve, 1999). Tel que le précise Schaut (2001) pour la situation de la Belgique, cette logique sécuritaire qui se superpose ou remplace les dispositifs d'assistance transforme les métiers du social en des pratiques davantage pénales.

Ces programmes d'intervention visent alors, de manière correctrice, à accroître les compétences des jeunes définis comme non qualifiés ou mal qualifiés pour le marché de l'emploi, sans égard pour leurs compétences déjà acquises et leurs besoins réels d'insertion au-delà du strict enjeu professionnel (Rouleau-Berger,

---

<sup>8</sup> Le *workfare* correspond ainsi à « un affaiblissement des droits assistanciers » (Morel, 2000 :15). Or, dans cette perspective, la stratégie de *workfare*, associée au modèle néolibéral (Etats-Unis), mise « exclusivement » sur l'intégration en emploi, tandis qu'un modèle visant l'insertion, associé au cadre du RMI en France, mise sur l'insertion sociale (Morel, 2000 :13). Ainsi, dans le modèle d'insertion, si le RMI entraîne une obligation, ce n'est pas celle de l'emploi autant que « l'engagement dans un processus bien plus large de participation à la société, au premier plan de laquelle se trouve la participation politique, par la citoyenneté » (Barbier, 2002 :35).

1998). Au Québec, à la fin des années 1980, la politique sociale se définit ainsi strictement autour de l'enjeu de l'employabilité. Le Ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) identifie six indicateurs (qualifications professionnelles, isolement social, estime de soi, motivation à quitter l'aide sociale, recherche active d'emploi et perspectives d'avenir) qui permettent de mesurer le niveau d'employabilité des individus (Provost, 1989 :77). En cela, le concept s'appuie sur la Politique de la sécurité du revenu publiée en 1987, qui considère que « l'État ne peut se substituer à l'initiative personnelle. Le bénéficiaire doit donc assumer la responsabilité de son intégration au marché du travail » (MMSR, 1987: 24 dans: Provost, 1989). Et comme le résume assez laconiquement un essai sur les programmes d'insertion en France, qui ont souvent inspiré ceux du Québec, « On a fait comme si c'était le jeune qui était loin de l'emploi pour ne pas s'avouer que c'était l'emploi qui était loin du jeune » (Vidalenc, 2001 :15).

En ce qui a trait aux jeunes à l'aide sociale, ces mesures d'employabilité visent le plus souvent à faire sortir le jeune de l'assistance plutôt qu'à l'insérer véritablement. Mais même pour ces interventions, certaines études concluent au besoin d'articuler une «vision plus globale des besoins de l'ensemble de la clientèle...[en soulignant que plusieurs clients]... nécessitent une intervention en plusieurs étapes devant s'échelonner sur une assez longue période. Un suivi structuré des interventions apparaît nécessaire dans ces cas ». (Brouillette et al., 1988 :256). Dans ce cadre, le rôle de l'État passe essentiellement par le soutien aux efforts personnels de chaque individu.

En 1996, le rapport « Chacun sa part » faisait état des limites inhérentes aux différentes mesures de formation et d'employabilité de ce type. Le rapport soulignait que « les objectifs d'intégration au marché du travail et de sortie de l'aide sociale sont loin d'être toujours atteints, et les prestataires terminent souvent leur participation encore plus découragés qu'auparavant » (Bouchard et al., 1996 :76). S'appuyant sur les données du Ministère de la Sécurité du revenu, le rapport parlait de mesures aux effets positifs modestes, dont l'impact varie beaucoup d'un programme à l'autre. Or, malgré ces critiques d'une perspective centrée sur la responsabilité individuelle, cette logique d'intervention demeure dans les discours et certaines pratiques. En témoigne le rapport Fortin, issu de la rupture du Comité Bouchard-Fortin sur la réforme de la sécurité du revenu. Les co-signataires, Fortin et Séguin, « misent sur une approche autoritaire et disciplinaire » (Beauchemin et Beauchemin, 1998 :143) qui rend conditionnel l'octroi de l'aide sociale à la participation. C'est tout particulièrement évident dans le cas des jeunes de moins de 25 ans. De plus, le critère de succès de ces interventions demeure la sortie du programme, l'obsession demeurant « l'insertion en emploi des personnes vivant aux dépens de l'État » (Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), 1998; Le Bossé, 2000; René et al., 2000 :37).

Si, par l'accentuation des sanctions monétaires et le renforcement des contrôles (Boismenu et Henry, 1998; Dufour et al., 2001; Tabin, 2000), l'objectif avoué de ces mesures est « de prévenir l'émergence du syndrome de la dépendance chez les



personnes aptes au travail » en vue de réduire les coûts du système (McAll et White, 1996; White et Lévesque, 2001), Fortin (1998) souligne que cette économie envisagée n'est pas toujours atteinte en raison des coûts administratifs importants. Ainsi, si «la démarche privilégiée au Québec correspond à un modèle hybride, empruntant aux deux modèles du *workfare* et de l'insertion (...), la logique dominante du modèle de réciprocité assistancielle québécois est celle du *workfare*. (...). Le thème de la dépendance domine celui de l'exclusion dans la représentation du "sujet-citoyen" de l'assistance et dans les objectifs assignés aux réformes assistancielles. Même si elle coexiste avec l'affirmation du *devoir* de la société de fournir aux pauvres des moyens d'intégration sociale, la logique de la contrepartie est prépondérante dans la réciprocité assistancielle » (Morel, 2002 :119).

Ces mesures ont donc connu un succès mitigé, que ce soit au Québec et au Canada ou en Europe, en particulier en France avec l'expérience du RMI et en Belgique avec le Minimex. À ce titre, plusieurs recherches font le constat de difficultés semblables.

En premier lieu, ces programmes ne considèrent ni les enjeux extra-professionnels de l'insertion (dimensions identitaire, sociale et relationnelle), ni les causes structurelles s'associant aux difficultés d'insertion des jeunes. C'est dans cette perspective que Jordan (2001 :109), analysant le programme de la Troisième voie du Royaume-Uni axé sur l'emploi mentionne qu'il « ne peut à lui seul combattre avec succès l'exclusion sociale parce qu'il ne parvient pas à corriger, et accroît sous certains aspects, le second élément de la dynamique de l'exclusion qui est relié à la mobilité individuelle et à l'adhésion (...) à une communauté ». Ainsi, selon l'auteur, la Troisième voie favoriserait la création d'une insertion en marge, une ghettoïsation où les « communautés exclusives et homogènes (...) [sont] livrées à leur sort et désavantagées » (Jordan, 2001 :110). Cette même logique « d'enferment spatial et de relégation sociale » est également observée en Belgique dans des quartiers dits sensibles (Schaut, 2001).

Or, comme René et al. (2000) l'a souligné, malgré la présence importance de participation à des programmes d'employabilité dans le parcours des personnes rencontrées, la plupart des difficultés d'insertion demeurent. Ainsi, pour les participants, cette expérience est marquée par les caractéristiques suivantes : 1. la participation aux programmes d'employabilité n'est pas toujours très rentable sur le strict plan financier, compte tenu des frais inhérents à la participation (déplacements, etc.); 2. s'ils sont nombreux à souhaiter un emploi en bout de ligne, la plupart d'entre eux y arrivent difficilement; 3. si emploi il y a, il s'agit d'un emploi précaire. Certaines personnes retirent quand même des gains significatifs quant à leur participation à un tel programme, en ce qui a trait tout particulièrement au développement de la confiance en soi, de l'acquisition de nouvelles compétences et d'une plus grande socialisation. À noter que sur ce plan, ce sont les organismes communautaires qui semblent offrir les meilleurs résultats (René et al., 2000 :15-17). De même, Chopart étudiant ces mesures en Europe, concluent que ces programmes d'employabilité ne réussissent pas « à proposer un nombre suffisant de

places en insertion, ces places ne sont pas toujours de bonne qualité et débouchent trop rarement et trop difficilement sur une insertion véritable, et l'ensemble du processus est vécu avec difficulté par les principaux intéressés» (Chopart et Noël, : 11). Ces résultats sont aussi confirmés dans une enquête transnationale (Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Grande-Bretagne) sur les programmes sociaux visant les mères à faible revenu (Baker et Tipping, 1999) et par un collectif de chercheurs européens (Paugam, 1999).

En second lieu, le caractère contraignant et impersonnel de la plupart de ces programmes tend à rendre fictif le contrat d'engagement du jeune dans le parcours d'autant plus lorsque celui-ci signifie simplement une intervention de courte durée (Gualmini, 2000). En effet, l'association entre contrainte et participation du jeune au programme atteint sans nul doute la nature contractuelle volontaire et égalitaire de l'engagement, notamment en regard des déséquilibres de pouvoir entre les intervenants et les jeunes bénéficiaires (Murard, 1999).

Enfin, lorsque les jeunes parviennent à une autonomie financière, de nombreuses recherches montrent qu'elle ne suffit pas à réaliser leur intégration. En effet, l'intégration doit être considérée comme multidimensionnelle, la dimension économique n'étant que l'une d'entre elles (Fournier et al., 2001; Gauthier, 2000a; René et al., 2001; Rose, 2000).

Par conséquent, les limites des programmes d'employabilité sont évidentes, notamment lorsqu'elles font des jeunes les seuls responsables de leur situation. D'autres formes d'interventions ont donc misé sur les causes structurelles de l'exclusion.

### **3.2 Les interventions ciblant les causes structurelles de l'exclusion**

À l'autre extrémité, nous retrouvons un tout autre type de programmes visant des changements de nature macro-systémique, certains s'inspirant d'une vision sociale-démocrate et d'autres d'une perspective idéologique davantage libérale. Les programmes d'inspiration sociale-démocrate sont soutenus par la structure d'un État-providence et ont comme objectif ultime de combattre les causes de l'exclusion, en vue de faire face notamment à la crise de sens que connaissent les sociétés post-industrielles actuelles, crise de sens qui se traduit par une perte de confiance dans la capacité intégratrice de la société. La cible est alors plus structurelle et on tente de modifier les contextes de production des inégalités sociales, de réduire la pauvreté et les inégalités d'accès à l'emploi par une diversité de moyens : des politiques de plein emploi, des politiques fiscales favorisant les faibles revenus et les investissements dans les études et la formation, des réseaux de garderies accessibles, des politiques d'accès au logement, un réseau de transport public favorisant la mobilité, des mesures de discrimination positive à l'emploi et surtout une véritable politique active de main-d'œuvre. En fait, ces mesures visent la réduction des inégalités en tablant sur le développement social et non pas sur la simple croissance économique en général.

D'autre part, plusieurs auteurs ont fait état de modèles différents d'État-providence évoluant de libéral (Royaume-Uni) à corporatiste conservateur (Allemagne de l'ouest) à social démocrate corporatiste (Suède/Scandinavie). On peut aussi considérer d'autres modèles dits corporatiste post communiste (Pologne) et rudimentaire euro-latin (Portugal, Espagne et Italie) (Esping-Anderson, 1996; Jones Finer, 1999). Cependant, ces auteurs, comme d'autres au Canada (Baker et Tipping, 1999; Mishra, 1993), font état d'une tendance très forte partout en Europe en Amérique et de plus en plus en Asie (Australie, Nouvelle-Zélande) à avoir une approche plutôt libérale pragmatique. Donc, on cible de plus en plus les populations les plus démunies tout en conservant un certain discours de solidarité universelle.

Dans ce cadre, si les transformations et leurs effets doivent être lus en fonction de l'architecture socio-historique nationale des politiques sociales, il n'en demeure pas moins qu'il est possible de saisir une dynamique de convergence entre ces différents pays, puisque la finalité explicite des dispositifs de ressources est toujours de contribuer à l'insertion ou à la réinsertion de leurs bénéficiaires. (Boismenu et Noël, 1995; Esping-Anderson, 1990; Paugam, 1999).

Les déclarations, soutenues par certaines recherches, selon lesquelles l'emploi demeure la meilleure politique sociale pour combattre la pauvreté sont de plus en plus fréquentes (Fortin et al., 1999; Fortin, 1998; Gilbert et al., 2000; Lacroix, 2001). Avec la mondialisation, une vision réductionniste du développement économique, axée essentiellement sur la croissance, l'emporte parfois sur les autres dimensions sociale, politique, culturelle, environnementale et éthique du développement, qui sont fondamentales pour s'assurer de l'intégration sociale des personnes et collectivités (Cameron et Dallaire, 2000). Les principes avancés dans les définitions originales de l'État-providence qui considéraient les droits civils, sociaux et politiques (Marshall, 1977) comme les fondements de cette intégration sociale visée sont sérieusement ébranlés par ce pragmatisme économiste. Donc, cette deuxième voix de politiques plus structurelles se voit de plus en plus limitée par un objectif de croissance économique.

### **3.3 Les interventions intermédiaires portant sur le jeune et le marché de l'emploi**

Entre ces deux types de programmes, se déploient depuis une décennie des interventions qui cherchent à lier le jeune et son contexte dans le but de renouer avec une dynamique d'épanouissement tant du jeune que de son milieu. Tablant sur les critiques exposées en regard des simples programmes d'employabilité, l'intervention porte autant sur le jeune que sur son environnement afin de créer de nouvelles possibilités d'adaptation entre les deux. L'enjeu de l'insertion est donc perçu à la fois comme une nécessaire adaptation individuelle du jeune au marché de l'emploi et comme une nécessaire adaptation structurelle du marché aux jeunes (Le Bossé, 2000).

En effet, les difficultés d'insertion socioprofessionnelle apparaissent ici comme un déficit de liens et des conditions sociales objectives nécessaires à l'insertion (Roulleau-Berger, 1998). Ainsi, l'intervention vise le plus souvent à retisser des liens entre les différents acteurs susceptibles de jouer un rôle favorable dans le processus d'autonomisation du jeune en lui redonnant la place qui lui revient. On retrouve ici des mesures telles que : le soutien et l'incitation pour les formations professionnelles de courte durée (revalorisation de certains emplois manuels ou techniques exigeant un DES); le compagnonnage; les partenariats et jumelages entre écoles, communautés et entreprises; les réseaux de foyers de jeunes travailleurs avec soutien social. Ces mesures, qui ont été amorcées de façon plus ou moins étendues dans quelques pays européens et notamment l'Allemagne, rejoignent certaines des recommandations du groupe sur la formation professionnelle des jeunes au secondaire.

L'intervention travaille alors à contrer le processus d'exclusion en rétablissant le lien social, entre l'individu et son milieu, en construisant un projet avec le jeune (Boutinet, 1990). La transformation des contraintes et l'augmentation des possibilités constituent donc ici la clé d'une intervention où le jeune sujet peut reprendre du pouvoir sur sa vie. En fait, ces interventions, si elles visent le retour au travail ou à l'école, doivent également favoriser le développement de l'autonomie de la personne dans une perspective *d'empowerment* (Ninacs, 1996; René et al., 1999a). Ces interventions tendent donc à considérer les difficultés d'insertion professionnelle en regard des multiples aspects de l'exclusion que sont ses dimensions économique, relationnelle, symbolique et politique (René et al., 2000).

En retenant la complexité des enjeux de l'insertion socioprofessionnelle, on tend à produire des réponses diversifiées en développant des cadres d'intervention multiples (Bertozi, 2000; Gualmini, 2000). Dans ces cadres, les interventions peuvent contribuer : à une meilleure connaissance de soi et du marché du travail afin que les jeunes développent leur potentiel; à augmenter leur sentiment de compétence, leur estime de soi; à favoriser leur participation à la vie associative de leur communauté (Boivin, 2000). Dans cette catégorie, l'intervention se réalise en « coproduction des compétences à partir de coopérations négociées entre les acteurs de l'insertion et les jeunes dans des espaces intermédiaires » (Roulleau-Berger, 1998 :43).

Ainsi, considérant qu'il ne peut y avoir une réponse simple et unique aux difficultés d'insertion des jeunes, il ne faut donc guère se surprendre que les programmes soient aujourd'hui conçus comme des alliances intersectorielles qui vont pouvoir traverser l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes (emploi, scolarité, aide sociale, famille, santé, etc.). Ces alliances s'appuient alors sur des stratégies d'intervention qui reposent sur la concertation et le partenariat entre les différents acteurs locaux.

Le partenariat et la concertation sont des pratiques qui se sont largement développées au Québec depuis le milieu des années 80. Si les secteurs de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation furent largement mobilisés en ce sens, il en va de même en ce qui concerne les interventions à caractère économique, liées au développement économique local et à l'insertion socioprofessionnelle. Pensons entre autres ici à l'avènement des corporations de développement économique communautaire (CDEC).

Pourtant, il importe de mentionner que l'utilisation de ces stratégies partenariales n'est pas sans critique. En effet, c'est dans un contexte de crise des finances publiques et de l'apparition de nouvelles exclusions (White, 1994) que le rapport Harnois (*«Pour un partenariat élargi»*) a fait du partenariat un nouveau modèle de gestion sociale en remettant la personne au cœur du système et en faisant des relations entre l'institutionnel et le communautaire une solution mieux adaptée (Rapport Harnois, 1987). Le recours constant au partenariat depuis peut donc être perçu comme un simple palliatif au désengagement de l'État. Dans cette optique, le partenariat deviendrait le “ déversoir ” du trop-plein de problèmes sociaux que l'État ne pouvait traiter (Parazelli et Tardif, 1998). De même, on peut se demander si « l'État n'est pas en train de déléguer son contrôle social à la société civile et plus particulièrement aux organismes communautaires locaux (White, 1994), tout en demeurant le maître d'œuvre des politiques d'insertion » (René et al., 2000a : 40). Il y aurait donc un déplacement de la responsabilité collective vers des entités locales chargées d'assurer la cohésion sociale sans que ces entités ne soient totalement autonomes quant à la définition des moyens et des buts visés (Bernard, 1999). Or, il s'agit ici d'un enjeu important dans la mesure où l'institutionnalisation du communautaire à l'intérieur des mécanismes de planification étatiques risque de réduire sa marge de manœuvre et de l'intermédiariser (Gervais et al., 1999), lui faisant alors perdre son rôle de contre-pouvoir et de défenseur des droits des personnes (Panet-Raymond, 1994).

Sans cette marge de manœuvre et une autonomie suffisante de chacun des collaborateurs, le partenariat perd donc sa valeur ajoutée (Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT), 2001) et n'arrive pas à bonifier l'intervention puisque, sans possibilité de remise en question des postulats des pratiques, il ne peut que reproduire la logique de services à moindre coût (Goyette, 1999; Goyette et al., 2000). C'est pourquoi le thème d'un financement adéquat du communautaire demeure au centre des débats (Ancil, 2001; Gervais et al., 1999; René et al., 1999b). Cet enjeu de l'autonomie s'actualise pour les organismes d'insertion des jeunes adultes dans le débat entourant la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire qui propose de financer en partie la mission des organismes et en partie les services qui s'insèrent dans les logiques des offres de services des divers ministères (Gervais et al., 1999; René et Panet-Raymond, 2000).

Pour être une stratégie innovante et efficace, les alliances partenariales doivent être conçues comme des rapprochements entre des acteurs différents et autonomes,

convaincus de la nécessité de travailler ensemble pour parvenir à des transformations en profondeur des contraintes et des possibilités locales d'emploi, et non pas de modifier de manière minimaliste le contexte local (Bertozzi, 2000; Conter, 2000; Fournier et al., 1998; Koob et Tillmann, 2000). Pour (Bertozzi, 2000 :60), « la confrontation des expériences permet aux autorités locales et nationales de développer des dynamiques d'apprentissage, essentielles pour le développement de la politique sociale ». Or, ces nouvelles interventions locales peuvent également être critiquées puisqu'elles créent d'une part des disparités régionales et d'autre part, un empilement de mesures parfois fragmentées (Bertozzi, 2000). Ce constat renforce l'importance d'une bonne coordination entre ces interventions, notamment dans les pays fédératifs comme la Suisse et le Canada (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1999). Or, malgré les collaborations, un blocage majeur de l'insertion sociale de l'autre jeunesse demeure l'absence de mobilisation des entreprises (Bafoil et Demonque, 2000). Ceci fait dire à Koob et Tillmann (2000 :35) que « la poursuite d'objectifs sociaux n'oblige pas les entrepreneurs à agir en dehors de leur intérêt ». Plusieurs membres de notre équipe de recherche l'ont d'ailleurs constaté dans une étude de cas d'une collaboration entre les Centres jeunesse de Montréal, des organismes d'insertion et des entreprises privées (Van Hille et al., 2001).

Pour surmonter les écueils des projets d'insertion misant sur la collaboration, (Beaudouin et Favreau, 2000) proposent pour les CJE quelques pistes d'action: la diversification du financement et l'autofinancement des CJE, le maintien de leur fonctionnement démocratique (participation des employés aux orientations de l'organisme), la participation des CJE au dynamisme local par le développement local de leur région, l'implication des CJE dans les structures décisionnelles du Réseau national des CJE. Toutes ces pistes contribueraient à l'autonomie des CJE et à un meilleur enracinement local. Maintenir une marge de manœuvre par rapport au pouvoir étatique apparaît donc un aspect central pour tout organisme qui veut contribuer à cette valeur ajoutée du partenariat (Assogba, 2000; Beaudouin et Favreau, 2000).

Dès lors, il importe de comprendre comment le Projet Solidarité Jeunesse s'inscrit dans cette dynamique d'intervention, où les collaborations sont envisagées comme un moyen de parvenir à une intervention plus globale et mieux adaptée aux besoins des jeunes, tandis que les parcours des jeunes dans les programmes sont considérés comme des opportunités de création de liens sociaux (Assogba, 2000; Goyette et al., 2000; Saint-Pierre, 1997).

#### **4. Le Projet Solidarité Jeunesse (PSJ)**

Le projet pilote de Solidarité Jeunesse, expérimenté entre septembre 1999 et août 2000, visait à offrir un appui à des jeunes en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi et en soutenant les changements qu'ils peuvent vouloir réaliser. Offert aux jeunes adultes de 18-24 ans issus de familles dont les parents

sont prestataires de la sécurité du revenu, le projet pilote a été développé dans huit régions du Québec autour de Carrefours Jeunesse Emploi (CJE).

L'agent du CLE (du module de sécurité du revenu (SR), lors de demandes d'assistance de jeunes, identifie et recrute les participants au Projet pilote Solidarité Jeunesse à partir d'un dispositif de repérage. Ce dispositif vise les jeunes à risque de demeurer à l'aide de dernier recours du fait de leur sous scolarisation, de leur expérience de travail non significative, de leurs problèmes psychosociaux, etc. Une fois admis, le jeune est référé au CJE (ou à un autre organisme d'insertion). L'intervention du CJE est constituée de deux phases : une phase d'exploration d'environ trois mois (constituée d'activités de connaissance de soi, d'identification du potentiel, etc.) permet au jeune de se construire un projet en vue d'obtenir un emploi ou de retourner aux études. Une deuxième phase (d'un maximum d'un an) s'incarne dans une activité structurée concrétisant la phase d'exploration. Pendant cette deuxième phase, le CJE est le plus souvent celui qui assure l'accompagnement individualisé du jeune. Au-delà de ces activités communes offertes au jeune, quelques CJE ont opté pour l'approche de groupe ou pour d'autres activités offertes à l'interne (Réseau des CJE, 2000b). Jumelée avec un suivi individualisé, l'approche de groupe permet de répondre aux besoins spécifiques du jeune (Réseau des CJE, 2000a).

Parmi les 196 jeunes repérés par les CLE lors du projet pilote, 100 jeunes ont finalement accepté de participer au projet et terminé l'intervention (Réseau des CJE, 2000a). L'intervention avec les jeunes a le plus souvent permis de recréer des liens avec les organismes de la communauté, les entreprises et le milieu scolaire en tête de liste (Québec et Ministère de la solidarité sociale, 2001). L'évaluation de ce projet qui, soulignons-le, ne tenait pas compte des spécificités territoriales, a permis de dresser les constats suivants (Québec et Ministère de la solidarité sociale, 2001; Réseau des CJE, 2000a, 2000b, 2000c) :

- 1- Les jeunes sont plus impliqués dans l'intervention dans la mesure où ils participent à la construction du processus. Les intervenants notent également une amélioration de l'estime de soi, de la connaissance de soi et de l'autonomie par rapport à la recherche d'emploi chez de nombreux participants (Québec et Ministère de la solidarité sociale, 2001).
- 2- Au plan du partenariat, le projet a permis le développement et la consolidation de liens entre les CJE et les différents acteurs du milieu, construisant ainsi des ponts qui facilitent l'accès à l'emploi des jeunes et une meilleure insertion (Québec et Ministère de la solidarité sociale, 2001; Réseau des CJE, 2000c).
- 3- Des difficultés demeurent en regard notamment de la bureaucratisation qui entoure le projet et qui nuit à l'accessibilité de l'intervention (charge de travail élevée des intervenants du projet; procédure "retour aux études" trop complexe; temps alloué à la gestion du projet élevé, etc) (Réseau des CJE, 2000c).

Ces constats issus du projet pilote ont mené à l'instauration d'un Projet Solidarité Jeunesse à partir de novembre 2000. Au-delà des ajustements administratifs, la principale modification concerne la clientèle ciblée puisqu'il s'agit maintenant de l'ensemble des jeunes de 18-20 ans et non plus seulement les jeunes provenant de familles elles-mêmes prestataires. La participation au projet demeure donc volontaire. Cependant, le fait que le projet à l'étude cohabite avec des interventions du Ministère obligeant les jeunes de 18-24 ans à s'inscrire dans un parcours obligatoire risque d'influencer les dynamiques d'intervention des jeunes inscrits au Projet Solidarité Jeunesse tel que les concepteurs eux-mêmes du programme l'ont souligné (Québec et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2000). En effet, lors de sa rencontre avec l'agent du CLE, le jeune adulte peut être soit référé au projet à l'étude où à la filière courante dans laquelle il encourt des pénalités. Il faudra donc tenir compte de cet élément lors de nos analyses pour bien comprendre les dynamiques d'intervention. Le projet veut cibler en priorité les jeunes à leur première demande d'aide de dernier recours.

À ce sujet, le bilan de l'an 1 de Solidarité Jeunesse (SJ) réalisé par le Comité aviseur de Solidarité Jeunesse (CASJ), de même que les rapports d'étape du RCJEQ et du MESS mentionnent que la clientèle de Solidarité Jeunesse a davantage de difficultés que celles préalablement ciblées. Ducharme (Ducharme et Fonseca, :96) situent ce phénomène « dans un contexte de diminution significative du nombre de jeunes à la sécurité du revenu ». En effet, le contexte économique favorable des dernières années aurait ainsi favorisé la sortie de l'assistance-emploi de plusieurs jeunes les mieux outillés. «À cet effet, soulignons qu'il y avait en moyenne 29 986 jeunes de moins de 25 ans aptes au travail à l'assistance-emploi en 1999-2000, tandis que pour 2000-2001 cette moyenne était de 25 707. Au moins de juillet 2001, il y avait 22 694 jeunes de moins de 25 ans, sans contraintes à l'emploi, au programme de l'assistance-emploi » (Ducharme et Fonseca, 2002 :96). Implicitement, il s'agit de comprendre que les jeunes qui demeurent sous la charge de l'État sont plus en difficulté (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002), l'enjeu du développement de la qualification des jeunes étant central, ces jeunes étant « souvent plus isolés et ne disposant pas de réseaux sociaux développés, ont plus de difficultés à se conformer aux nouvelles exigences du marché du travail (...) [et ont] une expérience de travail peu significative » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002; Ducharme et Fonseca, 2002 : 98).

De plus, partant de ces constats, d'ailleurs confirmés par certaines recherches du MESS (Lemieux et Lanctôt, 1995; Québec et Ministère de la solidarité sociale, 1999), Solidarité Jeunesse s'appuie sur quatre « postulats » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002; Ducharme et Fonseca, 2002 :101-103). On veut d'abord prévenir l'entrée passive des jeunes à l'assistance-emploi car une proportion importante de nouvelles personnes admises à la sécurité du revenu en 1998-1999 « étaient âgées de moins de 21 ans ». De plus, « six jeunes prestataires sur dix âgés de moins de 21 ans inscrits à la sécurité du revenu en 1993 avaient grandi dans une famille qui a bénéficié de l'assistance-emploi pendant cinq à dix ans dans la majorité des cas » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002; Ducharme et



Fonseca, 2002 :101). Dans cette perspective, « donner un simple chèque à un jeune qui entre dans la vie adulte peut constituer un piège de pauvreté risquant d'entraîner une dépendance à long terme » (Boisclair, 2000 :1). Entrée passive et dépendance intergénérationnelle font donc partie de l'argumentaire, même si la transmission intergénérationnelle, donc le fait d'avoir des parents à l'aide sociale, n'est plus le seul critère d'admissibilité au PSJ dans la mise en œuvre nationale de novembre 2000. Ainsi, « sous-scolarisation, expérience de travail non significative, appartenance à une famille elle-même prestataire, monoparentalité et présence apparente de problèmes psychosociaux » deviennent les principaux critères pour être admissibles (Boisclair, 2000 :2). Il s'agit de proposer une alternative à l'assistance-emploi pour les jeunes nouveaux demandeurs (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002).

Un deuxième postulat vise à privilégier le «volontariat» afin de laisser choisir le jeune de « s'inscrire dans une démarche de réinsertion sociale et professionnelle » (Ducharme et Fonseca, 2002 : 101). Dans cette perspective, « pouvoir opter ou non pour Solidarité jeunesse détermine le niveau d'engagement d'un participant donné dans le projet » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002 :14).

Le troisième postulat privilégie « une intervention continue et personnalisée auprès des jeunes ». Il s'agit de faire vivre des expériences positives aux jeunes au travers d'une multitude d'activités orchestrées par un organisme jeunesse. Il s'agit également de « donner la possibilité aux jeunes de jouir d'une certaine stabilité au plan de l'intervention en privilégiant la présence et l'action continue d'un même intervenant », ce suivi se poursuivant même si le jeune est en emploi (Ducharme et Fonseca, 2002 :102).

Enfin, le dernier postulat mise sur l'arrimage « de l'offre de service des principaux partenaires » qu'ils soient des ministères ou des organismes, en favorisant une approche « horizontale qui permettra aux participants de Solidarité jeunesse de bénéficier de services sans période d'errance et sans devoir faire face à des obstacles techniques, administratifs ou systémiques pouvant agir à leur endroit comme des éléments dissuasifs ou encore démotivants » (Ducharme et Fonseca, 2002 :102).

À l'instar du projet pilote, cette initiative « s'appuie sur une approche d'intervention spécialisée et un accompagnement soutenu de la part d'un organisme spécialisé, et sur la mobilisation d'autres acteurs sociaux pour élargir les capacités d'accueil des jeunes dans les institutions, organismes, établissements d'enseignements et entreprises »(Québec et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2000 :3). Le Projet Solidarité Jeunesse mise donc sur le partenariat et l'action intersectorielle pour favoriser l'insertion des jeunes prestataires, tout en maintenant les mécanismes de l'intervention. En effet, il vise à redonner de l'autonomie aux jeunes et organise son intervention dans un cadre nouveau où l'accent est mis sur les liens de collaboration entre les différents acteurs susceptibles d'influencer l'entrée et le maintien des jeunes sur le marché de

l'emploi, les CJE/OJ étant au cœur de ces interactions. Avec le Projet Solidarité Jeunesse, les CJE/OJ paraissent encore davantage être la clé de voûte opérationnelle de l'ensemble des politiques d'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse du Québec. À cet égard, il importe de mentionner que les participants au PSJ ne sont pas les uniques bénéficiaires des services des CJE qui ont une vocation plus large (Assogba, 2000; Beaudouin et Favreau, 2000).

Dans son actualisation, le PSJ compte sur deux principaux outils : le plan d'action individuel des jeunes et le comité local de suivi (Ducharme et Fonseca, 2002). Le plan d'action est un outil qui vise à permettre aux jeunes d'atteindre leurs objectifs en retrouvant « une autonomie personnel et sociale, tout en augmentant leur capacité de subvenir à leurs besoins financiers » (Ducharme et Fonseca, 2002 :102). Selon le CASJ, du point de vue de l'intervention idéale, ce plan d'action est ensuite validé par un comité local de suivi (CLS) composé du CJE ou de l'organisme jeunesse (OJ), du module de sécurité du revenu (SR) et d'Emploi Québec (EQ). « Les membres du CLS ont ensuite la responsabilité conjointe de faire un suivi du plan d'action du participant, de le corriger ou de le réorienter avec le consentement de celui-ci » (Ducharme et Fonseca, 2002 :103). Il s'agit aussi d'éliminer les barrières administratives pour le jeune. En outre, les « mandats généraux » des CLS sont « de faire le suivi administratif du projet de recherche-action Solidarité jeunesse et de construire un partenariat local avec le milieu scolaire, de la santé, des affaires et communautaire pour soutenir et réaliser le plan d'action des jeunes participants » (Ducharme et Fonseca, 2002 :103).

Si au départ, un succès dans le cadre du PSJ était constitué d'un retour aux études ou en formation ou d'un accès à un emploi, les assouplissements administratifs de juin 2001<sup>9</sup> ont reconnu d'autres succès et ce, considérant un portrait général qui révèle une clientèle de SJ plus difficile. Ainsi les plans d'action privilégient quatre « trajectoires d'insertion : 1) la formation et l'obtention d'un emploi; 2) le retour aux études; 3) le fait d'avoir entrepris des démarches personnelles pour atténuer ou enrayer des problèmes de santé; 4) le fait d'entreprendre des démarches permettant de régler des problèmes liés à la justice » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002 :15). Or, dès après, il est tout de même souligné que « l'objectif ultime pour le MESS demeure toujours l'obtention d'un emploi et l'intégration des personnes au marché du travail » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002 :15).

Donc on peut situer le PSJ dans une perspective qui se veut préoccuper à la fois du jeune et de son milieu, mais qui, dans les faits, semble centrée sur l'insertion en emploi du jeune.

---

<sup>9</sup> D'autres assouplissements administratifs ont également favorisé un accès plus rapide aux mesures d'Emploi Québec. Nous y reviendrons dans la section traitant du dispositif.

## **5. Les objectifs de la recherche évaluative**

Le but général de cette recherche est donc d'évaluer, sur un certain nombre de territoires d'application, la mise en œuvre du Projet Solidarité Jeunesse quant au partenariat développé, quant à la nature de l'intervention proposée et quant à l'adéquation des services offerts avec les besoins exprimés par les jeunes. Plus précisément nous voulons :

- Décrire et comprendre en quoi les dynamiques partenariales contribuent à améliorer les interventions directes ou à en créer pour soutenir un projet d'insertion socioprofessionnelle.
- Décrire et comprendre les trajectoires des jeunes afin d'identifier les différentes problématiques et les besoins qu'elles révèlent.
- Évaluer en quoi la nature de l'intervention mise en place localement répond aux besoins des jeunes dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle

Émergent de ces objectifs trois questions de recherche :

- À quelles conditions, les interactions entre les différents acteurs du milieu facilitent-elles les projets d'insertion des jeunes rejoints par le projet?
- Quels facteurs contribuent ou non à la transformation de la trajectoire des jeunes à la suite de leur passage dans le projet?
- Quels sont les effets de l'intervention sur les dimensions relationnelle, professionnelle, identitaire et politique de la trajectoire du jeune?

## **6. La démarche méthodologique utilisée**

### **6.1 La stratégie de recherche : l'étude de cas**

En fonction de nos objectifs de recherche, nous avons opté pour une stratégie de recherche basée sur l'étude de cas et l'analyse qualitative des données empiriques (Huberman et Miles, 1991; Yin, 1994). L'étude de cas (Yin, 1994) s'avère particulièrement indiquée quand: a) les frontières entre le phénomène et le contexte ne sont pas clairement identifiées; b) l'étude des variables contextuelles peut s'avérer particulièrement appropriée dans la compréhension du phénomène, ce qui est extrêmement important dans le cadre de cette recherche; en fait, dans cette recherche, le contexte risque de générer des résultats différents dans chaque territoire à l'étude; c) les comportements pertinents à l'étude ne peuvent être manipulés (incompatibilité avec un devis expérimental). Toutes ces conditions se trouvent réunies dans la présente étude.

Dans le cadre plus spécifique d'une recherche évaluative, ici une évaluation d'implantation, l'étude de cas permet de comprendre comment le projet se traduit dans un contexte local et réel d'application (Desrosiers et al., 1998; Patton, 1990). Cette manière de faire est d'autant plus pertinente qu'en choisissant plusieurs sites aux caractéristiques fort diverses (niveaux d'emplois variables, dynamiques locales

distinctes, prises en charge de problématiques spécifiques) l'évaluation portera sur différents cadres de réalisation de l'implantation du projet. Une attention particulière à la réalisation d'études de cas diversifiées a été considérée pour rendre compte des spécificités locales d'un projet national. Cette diversité témoignera des différences qui refléteront les caractéristiques objectives du milieu et le niveau d'appropriation des acteurs locaux.

Plus spécifiquement, nous avons utilisé un devis à cas multiples dans le cadre de cette étude, un cas correspond à un territoire d'application du projet, généralement sous l'égide d'un CJE. Ainsi, nous avons réalisé 9 études de cas, correspondant à autant de territoires d'application du PSJ à partir de 8 organismes dont deux non CJE, dans 7 terrains de recherche. Tel que l'appel d'offres le mentionne, la réalisation de différentes études de cas, autour de territoires de CJE aux caractéristiques distinctes, permet de faire état d'expériences différentes développées dans le cadre du Projet Solidarité Jeunesse. Sur ces bases, pour échantillonner les cas à l'étude, les critères suivants ont été retenus : 1) la nature du territoire concerné (urbain, semi-urbain ou rural) en vue de rejoindre différentes régions, 2) le contexte socio-économique local général et pour les jeunes, 3) la nature des partenaires (public, parapublic, communautaire, privé), 4) la présence d'entreprises privées participant au programme 5) l'existence de problématiques plus "lourdes" (toxicomanie, santé mentale, etc.). Soulignons toutefois que l'échantillon n'a pas été choisi dans son ensemble dès le départ, mais par vagues successives de deux à trois études pour procéder à une construction plus empirique de la diversité des expériences d'implantation du Projet Solidarité Jeunesse et tenir compte des pistes de réflexion qui émergeaient des analyses préliminaires des premiers terrains.

Nous allons maintenant identifier les stratégies propres à la cueillette de données sur les deux grandes composantes du PSJ qui nous intéressaient dans cette recherche, à savoir les dynamiques partenariales entourant l'intervention et les trajectoires des jeunes dans le PSJ, et plus spécifiquement l'intervention menée avec eux.

## **6.2 Les dynamiques partenariales**

Pour retracer les dynamiques partenariales, il s'agit, d'une part, d'identifier l'ensemble des collaborateurs oeuvrant autour d'un CJE/OJ et leur rôle spécifique et, d'autre part, de considérer la nature des relations établies (ponctuelles, permanentes, régies par une entente ou non). La présence de secteurs d'activités différents est centrale (santé, scolaire, emploi). On entend aussi par secteur les acteurs des secteurs publics, communautaire et privé, comme c'est le cas dans ce projet. Pour se faire, nous avons utilisé différents outils méthodologiques.

### **6.2.1 L'analyse documentaire**

L'analyse documentaire de projets d'implantation, de rapports d'évaluation et de procès-verbaux de réunions provenant des CJE/OJ et des partenaires a constitué le

début de l'étude de l'évolution et du fonctionnement des collaborations. Pour chaque étude de cas, après les premières démarches pour entrer dans le terrain, nous avons procédé à l'analyse des différents documents produits par l'organisme étudié en ce qui a trait au PSJ : projet d'implantation, procès verbaux de rencontres (Comité local de suivi, rencontres d'intervention) bilan de l'organisme, etc. Cette analyse a permis d'établir un premier portrait de l'intervention et des partenaires autour de l'organisme dans le cadre du PSJ.

### 6.2.2 Des entrevues avec les acteurs partenaires

Une première entrevue individuelle de 90 à 120 minutes avec le ou les concepteurs locaux de l'intervention partenariale pour chaque terrain de recherche a été effectuée. Ce concepteur local, généralement le directeur du CJE ou de l'organisme jeunesse (OJ), a été alors interrogé sur la manière dont le PSJ s'était implanté dans son organisme (généralement à partir de la tournée du Ministre Boisclair), sur l'histoire de son organisme, sur les liens de collaboration de son organisme, sur les relations avec SR/EQ, sur les interventions développées dans le cadre de PSJ et sur les jeunes participants à Solidarité Jeunesse. Une grille d'entrevue souple a été utilisée (voir en annexe 1). Cette première entrevue, outre le fait de nous donner de l'information sur les circonstances entourant l'émergence de PSJ dans l'organisme étudié, nous a aussi permis d'identifier les autres acteurs clé à rencontrer.

Par la suite, en fonction des terrains et des différentes réalités, plusieurs entrevues ont été réalisées, en groupe ou en individuel, avec les partenaires internes ou externes au PSJ.

Pour les partenaires internes, soit SR et EQ, nous avons rencontré différents niveaux d'acteurs dans chaque terrain de recherche. Tout d'abord, nous avons rencontré la personne gestionnaire du PSJ au niveau local tant à SR qu'à EQ pour évoquer la vision de SJ, l'émergence des collaborations, les difficultés rencontrées, les collaborations dans l'intervention, l'organisation du comité local de suivi. Dans quelques terrains, des agents d'EQ ayant participé dans l'évaluation des mesures actives pour les jeunes PSJ ont été rencontrés<sup>10</sup>. Nous avons aussi rencontré des agents d'attribution de SR dans les différents terrains pour les interroger sur la manière dont ils présentaient le PSJ aux jeunes et sur leur vision de l'insertion. Finalement, nous avons réalisé différentes entrevues avec des responsables régionaux de SR et EQ pour appréhender le processus socio-historique d'implantation du PSJ, mais aussi la manière dont ont pris forme les différentes collaborations dans l'intervention, les difficultés rencontrées et les solutions apportées. L'annexe 1 présente la grille d'entrevue utilisée dans ce cadre.

---

<sup>10</sup> Dans ce cadre, la saturation des données a été atteinte rapidement. Le discours des agents EQ était à chaque fois concordant avec celui des représentants EQ sur le CLS (le plus souvent des gestionnaires). Ces derniers pouvaient ainsi facilement nous parler de la dynamique de leurs agents. Enfin, comme nous le soulignerons plus loin, dans la majorité des terrains, les agents de EQ ont peu participé au PSJ parce que peu de demandes (de MFOR par exemple) leur ont été adressées dans le cadre du PSJ.

Pour les partenaires externes, à partir des documents et du discours des interviewés, nous avons établi une constellation des différents partenaires nommés par les interviewés en fonction des différents secteurs. Par la suite, en entrevue individuelle, en entrevue de groupe ou en entrevue téléphonique, nous avons interrogé ces partenaires sur la manière dont ils étaient intégrés au PSJ, sur leur vision des jeunes et de l'intervention, sur la nature des collaborations, sur les difficultés rencontrées et les solutions apportées. L'annexe 1 présente certaines grilles d'entrevue qui ont été utilisées pour appréhender les collaborations externes.

Ce premier volet a permis ainsi de dresser un portrait des pratiques de collaboration des CJE (ou d'autres organismes jeunesse) qui sont au centre des études de cas. Ces dernières permettent de comprendre la dynamique particulière, les conditions de réussite et d'échec auxquelles ont fait face ces pratiques particulières et leur influence sur l'intervention auprès des jeunes et sur la période de suivi.

### 6.2.3 Les trajectoires de jeunes participants au PSJ dans les études de cas

#### *6.2.3.1 L'analyse descriptive des profils des jeunes touchés par l'intervention dans les études de cas*

Il s'agit ici de dresser le portrait de la clientèle du CJE ayant fait l'objet d'une intervention du projet. Ainsi, à partir des données disponibles recueillies notamment dans le cadre de l'analyse documentaire préparatoire aux entrevues, un portrait global local des jeunes participants a été dressé pour repérer les différents profils susceptibles d'être rencontrés en entrevue. Avec une approche qualitative, notre objectif n'était pas tant, pour chaque étude de cas et pour l'ensemble des études de cas, de parvenir à la construction d'un échantillon représentatif des jeunes participants à PSJ, mais bien de rencontrer le plus possible de jeunes aux situations diverses, tant à leur arrivée au PSJ que durant leur participation.

#### *6.2.3.2 La reconstitution des trajectoires d'insertion des jeunes rencontrés*

Dans chaque terrain de recherche, six jeunes ont été choisis à partir des informations fournies par les intervenants agissant à titre d'informateurs clés, pour un total de 40 jeunes dans l'ensemble des études de cas. Pour rendre compte de la diversité des jeunes, nous avons utilisé, entre autres, les critères suivants : le sexe, la scolarité, l'histoire antérieure des jeunes, les problématiques particulières (analphabétisme, monoparentalité, démêlés avec la justice, toxicomanie, etc.), les réalisations durant la participation à SJ et l'existence ou l'absence d'expérience professionnelle.

Considérant les exigences des règles éthiques du Ministère et des organismes, nous n'avons pas pu procéder à un choix unilatéral des jeunes rencontrés. Les intervenants des organismes faisaient partie intégrante de la sélection puisqu'ils repéraient les jeunes à partir des critères donnés, ils leur présentaient la possibilité

de nous rencontrer et ce n'est que lorsque le jeune avait accepté de nous rencontrer que nous intervenions en tant qu'équipe de recherche. Ce contexte de recrutement constitue une donnée qu'il importe de conserver à l'esprit, dans la mesure où il s'agit souvent, par exemple, de jeunes avec qui les intervenants étaient encore en contact, de jeunes pour qui la participation à SJ ne s'était pas traduite par un conflit avec l'intervenant ou de jeunes qui n'avaient pas abandonné. Dans une démarche qualitative qui s'appuie sur la compréhension des propres biais qu'elle génère plutôt que de les ignorer dans un *a priori* d'une perspective objective, ce contexte de recrutement ne nuit pas à l'émergence de résultats de recherche. Cependant, ces résultats doivent être compris dans cette dynamique méthodologique, c'est à dire comme des résultats qui présentent certainement une réussite d'insertion plus importante que celle qu'a connue globalement l'ensemble des jeunes ayant participé à SJ.

Les entrevues avec les jeunes ont une durée de 90 minutes environ; elles ont été réalisées à l'endroit où le jeune souhaitait nous rencontrer : son logement, au CJE/OJ, dans un autre lieu.

Elles visaient à :

- 1- reconstituer l'histoire personnelle des participants en vue d'identifier les besoins, les attentes et la motivation à l'entrée dans le projet;
- 2- reconstituer le processus d'intervention dont ils ont bénéficié (activités, outils, réalisations);
- 3- recueillir leur point de vue sur l'intervention et son effet sur leur parcours dans le projet quant à leurs besoins initiaux;
- 4- considérer leur situation actuelle au plan de leur insertion sociale et professionnelle.

Il s'agissait, au travers de leur discours, d'identifier les aspects positifs et négatifs de l'intervention sur leur trajectoire, en cernant plus particulièrement les réalisations et les acquis personnels qui en découlaient. Comme nous avons choisi de rencontrer des jeunes qui se trouvaient dans la période de suivi de PSJ et le plus souvent proche de la fin de leur participation, nous avons rencontré quelques difficultés à leur faire préciser les différentes activités qu'ils avaient réalisées au moment de la période intensive de leur participation. Malgré tout, en triangulant les données de l'entrevue du jeune avec celle de l'intervenant, nous avons obtenu un niveau d'informations assez intéressant sur les outils et la nature de l'intervention. On trouvera en annexe la grille d'entrevue utilisée avec les jeunes.

#### *6.2.3.3 Les entrevues avec les intervenants*

Deux types d'entrevue ont été réalisés auprès des intervenants :

Des entrevues individuelles ont été effectuées avec des intervenants qui ont été les intervenants privilégiés des jeunes rencontrés. Elles ont servi à recueillir de l'information sur la trajectoire des jeunes. Elles ont porté sur le jeune à son arrivée

dans le projet, sur le plan d'action du jeune, sur les résultats de son passage dans le projet, sur le bilan d'ensemble du projet. Ces entrevues ont duré de 60 à 90 minutes. Nous avons conduit ces entrevues pour tous les jeunes rencontrés, alors que notre protocole n'en mentionnait que deux par terrain. Considérant en effet les difficultés d'obtenir de la part des jeunes une information en profondeur sur les activités réalisées et les outils d'intervention utilisés, nous avons choisi de trianguler l'ensemble des entrevues de jeunes avec celles des intervenants pour obtenir un maximum de données. Nous avons, à ce titre, étudié les dossiers que les intervenants avaient construits lorsqu'ils étaient disponibles pour les jeunes rencontrés. Nous y reviendrons. La reconstitution du parcours d'intervention de chaque jeune rencontré et de ses réalisations s'appuie donc sur des données provenant de multiples sources. Pour autant, nous avons quand même tenu compte dans nos analyses du fait que les jeunes ne se souvenaient que peu ou pas du tout de certaines activités effectuées quelques mois auparavant, pour voir quelles étaient celles dont ils se souvenaient et pourquoi.

Une entrevue de groupe ou individuelle avec les intervenants directement associés à SJ dans le CJE a été réalisée sur les 9 terrains d'application de PSJ afin de recueillir de l'information sur la structure de l'intervention, les objectifs et philosophie d'intervention, les outils utilisés, les collaborations développées, la vision des jeunes et leur place dans l'intervention. Toutes les grilles d'entrevue utilisées avec les intervenants se retrouvent en annexe.

L'ensemble des entrevues de partenaires, de jeunes et d'intervenants ont été enregistrées et retranscrites intégralement. Elles ont fait l'objet d'une codification intégrée à partir du logiciel N-Vivo. Cette codification intégrée nous a permis de trianguler systématiquement les informations dans une logique de validation mais aussi de faire émerger les pistes d'analyse en intra-cas comme en inter-cas de manière simultanée entre les différentes sources d'information. Nous présenterons plus globalement notre stratégie d'analyse ultérieurement.

#### *6.2.3.4 Données complémentaires*

Des données complémentaires ont permis de compléter les discours du jeune et de mettre en contexte l'intervention dont il a été le sujet (les objectifs de l'intervention, la nature de l'intervention, la nature des collaborations, etc.) (Assogba, 2000).

Les données complémentaires sont constituées :

- 1- des renseignements du dossier du CJE/OJ (notes évolutives, évaluation psychosociale, rapport du cheminement dans l'intervention, bilan de stage, etc.);
- 2- du projet du jeune ( réf. : Plan d'action ).

Ces outils de cueillette, en complément des entrevues avec les intervenants, permettent de faire ressortir le récit public de la trajectoire d'insertion (Astier, 1997), tandis que les entrevues avec les jeunes font ressortir le récit privé.



L'ensemble des outils de cueillette de données permet également de documenter la nature de l'intervention, notamment par une analyse parallèle du matériel recueilli sur les dynamiques partenariales et sur les trajectoires.

### **6.3 Le traitement et l'analyse des données**

Chaque cas a fait d'abord l'objet d'une étude en soi où ultimement la nature de l'intervention était l'unité principale d'analyse. Celle-ci a été construite à partir de deux sous-unités soit: le partenariat dans le milieu et les trajectoires des jeunes (Yin, 1994). Les multiples sources de données sont donc d'abord traitées de façon systématique à partir d'une analyse qualitative basée sur la condensation et la présentation des données (Huberman et Miles, 1991). La notion de condensation des données renvoie à l'ensemble des opérations de transformation, de catégorisation et de mise en relation des données. L'ensemble de ces opérations a été largement facilité par la réalisation d'une codification intégrée dans le logiciel N-Vivo, comme nous l'avons mentionné antérieurement.

Dans chaque cas, nous avons cherché à mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le parcours des jeunes rencontrés. L'analyse du point de vue des jeunes et des intervenants a permis de saisir la cohérence et la continuité des interventions décrites dans les études de cas. À l'intérieur de chaque cas, une analyse transversale, inter-unités, a permis de dégager comment se présentait le dispositif d'intervention et de collaboration, comment les interventions étaient réalisées et comment les trajectoires des jeunes étaient ou non influencées. Cette analyse a permis de rendre compte de la manière dont localement le PSJ a été traduit lors de sa mise en œuvre. Elle a été rédigée dans le cadre de monographies qui visaient d'une part, à dresser des constats descriptifs et évaluatifs de la situation locale de mise en œuvre de PSJ et d'autre part, de rendre compte de pistes d'analyse et de réflexion. Ces monographies ont fait l'objet d'une validation avec les acteurs clés locaux

Durant cet exercice de validation locale de la monographie dégagée en première analyse intra-cas de l'ensemble du matériau de recherche, les entrevues réalisées ont permis aux acteurs locaux de l'intervention PSJ :

- 1) d'apporter des nuances, des compléments, des corrections à l'analyse réalisée par l'équipe de recherche sur la mise en œuvre de PSJ dans une logique d'évaluation participative,
- 2) de faire état des modifications, changements, transformations survenues dans l'an 2 et du début de l'an 3,
- 3) de débattre des pistes de réflexion et des défis à relever que suscitaient l'analyse de l'équipe de recherche sur la situation locale. Ces débats ont été considérés comme autant de points de vue d'acteurs permettant de renforcer telle ou telle vision de la mise en œuvre du PSJ. Ils ont été intégrés à l'analyse finale dans la mesure où ils renforçaient l'expression d'une vision particulière de ce que devait être le PSJ.

Ce mode de cueillette et d'analyse construit progressivement une explication sur le cas. L'explication finale est donc le résultat d'une série d'itérations de plus en plus précises, soumises à la comparaison empirique (*explanation building*).

Enfin, la comparaison entre les différents cas constitue la dernière étape du traitement des données et à l'origine de la rédaction de ce rapport. Cette comparaison permet d'établir un bilan d'ensemble et de compléter la démarche évaluative.

#### **6.4 Validité de la démarche méthodologique**

Le travail d'explication sur les premiers cas a donné lieu à l'élaboration de propositions ou d'hypothèses, qui ont par la suite été vérifiées dans l'analyse des cas subséquents. Compte tenu du peu de données disponibles au point de départ, l'élaboration de propositions s'est réalisée au fur et à mesure que l'analyse des premières études de cas a été complétée. La réalisation s'est faite par vagues successives des différentes étapes de la recherche :

- 1- cueillette de données,
- 2- analyse intra-cas,
- 3- validation,
- 4- analyse explicative.

Cette façon de procéder a permis de respecter totalement, dans la démarche analytique, les principes d'itération liés à une démarche qualitative dans la mesure où l'émergence de pistes d'analyse a été systématiquement soumise à une vérification empirique. Dans cette démarche analytique, l'explication se construit au fur à mesure, en ayant recours à de multiples sources de données. En fait, l'utilisation de multiples sources de données et de multiples informateurs permet justement d'arriver à une convergence sous un mode de triangulation. Ces facteurs favorisent la validité du construit. La rigueur et la cohérence de la démarche ainsi que le recours à l'*explanation building* soutiennent donc la validité interne (Yin, 1994 :110). Si l'étude de cas est reconnue pour la richesse des informations qu'elle produit, elle ne prétend pas à la généralisation statistique des résultats. L'analyse en profondeur de la dynamique d'un cas, parce qu'elle met en évidence les facteurs contextuels qui facilitent l'atteinte de résultats, mène cependant à émettre des propositions généralisables.

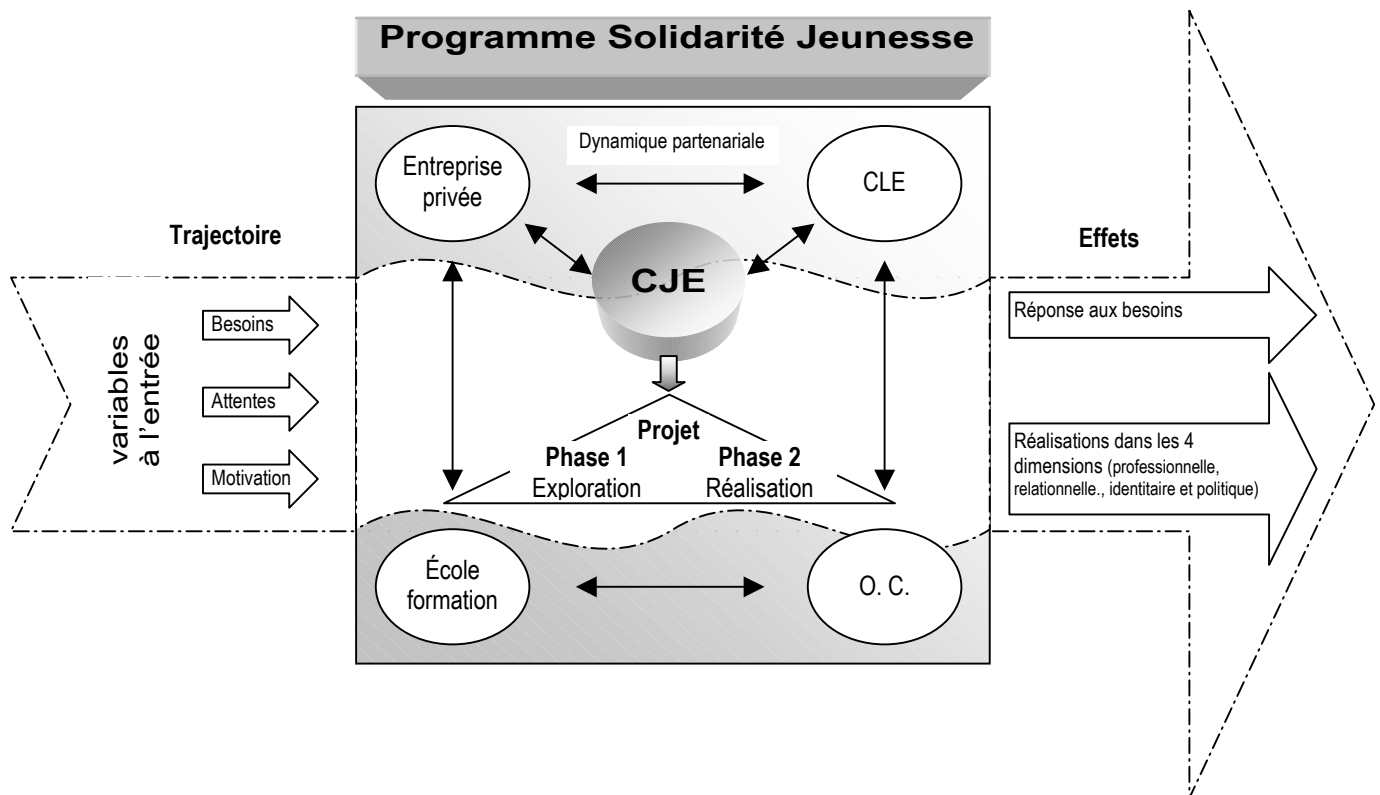
À ce titre, les explications finales et les recommandations du rapport s'appuient non pas sur une logique de généralisation des résultats mais bien sur une compréhension en profondeur des enjeux et des défis à relever pour traduire de manière globale les postulats d'origine du PSJ. Il s'agit ainsi de constater comment et pourquoi la mise en œuvre de PSJ n'a respecté que partiellement les intentions d'origine et comment y revenir ou les transformer.

Finalement, il importe de présenter maintenant notre cadre d'analyse sur lequel s'appuie tout le traitement des données et la construction de l'évaluation.

## 7. Le cadre d'analyse

À la lumière de notre problématique, il nous importe de comprendre les enjeux de l'insertion socioprofessionnelle dans leur complexité et leur diversité, en retenant que l'interaction qui se développe entre le jeune et son milieu, et la construction de liens qui en résulte, constituent la trame centrale de l'intervention.

A ce titre, voici schématiquement comment nous illustrons les composantes de l'intervention dans le contexte des rapports dynamiques des différents acteurs impliqués autour des jeunes.



En ce sens, un double ancrage théorique balise notre démarche : d'une part, nous devons considérer le processus d'insertion/exclusion des jeunes que vivent les jeunes bénéficiant de l'intervention du PSJ, et d'autre part, il nous faut tenir compte du contexte qui accompagne ce processus, soit les conditions mises en place ou non pour soutenir l'insertion des jeunes. Ces conditions reposent sur l'intervention qui

s'est développée au sein des différents organismes étudiés et avec la dynamique partenariale construite dans le milieu de vie des jeunes.

Ces deux points d'ancrage constituent le pivot de notre démarche conceptuelle de départ. Un certain nombre de concepts nous permettront de comprendre les dynamiques qui se jouent dans le cadre de la mise en œuvre de PSJ. Ces concepts s'arriment autour des trois notion-clé utilisées dans cette évaluation

- 1) Les trajectoires d'insertion des jeunes
- 2) Les collaborations partenariales
- 3) L'intervention.

### 7.1 Les trajectoires d'insertion des jeunes

La notion de trajectoire devient le levier qui nous permet de mieux saisir les difficultés des jeunes, leurs besoins, la réponse apportée par l'intervention et la portée réelle de la rencontre entre cette intervention et les jeunes. En effet, nous examinons un *processus* d'intervention en lien avec des *histoires personnelles et familiales*. L'analyse cerne donc les dimensions temporelle et dynamique des situations en vue de comprendre les changements obtenus ou non.

L'intervention, orientée en fonction d'une structure et d'un but (d'une cible), est étudiée en tant que **trajectoire**. Cet outil analytique permet de rendre compte du cadre structurant dans lequel les jeunes tentent de réaliser leur insertion socioprofessionnelle. La trajectoire permet donc de rendre compte des éléments structurants de l'intervention et de la marge de manœuvre dont le jeune dispose en tant que sujet, autour du projet d'insertion qu'il co-construit avec les divers acteurs qui structurent sa trajectoire. (Boutinet, 1990; René et al., 2001).

Le concept de **projet** réfère donc à la façon qu'a le jeune de s'approprier cette intervention et de se projeter dans un avenir plus ou moins rapproché en fonction de son cheminement personnel (Le Bossé, 2000; René et al., 2001). Le projet est directement lié à l'idée de sujet, dans la mesure où il confère à l'action « un sens indépendant des contingences de l'environnement » (Le Bossé, 2000 :169). Par la co-construction de son projet, le jeune donne volontairement un sens à ses actions, plutôt que de se laisser porter par les événements. Les réalisations sont alors des révélateurs de l'état d'avancement de l'insertion des jeunes la stabilisation permettant d'en mesurer l'intensité et la durabilité (René et al., 2001).

Pour mieux comprendre l'expérience de chaque jeune d'un point de vue subjectif et objectif dans sa participation au PSJ, nous avons choisi d'utiliser le concept de **parcours** pour définir le sens que le jeune souhaitait donner à sa démarche d'insertion. A cet égard, la notion de parcours, plus restrictive que celle de trajectoire est utilisée ici pour décrire le chemin que le jeune souhaitait et a réalisé dans le cadre de sa participation à SJ. Le regard sur la trajectoire est plus global et tente de montrer comment le parcours suivi dans SJ par le jeune a eu ou non des

effets sur sa situation de vie en général. Par exemple, il s'agit de voir comment un parcours vers l'emploi a pu ou non avoir des effets sur les conditions de vie, sur la participation sociale du jeune, en un mot sur son insertion sociale conçue de manière multidimensionnelle.

## **7.2 L'intervention**

L'interface entre l'intervention intensive et les jeunes participants définit l'intervention. Par **intervention**, nous référons donc aux différentes caractéristiques que prend localement le projet dans son interaction directe avec le jeune, et dont le jeune a pu bénéficier dans le cadre de son passage dans le projet : formes de soutien offerts aux jeunes, types d'activités (structurées en groupe, rencontres individuelles, informelles, etc.), prises en charge particulière, etc. Nous référons aussi à la qualité de la relation établie par les intervenantEs rencontréEs dans la mesure où la question d'une relation authentique avec des adultes, dans laquelle les jeunes sont considérés comme des sujets, demeure souvent un enjeu pour ces derniers (Bondu, 1998). C'est donc dans ce cadre de collaboration négociée, tant du point de vue des partenaires intervenants que du point de vue des jeunes sujets de l'intervention, que les relations d'intervention parviennent à répondre aux besoins des jeunes. Cette analyse de la rencontre entre les jeunes et les intervenants permet de faire ressortir la nature des interventions offertes tant en ce qui a trait à leur mise en œuvre qu'à leur pertinence.

En outre, considérant la nature partenariale du PSJ, nous avons choisi d'évaluer l'intervention partenariale réalisée à partir de trois idéaux types d'intervention partenariale que sont la pratique de référence personnalisée, la pratique en réseau et la pratique interdisciplinaire et intersectorielle.

La **pratique de référence personnalisée** s'inscrit dans un processus d'intervention individualisé et sectorisé où les besoins sont lus au travers des prismes professionnels, disciplinaires ou organisationnels. Si un besoin analysé urgent ou important se présente chez la personne, elle est transférée dans un autre organisme qui pourra répondre à ce besoin. Dans ce cadre, il n'y a pas de travail ensemble autour du jeune et de son problème au-delà de la référence et parfois il n'y a pas de suivi individualisé en commun.

La **pratique en réseau** équivaut à une pratique multidisciplinaire réalisée à l'image d'une course à relais où chacun se transmet des informations ou un dossier afin de mieux servir les clients dans une perspective de continuum ou de réseaux intégrés de services, tout en se cantonnant aux pratiques traditionnelles institutionnelles qui ciblent l'individu et son réseau. On travaille parallèlement (OPTSQ. Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, 1996). Le «**case management**» et le plan de services individualisés constituent des dimensions fréquentes de la mise en place d'un réseau de services intégrés. Si ces pratiques contribuent à assurer une continuité des soins et leur complémentarité pour répondre aux besoins des personnes, elles ne permettent pas toujours de sortir de « la logique fragmentée

de la sectorisation » (White et al., 2002 :26) même si elles font appel à des organismes communautaires. On parlera de coordination administrative et de rapprochement intrasectoriel.

**La pratique interdisciplinaire et intersectorielle** exige que les intervenants d'une même équipe travaillent tous «vers» un même objectif. «Sans perdre l'identité qui lui est propre, chaque discipline s'influence mutuellement et se transforme réciproquement »(OPTSQ. Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, 1996 :3). Dans cette perspective « transinstitutionnelle », les partenaires ont des interactions les uns avec les autres de même que des interactions bilatérales/interactives avec les sujets vus dans leur globalité, leur environnement et leur communauté. Cette conception des pratiques partenariales implique donc qu'il y ait, au sein d'un projet d'intervention, des collaborateurs en mesure d'intervenir sur plusieurs sous-systèmes de l'environnement. (Goyette, 1999). Elle implique également que soit prise en compte la complexité (Dhume, 2001; White et al., 2002). Les interventions dans ce contexte laisseront plus de place au travail ensemble auprès du client mais aussi auprès des autres composantes de ses problèmes.

### **7.3 Les dynamiques partenariales**

Le premier concept clé utilisé ici, soit celui du **partenariat**, vise à appréhender la manière dont se tissent les liens entre les différents intervenants et organisations concernés (Goyette et al., 2000). Plusieurs concepts sont associés à l'idée de partenariat (intersectorialité, coalition, réseautage, concertation). Dans ce projet, notre étude des **partenariats** ne se limite pas à l'examen d'actions communes formellement associées à la notion de partenariat mais à tous les liens de collaboration, formels ou non, misant sur la négociation (Thuderoz, 2000), allant de la concertation aux actions communes proprement dites, en passant par les échanges de services et de ressources, etc. (Bilodeau, 2000; Lebeau et al., 1997b; Panet-Raymond et Bourque, 1991). Le terme collaboration est pour nous un terme générique utilisé pour désigner toutes formes d'échanges entre acteurs individuels ou institutionnels. Le partenariat dans le cadre de SJ doit être envisagé comme un processus complexe permettant de parvenir à un nouveau paradigme d'intervention. On parle donc ici d'une part d'une analyse du processus partenarial, les collaborations qui s'inscrivent dans un processus vers le partenariat seront ainsi désignées de pratiques partenariales et d'autre part du résultat, à savoir le produit du processus, c'est-à-dire l'intervention.

On peut définir le partenariat « comme un rapport égalitaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance » (Panet-Raymond et Bourque, 1991 :64). Quant à l'action intersectorielle, elle réunit « des ressources de divers secteurs d'activités, possédant des mandats complémentaires et des fonctionnements parfois différents, afin de mettre en place

un plan d'action global pour résoudre un problème complexe » (Ouellet et al., 1995 :3).

Dans le cadre du PSJ, nous avons choisi de distinguer les rapports entre les trois collaborateurs originaux (SR EQ OJ), dits **internes**, des rapports avec les ressources du milieu, dites **externes**, qu'elles soient publiques (CLSC, écoles, CJ, etc), communautaires ou privées (entreprises). Pour les collaborations internes et externes, nous envisageons donc le développement du dispositif PSJ dans le chapitre 2, tandis que les éléments liés à l'actualisation de l'intervention en partenariat se retrouvent eux dans le chapitre 3.

Il est bien important de distinguer le partenariat des collaborations inter-organisationnelles (ou intra-organisationnelle) qui s'inscrivent notamment dans une perspective de gestion de la décroissance des institutions. Si les restructurations organisationnelles peuvent devenir catalyseur d'un processus partenarial, les collaborations dans ce contexte exigent une lecture « de la complexité comme constituante d'une approche globale » (Goyette et al., 2002) de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il s'agit donc de dépasser la sectorisation des pratiques, des savoirs, des disciplines pour parvenir à un décloisonnement des interventions qui s'incarnent dans une nouvelle intervention (Dhume, 2001).

**Décloisonnement et complexité** sont donc des termes importants. Pour qu'il y ait partenariat, il faut la présence d'acteurs indépendants provenant de plusieurs secteurs. Dans ce cadre, on peut se questionner sur les collaborations d'une ressource intermédiaire dans la mesure où elle est subordonnée à une institution. On peut aussi soulever des questions par rapport aux expressions partenaires intra-institutionnels. Le plus souvent, ces collaborations s'inscrivent dans un courant de coordination administrative ou organisationnelle.

Le partenariat est donc pour nous un processus exigeant impliquant tensions et conflits et une ouverture à la transformation de soi dans une perspective de cocontamination, ce processus donnant lieu à une nouvelle intervention. D'autres collaborations en dehors d'une perspective partenariale ont également leur valeur voire même leur importance, nous le verrons, mais elles ne peuvent être assimilées à des partenariats (Goyette et al., 2002).

Différents concepts issus autant de la tradition classique de la sociologie des organisations (Amblard et al., 1996; Crozier et Friedberg, 1977; Friedberg, 1993) que des travaux contemporains sur le partenariat en service social et en santé publique (Billette et al., 1995; Bilodeau, 2000; Dhume, 2001; Goyette et al., 2000; Goyette et al., 2002; White, 2001) nous permettront d'analyser les collaborations à l'étude.

Le partenariat est une affaire d'individus et de structures (Goyette et al., 2000). Chaque individu ayant une appartenance organisationnelle (SR, EQ, OJ) participe à une nouvelle entité qui est le siège de la collaboration.

Pour nous chaque individu a une capacité d'agir, de comprendre et de réfléchir et de contrôler une partie de ses interactions même s'il évolue dans un contexte organisationnel restreignant. Ainsi, même si par exemple une organisation voulait tayloriser une tâche et déterminer ses employés, ceux-ci possèdent toujours une marge de manœuvre pour influencer, innover et participer de manière critique à l'organisation (Dhume, 2001; Friedberg, 1993). La marge de manœuvre et la participation critique à l'organisation sont importantes dans le cadre du processus de collaboration dans la mesure où elles peuvent faciliter le développement de pratiques mieux adaptées à l'insertion des jeunes et sortir des cadres sectorisés en déployant parfois une «délinquance intelligente» (White et al., 2002).

Si la marge de manœuvre des individus dans leur structure est essentielle, la collaboration évolue souvent au travers d'un espace de négociation, espace dans lequel « tensions, conflits, stratégies et compromis construisent la relation de pouvoir » (Goyette et al., 2002). Le CLS dans ce cadre devient donc espace de « coopération conflictuelle » (Domergues, 1988) et de « coopération contradictoire » (Maclouf, 1985). Or, cet intérêt pour le conflit, la tension et donc le pouvoir est important dans une analyse du partenariat, dans la mesure où chaque acteur doit participer à déconstruire son univers cloisonné pour faire émerger la complexité au travers d'une intervention intersectorielle. La rencontre avec un "Autre" est donc incontournable et confronte nécessairement les valeurs personnelles, organisationnelles et institutionnelles de chaque acteur. *«Il faut donc que les acteurs acceptent que l'engagement dans un processus partenarial exige une ouverture à la transformation de soi, une cocontamination étant préalable à la coconstruction »* d'une nouvelle intervention (Goyette et al., 2002).

*«De ce point de vue, il est évident que la construction d'un acteur collectif (et pas seulement d'un collectif d'acteurs) conduit à dépasser ses bornes habituelles, à transgresser des règles de l'habitude (et parfois de l'institution), pour produire du sens ailleurs, autrement. L'équilibre à trouver entre le fonctionnement des institutions et du cadre construit pour le partenariat génère des tensions qui reposent en grande partie sur les acteurs »* (Dhume, 2001 :144-145) .

Dans le cadre du PSJ, la distinction de (Dhume, 2001) « entre acteur collectif et collectif d'acteur » nous apparaît essentiel et guidera notre analyse des collaborations du CLS et de son rapport au monde extérieur : consacrant la double position sociale de l'acteur : ce dernier doit allégeance à la fois à son organisation d'origine mais aussi à l'acteur collectif. Sa « double allégeance » (Lavoie et Panet-Raymond, 2002) consacre aussi parfois une position de médiateur (Bilodeau, 2000) dans la mesure où les acteurs doivent constamment préciser leur posture comme le dit Dhume (2001), en faisant de leur participation critique un critère qui peut amener l'innovation.



*«Chaque acteur devra, dans le cadre du partenariat, être à la fois représentant de son institution et des enjeux de celle-ci, être professionnel en apportant sa compétence et en défendant une déontologie, et trouver sa place en tant que personne porteuse de valeurs et d'éthique» (Dhume, 2001 :155).*

Or, pour White et al.(2002) « dans l'univers de l'intersectorialité, un projet ne peut pas se trouver à la remorque de l'un ou de l'autre secteur » dans la mesure où il doit être en dehors ou au-dessus des enjeux d'un secteur afin de développer une vision globale. L'indépendance de l'acteur collectif est donc ici posée en condition de réussite.

Ces notions seront donc au centre de notre analyse pour appréhender l'évolution du processus partenarial autant à l'interne qu'à l'externe. Dans ce contexte, certaines questions seront soulevées. Dans la mesure où le CLS peut être appréhendé comme étant à l'interstice de la dynamique de collaboration interne et externe, son rôle dans le développement des pratiques sera cerné, à l'instar des autres acteurs organisationnels (OJ, SR, EQ). En effet, parmi ces collaborations «externes» nous distinguons celles qui émanent de SJ, celles qui émanent des CJE/OJ et celles qui émanent du CLS. L'intérêt est également de comprendre le rôle joué par le CLS dans la construction des collaborations : est-il un collectif d'acteurs ou un acteur collectif au service du PSJ, des jeunes ou de la construction des partenariats?

Si certains concepts généraux sont importants pour lire les processus de partenariat, il nous faut également une grille permettant d'analyser les étapes de structuration du PSJ.

Il est bien évident que ce processus *a priori* n'est pas uniforme au travers des cas, mais l'analyse permettra de situer temporellement ce développement. A travers ce continuum nous tenterons d'identifier les facteurs favorables et défavorables qui ont contribué ou nuit à ce processus<sup>11</sup>. On peut dénoter des facteurs défavorables et favorables de quatre types, qui influencent le processus partenarial : les facteurs structurels, tels les politiques ou conjonctures hors du contrôle des organismes; les facteurs organisationnels, qui relèvent de l'historique, de la mission, des objectifs, des pratiques, des rapports avec les autres organisations, des partages de responsabilités, des modes de communication, des cultures organisationnelles; les facteurs professionnels, qui relèvent des formations, disciplines et compétences, connaissances du milieu, des jeunes et de l'intervention; les facteurs personnels, qui relèvent des valeurs, des habiletés relationnelles, des attitudes et comportements.

---

<sup>11</sup> Une note et précaution s'impose : nous avons observé et vérifié des collaborations à travers les interventions menées auprès des jeunes participants que nous avons interviewés, mais nous avons aussi entendu parler de collaborations actualisées ou en devenir lors des entrevues avec les intervenants et gestionnaires impliquées à l'interne ou à l'externe avec SJ. Nous avons aussi eu des informations par entrevues et par documents lors de la validation des terrains. Nous tenterons de nuancer nos propos à partir de ces différentes sources.



## **CHAPITRE 2 : LE DISPOSITIF DE SOLIDARITE JEUNESSE**

Dans les prochaines pages nous décrivons d'abord le dispositif du PSJ dans son fonctionnement interne aux CJE ou OJ, et ensuite dans ses collaborations, concertations et partenariats avec les acteurs les plus concernés, EQ et SR d'abord, puis les ressources du milieu. Nous distinguerons donc les collaborations «internes» avec les acteurs incontournables du PSJ, puis les acteurs «externes» qui peuvent être très variés selon les terrains.

## **1. Le dispositif SJ dans les CJE/OJ**

### **1.1 Les intervenants**

#### 1.1.1 Leur nombre

Parmi les organismes visités, plusieurs variations sont à noter quant au nombre des intervenants impliqués dans le PSJ. Étant donné le nombre très varié de jeunes et le bassin de population desservi par les organismes visités, nous passons d'un seul intervenant à temps complet attaché au PSJ, à l'équivalent de quatre intervenants à temps complet. En réalité, il est nécessaire de distinguer qu'au sein de certains organismes plusieurs intervenants, jusqu'à concurrence de douze, s'impliquent de façon plus ou moins grande au sein du PSJ.

Deux types d'organisations ressortent. Premièrement, on observe des organismes où il n'y a qu'un intervenant dégagé pour le PSJ, aidé sporadiquement par des collègues pour remplir certaines fonctions plus particulières, qui assume la presque totalité des tâches reliées au projet, c'est-à-dire l'évaluation de la situation des jeunes, le plan d'action, le suivi à court et moyen terme. C'est un intervenant qui porte le projet et l'ensemble de ses exigences administratives.

Il existe un deuxième type d'organisation du travail, là où l'ensemble des intervenants d'un CJE/OJ s'impliquent à divers niveaux de l'intervention. *«L'équipe est complémentaire. Chaque intervenant a ses forces. Plusieurs intervenants aident un même jeune»* (intervenants). Certains organismes plus gros favorisent une approche de complémentarité de chacun des membres de son équipe, en utilisant une certaine spécialisation des responsabilités.

De façon générale, les organismes possédant plus d'effectifs, semblent favoriser le travail d'équipe afin de mettre en perspective les complémentarités et les expériences de chacun de ces intervenants au profit des jeunes du PSJ. Il en est ainsi des équipes de plus de six intervenants travaillant dans le même organisme.

#### 1.1.2 Leur formation

Parmi les intervenants rencontrés, plusieurs possèdent une maîtrise en orientation scolaire et professionnelle. La plupart des intervenants ont un baccalauréat en orientation scolaire et professionnelle ou en psycho-éducation. Les autres

formations sont : psychologie, travail social, enseignement, récréologie, etc. Généralement, les baccalauréats sont dans le domaine des sciences humaines. Quelques intervenants rencontrés possèdent une formation collégiale en technique de travail social ou en éducation spécialisée. Certains intervenants complètent leur formation par l'obtention d'un certificat en toxicomanie ou en gestion des ressources humaines.

### 1.1.3 Leurs expériences professionnelles

Notons tout d'abord que les expériences professionnelles sont très variées. D'une part, nous rencontrons des personnes cumulant plus de dix ans d'expériences dans le domaine de l'intervention sociale. D'autre part, certains intervenants terminant leur scolarité depuis peu, sont sans expérience de travail notable. En fait, les CJE les plus récents n'ont pas nécessairement des intervenants d'expérience, mais les directeurs ou coordonnateurs des CJE sont souvent des gens qui ont acquis une longue expérience antérieure. Quelques organismes communautaires ont, à titre de principal intervenant, une personne d'expérience cumulant plusieurs années d'expériences en intervention. Notons toutefois que les personnes ayant le moins d'expérience ont été rencontrées dans des organismes de petite taille.

Les expériences reliées au PSJ sont nombreuses. Un grand nombre d'intervenants ont des expériences pertinentes en ce sens qu'ils ont travaillé auprès des jeunes en enseignement, dans un domaine d'employabilité, auprès de jeunes contrevenants ou à l'intérieur de centres jeunesse. Quelques intervenants n'ont que très peu d'expérience dans le champ des relations d'aide, par contre il est important de mentionner que ceux-ci terminent leurs études dans un domaine pertinent à PSJ. Nombreux sont ceux qui ont obtenu une formation en orientation scolaire et professionnelle, en psycho-éducation et en psychologie ou travail social.

Pour ce qui est de leur expérience au sein du PSJ, de nombreuses personnes rencontrées y travaillent depuis le début. Ces dernières assurent la continuité des relations tant avec les partenaires, notamment internes, et les jeunes. Notons que nous pouvons constater une différence entre les petits organismes et ceux de plus grande taille en ce qui a trait au roulement du personnel. Selon les données recueillies, il semble y avoir une stabilité plus grande au sein des organismes depuis la fin de 2001 puisque plusieurs des personnes embauchées y sont encore présentes, même si dans un OJ, l'ensemble du personnel a été remplacé sur un intervalle d'une année. Dans de nombreux cas, un fort roulement de personnel s'est fait ressentir durant la première année du projet. Dans ces cas, ce roulement se réalise à l'intérieur du champ de l'insertion des jeunes, et parfois même à l'intérieur du même organisme, c'est-à-dire qu'à ce niveau, l'intervention psychosociale ne s'en trouve pas trop affectée. Dans d'autres cas, nous avons observé que le PSJ devient un tremplin pour de jeunes intervenants qui quittent le CJE pour un emploi ailleurs.

#### 1.1.4 Le statut d'emploi

Le statut d'emploi est lié en grande partie à la philosophie d'intervention et à la division du travail que préconise l'organisme. D'une part, le statut d'intervenant à temps complet se retrouve souvent dans des organismes communautaires qui délèguent l'ensemble des tâches à un seul intervenant d'expérience afin d'assurer un suivi auprès de chacun des jeunes inscrits au PSJ, respectant en cela l'idée originale de PSJ qui visait à assurer une continuité dans la relation entre un intervenant et un jeune. D'autre part, le statut d'intervenant consacré à temps partiel au PSJ est plus souvent retrouvé au sein d'organisme plus gros, tel que les CJE où l'on compte jusqu'à 12 intervenants. En fait, le statut se détermine par les besoins ressentis par l'organisme compte tenu du nombre de jeunes qui sont inscrits au PSJ et à l'aspect d'organisation du travail général d'intervention, c'est-à-dire l'organisation de formations et de rencontres de groupe au sein de l'organisme.

Le statut d'emploi varie donc en fonction du nombre d'intervenants oeuvrant au sein d'une organisation, mais varie aussi en fonction de la division du travail qui s'opère au sein de l'organisme.

#### 1.1.5 Le milieu physique d'intervention

En ce qui concerne le milieu d'intervention, il existe deux réalités. Les organismes communautaires ayant un mandat SJ maintiennent l'indépendance à laquelle ils sont habitués. Ils occupent leurs propres locaux et ne semblent pas partager de ressources avec les organismes du réseau public. D'un autre côté, les CJE qui abritent le PSJ, semblent parfois faire partie intégrante de l'ensemble des services offerts. Il semble difficile, lorsque le PSJ est logé au sein du CJE, de faire clairement la distinction entre ce qui est au PSJ ou CJE. En ce sens il y a même un nombre impressionnant de ressources humaines qui sont partagées ou mises à profit. Dans les faits, la structure administrative des CJE sert avantageusement le PSJ évitant ainsi d'être dans l'obligation d'acquérir ou de louer l'ensemble des accessoires nécessaires à la bureautique. Par contre, dans plusieurs cas, les responsables de CJE ou d'OJ nous ont clairement mentionné que le PSJ avait permis d'agrandir leurs locaux ou de déménager dans des locaux plus spacieux.

Dans certains CJE, il a été possible de constater qu'un employé travaillait 3 jours semaine au service du CJE, et deux jours semaine à titre d'intervenant auprès de jeunes du PSJ. Et à l'occasion, certains CJE ont pu faire des « achats de services », avec l'aide financière de EQ pour obtenir les services d'experts, tels que des psychologues. Par ailleurs, nous verrons dans la partie suivante sur les collaborations que des CJE/OJ tentent de compléter leurs ressources en faisant des ententes avec les CLSC ou des ressources du milieu pour avoir accès à des experts sur le plan de la santé, du travail social, de la santé mentale, de la toxicomanie, etc.

Donc on voit que les ressources des CJE/OJ sont relativement limitées et doivent être assez polyvalentes, en ayant la possibilité d'aller chercher des ressources complémentaires à l'intérieur même de leur organisme ou à l'extérieur de celui-ci. Doit-on rappeler que les montants alloués dans les contrats avec les CJE/OJ dépendent du nombre de jeunes pressentis, évalué sur une base annuelle, donc sujet à fluctuation, ce qui peut rendre plus difficile la planification des ressources humaines en nombre adéquat.

## **2. Le processus partenarial entre les différents acteurs**

Si le partenariat est au cœur du nouveau paradigme d'intervention auprès des jeunes (Dhume, 2001 :66) que prône le PSJ, il est important d'en comprendre les processus, les étapes, les facteurs favorables et défavorables, ainsi que certains éléments déterminants qui ressortent de la dynamique entre les acteurs, telle la marge de manœuvre, que certains intervenants ont nommée «délinquance intelligente», ainsi que la participation critique.

Cette section décrit le processus partenarial du dispositif organisationnel, qui a pu ou pas mener à des collaborations de plusieurs types (références, réseautage, intersectorialité) et sur différents objets (information, suivi, mesures de formation et d'employabilité). L'intervention elle-même qui a pu découler de ces dynamiques partenariales sera décrite dans le chapitre suivant.

Nous avons précisé plus haut que notre conception du partenariat s'éloigne d'une simple coordination administrative. Si notre analyse d'appuie sur une lecture des processus ayant permis aux acteurs de se mettre ensemble, le fait que ces collaborations doivent soutenir la réalisation de l'insertion du jeune nous oblige à envisager comment les collaborations bonifient l'intervention auprès du jeune. Pour ce faire nous rappelons quelques éléments du cadre d'analyse présentés au chapitre premier.

Nous allons donc décrire les processus partenariaux dans un cheminement en quatre étapes (Lebeau et al., 1997a) qui n'est certes pas linéaire, et variant énormément de longueur : 1) la conception et le contexte d'émergence d'une idée pour rallier des collaborateurs (idéation) ; 2) l'élaboration et la construction du projet avec les acteurs collaborateurs; 3) l'implantation et l'actualisation de l'intervention encore en devenir; 4) le maintien et le suivi de l'intervention ou de la création émanant de ce partenariat ou de cette concertation . L'intervention concrète auprès des jeunes, qui peuvent découler de ces processus, sera souvent la mesure du succès des processus. Nous le verrons plus loin, ces différentes étapes du processus de collaboration prennent davantage de sens lorsque le regard est posé sur les collaborations internes puisque les collaborations externes ont moins d'éléments communs (nature de collaborateurs, nature de la collaboration, développement) d'une étude de cas à l'autre.

## **2.1 Les collaborations entre les trois partenaires de départ (interne)**

### 2.1.1 Le contexte d'émergence

Un facteur structurel potentiellement négatif donne naissance à l'émergence de ce partenariat entre CJE/OJ, SR et EQ. En effet l'idée du partenariat est «parachutée» par le ministre Boisclair qui en fait un projet politique de visibilité médiatique, c'est la perception de la majorité des acteurs du terrain. En s'appuyant des résultats positifs du projet pilote de 1999 qui montre notamment «que ça peut marcher», la tournée du ministre va «proposer» cette recherche-action avec une idée assez claire au départ de la finalité : réduire le nombre de jeunes qui s'inscrivent à la SR et briser le cercle vicieux de la pauvreté mais surtout de la dépendance à l'État. Pour ce faire, un plan et des échéances avec des cibles quantitatives précises quant au nombre de jeunes à rejoindre et à «insérer» sont présentés. On parle d'un Projet, et non d'un Programme; les mots sont importants. Le PSJ pourra être mis sur pied partout au Québec, avec des nuances sur la façon, mais dans un cadre réglementaire qui est celui de la «Loi sur l'Insertion par l'emploi et la solidarité sociale» et ses responsabilités dévolues à SR et EQ. L'objectif est fixé au départ, les partenaires sont identifiés et les délais sont fixés. Le nouveau paradigme est lancé : on doit agir en partenariat et on doit intervenir avec un suivi intensif sur treize semaines et avec une formule de « suivi » sur les neuf mois du reste de l'intervention.

Le processus d'émergence de SJ met en évidence que l'idéation du projet est perçue comme celle d'une personne, le ministre. Dans ce contexte, la période de mobilisation des partenaires est réduite compte tenu du temps alloué au niveau local pour « embarquer » et la conception du projet déjà circonscrite. Dans ce contexte, la période d'émergence ne donne pas lieu à une reproblématisation dans une perspective intersectorielle dans la mesure où la problématique est centrée sur des préoccupations du MESS (contrer l'arrivée passive à l'aide sociale de jeunes), même si on accorde une place importante dans le discours aux collaborations avec d'autres secteurs, notamment en ouvrant sur le partenariat avec le milieu. Le projet est développé sous l'autorité du MESS. Il n'y a pas à proprement parler de temps d'appropriation des personnes, professions et organisations que les écrits décrivent comme si importants (Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT), 2001; Dhume, 2001; Goyette et al., 2000; Lebeau et al., 1997a; Panet-Raymond, 1994; Powell-Taylor et al., 1998) pour permettre de discuter les finalités et valeurs fondamentales du projet. Le parachutage du PSJ de la part du ministre ainsi que la critique dans les milieux communautaires (organismes jeunesse et d'employabilité notamment) du parcours obligatoire des jeunes 18-24 ans crée un climat pour le moins difficile au moment de l'émergence des collaborations. Un autre facteur structurel défavorable est la pression du temps de deux ans pour faire ses preuves et atteindre des objectifs quantitatifs perçus comme ambitieux pour certains groupes communautaires, les critères d'évaluation de la réussite du PSJ étant au cœur du débat. Ce contexte est important pour comprendre les tensions qui ont pu avoir lieu dans presque tous les milieux entre SR, EQ et CJE/OJ.



Les facteurs organisationnels défavorables sont les méconnaissances entre les services de EQ et SR et même les tensions internes, dans la région de Montréal en particulier, où l'intégration des services fédéraux, provinciaux et municipaux ne s'est pas faite facilement. On craint les dédoublements, on s'affronte sur des cultures organisationnelles et professionnelles différentes et de plus, à EQ, plusieurs agents acceptent mal que du financement soit versé essentiellement aux CJE pour faire ce qu'on croit pouvoir faire, et ce, sans même compenser financièrement le travail accru dévolu aux services de SR et EQ. Le boycott syndical dans certains CLE ne représente qu'une partie visible des tensions. Enfin on peut percevoir que les différences des mandats entre SR et un CJE/OJ sont très grandes dans la mesure où SR a un cadre légal qui répond à des droits des personnes et le CJE/OJ a un mandat d'aide volontaire qui n'est pas défini par la loi. La mission de contrôle social de SR pourrait l'opposer fondamentalement à la mission d'aide du CJE/OJ, surtout lorsque le CJE/OJ est issu de la dynamique communautaire locale, même si la SR a également officiellement un mandat « d'accompagnement social ».

Le « choc des cultures » organisationnelles, professionnelles et parfois même personnelles a été important dans cette dynamique du partenariat « imposé » : on se connaissait souvent peu ou mal, on travaillait différemment, on venait souvent de structures ou d'expériences antérieures très différentes, même à l'intérieur de SR ou d'EQ et entre EQ et SR. Même le langage (le « jargon ») était souvent différent d'un organisme à l'autre. Et les contraintes financières faisaient souvent partie des réalités des trois partenaires. En fait certaines recherches confirment que les contributions ou compensations financières (Panet-Raymond et Bourque, 1991) sont moins importantes que les différences organisationnelles, l'absence de connaissance et respect mutuel, l'absence de lieu d'évaluation et de communication ou d'arbitrage. Dans ce cas-ci le porteur de dossier (SR) du concepteur (ministre) devait faire entente avec le porteur opérationnel qui était le seul « compensé financièrement » (CJE/OJ). Cela était en soi un objet de tensions dans certaines régions où les acteurs SR et EQ se voyaient non « compensés » pour le travail supplémentaire impliqué par le projet et se sentaient souvent non reconnus pour leur travail antérieur et leur expertise. Les intervenants EQ considéraient que leurs agents auraient pu et dû faire le travail que l'on voulait « déléguer » aux CJE.

Si le module SR a l'autorité fonctionnelle pour mettre en oeuvre le PSJ au niveau local, le leadership et l'initiative de l'offre de service du projet ont été souvent pris par les directions des CJE/OJ. Certains milieux étaient plus prêts que d'autres au moment de la tournée très médiatisée du ministre Boisclair et avaient déjà amorcé des contacts, alors que d'autres ont senti plus une pression « politique » pour s'impliquer dans ce projet, qui bousculait leur façon de faire. Le facteur structurel défavorable peut aussi devenir un catalyseur qui contraint au changement et devient dans cette perspective « favorable ». En effet certaines recherches (Goyette et al., 2000; Panet-Raymond et Bourque, 1991; Quiviger, 1987) montrent que les conditions défavorables tels le manque de ressources, les échecs ou limites antérieures et les pressions du milieu peuvent être des facteurs positifs à la mise en commun et la collaboration de divers intervenants. Si les conditions structurelles et

organisationnelles du début étaient très peu favorables à première vue, elles constituaient aussi un élément positif, en créant un cadre de collaboration obligatoire pour développer un projet qui se veut une alternative au parcours obligatoire<sup>12</sup>. Le paradoxe est ici à souligner.

### 2.1.2 L'élaboration du projet

L'élaboration s'est faite lentement entre les partenaires internes dans ce contexte et on peut penser que des facteurs structurels et organisationnels favorables ont pu exister pour permettre de déboucher sur des pratiques de collaboration.

D'abord les acteurs institutionnels étaient convaincus de l'importance de l'objectif ultime, de plus ils avaient connu des échecs au préalable face à cette clientèle et d'autres. Les recherches confirment que l'une des pressions qui poussent au partenariat c'est l'échec de la façon antérieure de faire : donc on devient ouvert à essayer autre chose et admettre qu'on ne peut seul combler les besoins complexes. Ainsi, on peut reconnaître la limite d'un seul acteur public à réussir. Enfin on ne peut minimiser l'effet de mode du partenariat, tant avec les secteurs communautaire que privé, qui joue comme la voie de la solution aux limites de l'État. Plusieurs acteurs étaient même peu convaincus de l'impact positif des mesures obligatoires, appuyés en cela par de nombreuses études sur l'insertion, sans parler des critiques très fortes des milieux communautaires, qui demeurent des partenaires importants dans les mesures de pré-employabilité et d'employabilité. On voit donc déjà une «participation critique» de la part de certains collaborateurs, élément positif essentiel (mais non suffisant) pour favoriser les nouvelles interventions.

La mise sur pied du projet est très variable selon les milieux : elle dépend de contacts antérieurs tant personnels qu'organisationnels et de l'enracinement et du charisme des artisans actuels impliqués. Les origines et l'historique des CJE/OJ, selon qu'ils sont issus d'une volonté communautaire depuis plusieurs années ou qu'ils ont été «parachutés» après 1995, peuvent influencer le degré d'enracinement

---

<sup>12</sup> Lors de l'adoption de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'insertion par l'emploi le 19 juin 1998, il était prévu une mise en vigueur «pas avant » le 1<sup>er</sup> septembre 2000 de deux articles qui s'adressaient aux jeunes de moins de 25 ans. Dans les faits la mise en vigueur des articles 56 et 57 a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2000, date du début du PSJ. Ces articles de lois établissent l'obligation des jeunes de moins de 25 ans, sans contraintes à l'emploi et sans enfant à charge, de se présenter à une entrevue convoquée «par le ministre [les agents du CLE] aux fins d'évaluer sa situation et d'identifier certaines activités à réaliser dans le cadre d'un Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi. Cet adulte doit réaliser les activités prévues au Parcours (...). Lorsque, sans motif valable, il y a un manquement à l'une des obligations (...), le ministre peut réduire la prestation accordée (...)». Ce parcours peut inclure des «activités de préparation à l'emploi, telle la formation générale ou spécifique, des activités d'insertion ou de maintien en emploi ou encore des activités de création d'emploi.». (article 5) («Règlement sur le soutien du revenu », mise à jour au 1<sup>er</sup> mars 2003 «Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale» LRQ, c.S-32.001, mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2003). C'est ce que l'on a appelé «le parcours obligatoire» dans les organismes d'employabilité et de défense des droits. Dans les faits les activités sont souvent les mêmes dans le cadre de ce parcours et dans le PSJ. C'est le caractère volontaire qui distingue surtout le PSJ de ce Parcours.

dans le milieu et l'étendue des réseaux de collaboration tant dans les milieux communautaire que public. La crédibilité du CJE face à EQ et SR vient souvent de cet enracinement, de la stabilité de l'organisme ainsi que de l'expertise professionnelle reconnue. Encore à cette étape, beaucoup se joue au niveau personnel et aux capacités mutuelles à se parler en gardant le focus sur le jeune, tout en respectant les balises du projet et les limites du cadre réglementaire de EQ et de SR. On ne peut ignorer l'influence de la personne qui incarne la direction des CJE/OJ : son enracinement dans le milieu, au CJE/OJ, ou même dans d'autres organismes, vient qualifier l'ampleur et la nature des collaborations que les CJE/OJ avaient avant le Projet Solidarité Jeunesse ainsi que l'élaboration des collaborations avec SR et EQ.

Le processus partenarial dépend donc beaucoup des facteurs personnels et professionnels. Or, on voit dans la plupart des territoires, des personnes, surtout des directions des CJE, mais aussi des CLE, qui sont bien enracinées dans leur milieu, ont une bonne connaissance du processus d'insertion socio-professionnelle, de leur mission et des ressources internes à leur organisme (tant personnel, professionnel que financière), des ressources du milieu (publiques, privées et communautaires) et des dynamiques qui les lient. Ce sont souvent ces «porteurs de dossiers» (Doray et al., 1998) qui sont médiateurs (Bilodeau, 2000), diplomates (Doray et al., 1998), entrepreneurs et leaders souvent charismatiques et respectés par leur milieu. C'est grâce aux qualités personnelles et professionnelles de ces leaders, mais aussi des agents et intervenants qui ont été volontaires ou «conscrits» dans le PSJ que les obstacles du début ont été peu à peu abordés pour faire place à des collaborations. *«C'est qu'on réussit à s'asseoir puis s'asseoir rapidement puis mettre le problème sur la table, puis sans pudeur puis à régler la situation puis à se regarder : comment on corrige. Alors ça je pense que c'est vraiment la clé du succès.»* (Représentant de SR). On peut donc parler des compétences personnelles telles l'ouverture sur l'autre, le sens du risque, l'aptitude à tolérer l'incertitude, le respect des autres, la patience, une certaine transparence, une bonne connaissance de son organisme et de ses forces et limites, mais surtout une profonde conscience de la valeur de l'objectif ultime à savoir d'aider les jeunes à se responsabiliser et prendre leur place. *«On pousse tous vers le même, le but c'est le jeune. C'est plus la philosophie qu'on a essayée, on ne travaille pas chacun dans notre organisation, on travaille pour le jeune pour que ça soit le mieux possible pour lui.»* (Représentant de CJE).

Par ailleurs on peut constater que des responsables de SR voient d'un bon oeil la complémentarité (ou la sous-traitance) avec des CJE ou des organismes communautaires ayant une souplesse et une sensibilité que leur confère un statut différent. Ils voient cette complémentarité comme une interdépendance (Panet-Raymond et Bourque, 1991) qui est tout à fait compatible dans un partenariat.

Quant à EQ, *« ils sont habitués de travailler en fonction du quota à compléter, à remplir, tandis que nous autres on travaille sur le besoin du jeune. Donc la dynamique, l'objectif est le même, l'employabilité, mais la manière de travailler est*

*différente*» (direction de CJE). Pour EQ, l'utilisation de la marge de manœuvre proposée par SJ leur paraît assurer une plus grande flexibilité d'accès à leur mesure, même si les demandes en provenance des CJE en vue de renforcer cette flexibilité à partir des besoins des jeunes sont rares.

Il n'est pas étonnant qu'il puisse y avoir des différends et des tensions qui laissent émerger une «participation critique» (Lamoureux, 1996) de la part des partenaires internes comme CJE/OJ dans un premier temps et des autres partenaires du milieu éventuellement. Malgré cette hésitation plusieurs organismes vont signer les déclarations d'entente dès le début pour des motifs profonds : croyance profonde en l'objectif ultime, préoccupation sincère à l'égard d'une jeunesse qui risque de «coller» à la SR. Mais la participation critique va se traduire par des petites résistances et le besoin d'un long apprivoisement mutuel, qui d'ailleurs correspond à un préalable essentiel de toute collaboration entre acteurs qui se connaissent plus ou moins. La retenue et même la méfiance sont des attitudes normales dans ce contexte.

Au-delà de l'importance des collaborations antérieures et de la crédibilité et permanence des personnes, les liens entre les CJE/OJ, SR et EQ se sont développés et renforcés au comité local de suivi (CLS). Les débuts n'ont pas été très faciles. Malgré la qualité des personnes artisanes de cette collaboration, les différences organisationnelles et l'imposition «politique» du projet ont créé beaucoup de tensions et mêmes des cicatrices encore visibles dans certains cas. On regrette le manque d'information et le peu de temps pour l'élaboration du projet. Les cultures organisationnelles ainsi que les missions des trois «partenaires» sont extrêmement différentes et il fallait aussi un long processus de connaissance et d'acceptation mutuelle. Mais dans tous les cas l'apprivoisement a dû se faire afin d'apprendre à gérer en commun un projet qui avait une clientèle « difficile », de nouvelles balises au niveau de l'accès aux mesures, et qui devait tabler sur un partenariat élargi avec les ressources du milieu.

Dans cette perspective, il faut souligner la présence originale de la chambre de commerce sur le CLS d'un PSJ en milieu mixte. Si au niveau national, les collaborations avec les chambres de commerce ont été difficiles au point qu'on ait remis en cause les ententes avec celles-ci en l'an deux, dans ce territoire, la chambre de commerce est considérée comme partie prenante de la dynamique interne, avec une ouverture des possibilités d'exploration et de réseautage pour le jeune. Soulignons que cette présence est extrêmement intéressante du point de vue de l'émergence de l'articulation d'une perspective intersectorielle de l'intervention, l'insertion ne pouvant être réelle sans la présence de ce secteur. Si nous mettons en contexte cette implication, nous pouvons dire qu'elle survient dans une région qui se préoccupe de l'exode des jeunes : les employeurs et commerçants ou à tout le moins la chambre de commerce sont conscients de l'importance de créer des lieux d'intégration pour la jeunesse en général et pour la jeunesse en difficulté. C'est dans cette perspective, que pour le représentant de cette chambre de commerce qui siège au CLS, il est impensable que les entreprises ne soient pas au cœur de

l'intervention de SJ. Cela représente une forme de conscience de l'importance de la responsabilité sociale que doit avoir l'entreprise.

Selon les régions, il y avait déjà des cultures de collaboration autour de tables de concertation (jeunesse et/ou employabilité) ou de projets spécifiques d'échange de services. Il y avait parfois des contacts fréquents et personnels, tant entre les directions qu'entre les agents et intervenants. Là où ces contacts existaient, la mise en place du PSJ a été de beaucoup facilitée. Là où ils n'existaient pas, ce fut plus long et difficile selon la qualité des acteurs en présence. Mais on ne peut sous-estimer l'importance des facteurs personnels (esprit d'ouverture, patience, respect, connaissance des réalités de l'autre, confiance en soi, conviction personnelle que les jeunes ont du potentiel et méritent une chance pour faire quelque chose avec un minimum d'aide, etc) ainsi que les facteurs professionnels (connaissance des dynamiques sociales, connaissance des besoins des jeunes, connaissance des ressources du milieu et de son propre organisme, esprit critique et esprit de risque) pour contrer les facteurs négatifs structurels et organisationnels. La stabilité des acteurs a pu jouer favorablement; le roulement du personnel, là où les personnes se connaissent moins, a pu jouer négativement. Si l'on peut avancer une distinction entre les milieux urbains et les milieux ruraux ou mixtes, c'est que le roulement en région peut parfois signifier un mouvement de chaises musicales, à savoir que les changements de personnes se font à l'intérieur du réseau de collaboration, et donc les personnes se connaissent bien, malgré des changements de fonction, ce qui facilite la continuité des rapports entre les partenaires organisationnels. Un autre gage de succès là où il y a eu roulement c'est l'appropriation par les organisations des acquis des ententes lors de la période de l'implantation. En l'absence de telle formalisation de la collaboration, si parfois ces changements ont un impact direct mineur, ils demandent constamment à être réexpliqués et il faut reconstruire les liens. Là où l'on mise sur des relations informelles le roulement de personnel peut nécessiter de recommencer tout le travail fait au niveau de l'appropriation mutuel. Dans plusieurs cas, on a pu assister à des tensions du fait que le nouvel individu a une conception très différente de SJ; la souplesse et la délinquance intelligente qui faisaient la force du lien sont perdues, du moins temporairement. Donc une certaine formalisation des liens est importante pour encourager la pérennité des collaborations. Ceci dit, ces ententes formelles doivent demeurer souples et ne pas verser dans une bureaucratisation qui étouffe les initiatives créatrices.

***Recommandation :***

***- Encourager la formalisation souple des ententes entre organismes afin d'assurer la continuité des collaborations malgré le roulement du personnel***

**2.1.3 L'implantation ou l'actualisation du partenariat**

L'étape de l'implantation voit l'arrivée des jeunes dans le projet et la discussion des plans et mesures appropriées pour les jeunes. Le CLS devient alors vraiment le lieu de discussion et des négociations des différends organisationnels et professionnels.

Dans la majorité des cas, EQ est nommé et perçu comme arrivant « après » les autres partenaires internes et avec un rôle qui se prêtait plus à un dédoublement avec les CJE, ce qui peut expliquer les relations plus difficiles, tant avec SR qu'avec les CJE lors de l'implantation du projet. Pour plusieurs acteurs rencontrés, ces tensions s'ajoutent aux tensions internes de EQ (notamment syndicales) qui ont émergé de la fusion des services provinciaux et fédéraux. Les acteurs des CJE/OJ nomment aussi les mesures de EQ comme trop « normées » et pas assez souples pour s'adapter à la clientèle plus difficile du PSJ. Certains agents EQ rétorquent que le PSJ/OJ demande beaucoup pour des jeunes qui ne sont pas toujours à la hauteur de profiter de ces projets ou qui sont référés à des mesures inadéquates et sans chance de réussite (secteur saturé au niveau de l'emploi). Par exemple, il peut s'avérer que le besoin du jeune n'est pas de l'insérer dans un parcours soutenu par EQ à court terme, mais de travailler sur ses difficultés psychosociales associées au mandat d'autres partenaires sociaux et économiques. Donc, même si on dit partager la philosophie (se centrer d'abord sur les besoins du jeune), on ne s'entend pas toujours sur les moyens et on questionne la compétence professionnelle et les outils ou mesures des uns et des autres et ce, dans la plupart des territoires à l'étude avec une acuité variable cependant. Il importe que ces partenariats s'élaborent sur une base égalitaire entre les trois partenaires et qu'à ce titre, les CJE cherchent à maintenir et accroître leur autonomie pour éviter que l'objectif du MESS que 75% des jeunes nouveaux demandeurs de moins de 21 ans quitte l'assistance emploi, devienne leur propre contrainte.

Avec autant de facteurs organisationnels défavorables on peut se demander quels sont les facteurs favorables qui peuvent expliquer que le partenariat s'est développé pour passer à l'étape de l'implantation ? Si les facteurs personnels sont incontournables pour favoriser les lieux de négociation, il n'en demeure pas moins qu'il y avait aussi des facteurs organisationnels qui ont pu être favorables : on pense à certains milieux qui avaient déjà des lieux d'échange par le biais de tables de concertation, qui peuvent servir parfois comme lieu d'arbitrage et de discussion dépersonnalisée des différends entre des acteurs précis (Panet-Raymond et Bourque, 1991). Certains CJE /OJ avaient déjà des ententes de service avec EQ ou SR et cela a aussi favorisé les liens. Mais pour la plupart des terrains, ce fut d'abord et avant tout les personnes porteuses de dossier chez les trois organismes qui ont dû négocier et agir comme « médiateurs » entre leur intervenants et agents. Et c'est essentiellement autour du CLS que ces discussions se sont faites.

Certains CJE sont particulièrement sensibles et perçoivent un manque de reconnaissance de leur expertise de la part des agents de SR et EQ, alors que les agents d'EQ sont sensibles aux accusations de manque d'accueil et de souplesse face aux jeunes. Il y a eu beaucoup d'efforts d'harmonisation et de compréhension mutuelle des façons de faire différentes. Dans tous les cas il y a un effort constant pour se parler et maintenir des relations continues et ouvertes. Mais c'est extrêmement énergivore. Le lieu où se jouent ces dynamiques est souvent le comité local de suivi (CLS), mais il y a aussi de nombreux contacts téléphoniques et des rencontres informelles à tous les niveaux (direction et intervenants) qui favorisent

la résolution de conflits et la recherche de compromis. C'est un long processus d'appropriation que tous et toutes acceptent comme incontournable et «pas évident» mais aussi comme constructif et encourageant. A cet effet on constate que plusieurs régions favorisent des rencontres d'information entre agents de EQ, SR et des CJE/OJ, qu'ils soient responsables de SJ ou pas, individuellement ou collectivement. On se parle de plus en plus et les cadres qui ont pu se côtoyer plus, tentent de favoriser des rencontres plus directes entre agents. Certains CLS se sont même donnés des sessions d'orientation avant même de commencer, afin de préciser leurs objectifs, et leurs rôles mutuels. D'autres CLS font leur réunion dans un organisme différent chaque fois et en profitent pour s'informer sur cet organisme. C'est dans cette perspective par exemple que dans un des territoires le Forum sur Solidarité jeunesse (fin de l'an 2) est nommé comme rencontre déclencheur d'une prise de conscience que les tensions corporatistes, vécues dans plusieurs territoires, devaient laisser la place aux discussions pour mieux travailler auprès des jeunes. Cet exemple montre de nouveau que l'évolution de la collaboration au niveau local est plus lente dans certains territoires.

***Recommandation :***

***-Encourager les rencontres d'information mutuelle des intervenants, agents et gestionnaires, tant au CLS qu'hors du CLS pour favoriser un meilleur approvisionnement organisationnel, professionnel et personnel de la part des trois partenaires internes.***

***-Encourager que les rencontres des CLS se fassent dans différents organismes du milieu qui ont un lien potentiel avec le PSJ.***

Les relations informelles et l'utilisation de la marge de manœuvre dans l'interprétation des règles sont tolérées et même encouragées au quotidien. Certains CLS deviennent des lieux où l'on ratifie des décisions prises par des agents avec leur vis-à-vis ou en sous-comité des trois partenaires (sous comité intervention, comité opérationnel, comité des urgences, etc). La confiance mutuelle et les processus d'appropriation diminuent d'autant les procédures plus formelles, soit au CLS, soit avec les directions régionales.

On ne doit pas minimiser cependant les relations parfois tendues entre les niveaux local, régional et national. En effet les efforts d'assouplissement au pallier local se butent parfois au pallier régional (sur l'accès à des mesures de formation, notamment) ; et inversement le niveau national émettait des directives (sur la possibilité de prolonger la période intensive, sur l'assouplissement des critères d'accès au projet, etc) qui n'étaient pas toujours connues ou assimilées au niveau local. Donc on a vu des CLS faire des demandes d'assouplissement au niveau régional ou parfois prendre des initiatives dans l'interprétation de certains règlements. « *Mais là finalement on s'est rendus compte que peut-être justement il faudrait défoncer un petit peu plus les portes puis aller plus haut.* » (représentant de CJE) On entend parfois des références au «bon sens» pour interpréter certaines

règles et en tirer le maximum pour soutenir un parcours de jeune. Cette utilisation de la marge de manœuvre soit par des individus, soit par les trois organisations, soit par les CLS en tant que CLS, que certains ont appelé la «délinquance intelligente», a contribué à atténuer les différences organisationnelles et favoriser un rapprochement qui peut mener à une intervention intersectorielle, par les trois partenaires. Ainsi lorsqu'un CLS décide de prendre une voie pour favoriser un accès plus souple à une mesure, malgré des règlements assez stricts, il consolide son partenariat interne et commence à actualiser sa vision commune de l'intérêt du jeune. Donc la dynamique interne au CLS a aussi été influencée par des facteurs externes (acceptation ou refus des paliers supérieurs), favorisant ainsi une solidarité qui peut constituer l'amorce de ce qu'on appelle un «acteur collectif», qui agit vraiment sur un objectif avec une unicité d'action. Encore une fois cette unicité doit être clairement axée sur une finalité et un objectif concret (le bien-être du jeune par l'accès à une mesure ou un ensemble de services que l'on juge essentiels).

***Recommandation :***

***- Réitérer l'encouragement à la créativité (utilisation des marges de manœuvre) au niveau local dans l'interprétation des cadres réglementaires, dans le respect des balises légales et financières.***

Ces facteurs positifs se sont butés néanmoins à des visions disciplinaires étroites, la peur de perdre du pouvoir et le manque de connaissance et de reconnaissance, qui nourrissent la méfiance entre organismes autant qu'entre individus.

Sur le plan organisationnel ces qualités personnelles ont permis d'exercer une certaine marge de manœuvre qui a permis de «négocier» les contraintes administratives réglementaires surtout à EQ, mais aussi à SR, parce qu'on a reconnu la philosophie sous-jacente et la vision communes autour de l'intérêt du jeune, condition première de toute collaboration.

*«La marge de manœuvre moi je pense que c'est de la délinquance intelligente. : a vient du moment où quand on a comme objectif le bien-être du jeune, la démarche du jeune, je pense que ça répond au projet Solidarité Jeunesse. Quand on s'enfarge dans le processus administratif, ben là on n'est pas dans la même optique que Solidarité Jeunesse. C'est ça, la marge de manœuvre c'est ce qu'on prend. Quand on a fait l'ouverture pour permettre de se repositionner sur le processus »(Représentant de SR)*

Plusieurs utilisent la marge de manœuvre qu'ils peuvent trouver à l'intérieur même de leur organisme, pour utiliser le maximum de souplesse et de ressources pour soutenir ou raccrocher le jeune qui ne «colle » pas parfaitement aux mesures ou façons de faire existantes. Pour certains, cet état de fait reflète la création d'une nouvelle culture de gestion décentralisée. On a mis de l'eau dans son vin et exercé des marges de manœuvre disponibles pour en arriver à des pratiques de circulation de l'information qui satisfaisaient SR, EQ et les CJE/OJ. On a donc fait des compromis sans faire de compromissions, qui auraient pu mettre en péril



l'existence même du projet ou de l'intégrité des représentants des trois partenaires: *«Oui, car Solidarité Jeunesse c'est un projet de compromis. Puis d'apprendre à respecter quelqu'un d'autre.»*(représentant de CJE)

Partout ou presque on a utilisé du bon sens, du discernement, pour respecter la finalité du PSJ plus que la lettre de la réglementation. C'est une belle illustration du sens du risque, de la créativité et de la centration sur l'intérêt des jeunes.

#### 2.1.4 Suivi et consolidation

Peut-on vraiment parler de suivi et consolidation dans la mesure où le PSJ est encore relativement jeune et le défi de taille ?

L'implantation ou l'actualisation se poursuit constamment sur ces acquis dans un processus qui est encore jeune, voir fragile, car les méfiances, les craintes, les peurs, l'absence de transparence, les incompréhensions sont encore présentes à des degrés différents. *«Il y a encore des choses difficiles. Je te dirais que c'est plus facile. Mais ça s'améliore. Je pense qu'il y a une ouverture qui se crée et des prises de conscience qui se font. Déjà c'est mieux que c'était»*(Représentant CJE) Mais on constate aussi que les ententes structurantes et formalisées ne sont pas légions et la mobilité des acteurs peut jouer des mauvais tours, pour oublier les acquis qui ont été transigés uniquement au niveau personnel. La vitesse de croisière n'est pas acquise dans tous les territoires. On constate cependant que malgré les roulements de personnel entre les trois partenaires internes, il y a plus de procédures et modalités établies entre les trois partenaires et de mémoire acquise (bulletin du ministère, notes des régions, PV de CRS et CLS.).

Même si cette phase arrive à des moments différents selon les régions on peut voir que plusieurs partenariats entre SR, EQ et CJE arrivent à cette étape où la plupart des gros irritants et l'appropriation sont derrière eux et ils peuvent consolider des rapports harmonieux, ayant développé des mécanismes de gestion de tensions. On s'appelle; on fait des rencontres d'information avec les nouveaux intervenants; les rencontres au niveau régional et national (Forum) sont mentionnées comme importantes et bénéfiques ; on se connaît mieux ; on a dépersonnalisé les tensions organisationnelles; on ose sans toujours demander au régional; on retrouve la créativité au service de la bonification de l'intervention et des dynamiques partenariales. L'utilisation des marges de manœuvre a donné des résultats concrets mais a aussi donné un ton aux collaborations: une complicité et une fierté d'avoir réussi qui constituent un tremplin pour affronter d'autres défis. Cette maturation du processus partenarial permet parfois de se dégager pour bonifier l'intervention et élargir le partenariat aux autres ressources du milieu. En fait, tous ces processus qui mobilisent de l'énergie constituent aussi des complicités et favorisent un esprit de corps qui tend à faire de ce collectif d'acteurs, un «acteur collectif».

## **Conclusion**

Dans cette perspective, dans les quelques territoires à l'étude où le CLS devient un « acteur collectif », il prend une place importante dans le dynamisme local devenant réellement l'espace d'actualisation d'une responsabilité collective partagée. Ce n'est pas le CJE/OJ ou SR qui fait des suggestions mais bien le CLS. Or, la création d'un acteur collectif dans le cadre de SJ est facilitée, comme nous l'avons vu, par la primauté de l'objectif supérieur du bien-être du jeune, au-delà des cadres organisationnels d'origine. Mais pour y parvenir, certains CLS ont bénéficié d'une plus grande ouverture de chacun des partenaires au changement de perspective.

Le CLS, usant de délinquance intelligente, peut ainsi parvenir à faire évoluer le dispositif interne du MESS pour favoriser son insertion, mais il peut aussi s'ouvrir aux autres blocages d'insertion, blocages ne relevant pas seulement du MESS, mais aussi d'autres ministères et services publics pertinents. En bref, si les CLS parviennent à créer et négocier des outils, structures, ressources pour les jeunes, ceux-ci sont plus complets et diversifiés si l'acteur collectif parvient à sortir du cadre sectoriel du MESS, cadre il faut bien le dire qui promeut le PSJ.

La dynamique interne au CLS a aussi été influencée par des facteurs externes, tels les niveaux régionaux du MESS et les autres ressources du milieu, favorisant ainsi une solidarité qui peut constituer l'amorce de ce qu'on appelle un « acteur collectif », qui agit vraiment sur un objectif avec une unicité d'action. Encore une fois cette unicité doit être clairement axée sur une finalité et un objectif concret : le bien-être du jeune par l'accès à une mesure ou un ensemble de services que l'on juge essentiels.

Or même si la plupart des CLS ne parviennent pas tout à fait à s'inscrire en acteur collectif, il ne faut pas négliger les acquis que sont ces rapprochements entre les acteurs de la dynamique interne. Ainsi, pour plusieurs des organismes jeunesse et membres de CLS, l'élément novateur de PSJ était justement de permettre le rapprochement de ces deux mondes et deux cultures. Ces collaborations ouvrent sur une culture hybride de la collaboration, et sont dans une bonne mesure un élément nécessaire à l'implantation d'une intervention intersectorielle visant l'insertion des jeunes. Mais encore faut-il s'ouvrir sur les partenaires externes, ce que nous envisagerons dans la prochaine section.

Pour conclure dans une phrase lapidaire on pourrait dire que 1) le contexte d'émergence et l'étape de l'idéation a été celle d'un ministre ; 2) l'élaboration du projet et la mobilisation des acteurs a été le fait surtout de SR et CJE selon un leadership variable pendant l'an 1 ; 3) l'implantation et l'actualisation est une collaboration à trois en constante évolution dans sa façon de gérer les mesures du projet et de façonner l'application des règles, avec des ouvertures sur des ressources du milieu ; 4) la consolidation du partenariat interne permet une harmonisation des rapports (gestion des tensions) qui permet une intervention bonifiée et la

conception, voire même l'élaboration de partenariats, avec les ressources du milieu de plus en plus nombreux, ces interventions se réalisant dès le début de l'an 2 à certains endroits alors que d'autres tardent à se concrétiser. La question de l'actualisation des partenariats dans l'intervention sera traitée dans le prochain chapitre sur l'intervention pour montrer comment s'établissent les relations dans l'intervention tant avec les acteurs du dispositif interne (SR et EQ) que les acteurs du dispositif externe : les ressources du milieu.

## **2.2 Les collaborations entre les CJE et les ressources du milieu**

Dans l'analyse des collaborations avec les ressources du milieu, il faut faire la distinction entre les collaborations qui sont directement liées au PSJ des collaborations qui émanent des CJE/OJ ou même des SR et EQ, hors des préoccupations spécifiques de la clientèle du PSJ. Ces collaborations peuvent néanmoins avoir une influence indirecte sur ces jeunes de PSJ tout en ayant un impact plus large sur les jeunes en général côtoyant les CJE/OJ.

Nous abordons donc des collaborations qui n'ont pas toujours été mentionnées dans les entrevues avec les jeunes rencontrés, mais qui nous ont été décrites par des intervenants et gestionnaires des CJE/OJ, SR ou EQ. En fait les jeunes eux-mêmes mentionnent très peu ces ressources du milieu dans leur souvenir de l'intervention et de leur trajectoire. Et les intervenants mentionnent peu de nouvelles collaborations conçues, amorcées ou opérationnelles spécifiquement pour le PSJ. La distinction demeure pertinente néanmoins, dans le cadre de l'évaluation, dans la mesure où le PSJ espérait soulever une nouvelle façon de faire, voir un nouveau paradigme d'intervention. On remarque aussi que les CJE et autre OJ sont assez bien enracinés déjà et ont donc bon nombre de collaborations sinon des partenariats formels avec diverses ressources du milieu. Cela fait partie du contexte d'intervention et peut contribuer au PSJ à court ou long terme. Les niveaux de cheminement du processus partenarial sont très variables selon les organismes et les territoires.

### **2.2.1 Les collaborations liées spécifiquement au PSJ**

Les collaborations «externes» avec les ressources du milieu étaient aussi au cœur du PSJ. Au moment de l'émergence du PSJ, on remarque que les CJE et autre OJ sont assez bien enracinés déjà et ont donc bon nombre de collaborations sinon des partenariats formels avec diverses ressources du milieu. Les niveaux de cheminement du processus partenarial sont très variables selon les organismes et les territoires. Donc on peut remarquer des collaborations qui se sont développées très tôt dans le PSJ et qui en sont à une étape de suivi et de consolidation après deux ans, alors que d'autres sont encore au niveau des intentions et du discours (idéation). Les variations ne sont pas si grandes d'une région à l'autre. On constate que certaines régions avaient déjà plusieurs «partenaires» qu'ils continuent à avoir pour PSJ, mais qu'en somme il n'y a eu que peu de nouveaux partenariats

structurants qui sont créées spécifiquement pour le PSJ, même si certaines initiatives peuvent être prometteuses si elles sont élargies

Pendant l'élaboration du PSJ on remarque que les nombreux appuis du milieu au moment de la signature des protocoles/déclarations sont demeurés symboliques et que les projets concrets ont peu levé, bien qu'il faille souligner plusieurs démarches de quelques directions de CJE/OJ qui doivent parfois contacter, relancer et insister auprès des partenaires pour avoir une mobilisation et pour aller chercher des collaborations. Ce sont des rencontres individuelles ou au gré de tables de concertation que l'on tisse des liens avec ces potentiels collaborateurs. Il y a une certaine déception un peu partout de la baisse de synergie à la suite de la tournée de lancement où plusieurs ressources des secteurs public, privé et communautaire s'étaient joints aux représentants politiques pour signer la déclaration. Cette situation peut se comprendre dans la mesure où comme nous l'avons dit précédemment, le projet a été conçu (idéation) au niveau ministériel (structurel) donc sans processus partenarial réel pour favoriser l'appropriation entre les acteurs très disparates (par leur mission, leurs objectifs, leurs activités, leurs moyens, leur culture organisationnelle et leurs habitudes de collaborations entre eux) et l'appropriation du projet. Plusieurs ne se connaissaient pas du tout. Tous ont pu se reconnaître dans l'objectif très global de soutenir les jeunes, mais de là à passer à l'action et d'y investir temps et ressources, il y a une marge.

C'est là le long travail de mobilisation et de patient processus de sensibilisation que les CJE/OJ ont tenté parfois avec acharnement, et parfois même en y consacrant un poste spécifique pour rejoindre notamment les entreprises privées. Cependant on remarque des initiatives prometteuses au niveau des intentions et du discours des personnes rencontrées (idéation, plusieurs émergents à la fin de l'an deux seulement), et, à un moindre degré, au niveau de la réalité du processus de collaboration. Donc, ces partenariats ne sont pas encore actualisés dans l'intervention, et ne contribuent pas encore à bonifier l'intervention ou le développement du milieu pour favoriser l'insertion des jeunes. Les liens se développent lentement mais la vision d'une intervention interdisciplinaire dans un partenariat structuré et intersectoriel est encore loin de la réalité. On a essentiellement poursuivi des collaborations sur la base des contacts déjà établis, tant avec les milieux publics, communautaires que privés. Certes, il y a eu quelques efforts encadrés ou encouragés avec les entreprises par l'entente nationale avec les chambres de commerce, mais les résultats de cette entente sont très décevants à peu près partout. Ces constats se confirment aussi dans les conclusions du bilan de l'an 1 par le CASJ.

Pour actualiser ces contacts, ce sont essentiellement les CJE/OJ qui vont solliciter la collaboration de ressources qui comblent leurs propres limites afin de soutenir les jeunes qui ont plus de besoins sur des aspects psychosociaux (CLSC) et de conditions de vie et «besoins de base» (organismes communautaires spécialisés sur les problèmes de logement, alimentation, budget, santé mentale, toxicomanie, etc) qui dépassent leur expertise sur le plan de l'insertion professionnelle. Les CJE/OJ

vont aussi chercher des ressources sur le plan de l'insertion scolaire, professionnelle et en emploi (éducation régulière, éducation des adultes, entreprises d'insertion, entreprises privées) comme ils le faisaient déjà avant le PSJ.

Plusieurs cultivent et maintiennent une ouverture sur les secteurs public, privé et communautaire avec des degrés très variable de réussite. On en est souvent plus au niveau du discours, notamment dans les relations avec l'entreprise privée. On doit souligner cependant, l'engagement de personnes spécifiquement pour développer des ententes avec des entreprises privées pour avoir des places pour les jeunes du PSJ. On voit apparaître beaucoup plus des collaborations informelles qui sont des échanges de bons services, pour assurer des «besoins de base» ou un suivi auprès des jeunes.

Ce ne sont pas des partenariats structurés qui contribuent à construire ce nouveau paradigme de l'intervention suivie avec une vision et une approche globale qui se traduisent par une intervention interdisciplinaire, alliant plusieurs acteurs de front pour aborder les jeunes dans toute leur complexité.

Si le CJE/OJ est peu parvenu à s'inscrire dans une perspective partenariale, on remarque un début d'ouverture des CLS (encore au niveau de l'idéation) sur les partenaires externes les plus pertinents, tels les commissions scolaires (profils régulier, professionnel et éducation des adultes), les CLSC, les chambres de commerce comme participant occasionnellement au CLS. Un seul territoire se démarque à cet égard avec la chambre de commerce locale siégeant comme un membre régulier de son CLS depuis le début du PSJ, alors que d'autres territoires ont amorcé des liens plus serrés avec les entreprises privées, avec ou sans le concours des chambres de commerce locales.

### 2.2.2 Les collaborations entre les CJE sans lien avec SJ et les ressources du milieu

On doit souligner des collaborations qui ont dépassé l'intervention strictement pour les jeunes de SJ, mais qui constituent une extension tout à fait pertinente pour les jeunes en général et les jeunes de SJ en particulier, au moins à moyen terme, dans la mesure où leur objet dépasse la réalité des jeunes pris individuellement.

Encore ici, l'enracinement du CJE/OJ et de sa direction se répercute directement sur la nature et l'ampleur des collaborations. On remarque de plus que le leadership du projet est aux mains des directions des CJE/OJ, mais on voit dans certaines régions d'autres «porteurs de dossier» ou médiateurs qui initient des collaborations ou entre-ouvrent des fenêtres de possibilités, tels des conseils locaux de développement (CLD), des corporations de développement communautaire (CDC), des corporations de développement économique communautaire (CDEC), voire même des CLSC, ayant la préoccupation plus large de l'insertion des jeunes, de la sensibilisation du milieu à l'exode des jeunes ou de l'absence de place pour les jeunes. En fait ces collaborations s'inscrivent dans une mouvance de lutte à la pauvreté et de développement socio-économique et sont souvent le résultat de

travail fait dans des tables de concertation sur la pauvreté et le développement social.

Les **centres locaux de développement (CLD)** sont présents de façon très variable selon les milieux. Parfois peu sensibilisés aux jeunes, parfois véritables leaders sur le plan de la sensibilisation des jeunes, de l'exode des jeunes en milieu rural et de l'importance de la place des jeunes en général. Les CLD peuvent aussi favoriser les liens entre les CJE/OJ et les entreprises. On pense à des comités luttant sur le décrochage des jeunes et voulant favoriser des liens entre l'école, l'entreprise et le milieu. On y retrouve les CJE/OJ, comme EQ ou SR parfois, actifs, mais pas nécessairement porteurs de dossier.

Les **corporations de développement économique communautaire (CDEC)** sont aussi parfois dans le décor du développement de l'employabilité (surtout en milieu urbain) et ont donné naissance à des CJE ou soutiennent des démarches pour en créer. Les CDEC sont donc en lien étroit avec les CJE/OJ pour porter la préoccupation de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, mais ne sont pas particulièrement impliquées dans le soutien et la bonification du PSJ.

Enfin les **corporations de développement communautaire (CDC)**, sont des regroupements essentiellement d'organismes communautaires où les CJE sont associés et les OJ sont membres, à des actions pour les jeunes ou pour le développement social et économique. Leur existence est peu souvent nommée par les intervenants. Les OJ avec mandat de SJ y sont parfois membres.

***Recommandation :***

***- Encourager des liens plus serrés avec les CLD, les CDEC et les CDC, là où ils existent pour favoriser la sensibilisation du milieu et développer des ressources adaptées.***

**2.2.3 Les collaborations entre les CLS (comme acteur collectif) et les ressources du milieu**

On remarque un début d'ouverture (encore au niveau de l'idéation) sur les partenaires externes les plus pertinents, tels les commissions scolaires (profils régulier, professionnel et éducation des adultes), les CLSC, les chambres de commerce comme participant occasionnels au CLS. Un seul territoire se démarque à cet égard avec la chambre de commerce locale siégeant comme un membre régulier de son CLS depuis le début du PSJ. Comme on l'a noté déjà, certains CLS font déjà des réunions dans des organismes du milieu profitant ainsi de l'occasion pour faire connaître le PSJ et connaître mieux les ressources du milieu.

Le CLS est sans doute un acteur encore trop jeune pour développer des partenariats formels avec d'autres organismes, mais ses membres peuvent développer des

perspectives dans la continuité des appuis obtenus au début du PSJ. Le CLS demeure le porteur responsable du PSJ et à ce titre devrait en être le principal promoteur en tant que CLS. Dans la mesure où les collaborations externes ne correspondent peu ou pas au cadre définitionnel du partenariat, nous analyserons les collaborations dans l'intervention et ses enjeux dans le chapitre suivant sur l'intervention.

## ***Conclusion***

Il apparaît assez clair que les organismes du milieu sont nombreux autour des CJE dans le milieu en général, mais que le PSJ n'a pas généré beaucoup de nouveaux partenariats, ni pour le PSJ spécifiquement, ni pour les jeunes en général, ni pour ceux qui passent par les CJE ou d'autres organismes d'employabilité. On peut penser que l'énergie déployée pour « s'approprier » mutuellement entre partenaires internes a demandé tellement d'efforts que l'on a peu développé de nouveaux partenariats avec des ressources du milieu les deux premières années. On a tablé prudemment sur les acquis sans bousculer outre mesure.

Alors que dire de ces collaborations avec les ressources du milieu, si ce n'est que l'on aperçoit des suivis et des consolidations avec certaines ressources communautaires qui complètent l'expertise des CJE sur les «*besoins de base*» qui sont de plus en plus importants compte tenu de la clientèle «*un peu plus pockée*» que les jeunes qui fréquentaient les CJE avant le PSJ. Mais ce sont essentiellement des ententes de service très circonscrites (session de formation ou d'information; références; services circonscrits individuels ou collectifs, tels des stages, des visites, des cuisines collectives, des consultations budgétaires, etc) qui ne sont pas vraiment des partenariats structurés et qui ne contribuent pas à construire ce nouveau paradigme de l'intervention suivie avec une vision et une approche globale qui se traduit par une intervention interdisciplinaire, alliant plusieurs acteurs de front pour aborder les jeunes dans toute leur complexité.

Ce n'est pas non plus l'actualisation de cette vision plus collective du phénomène de l'exclusion des jeunes et de leur marginalisation dans un statut de «prestataires/clients de la SR» confinés à des mesures involontaires, dans un parcours obligatoire, que même le RCJE a dénoncé lors de sa mise en œuvre. Dans le cadre de la responsabilisation des jeunes on a peu parlé de la responsabilisation des milieux. Cette perspective de sensibilisation plus collective des acteurs publics, privés et communautaires n'a pas profité du PSJ pour prendre plus de tonus et se développer plus largement. Et là où des tables de concertation existent ou se sont constituées, ce sont rarement les CJE/OJ qui en ont assumé le leadership. Et il est normal que les CJE ne soient pas porteurs de tous les dossiers touchant les jeunes dans un milieu, mais ils devraient (et ils le sont habituellement) être partie prenante. On peut comprendre leur hésitation à prendre des leaderships trop forts qui pourraient porter ombrage à leurs collaborateurs, particulièrement des milieux communautaires. En fait, de par leur statut un peu «hybride» entre le public et le

communautaire, on aurait pu penser qu'ils étaient bien positionnés pour assumer certains leaderships, mais ce statut les met aussi dans une situation délicate de «compétiteur» tant des services publics que des services d'employabilité communautaires. Cette même hésitation à prendre des initiatives ou des leaderships a sans doute contribué à ne pas rendre plus public le PSJ, et sa faible notoriété dans le milieu en serait la conséquence, malgré un certain battage médiatique de la part des ministres responsables, qui ont même intégré ce PSJ dans le cadre des mesures du plan d'action de la Politique sur l'élimination de la pauvreté (loi 112).

Mais si les CJE sont les premiers interpellés par cette vision qu'ils n'ont pu développer, on peut aussi voir dans quelle mesure les CLS n'étaient pas aussi une instance qui aurait pu se développer en acteur collectif apte à porter des dossiers plus collectifs et axés sur cette vision globale du développement des jeunes et des communautés. Or là aussi il y avait de sérieux obstacles, d'abord pour s'approprier mutuellement et ensuite s'arrimer sur les plans d'action des jeunes, qui étaient leur première responsabilité. Certains CLS commencent à «alléger» la façon de remplir le mandat de vérifier les plans d'action dans la mesure où des mécanismes plus légers ou informels se créent au fur et à mesure que la confiance et les manières concertées de faire les choses se développent. Donc ces CLS commencent à pouvoir envisager de passer plus de leur temps à rejoindre d'autres acteurs qui ne sont actuellement que des ressources pour le PSJ, et non des parties prenantes du projet. On peut penser que cette idée d'élargissement fait son chemin et pourra contribuer à développer cette vision plus large et éventuellement cette intervention interdisciplinaire et intersectorielle qui pourra aborder le problème des jeunes dans toute sa complexité. Dans les meilleures conditions, on peut s'attendre à une «participation critique» où il devrait y avoir des lieux de négociation des tensions et des juridictions. Mais, dans la mesure où les différents partenaires se sentent également responsables de la finalité de l'intervention auprès des jeunes et de leur milieu, il pourra y avoir des contributions différenciées, certes, mais il y aura bonification de l'intervention et un effet positif sur le jeune.



## **CHAPITRE 3 : L'INTERVENTION SOLIDARITE JEUNESSE**

Dans ce chapitre nous abordons l'intervention, d'abord dans son processus interne à SJ, puis dans sa dimension partenariale. En s'appuyant sur les propos recueillis ainsi que la documentation obtenue auprès des intervenantEs et des jeunes, nous décrirons les objectifs et principes qui guident l'intervention, mais surtout comment elle se réalise dans les CJE/OJ. Nous décrivons les modalités de l'intervention depuis l'accueil jusqu'au suivi à partir des regards des jeunes et des intervenantEs. Nous avons souligné plus particulièrement certains éléments qui nous apparaissent névralgiques dans le processus : l'évaluation dès l'arrivée du jeune peut permettre d'aborder sa situation et de dépasser les préoccupations seulement professionnelles; la pertinence et l'importance d'une intervention qui tient compte des dimensions psychosociales; l'importance du suivi. Nous soulevons dans le processus même la pertinence et l'effet potentiel du groupe, tant pour favoriser le développement personnel que pour favoriser l'entraide et éventuellement l'action plus collective.

C'est justement dans l'application d'une approche plus globale, intersectorielle et interdisciplinaire, que les collaborations avec les partenaires internes, EQ et SR, deviennent essentielles et partie intégrale de l'intervention. Les collaborations permettent de compléter les expertises et les ressources des CJE/OJ et de favoriser une implication des jeunes dans le milieu tout en associant plus de ressources du milieu dans le soutien apporté aux jeunes. Se faisant l'intervention peut devenir moins centrée uniquement sur la responsabilité des jeunes mais sur une co-responsabilisation des jeunes et du milieu.

## **1. Rappel des objectifs de Solidarité jeunesse**

Il s'agit bien sûr d'une présentation des objectifs tels que perçus par les différents acteurs rencontrés.

L'objectif précis de sortir les jeunes de l'aide sociale n'est que rarement affirmé de manière aussi explicite par les multiples acteurs interviewés dans cette recherche. Lorsqu'il ressort, il est généralement accompagné d'objectifs connexes concernant l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle.

S'il est donc peu question de sortir coûte que coûte les jeunes de l'aide sociale, dans au moins un territoire, certains acteurs affirment qu'il faut les amener à questionner ce statut. Les jeunes qui fréquentent SJ ont des réflexes attentistes : *« si ils ne sont pas en action, il y a autre chose ... Moi mon premier réflexe ça n'a pas été d'aller à l'aide sociale quand je n'avais pas d'emploi ou que j'étais à l'école ou que ça a été de me débrouiller fait qu'est-ce qui fait? C'est quoi la mentalité en arrière pour dire bien je m'en vais à l'aide sociale? »*(responsable, CJE/OJ).

En cohérence avec cette perception des jeunes, l'objectif d'amener les jeunes en emploi, sans être l'unique objectif de SJ, ressort de manière explicite : *« on a 13 semaines puis il faut qu'ils soient en emploi là »* (responsable, CJE/OJ). En fait cet

objectif emploi semble être légitimé par le fait que les intervenants associent emploi et résultats : « *on a le souci des résultats aussi en arrière* » (intervenant). On retrouve la prédominance de l'objectif emploi dans au moins un autre territoire. Allant de pair avec l'objectif d'atteindre un résultat d'emploi, ressort l'importance de chercher à inculquer aux jeunes une « hygiène de vie » (responsable, CJE/OJ), afin de pouvoir les amener à se structurer au quotidien, à se lever, à se faire un horaire, etc. Sans utiliser la même terminologie, on retrouve certains traits de cet objectif dans au moins un autre territoire.

Soulignons qu'une lecture plus globale des besoins des jeunes accompagne généralement l'objectif de travailler sur le mode de vie, sur l'organisation du quotidien. Selon les intervenants concernés, il faut prendre en compte qu'il s'agit ici de jeunes âgés de 18 à 21 ans, souvent encore très près de l'adolescence par leurs attitudes et par leurs comportements et qu'il y a donc tout un travail qui tourne autour de faciliter l'entrée dans l'âge adulte : *je crois qu'on l'a amené à vieillir un petit peu (...); ça lui a rapporté de revenir les deux pieds sur terre, de prendre conscience de la réalité autour de lui* (intervenant). Dans cette perspective, cette mise en mouvement semble faire office de *coup de pouce* aux yeux de certains jeunes.

En ce qui a trait aux objectifs liés à la formation, au retour à l'école, à l'amélioration de la scolarité, soulignons qu'ils sont partagés par l'ensemble des territoires, mais avec une acuité variable. Il est clair, par exemple, que pour certains territoires, retourner aux études doit être vus comme un succès.

Certains territoires insistent, pour leur part, sur l'importance de l'intégration sociale comme objectif. Parfois, on affirme qu'il doit avoir préséance sur l'intégration économique. Ainsi, le fait de chercher à briser l'isolement, à communiquer ou à s'ouvrir aux autres peut parfois être considéré comme un résultat. Pour certains jeunes, une telle avancée peut être majeure, car elle leur permet de « *sortir de leur milieu, voir autre chose (...); se faire des amis, entendre l'autre dire ce qu'il vit, et voir qu'il vit la même chose que moi* » (intervenant).

Plusieurs acteurs mentionnent un objectif qui renverrait à l'idée de considérer la démarche du jeune dans SJ comme étant de l'ordre d'un processus à amorcer pour briser un certain pattern. En ce sens, il faut permettre au jeune de s'interroger sur son projet, sur sa trajectoire, ses forces et faiblesses ; il faut l'amener à mieux se connaître (responsable, CJE/OJ). Il faut donc se centrer sur une démarche qui favorise le travail personnel des jeunes, car d'une certaine manière, c'est une réussite si on les amène à « *essayer de se comprendre eux-mêmes* ».

Une telle démarche peut ouvrir la porte à une éventuelle prise de conscience de sa situation, et lui faire voir sa problématique, « *car le principal résultat, c'est que la personne se remet en mouvement ou prend en charge sa vie, ses problèmes* » (partenaire). Plusieurs parlent d'aider les jeunes à développer leur autonomie en favorisant entre autres l'atteinte de leurs objectifs, à travers un projet réaliste, car

« plusieurs non pas de projets réalistes ». Car il faut aussi parfois confronter, mettre les jeunes en face de la réalité qu'ils découvrent, et à laquelle ils se frottent durant le déroulement du programme : *« le réalisme fait qu'à un moment donné je leur fait voir, je les amène à voir eux-mêmes leur ballonne, que tu dégonfles sans décourager. »*(intervenant).

Au moins deux territoires insistent sur l'importance d'avoir aussi des objectifs centrés sur le long terme, qui visent à outiller les jeunes pour le futur, afin qu'ils disposent donc de moyens supplémentaires; il faut travailler pour les amener à s'inscrire dans un projet continu de formation, afin d'éviter que leur démarche s'effondre au bout de quelques mois.

Soulignons enfin qu'il est rarement question dans les objectifs de travailler sur les conditions structurelles qui permettent ou non aux jeunes de se prendre en main. Un seul territoire aborde cette question, en soulignant que *« si les conditions qui ont fait qu'il a abandonné sont encore présentes puis t'as pas travaillé sur les conditions qui ont fait qu'il a abandonné, tu répètes un faux modèle, tu le remets dans les mêmes conditions qui vont peut être répéter ce que t'avais comme situation initiale »* (partenaire).

## 2. Principes d'action de Solidarité Jeunesse

Tel que formulé dans le document initial de formation du MESS, **un principe d'action fondamental de SJ, concerne la dimension volontaire du projet**. De manière générale, bien que cette question soit fort peu abordée, il semble bien que ce principe d'action reçoit l'assentiment des différents acteurs concernés. Nous n'avons pas noté de contestation de ce principe.

Dès l'accueil, soit dès l'entrée dans SJ et par la suite, tout au cours du séjour du jeune, les différentes équipes misent sur une intervention qui accorde une place importante à l'écoute des jeunes, de leurs besoins et problèmes. **Un principe qui ressort, c'est que l'on part des besoins des jeunes**. Comme le souligne un intervenant, qui résume bien l'essentiel : *« on essaie d'y aller avec la personne »* (intervenant). Une telle attitude amène les intervenants à porter une attention particulière aux demandes spécifiques des jeunes : *« j'y vais beaucoup selon leur premier besoin, pour vraiment répondre à ce qu'ils voulaient (...) parce que si je réponds pas à l'idée qu'ils s'étaient faits, ils vont dire : ben, ça n'a rien donné »* (intervenant).

Dans certains cas, l'identification des besoins semble interpeller les intervenants, en ce qui a trait à leur manière de travailler avec les jeunes: *« nous on est centrés beaucoup sur la découverte, les besoins d'accompagnement des jeunes, les jeunes ont besoin de respecter leur culture, leur culture familiale, de respecter leur rythme ( ...) On va ajuster nos cultures (...) Ces jeunes là on va les mettre dans un processus de découverte, découverte de soi, découverte de leurs ressources, découverte, les mettre un peu dans une situation d'euphorie »* (partenaire).

Dans la plupart des territoires, il est fait mention de travailler à **actualiser le potentiel du jeune**. Derrière ce principe d'action, on retrouve le désir de déclencher « quelque chose » chez les jeunes rencontrés. On voudrait les amener à faire sens, à donner un sens à leur trajectoire. Dans ce contexte, les intervenants doivent être en mesure de bien saisir, en fonction des besoins, qui sont ces jeunes: « *c'est de prendre des jeunes, de leur donner le goût de rêver, leur donner le goût de faire un pas en avant, c'est la philosophie de catcher qui il est ce jeune là puis qu'est ce qu'il veut, qu'est ce qu'il veut faire, qu'est ce qu'il veut avoir* » (intervenant).

À plusieurs reprises, différents acteurs expriment l'idée qu'ils sont là pour permettre au jeune de travailler sur lui-même : « *on est là 3 mois pour eux. (...). On travaille pour le jeune, c'est le jeune devant, en lui disant qu'on lui offre comme « un moment dans ta vie que tu as la chance d'aller réfléchir à ce que tu veux faire (...). On est là pour la cause des jeunes (...)* ». Durant cette période, il faut chercher à « *allumer la petite lumière* », ouvrir les jeunes sur leur potentiel afin qu'ils puissent aller vers ce qui les inspire et les intéresse. On désire leur faire voir que c'est une belle occasion qui s'offre à eux. Et que c'est d'abord un choix à faire pour eux (intervenant).

Il est également fait mention d'un processus qui se fait dans **le respect du jeune**. Un principe, qui appelle à un non jugement de ce qu'est le jeune, devient comme un leitmotiv qui domine l'intervention : « *les jeunes, ils le sentent quand tu es là pour les aider, que tu les juges pas nécessairement; (...) même si on est confronté par leur réalité, par leur manière de faire, on les juge pas pareil, puis ça ils sentent cela* » (intervenant). Quelques intervenants nomment des valeurs connexes, telles l'authenticité et l'honnêteté.

Ce travail avec le jeune se concrétise au quotidien par un renforcement des bons coups du jeune, du travail qu'il effectue, des efforts entrepris. Il importe à plusieurs acteurs, dans différents territoires, de valoriser la démarche entreprise. On profite de toutes les occasions pour mettre en action un principe de **valorisation du jeune**, renforcer ses bons coups, « *lui dire bravo, c'est le fun que tu sois là* » (intervenant).

Enfin, bien que cela soit plus variable et que ce principe ressort avec plus d'acuité dans les propos de certains acteurs, il faut chercher à **responsabiliser les jeunes**. Derrière ce principe, transparaît la notion de faire comprendre aux jeunes quelles sont les réalités qui accompagnent une insertion dans le marché de l'emploi. Pour ce faire, il faut amener les jeunes à s'y frotter, à s'y confronter; il faut les mettre en situation, qu'il y ait un effort, car « *ce n'est pas dans la réalité que ces jeunes là se réalisent* » (intervenant). Témoigne également de ce principe le fait que sur plusieurs territoires, on utilise la thérapie de la réalité.

### **3. Les modalités d'intervention de la phase intensive**

Étant donné que les jeunes n'ont pas nécessairement un souvenir très précis de ce qu'ils ont fait dans la phase intensive mais qu'ils peuvent, par ailleurs, parler de ce qu'ils ont aimé, moins aimé et de ce qu'ils ont appris, nous traiterons des effets de l'intervention dans l'analyse des trajectoires des jeunes.

Dans cette partie, nous présenterons, de manière descriptive, les constats généraux qui ressortent de la phase intensive, tel que programmée dans l'ensemble des neuf territoires d'intervention étudiés.

#### Niveaux d'action utilisés dans la phase intensive

SJ se veut un projet de recherche-action où chaque CJE ou organisme jeunesse le met en place selon sa couleur locale. Au plan national, une des recommandations du Ministère a été d'utiliser le groupe comme niveau d'action pendant la phase intensive, là où le volume de clientèle le permet. Or, dans les terrains à l'étude, les niveaux d'action de la phase intensive du PSJ (individuel, de groupe, collectif, informel) changent en fonction de certains facteurs propres à chaque territoire. Il y a effectivement un certain nombre d'organismes qui ont construit l'intervention SJ au **niveau du groupe**, en le combinant à un suivi individuel – comme c'est le cas presque partout sauf dans quelques territoires d'intervention. Mais, pour ceux qui ont opté pour une intervention exclusivement au **niveau individuel**, ce n'est pas seulement la question du *volume de clientèle* qui ressort, même si elle influence cette option. Il y a aussi certaines *caractéristiques reliées à la clientèle ou au milieu* qui ont influencé leur planification du PSJ sur une base individuelle. Au-delà du volume de clientèle référé à SJ, les facteurs évoqués sont :

- La difficulté qu'auraient les jeunes, selon les intervenantEs, à vivre une expérience de groupe, tel qu'ils l'auraient vécu par le passé (réf. Centre Jeunesse);
- Le fait d'avoir une clientèle de jeunes immigrants allophones rend difficile l'idée de travailler et d'interagir en groupe;
- Le fait que d'autres organismes du milieu, où les jeunes de SJ peuvent être référés, ont déjà construit leur intervention au niveau du groupe;
- Le fait de vivre dans une communauté rurale où tout le monde se connaît ne favorise pas l'interaction entre les jeunes.
- La formation, les expériences antérieures et les intérêts des intervenants

Nous verrons d'abord que les organismes qui utilisent le groupe comme niveau d'action dans la phase intensive structurent, le plus souvent, leurs activités autour de l'insertion professionnelle et de la connaissance de soi. Pour ceux qui utilisent exclusivement l'individuel comme niveau d'action, la connaissance de soi et l'orientation professionnelle ressort comme des éléments centraux. Enfin, les organismes planifient également d'autres types d'activités, à un **niveau d'action informel ou récréatif**, et quelques-uns font en sorte que les jeunes puissent profiter

d'une **expérience collective** lorsqu'elle se présente. Mais avant toute chose, les organismes offrent tous aux jeunes une forme quelconque d'accueil au PSJ.

### **3.1 Sur l'accueil au PSJ**

D'un organisme à l'autre, la rencontre d'accueil au PSJ se passe de façon assez similaire, avec deux tendances qui ressortent. Pour la plupart des organismes, la rencontre d'accueil permet d'expliquer le contenu et les avantages du PSJ aux jeunes ainsi que l'engagement requis<sup>13</sup>. Certains en profitent également pour faire ressortir les éléments qui conduisent à l'ébauche d'un projet de vie (ou du plan d'action<sup>14</sup>), même si cette étape est faite lors d'une rencontre ultérieure pour d'autres. Les jeunes vont parfois rencontrer plus d'une intervenante, le plus souvent celle qui leur sera attitrée ainsi que la responsable du projet. La rencontre d'accueil à SJ est aussi l'occasion de faire une visite de l'organisme, de signer l'entente de participation – qui sera transmise à la SR par la suite – et de recevoir leur premier chèque.

Lorsqu'on interroge les jeunes à propos de la rencontre d'accueil, ces derniers n'en ont pas nécessairement un souvenir précis ou se rappellent peu de leur premier contact avec l'intervenante. Pour ceux qui s'en souviennent, la présentation du contenu du projet ainsi que l'amabilité et la disponibilité des intervenantes sont des facteurs stimulants leur intérêt à participer au PSJ.

### **3.2 Sur les activités structurées de groupe**

L'utilisation du groupe n'est pas une pratique systématique. Sur les huit organismes, il y en a six qui réunissent régulièrement les jeunes dans des activités de groupe, à raison d'une vingtaine heures par semaine en moyenne. Elle est donc pratiquement inexistante à quelques endroits, soit par choix, en fonction de l'analyse que l'on fait des besoins des jeunes, soit en raison du faible volume de participants ou du fait qu'elle s'enracine dans une localité où tout le monde se connaît. Dans ces cas, elle peut être restreinte à une utilisation circonscrite, par exemple pour transmettre de l'information. Il arrive aussi que les participants fassent l'expérience de l'intervention de groupe que s'ils sont référés à un organisme du milieu, dont les entreprises d'insertion qui utilisent cette méthode.

Lorsqu'elles existent, de nombreux thèmes peuvent être abordés dans ces activités de groupe, sans pour autant que le groupe soit utilisé comme outil de travail pour faire avancer les jeunes dans leur démarche. Ainsi, en terme d'activités de groupe, soulignons d'abord les activités centrées sur l'axe de *l'insertion professionnelle des jeunes*. Parmi ces types d'activités, on retrouve des ateliers d'informations sur le marché du travail et sur les programmes scolaires ainsi que des visites d'entreprises et d'écoles du milieu. On offre également de la formation aux techniques de

---

<sup>13</sup> Certains organismes vont plutôt ajouter une séance d'information en groupe pour expliquer le projet aux jeunes ou leur montrer une présentation vidéo à ce sujet.

<sup>14</sup> Nous reviendrons plus loin sur le détail du processus qui conduit au plan d'action.

recherche d'emploi, aussi appelé la méthode dynamique de recherche d'emploi – MDRE. Les jeunes apprennent donc à faire :

- Un curriculum vitae et une lettre de présentation;
- Des contacts téléphoniques auprès d'employeurs;
- Divers types d'entrevue tels que la rencontre d'information et l'entrevue d'embauche;
- Une recherche d'information sur des secteurs d'emploi et sur la formation requise.

Ces activités alimentent généralement la démarche individuelle des jeunes que ce soit pour décrocher un emploi ou pour retourner aux études.

Certains organismes vont aussi proposer des *plateaux de travail*. Dans ce volet, les jeunes fréquentent en groupe des ressources du milieu afin d'y faire pendant quelques jours des apprentissages concrets liés à un vrai milieu de travail. Ces activités visent à faciliter le développement de l'employabilité des jeunes. Aux plateaux de travail, s'ajoutent des visites de groupe axées sur *l'exploration des ressources du milieu*.

Afin d'arriver à permettre aux jeunes de faire des avancées, les différents lieux d'intervention mettent l'accent, d'une manière ou d'une autre, sur le travail sur Soi, sur l'estime, la confiance en soi, *la connaissance de soi*<sup>15</sup>. Dans plusieurs territoires, les activités de groupe sur ce thème apparaissent centrale à la démarche d'insertion : « *quand l'estime de soi va mieux, le jeune est capable de te regarder dans les yeux, alors qu'il regardait le plancher dans les premières rencontres; (...) je ne peux pas oublier ce résultat là, qui va faire que le jeune à un moment donné se fera assez confiance, puis fera assez confiance au système social pour revenir un moment donné à l'emploi, revenir aux études* » (intervenant).

Les découvertes que font les jeunes sur eux-mêmes leur permettraient de mieux cerner ce qu'ils veulent au niveau de l'emploi ou de la formation et de mieux se présenter aux employeurs, notamment au moment des entrevues. Ces découvertes personnelles peuvent également alimenter les rencontres individuelles en vue de la construction du plan d'action.

Les ateliers sur la connaissance de soi visent différents objectifs, qui peuvent varier selon les territoires. On touche au développement des habiletés et aptitudes sociales et communicationnelles, à l'amélioration de l'estime de soi, à l'identification des ses valeurs, intérêts et goûts, au bilan personnel et à l'organisation de la vie quotidienne.

Enfin, à ces activités de groupe, s'ajoutent des activités diverses que l'on pourrait qualifier de plus générales, qui apportent des informations complémentaires qui

---

<sup>15</sup> Nous verrons que, même si cela ne fait pas partie du contenu de leurs activités de groupe, la connaissance de soi fait partie des activités individuelles pour certains organismes.



sont jugées utiles pour les jeunes du PSJ (e.g. sensibilisation à l'aide sociale, à la santé et à la sécurité au travail, informations sur le logement, le budget, la sexualité, etc.). Dans cet axe plus social, le groupe constitue un outil privilégié de transmission de l'information. Il pourrait cependant être utilisé comme un outil de conscientisation et de mobilisation, en renforçant la dimension politique de ces activités en vue de promouvoir des alternatives.

Soulignons enfin, mais c'est très peu souvent le cas, que le groupe est mis à profit afin d'impliquer les participants dans la réalisation de projets collectifs. Cette forme d'utilisation du groupe implique l'adhésion du groupe à un objectif commun, la prise de décision en groupe, la répartition de tâches et responsabilités, la découverte de potentialités, la mise à profit des habiletés diversifiées de chacun et enfin, l'expérience d'une réalisation collective. Dans certains territoires, ces projets collectifs ont pris la forme suivante : animation de la communauté pour l'Halloween, présentation d'une petite pièce de théâtre à l'occasion de la Semaine de l'emploi, réalisation d'un vidéo.

Dans l'ensemble, on peut convenir que le groupe représente, pour une majorité d'organismes, une modalité pratique d'intervention, un outil qui permet de réunir bon nombre de jeunes en même temps sur une question qui se révèle d'un intérêt commun. Dans certains cas, on sent que le groupe peut aussi être utilisé comme une entité en soi qui ouvre la porte à une dynamique interne dont il est possible de tirer des fruits de l'intervention.

Dans cette perspective, le travail en groupe vise à faciliter une ouverture à l'autre. Sur ce plan, le travail en groupe semble faciliter cette ouverture sur l'autre, en permettant d'être plus à l'aise, d'être moins gêné, et de découvrir que d'autres jeunes peuvent vivre la même chose que soi, et qu'on peut avoir de l'aide : *« elle a découvert qu'elle n'était pas toute seule au monde à vivre des problèmes, qu'il y avait des gens autour d'elle qui pouvaient la supporter (...); elle a rencontré du monde, elle a ventilé, elle a réussi à parler de ses problèmes financiers »* (intervenante). Plusieurs jeunes rencontrés ont nommé ces activités collectives comme étant des moments importants pour l'acquisition de nouvelles habiletés.

Le groupe peut aussi se révéler un lieu de confrontation. Dans ce cadre, la démarche de groupe peut cibler des attitudes ou des comportements qui, du point de vue des intervenants, bloquent l'insertion des jeunes. Le groupe permet ainsi de changer les mentalités, de faire émerger une aspiration : *« je les ai ébranlés mais autant en groupe, je les ébranlais sur le travail, sur l'objectif de vie, tu n'es pas obligé de partir tout de suite travailler, je ne peux pas changer ta mentalité à ce point là, mais si je peux semer une petite graine... puis ça prendra le temps que ça prendra puis il y a de quoi qui va pousser au bout de ça mais ... Mes rencontres de groupe ça servait à ça! »* (intervenant).

Cette logique de la confrontation si elle s'ancre bien dans une thérapie de la réalité peut cependant connaître des dérives dans l'idée d'une participation égalitaire des jeunes et des intervenants. En effet, l'intervention est ici portée par des intervenants qui se perçoivent et agissent à titre de professionnel de l'intervention et non pas à titre d'animateur communautaire.

Il peut aussi s'agir d'attitudes ou comportements qui portent atteinte au fonctionnement du groupe et qui éventuellement pourraient nuire à l'insertion de la personne. Cette confrontation peut venir tant des autres participants, que des intervenantEs. Elle se doit cependant d'être vécue dans un esprit de respect mutuel. Dans ce contexte, le groupe devient en soi un espace qui participe à la mise en relation et qui peut amener le jeune à se mettre en mouvement pendant et après son passage dans le PSJ.

### **3.3 Sur le suivi et les activités individuelles**

Outre le fait que les organismes offrent, en parallèle à leurs activités de groupe, un suivi individuel à chaque semaine, trois organismes sur les terrains à l'étude ont construit la phase intensive de SJ exclusivement autour d'activités individuelles. Le contenu de ces activités rejoint celui des activités faites en groupe, en ce sens qu'il est aussi axé sur *l'insertion professionnelle* et sur *la connaissance de soi* des jeunes.

Il y a également une similitude entre les activités individuelles et le suivi au cours de la phase intensive. En effet, la plupart des organismes vont utiliser les rencontres individuelles plutôt que les activités de groupe pour faire de *l'orientation professionnelle* et construire *le plan d'action*<sup>16</sup> avec les jeunes. De plus, certains organismes vont utiliser ces rencontres pour traiter de *la connaissance de soi*, mais aussi pour faire des liens avec des éléments qui ont été vus en groupe. Enfin, les jeunes sont amenés à parler de questions qui sont importantes pour eux, que ce soit dans le cadre du PSJ ou de leur vie personnelle.

Ainsi, à travers le suivi et les activités individuelles, les intervenantes vont :

- Faire ressortir avec eux leurs qualités, leurs valeurs ainsi que leur expérience de vie et de travail (réf. connaissance de soi);
- Faire des liens entre les aspects de connaissance de soi et leur insertion professionnelle.
- Faire de l'orientation professionnelle (tests, processus);
- Sensibiliser les jeunes aux réalités du marché du travail;
- Les former à des techniques de recherche d'emploi.

---

<sup>16</sup> Nous reviendrons sur le plan d'action dans la section qui porte sur cet aspect.

À cela peut s'ajouter *l'accompagnement individualisé* lors de la référence aux organismes du milieu et lors de certaines démarches d'insertion<sup>17</sup> ainsi que *la connaissance des ressources du milieu*<sup>18</sup>.

Dans le cadre de ces rencontres individuelles, il s'agit le plus souvent de bâtir une relation d'aide pour soutenir les jeunes dans leurs démarches.

D'une manière générale, on porte dans l'ensemble des territoires une attention toute particulière au travail relationnel effectué avec les jeunes rencontrés. Sans nier l'existence de certaines approches particulières, l'approche générale est dominée par la « relation d'être », qui vise à combler des manques, à créer un lien significatif entre un adulte et un jeune pour favoriser par la suite à partir de cette relation privilégiée, le tissage d'une toile d'araignée susceptible d'apporter le support nécessaire à l'insertion du jeune. Créer un lien de confiance, c'est ce qui semble être à la base de toute intervention : *« par le lien, il sait qu'il y a quelqu'un en quelque part qui lui fait confiance, qui va le respecter, l'écouter puis qui va minimalement y croire un peu, à qui il peut dire des affaires sans se faire traiter de toutes sortes d'affaires »* (intervenant).

Si la création du lien est perçue comme essentielle dans la phase intensive, le maintien de ce lien est considéré comme la pierre angulaire du suivi. On voit des situations où le jeune vient souvent au CJE/OJ et d'autres où l'intervenant ne sait plus rien du jeune ni de son évolution. Qui plus est, la création d'un tel lien avec le jeune se révèle présent non seulement durant le passage du jeune dans la phase intensive, mais semble dans certaines situations, perdurer même au-delà de la phase officielle de suivi : *« regarde, elle m'appelle encore, elle m'a appelé l'autre jour; on se le dit, on va rester en contact pareil; elle aime cela savoir comment ça va(...) c'est génial »* (jeune).

Soulignons enfin que dans certains territoires, les besoins psychosociaux sont pris en compte au même titre que le reste. Les intervenants considèrent qu'ils doivent prendre le temps de régler les problèmes personnels qui font entrave à l'employabilité. Il y a donc parfois une place dans les rencontres individuelles pour autre chose, pour une réponse aux demandes, aux besoins d'ordre plus psychosocial. On peut parfois chercher à y résoudre des problèmes d'ordre psychosocial (santé mentale, santé physique, abus, violence, toxico, etc.).

Cependant, cette place accordée aux autres dimensions de la vie, et aux aspects les plus troubles de la trajectoire de certains jeunes, demeure relative et variable. Ces variations sont fonction des territoires, selon les besoins exprimés par certains

---

<sup>17</sup> En principe, les démarches d'insertion se font sur une base individuelle, en ce sens que les intervenantes n'accompagnent pas les jeunes dans leur recherche d'informations par exemple. Or, dans certains organismes, ce type d'accompagnement est utilisé de façon à s'assurer que les jeunes se présentent bien auprès de l'employeur.

<sup>18</sup> Ce type d'activité peut se faire en groupe restreint.

jeunes, et la capacité qu'a le CJE d'y répondre, que ce soit en terme d'expertise, de disponibilité ou d'orientation du programme.

Aussi, il arrive que l'on exprime l'idée que l'on ne peut pas tout faire. On essaie d'offrir une aide interne, dans la mesure du possible, et on réfère lorsque les situations sont plus importantes, avec l'accompagnement nécessaire. S'il est donc nécessaire de se pencher sur les problèmes psychosociaux, il faut aller chercher les appuis nécessaires selon les problématiques rencontrées. Nous verrons ultérieurement comment la référence se réalise et comment le lien entre le jeune et son intervenantE est ou non maintenu.

Les problèmes plus particuliers rencontrés par certains jeunes peuvent alors être l'occasion d'essayer de créer une interface avec les autres ressources du milieu. Certains y voient un processus essentiel, une manière de faire. Ainsi, il faut mettre le jeune en contact avec les bonnes personnes, ne pas travailler seul, mais travailler avec d'autres à « l'horizontale » (intervenant). Pour d'autres, la référence est davantage identifiée comme étant instrumentale, car ils ne sont pas là pour cela.

### **3.4 Sur les activités informelles ou récréatives**

La phase intensive peut également être traversée par des activités plus récréatives, comportant une dimension sociale ou de loisirs. Sur les huit organismes rencontrés, il y en a six qui offrent, à un moment ou à un autre, ce type d'activités dans leur planification. Il nous a été souligné qu'il s'y vit parfois des moments aussi significatifs que dans les activités de groupes ayant un contenu plus directement lié à l'insertion socioprofessionnelle. Les jeunes – et les intervenantes – y sont plus naturels, plus ouverts, plus disposés à s'exprimer, ce qui favorise l'épanouissement du lien de confiance entre les jeunes et l'intervenant en travaillant notamment sur des rapports de proximité qui éloignent les interactions plus rigides de l'intervention formelle. Ainsi, accompagnés ou non des intervenantes, les jeunes sont invités à :

- Faire des sorties culturelles (e.g. cinéma, musée);
- Participer à des loisirs (e.g. soccer, billard, escalade, plein air) et à des fêtes (Halloween, Noël, souper meurtre et mystère etc.);
- Échanger entre eux tant dans les locaux formels de l'organisme que dans des lieux plus informels (e.g. bistro, 5 à 7, etc.).

Selon les intervenantes de certains organismes, ces activités permettent aux jeunes de se mettre en mouvement, d'avoir une plus grande ouverture lors des activités plus formelles et de récompenser les efforts fournis par les jeunes tout en leur faisant vivre de nouvelles expériences.

### **3.5 Sur les activités collectives**

Dans leur programmation, quelques organismes vont permettre aux jeunes de s'impliquer dans une expérience collective où ils auront à faire avancer un projet ensemble, généralement défini par les participants du groupe. Ces activités collectives peuvent avoir plusieurs visées : tantôt il peut s'agir d'améliorer la débrouillardise des jeunes, tantôt d'animer des événements pour la communauté, tantôt il peut s'agir de développer un sentiment d'appartenance au CJE ou au PSJ.

Dans le premier cas, l'activité collective mentionnée concerne la réalisation de cuisines collectives mensuellement en collaboration avec un organisme communautaire. Par cette activité, plusieurs objectifs sont poursuivis. D'une part, les jeunes font en groupe, ce qui leur permet de se placer dans un contexte d'intervention informel. En participant à toutes les étapes de l'activité : du choix du menu au repas collectif en passant par l'achat des aliments et par la confection du repas, les jeunes peuvent ainsi apprendre à établir et suivre un budget, à confectionner des recettes peu coûteuses, à améliorer leur condition de vie dans la mesure où ils repartent avec une partie de la nourriture confectionnée. Dans le second cas, les activités collectives prennent une couleur culturelle qui s'actualisent dans une forme d'expression artistique collectivement orientée par les jeunes fréquentant le PSJ. À titre d'exemple, dans un des organismes à l'étude, les jeunes ont écrit, monté ainsi que joué une pièce de théâtre pour un événement axé sur l'emploi. Dans d'autres lieux, il a pu s'agir d'animer la période d'Halloween. De plus, dans quelques organismes, les jeunes se sont impliqués au niveau de l'aménagement du local de SJ (peinture, murale) ou même s'insère dans l'intervention de SJ en produisant un vidéo pour expliquer un parcours vers l'emploi. De telles démarches semblent permettre le développement d'une prise de parole individuelle et collective, d'une meilleure capacité à communiquer, d'un sentiment de réussite et d'appartenance, suite à la réalisation du projet. Notons toutefois au passage, qu'ils ne portent jamais directement sur des questions à caractère plus social ou économique.

La description des modalités d'intervention de la phase a permis de faire état du processus d'intervention à partir des différentes activités et événements que vivent les jeunes du PSJ. Un outil paraît structurer l'ensemble de ce processus : le plan d'action.

## **4. La construction et la réalisation du plan d'action**

Certains jeunes se présentent au PSJ avec un projet assez précis tandis que d'autres arrivent sans avoir d'idée de leurs choix professionnels et sans même savoir s'ils envisagent un retour aux études ou une recherche d'emploi. Le plus fréquemment, les intervenantEs utilisent le suivi individuel en phase intensive pour construire le plan d'action avec les jeunes. Tel que nous l'avons vu, dans certains cas, le plan d'action est ébauché dès la rencontre d'accueil alors que d'autres attendent une rencontre ultérieure pour débiter cette étape. Là où on retrouve des activités de

groupe, ce travail sur le plan d'action est alimenté par les nouveaux acquis réalisés en groupe.

Dans l'ensemble, les intervenants amorcent le plan d'action en vérifiant d'abord ce que les jeunes veulent faire<sup>19</sup>, ce qui évolue au fur et à mesure du projet et qui incorpore presque toujours un objectif professionnel (réf. retour aux études, intégration en emploi ou réalisation d'un stage).

Considérant les difficultés importantes de plusieurs jeunes au plan psychosocial et de la santé, des objectifs et moyens pour diminuer ces problèmes sont présents dans le discours sur l'intervention. Dans la mesure où ces difficultés des jeunes décrites par les intervenants sont sérieuses, on pourrait s'attendre à ce que des objectifs s'y rapportant soient identifiés dans le plan d'action. C'est le cas par exemple pour un participant dont le plan d'action contient les objectifs suivants : diminuer sa consommation, améliorer sa santé physique, gérer son budget, respecter les limites et ses engagements, améliorer son français, développer ses talents et faire du bénévolat. Or, dans la plupart des territoires étudiés, les données sur le plan d'action concernent des objectifs visant le retour aux études ou l'insertion en emploi.

Si l'accent sur les objectifs professionnels est important dans plusieurs territoires, au point parfois d'occulter les dimensions psychosociales, quelques territoires témoignent du développement de plan d'action qui prend en compte ces difficultés psychosociales. Dans ces cas, les sources de données, le récit du jeune, le point de vue de l'intervenant et les données du dossier papier objectivent le fait que des objectifs du plan d'action concernent les dimensions psychosociales ce qui nous laisse croire, dans ces quelques territoires, à une réelle évaluation des besoins psychosociaux..

Pour les jeunes qui n'ont pas d'attentes ou d'objectifs précis en arrivant à SJ ou qui n'ont pas ciblé le domaine dans lequel travailler ou étudier, *le processus d'orientation* permet alors de les guider au plan professionnel. Ce processus peut se réaliser de deux manières : d'une part, les activités de groupe et/ou individuelles réalisées dans PSJ peuvent participer à ce processus, d'autre part, certains jeunes peuvent être invités à rencontrer un conseiller en orientation, soit du CJE, soit d'une autre ressource (école, EQ). Les stages d'observation, les plateaux de travail et les stages à plus long terme sont identifiés par les jeunes comme des moyens efficaces pour eux de vérifier leurs intérêts et capacités et participent donc à ce processus d'orientation.

Dans un organisme jeunesse, on retrouve un formulaire sur lequel les participants peuvent cocher ce qu'ils veulent faire ainsi que les moyens qu'ils comptent utiliser pour y parvenir. L'outil contient des objectifs concernant le participant face à lui-

---

<sup>19</sup> Note méthodologique : Les jeunes rencontrés en entrevue ne comprennent pas nécessairement la terminologie « plan d'action » et répondent mieux quand on leur demande « qu'est-ce que tu voulais faire quand tu es arrivé ici? Et comment ça s'est précisé avec l'intervenante? ».

même (ex : améliorer la confiance en soi, exprimer ses sentiments, devenir plus ponctuel, etc.), des objectifs face à ses relations interpersonnelles (ex : faire de nouvelles connaissances, apprendre à travailler en équipe, etc.) et enfin, des objectifs d'employabilité ou de retour aux études (ex : faire son c.v., consulter régulièrement les offres d'emploi, etc.). Ce plan d'action pour lequel les choix et les outils sont quelque peu standardisés permet cependant au jeune de s'interroger sur ses propres besoins et ses priorités. Dans d'autres territoires, il a été difficile de reconstruire la place et le rôle du jeune dans la construction de son plan d'action

Il semble par ailleurs que le plan d'action est construit pour une part importante en fonction de l'évaluation que fait l'intervenant du réalisme de la démarche envisagée. Cette dernière tient compte de la situation personnelle du jeune (compétences, intérêt) et de la situation du marché du travail. L'évaluation des opportunités sur le marché du travail réalisée par EQ, de même que les ressources dont EQ dispose, sont également prises en compte par les intervenantEs dans l'orientation de leur intervention. Dans bien des cas, le plan d'action s'inscrit dans une perspective à court terme dans l'optique d'une mise en action immédiate du participant.

A ce titre, il s'agit dans la plupart des territoires d'une traduction du PSJ comme un projet exigeant des résultats rapides du point de vue de l'insertion. L'insertion est alors orientée vers une action qui porte des fruits rapidement et non pas sur l'idée d'un processus fait de va et vient pour lequel le temps constitue une clé cruciale de l'intervention. Une des preuves de cette logique d'action concerne le fait que la seule mise en mouvement du jeune n'apparaît pas comme un objectif poursuivi acceptable.

Le plan d'action est élaboré au CJE avec les intervenantEs du PSJ, suivi d'une validation ou d'une simple ratification par le comité local de suivi (CLS). Au-delà des enjeux liés à la situation du jeune, le plan d'action doit aussi tenir compte des contraintes externes, notamment les mesures d'EQ et leurs règles d'application. C'est avec un certain malaise que des intervenantEs évoquent des stratégies de contournement de ces contraintes externes, coincés entre leur désir de transparence et celui d'appuyer le projet de vie de certains jeunes. Par exemple, EQ subventionne le retour aux études en vue d'obtenir des préalables à une formation donnée. Il arrive parfois que la dite formation corresponde à un métier jugé peu prometteur en termes de chances d'embauche ou encore peu réaliste compte tenu du long cheminement qu'elle requiert. Dans ce cas, la demande de subvention pour formation peut rencontrer un refus de la part d'EQ ou alors un refus de l'institution scolaire qui estime le jeune non admissible à son programme de formation. Face à ces obstacles externes administratifs, les intervenantEs du PSJ peuvent alors envisager de réorienter le jeune vers une autre démarche d'insertion ou de formation.

Lors d'entretiens de groupe, des intervenants n'écartent pas la possibilité que des jeunes se projettent dans des carrières nécessitant un long cheminement. Dans ce

cas, ils souhaitent pouvoir garder ce rêve en vie, rêve dont l'actualisation est très incertaine, tout en donnant au jeune un maximum de chances d'atteindre un objectif réalisable et satisfaisant pour lui. Cette stratégie, que certains baptisent le « plan B », est formulée par plusieurs. Elle consiste à aider le jeune à identifier plusieurs avenues professionnelles possibles, mais toutes rattachées à ses intérêts. Pour quelques territoires, il s'agit souvent d'amener un jeune dont le premier choix comporte un long cheminement à formuler d'autres options intéressantes au cas où il abandonne en cours de route et également à envisager plusieurs moyens d'atteindre son but (ex. travailler tout en étant aux études dans le cas où EQ ne subventionne pas la formation désirée, faire des stages dans le domaine préféré pour démontrer à EQ l'intérêt manifesté). Il s'agit le plus souvent de traduire le plan d'action dans des objectifs atteignables plus rapidement ou de définir des démarches en plusieurs étapes.

***Recommandations :***

- Encourager dans les CJE/OJ et les CLS la tenue de dossiers écrits souples qui favorisent la possibilité de suivi entre intervenants et qui peut servir au bilan à la fin du parcours du jeune.***
- Encourager une évaluation du jeune plus globale et légèrement formalisée des diverses dimensions individuelles et de l'environnement familial, social du jeune.***
- Encourager la formation continue chez les intervenantEs des CJE/OJ, notamment quant à l'évaluation des besoins***

## **5. L'étape du suivi**

### **5.1 Situation des jeunes pendant le suivi**

La situation des participants à cette étape est très diversifiée. Une partie d'entre eux est occupée à concrétiser son plan d'action. Ils ont cerné des intérêts, ils se sentent « branchés », ils sont inscrits dans un parcours de qualification ou d'insertion professionnelle qui se déroule sans trop de difficultés. Pour plusieurs autres jeunes cependant, l'étape du suivi en est une d'errance, d'incertitudes et d'inconfort. Le tracé de certains s'avère en fait très difficile à suivre compte tenu du changement continu de statut en très peu de temps. On assiste à une succession de périodes d'études, d'activités d'insertion, d'emplois précaires dans le secteur des services et en usine et d'inactivité, accompagnées d'une diversité de mesures de EQ, voire même des retours à la SR. Les motifs qui ont présidé aux décisions concernant le choix des mesures ainsi que les passages d'un organisme à l'autre sont aussi souvent difficiles à cerner. Les propos des intervenantEs comme ceux des jeunes sont plutôt vagues à cet égard. Nous reviendrons dans le chapitre 5 sur la description de ces situations et des enjeux qu'elles impliquent.

### **5.2 Les modalités et les difficultés du suivi**

En général, les intervenantEs modulent le suivi en fonction des besoins des jeunes, tout en se plaignant du manque de temps. Les participants sont invités à appeler



s'ils en ressentent le besoin. De leur côté, les intervenantEs s'efforcent de faire des relances téléphoniques, mais la fréquence de celles-ci est très variable. Le minimum d'un appel par mois est présenté comme étant la norme habituelle, mais dans les faits, l'intervalle est souvent beaucoup plus long. Par ailleurs, les contacts peuvent prendre des formes très variées lors d'un même suivi. À titre d'exemple, dans une situation, on note deux ou trois téléphones de juillet à septembre, puis « une visite avant Noël pour une rencontre, jasette, comment ça va ? Qu'est-ce que tu fais ? Puis après je l'ai revu il y a pas longtemps. On se parle plus au téléphone... C'est parfait, on s'entend bien puis pas trop de pression »...

Des intervenantEs manifestent de l'insatisfaction quant à la qualité du suivi qu'ils sont en mesure d'effectuer en raison notamment de leur surcharge de travail et des caractéristiques de la tâche (nombre de dossiers élevé, tâches administratives nombreuses, conflits d'horaires, etc.).

- « Puis c'est souvent un suivi téléphonique, tu leur parles au téléphone, tu leur dis : oui ça va ? Ben viens me voir on va prendre un rendez vous.

-Ah ben non je vais te rappeler.

-Tu sais il faudrait que peut-être que moi je leur dise : OK à tous les mois après ça on se rencontre telle date. Ça je le fais pas parce que j'ai pas assez les ressources. »(intervenant)

La mobilité des jeunes exige aussi un travail de « fin limier » pour retracer les participants lors du suivi. En effet, les jeunes déménagent fréquemment sans laisser de numéro de téléphone. Le suivi serait par ailleurs plus facile dans les communautés plus petites où l'on se rencontre au gré du quotidien, sur la rue, à la Caisse populaire, au marché d'alimentation, etc. Même dans les villes de taille moyenne, on note des rencontres fortuites de cet ordre.

« Oui mais la capacité à les rejoindre, je vous dirais que c'est encore problématique puis je crois que ça va être toujours problématique. C'est des jeunes, c'est des nomades. Il faut pas se le cacher. Moi j'ai des clients qu'en un mois, ils ont changé 3 fois d'appartement. Vous pouvez vous imaginer que ça coûte 80\$ faire marcher le téléphone à chaque fois. Ils le font pas brancher. Ça fait que s'ils déménagent 3 fois puis qu'ils ne font pas brancher le téléphone, la seule chance que j'ai de les voir c'est que bon, j'ai 24 ans puis moi aussi je vais au centre d'achats puis je sors dans les bars. C'est là que je les rencontre des fois le samedi soir puis ils viennent me taper sur l'épaule puis ça fait 2 mois que je les ai pas vus mais ils me reconnaissent puis ils viennent me voir pareil » (intervenant)

Les jeunes reviennent fréquemment d'eux-mêmes au CJE. Dans un territoire, tous les jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude, sauf un, mentionnent qu'ils prennent l'initiative de contacter leur intervenantE ou de se rendre sur place. Certains participants développent aussi des liens significatifs avec d'autres intervenantEs du projet SJ ou du CJE. Si, lors de leur passage au CJE, leur intervenantE n'est pas disponible, ils se tournent alors facilement vers d'autres

intervenantEs pour discuter de ce qui les préoccupe. Le Projet Solidarité Jeunesse apparaît parfois comme un lieu d'ancrage pour des participants. Le travail sur le lien durant la période intensive paraît être un gage pour faciliter le suivi et notamment le retour des jeunes vers les CJE. Mentionnons cependant que la mobilité des intervenants et des jeunes eux-mêmes limite ces retours. Lorsque le PSJ apparaît comme un lieu d'ancrage pour soutenir leur démarche, les jeunes reviennent. Par contre, le suivi prend aussi parfois la forme d'une simple prise d'information qui ne se traduit pas comme une opportunité d'intervention ni pour le jeune, ni pour l'intervenant.

Plusieurs intervenants s'appuient sur la conviction que les jeunes vont appeler s'ils en ressentent le besoin. Or, on remarque que des jeunes vivant des problèmes psychosociaux importants ou errant dans leurs démarches d'insertion en période de suivi n'appellent pas pour autant, tout en se montrant ouverts aux appels des intervenantEs. Enfin, certains vont donner signe de vie après de longs mois alors qu'ils se sentent prêts à franchir une nouvelle étape dans leur processus.

### **5.3. La perception du suivi**

*« Je venais faire mon tour puis je donnais des nouvelles »*

Les contacts, lors du suivi, sont souvent identifiés à une « prise de nouvelles ». Il importe cependant de s'arrêter au sens qu'attribuent les participants à ces moments qu'ils qualifient pour la plupart de très positifs.

*« J'aurais bien aimé, comment je pourrais dire, entretenir cette relation...continuer avec elle, mais là avec les horaires puis tout ça me le permettait pas vraiment. Mais pareil, ils m'appellent de temps en temps pour m'offrir ça ou elle m'a appelé une fois pour savoir si tout allait bien...Tu sais pour eux autres on n'est pas juste un numéro, ben peut être dans un certain sens mais on est quand même des êtres humains puis tu sais ils veulent savoir notre cheminement puis tout ça. Ils gardent un suivi, c'est ce que je trouve le fun. Avec le BS ou de quoi d'autre, le BS ils s'en foutent là, tu peux ben crever puis c'est ben le dernier de leur souci là. » (jeune)*

Dans cet extrait, on constate que le lien est associé, après réflexion, à une « relation ». Plus tard, le jeune insiste sur le fait que les participants ne sont pas perçus comme des numéros, mais comme des êtres humains. Répétons cependant ici que considérant notre mode de recrutement des jeunes, nous avons nécessairement rencontré des personnes qui étaient encore en lien avec les intervenants au moment du suivi. Un large consensus s'est établi ces dernières années sur l'importance, pour les jeunes, de pouvoir créer un lien significatif et authentique avec un ou des adultes, qu'il soit membre du réseau informel, professeur, éducateur ou intervenant social (Ballion, 1998; Bondu, 1998; Cyrulnik, 2003; Dubet, 1994; Gauthier, 2001; Touraine, 1997). Ce lien de confiance est à la base de l'intervention.

## ***Conclusion***

Nous avons constaté plus haut comment l'intervention Solidarité Jeunesse dans la majorité des organismes à l'étude s'organise autour d'un processus d'intervention individuelle où la connaissance de soi et les interventions sur le Soi en général sont omniprésentes. Ces activités de connaissance de soi s'inscrivent dans une perspective de pré-employabilité et de quête identitaire. L'intervention auprès du jeune est ancrée dans sa relation individuelle avec son intervenant. Notons d'emblée que la plupart des jeunes dans l'ensemble des terrains à l'étude ont été satisfaits de la relation individuelle et de l'intervention en général.

Considérant le profil des jeunes de SJ décrit par les intervenants, ces activités sont tout à fait pertinentes puisqu'il faut dans ces cas outiller, le jeune pour le marché du travail. Ainsi, plusieurs interventions sont centrées sur les objectifs d'intervention quasi exclusivement sur les dimensions professionnelles. Il s'agit d'augmenter la motivation, la responsabilisation, les compétences, les connaissances du jeune seulement.

Dans plusieurs des organismes à l'étude, l'intervention SJ se déploie de façon souple et l'intervenant travaille dans une logique de « thérapie de la réalité » tentant de s'appuyer sur les démarches concrètes du jeune pour le soutenir et le pousser à l'action, cette action portant le plus souvent d'abord sur des objectifs liés à l'emploi et dans une moindre mesure liés aux études et ensuite, « On part de ce que le jeune nous donne » pour les mettre rapidement dans l'action, en les confrontant sur l'actualisation de leurs démarches.

En ce qui concerne les jeunes rencontrés, l'enjeu consiste beaucoup plus à réduire la pauvreté des jeunes rencontrés qu'à réduire la dépendance à la sécurité du revenu. À l'instar de White, nous nous demandons si ce projet permet aux jeunes de sortir de la pauvreté ? Favorise-t-il une insertion économique et sociale à long terme ? Ne vise-t-on qu'une insertion rapide, nonobstant la précarité d'une telle insertion (White et Lévesque, 2001)?

Dans la mesure où nous postulons qu'on ne peut dissocier l'insertion sociale, l'insertion professionnelle et les processus psychosociaux (Liénard, 2001; Roulleau-Berger et Gauthier, 2001), il nous apparaît important de considérer la présence de ces trois axes dans le processus d'intervention. Nous proposons des recommandations relatives à chacun de ces axes : l'axe psychosocial, l'axe de l'insertion sociale et l'axe de l'insertion professionnelle même si l'axe de l'insertion professionnelle semble dominer dans la mise en œuvre de PSJ. De plus, nous avons pris acte des mises en garde contre le danger de trop faire porter sur les jeunes le poids de leur insertion, comme si leur pouvoir n'est défini qu'en termes de stratégies individuelles d'adaptation face aux réalités auxquelles ils doivent faire

face (Blondin et al., 2001; Boivin, 2000; Fournier et Monette, 2000; Roulleau-Berger, 1998).

### Une intervention qui s'inscrit dans la globalité et s'appuie sur une évaluation valorisée

On constate que le projet SJ favorise le contact avec des jeunes aux prises avec de multiples problématiques et qu'il pourrait constituer davantage un lieu où s'actualise une perspective d'intervention non cloisonnée, intersectorielle et interdisciplinaire, capable de recevoir le jeune dans sa globalité, dans sa qualité de sujet acteur et citoyen, tout en l'accompagnant dans ses difficultés spécifiques. Le projet constituerait une occasion d'intégrer des connaissances théoriques et pratiques se rapportant à plusieurs thématiques et problématiques sous-jacentes au travail sur soi accompli par les participantEs selon les trois axes et permettrait de consolider ainsi cette approche globale: construction de l'identité et de l'estime de soi, réduction des méfaits, choix éclairé de la maternité, séparation et recomposition familiale, développement des réseaux de soutien, exercice de la citoyenneté, construction d'un projet de vie, etc.

Si cette intervention doit être globale, elle doit s'appuyer sur une évaluation qui tient compte de toutes les dimensions du jeune et de son environnement, alors que l'accueil est défini comme une étape primordiale. A ce titre, il s'agit d'une étape à valoriser. L'étape du processus d'intervention qui correspond à l'évaluation apparaît négligée. La grille d'évaluation devrait être assez large pour offrir aux participants la liberté de nommer des dimensions de leur vie qui leur apparaissent problématiques, en dehors du retour aux études ou à l'emploi. L'intervenant et le participant profiteraient aussi d'une évaluation initiale plus formalisée, mais pas trop pour ne pas constituer un obstacle à l'établissement d'une relation de confiance, et complète au terme de la phase intensive et au terme du projet. A cet égard, il s'agit de maintenir un équilibre entre accueil et évaluation en établissant un travail d'intervention de proximité où le rôle de l'intervenant tout comme celui du jeune s'établir autant de la construction d'un rapport de confiance. A la fin des phases intensives et de suivi, l'évaluation initiale de la situation peut être utile pour faire le bilan du plan d'action. Ces moments pourraient aider à faire le point sur les problèmes de nature psychosociale encore présents et susceptibles d'interférer avec le projet d'insertion des jeunes. Quels objectifs ont été atteints ? Quels nouveaux objectifs ont surgi en cours de route ? Qu'est-ce qui reste à travailler et quels moyens utiliser ? Des changements sont-ils survenus sans faire partie des objectifs identifiés ? Quels obstacles sont pressentis à court et à moyen terme ? Quelle évaluation le participant fait-il du projet SJ ? etc. L'étape de la construction du plan d'action a donc avantage à s'appuyer sur une évaluation approfondie de la motivation et des forces et limites perçues par le jeune, tant au plan personnel que dans son entourage, en plus d'un examen des conditions objectives qui limitent ses possibilités de bien-être et d'insertion. Il faudrait faire aussi plus de place, à notre avis, à des objectifs concernant l'implication du réseau familial et l'amélioration du réseau de soutien.

Le souci d'une approche globale doit aussi s'accompagner d'une interrogation sur les modalités d'intervention SJ en lien avec le genre. En d'autres mots, SJ convient-il autant aux jeunes hommes qu'aux jeunes femmes ? Gars et filles n'abordent pas la demande d'aide de la même façon. Les stéréotypes sexuels sont encore très forts. On constate à SJ que certains jeunes hommes considèrent les activités de connaissance de soi comme « niaiseuses » ou « tata ». Le malaise face à l'expression des émotions et à « l'introspection » propre au genre masculin y est pour quelque chose.

***Recommandations :***

***- Appuyer l'intervention sur une évaluation plus globale et légèrement formalisée des diverses dimensions individuelles et de l'environnement familial et social du jeune.***

***- Développer l'intervention dans une perspective globale qui soutient autant les démarches de développement personnel que les diverses problématiques présentes.***

***- Favoriser un bilan de l'intervention et du plan d'action avec le jeune afin de nommer les effets, les acquis et les pistes d'action à poursuivre.***

**L'axe psychosocial**

Les difficultés d'ordre psychosocial sont présentes et significatives tant à l'arrivée au projet qu'à sa sortie. Il apparaît important de creuser davantage cette dimension tout au long du parcours. Si les participants perçoivent SJ comme un projet d'insertion socioprofessionnelle avant tout, il est peu probable qu'ils s'ouvrent largement sur d'autres dimensions de leur vie, pourtant intimement liées au processus d'insertion (ex. : solitude, crainte de l'échec, image de soi très négative, absence de modèles, sentiment dépressif, perte d'intérêt, consommation abusive de drogue et d'alcool, problèmes familiaux). Si, au contraire, le projet accorde une place plus explicite aux aspects psychosociaux, si le participant perçoit qu'il est là pour se mettre en action au plan de l'insertion socioprofessionnelle mais aussi, s'il le veut, pour affronter les difficultés personnelles qui freinent son épanouissement et menacent sa santé mentale ou physique, alors il est probable que certains profitent de cette opportunité. Comme le mentionne un intervenant, les jeunes sentent si les intervenants sont à l'aise ou pas avec certains contenus personnels.

Deux problématiques retiennent notre attention : les difficultés familiales et le choix de devenir parent très tôt dans l'entrée dans la vie adulte. Le projet pourrait leur donner plus d'espace. Nos données posent avec insistance la question de l'effet potentiel des ruptures familiales sur les habiletés ou les possibilités d'insertion des jeunes. Il importe que les intervenants impliqués dans SJ soient en mesure de faire le point sur le plan théorique sur cette question, puis de l'aborder de façon adéquate avec les participants. L'intervention de groupe pourrait se révéler appropriée afin

que les jeunes puissent nommer cette réalité qu'ils partagent et mieux comprendre, au besoin, comment elle a influencé leur trajectoire etc.

Plusieurs participantes rencontrées, en fait le quart d'entre elles, deviennent enceintes pendant leur parcours dans le programme. Cette question est préoccupante dans la mesure où l'on peut se demander s'il s'agit d'un choix éclairé de la part de ces jeunes femmes qui repoussent la réalisation d'un projet professionnel sans nécessairement bien en peser les conséquences au plan personnel, social et professionnel. Quel défi représente pour ces jeunes femmes l'insertion socioprofessionnelle et en quoi un projet d'insertion a-t-il du sens pour elle ? Il s'avère donc d'une grande importance d'incorporer un volet de prévention de la grossesse au projet SJ englobant le thème de la construction de la parentalité.

Nous croyons pertinent d'accentuer l'opportunité offerte aux participantEs d'approfondir leur perception d'eux-mêmes en relation avec leurs environnements, de mieux appréhender les contextes dans lesquels se développent leurs forces et leurs difficultés, incluant la présence ou l'absence de ressources et de politiques adéquates, dont l'évaluation qu'ils font du projet SJ.

***Recommandations :***

***- Regarder plus attentivement avec les jeunes les dynamiques familiales vécues et l'opportunité de devenir parents.***

L'axe de l'insertion sociale : réseau social, participation sociale et citoyenneté active

Le projet SJ, issu de priorités gouvernementales, semble confronté à un devoir de cohérence en regard d'une foule de rapports issus d'organismes conseils tel le Conseil permanent de la jeunesse (Blondin et al., 2001), le Conseil de la santé et du bien-être (Conseil de la santé et du bien-être, 2001), et en regard de la Politique de la jeunesse (Québec, 2001). Ces rapports et la Politique ont tous en commun l'importance qu'ils accordent à la participation sociale des jeunes et à l'exercice de leur citoyenneté, sans négliger pour autant leur insertion professionnelle.

Une question importante a peu été abordée explicitement par les acteurs rencontrés. Quelle place accorde-t-on à la dimension sociale de l'insertion ? Dans la mesure où nous adoptons la posture théorique selon laquelle l'insertion sociale ne peut être dissociée de l'insertion professionnelle, alors, le projet SJ se doit d'être plus explicitement attentif à cette dimension (Noreau et al., 1999). Les notions de réseau de soutien (Lesemann, 2000; Malenfant et al., 2002; White et Lévesque, 2001), de participation sociale et de citoyenneté permettent de rendre compte de cet axe d'insertion sociale et peuvent constituer des dimensions à explorer davantage.

Être entouré d'un réseau de parents, d'amis et de connaissances pour qui notre devenir compte et réciproquement, favorise la résilience et encourage la poursuite de projets. Quel bilan les participants font-ils de leur réseau de soutien ? Quels

facteurs personnels et environnementaux influencent la nature de ce réseau ? Comment peuvent-ils l'intensifier à l'intérieur et à l'extérieur du projet SJ ?

La participation sociale offre l'opportunité de jouer des rôles sociaux valorisants, d'explorer des potentialités, de développer des forces, de s'ouvrir à des expériences sociales nouvelles (Conseil de la santé et du bien-être, 2001). Là encore, un bilan plus systématique des lieux de participation fréquentés et des expériences de participation sociale (liens et rôles positifs associés à l'exercice de compétences) permettrait aux participantEs d'être plus sensibles à cet aspect de leur expérience sociale et d'identifier des objectifs à poursuivre à cet égard. Quelle place et quel rôle je veux occuper dans le monde social qui m'entoure ? Mais pour les jeunes peu insérés, pour qui ce bilan est très limité, le premier pas consiste à s'intéresser et à s'introduire dans ces lieux de participation (sociaux, culturels, sportifs, communautaires, etc.). Ils ont parfois besoin d'être accompagnés dans cette démarche, d'être mis en relation avec de nouveaux milieux.

Quant à la citoyenneté, elle revêt plusieurs dimensions dont la connaissance de ses droits et devoirs, la capacité de contribuer de façon critique aux débats collectifs et l'implication dans l'amélioration du bien commun. Ces dimensions pourraient être articulées plus explicitement au projet SJ et tout particulièrement en lien avec l'insertion socioprofessionnelle.

Dans cette perspective, pour Lamoureux (Lamoureux, :42) une citoyenneté « inclusive » doit être plurielle et métissée « c'est-à-dire qu'elle ne craint pas les ancrages culturels (...) [menant] à des fertilisations croisées, à des transversalités permettant d'expérimenter des dialogues féconds, des actions communes, des occasions de négocier de nouveaux paramètres fixant les balises du vivre-ensemble. » Cette perspective de la citoyenneté favorise le lien social et rejoint directement notre conception intersectorielle et interdisciplinaire de l'intervention dans la mesure où elle envisage la complexité et juge de manière critique.

Si l'intervention de groupe de manière générale est pertinente et utile pour favoriser la connaissance de soi, la construction de réseau d'entraide, la vision collective des situations personnelles et sociales (Le Bossé, 2000), à plus forte raison ces groupes peuvent être pertinents pour aborder la sensibilisation des jeunes au sujet des droits collectif et de la participation sociale. Cela peut aussi contribuer à inverser la logique d'individualisation culpabilisante qui est encore très présente auprès des personnes vivant de la sécurité du revenu ou de développer des visions alternatives du travail et de sa place dans notre société. (Morel, 2000, 2002; René et Panet-Raymond, 2000).

***Recommandations :***

***-Favoriser l'intervention de groupe pour aborder la formation sur les droits collectifs et la participation sociale.***

### Une co-responsabilisation de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

La perspective élargie sur l'évaluation que nous avons évoquée précédemment, constitue une voie possible afin de sortir d'un cadre dans lequel le non-emploi est défini comme une responsabilité essentiellement individuelle mettant surtout en relief les manques des jeunes, et non une production sociale (Le Bossé, 2000; Liénard, 2001). L'approche clinique, l'approche écologique, tout comme l'approche d'empowerment, insistent sur cette nécessité de partir de la façon dont les personnes se représentent et ressentent leur situation, des objectifs et moyens d'action qu'ils formulent, mais également de l'analyse que font les intervenants eux-mêmes des conditions objectives et structurelles qui contribuent aux difficultés, incluant une analyse critique du marché de l'emploi. Compte tenu de la nature des emplois accessibles pour les participants du projet dont le niveau d'instruction est peu élevé (emplois précaires, mal payés, très peu valorisants parfois), il apparaît particulièrement important de les aider à développer une conscience critique du marché de l'emploi et de leur droit.

Voici un exemple d'éléments intéressants à incorporer dans l'évaluation concomitante à la construction du plan d'action qui se rapportent principalement à la sphère de l'insertion socioprofessionnelle et qui s'inscrivent bien dans cette perspective : période de chômage, période d'emploi et lien avec la formation, échecs perçus, ressources pour l'insertion sociale et professionnelle, compétences, présence de soutien familial - modèles de réussite, sentiment face à l'insertion socioprofessionnelle et projections dans le futur.

SJ joue un rôle très positif auprès des participants en leur permettant d'avoir accès à de nouveaux horizons socioprofessionnels. Les contacts directs avec des milieux de travail, des plateaux de travail, des lieux de formation sont perçus très positivement. Ces initiatives ont avantage à être intensifiées.

Au-delà de ce regard sur les dimensions se rapportant à la trajectoire des jeunes afin qu'ils soient davantage en mesure d'esquisser leur plan d'action, la possibilité de conjuguer développement de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et développement social local peut être saisie davantage, favorisant cette implication des jeunes à l'amélioration du bien commun (Bondu, 1998; Le Bossé, 2000; Leclerc et al., 1996; Roulleau-Berger, 1998). Comme en témoignent nos données, le projet SJ peut participer à la production d'un dynamisme local où la communauté tente de faire une place à ses jeunes localement.

#### ***Recommandation :***

***- Intégrer dans le processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, la préoccupation du développement social local, favorisant cette implication des jeunes.***

Cette approche globale, comportant ces trois axes, favorise un équilibre entre le travail sur soi, le travail sur son réseau formel et informel, une connaissance plus



approfondie de son environnement socio-économique, une plus forte participation dans le milieu ainsi qu'une mobilisation en vue d'une insertion professionnelle.

Deux pistes permettant de mieux concrétiser cette approche globale nous semblent essentielles.

### L'utilisation de l'intervention de groupe

L'utilisation du groupe n'est pas une pratique systématique. Elle est pratiquement inexistante à quelques endroits, entre autres en raison du faible volume de participants ou du fait qu'elle s'enracine dans une localité où tout le monde se connaît. Mais, dans un autre projet, s'adressant à un large bassin de population, l'utilisation du groupe est circonscrite à la transmission d'information et à quelques activités informelles. Les participants ne font l'expérience de l'intervention de groupe que s'ils sont référés à un organisme du milieu, dont les entreprises d'insertion qui utilisent cette méthode<sup>20</sup>. À l'autre pôle, dans deux projets, le groupe est mis à profit afin d'impliquer les participants dans la réalisation de projets collectifs. Cette forme d'utilisation du groupe implique l'adhésion du groupe à un objectif commun, la prise de décision en groupe, la répartition de tâches et responsabilités, la découverte de potentialités, la mise à profit des habiletés diversifiées de chacun et enfin, l'expérience d'une réalisation collective. Ces tentatives d'utiliser le groupe dans le cadre de la réalisation de projet commun semblent avoir été fructueuses.

Nous n'avons fait que peu d'observation participante, mais nos données sur l'usage du groupe dans l'intervention indiquent que celui-ci est principalement utilisé dans le cadre d'ateliers autour de la connaissance de soi et de l'employabilité. Il est beaucoup utilisé dans une perspective éducative, sous la forme d'ateliers assez structurés, touchant tantôt la connaissance de soi et tantôt la connaissance du marché de l'emploi et le développement de l'employabilité. On peut parler sans doute d'une insistance sur l'apprentissage de méthodes de recherche d'emploi et le développement d'habiletés sociales adaptatives, centrées sur la promotion individuelle (Leclerc et al., 1996).

Dans très peu de cas, le groupe est utilisé pour aider les jeunes à remettre en cause le concept d'employabilité qui définit le non-emploi comme une responsabilité essentiellement individuelle, encourageant ainsi une vision plus critique du problème (White et Lévesque, 2001). Ceci permettrait pourtant d'aider les participants à mieux se situer dans leur environnement socio-économique et à envisager les changements collectifs permettant d'améliorer la situation globale des jeunes.

---

<sup>20</sup> On considère que les jeunes en difficulté ont vécu ces thérapies de groupe dans le passé au CJ et que dans le contexte d'une grande individualisation du parcours des jeunes, on prévoit des difficultés de participation.

Le spectre de l'intervention de groupe est vaste, allant des groupes de traitement au groupe d'empowerment, en passant par les groupes d'éducation, les groupes de socialisation et les groupes de soutien mutuel. Ces derniers sont très centrés sur les processus de groupe et mettent l'accent sur le développement d'un système d'aide mutuelle comme moteur central de l'intervention de groupe. L'intervention de groupe orientée vers l'empowerment individuel et collectif constitue une orientation privilégiée depuis les dix dernières années. Ces perspectives d'intervention faisant place au soutien mutuel, au développement de la pensée critique, aux projets collectifs et à l'implication dans la communauté, font référence à des habiletés spécifiques, différentes de celles requises dans l'animation des groupes structurés, lesquelles abordent de façon successive des thématiques afin de favoriser des apprentissages spécifiques.

Concernant l'importance du groupe dans l'intervention SJ, il importe de se questionner sur les motifs relatifs au choix d'un type d'intervention de groupe et d'évaluer si le type d'intervention privilégié (un type en particulier ou une utilisation de plusieurs modalités à la fois) influence la nature des résultats. Investir dans l'expérimentation et l'évaluation de modalités d'intervention de groupe nous apparaît comme une initiative très prometteuse dans le champ de l'intervention jeunesse.

#### Les collaborations avec les ressources du milieu

Nous le verrons plus en profondeur dans la prochaine section sur les dynamiques de collaboration, mais il importe déjà de reconnaître les limites d'une approche globale sans collaboration avec d'autres ressources qui peuvent compléter les disponibilités et expertises des intervenants des CJE/OJ.

L'utilisation plus intensive des possibilités qu'offre la table de concertation afin de mieux cerner les modalités de collaboration, de développer et d'offrir des formations adaptées à l'intervention jeunesse aux intervenants du milieu devrait être considérée. La valeur des plans de services individualisés (PSI) ou réseau intégré de services (RIS) et des collaborations étroites entre intervenants impliqués est reconnue dans plusieurs champs d'intervention (santé mentale, gérontologie). Le projet SJ devrait disposer des moyens nécessaires pour assurer un suivi plus intensif en collaboration avec d'autres intervenants du milieu (secteur institutionnel et communautaire, dont les entreprises d'insertion) et également avec le secteur de l'emploi.

#### ***Recommandation :***

***- Assurer un meilleur arrimage et un suivi plus intensif en collaboration avec d'autres intervenants du milieu (secteur institutionnel et communautaire, dont les entreprises d'insertion) et également avec le secteur de l'emploi.***

## **6. Les collaborations dans l'intervention**

Dans le cadre du PSJ, la mise en commun des valeurs et ressources des acteurs internes et externes se traduit par la création de procédures, plus ou moins formelles. C'est le processus partenarial. Mais ces collaborations visent à faciliter l'actualisation de l'insertion des jeunes dans le cadre d'une nouvelle intervention fondée sur une approche intersectorielle et donc multidimensionnelle de l'insertion. Le partenariat devient donc une stratégie incontournable qui est au cœur du PSJ. Dans cette section nous analysons l'intervention au travers du prisme du partenariat. Dans le cadre du PSJ le partenariat est nommé, autant par les concepteurs que par les acteurs au niveau local comme un axe central d'implantation du PSJ. *«Sans partenariat, tout repose sur l'intervenante et SJ ne peut rien faire»* comme le dit un responsable d'OJ. Dans cette perspective, il est important de distinguer certains concepts qui nous permettent de mieux décrire et d'évaluer ces nouvelles interventions afin d'envisager comment elles s'inscrivent dans une perspective intersectorielle de l'intervention.

Ainsi, comme nous l'avons précisé dans le chapitre 1, nous distinguons a priori trois modèles typiques d'intervention en collaboration sur un continuum : la pratique de référence personnalisée, la pratique en réseau (Dhume, 2001; Goyette, 1999) et la pratique interdisciplinaire et intersectorielle. Or, il faut bien comprendre que ces modèles «purs» sont davantage nuancés dans la réalité. Ainsi, dans un territoire il est possible de retrouver une dominante de pratiques de référence personnalisée qui cohabite avec quelques pratiques en réseau.

Dans les prochaines pages, nous envisagerons d'abord les pratiques de collaboration dans l'intervention avec les principaux secteurs d'intervention interpellés dans le PSJ pour ensuite faire une analyse transversale de ces pratiques pour conclure cette partie.

### **6.1. L'intervention en collaboration avec les différents secteurs**

La plupart des CJE/OJ cultivent et maintiennent une ouverture sur les secteurs public, privé et communautaire avec des degrés très variables de réussite. On en est souvent plus au niveau du discours, notamment dans les relations avec l'entreprise privée. Il y a peu de partenariats formels et structurants. On voit apparaître beaucoup plus des collaborations informelles qui sont des échanges de bons services, pour assurer un suivi auprès des jeunes, notamment : avec les CLSC, pour avoir un accès rapide et direct au travailleur social jeune; avec les écoles et les services d'éducation des adultes, pour observer et «vérifier» ou «tester» un choix d'action; avec des entreprises pour des stages, avec des entreprises d'insertion pour se sensibiliser aux réalités du travail; avec des organismes communautaires, pour avoir accès à du soutien matériel ou social.

Parmi les collaborations avec les ressources du milieu on peut identifier un certain nombre de types de collaborations qui reviennent plus souvent et qui continuent à

se développer depuis la fin de l'an 2 du PSJ. Certaines en sont encore à l'idéation, et d'autres sont déjà à une consolidation du processus partenarial. On doit souligner cependant une reconnaissance de collaboration et d'appui au PSJ de la part des dirigeants de quatre secteurs importants lors du Forum de SJ en octobre 2002 : le Conseil du patronat, la Fédération des commissions scolaires, l'Association des centres jeunesse du Québec et l'Association des CHSLD et CLSC. Si cet appui n'est pas suffisant pour assurer les collaborations sur le terrain, il permet au moins d'encourager et de soutenir les initiatives locales.

Par ailleurs, dans plusieurs CLS, on a développé d'intéressants outils de suivi qui permettent aux membres du CLS de discuter du plan d'action de l'ensemble des jeunes SJ, qu'ils soient en période intensive ou en suivi. Si ces outils ont été développés dans des régions ayant une masse critique de jeunes SJ, d'autres CJE ont, dès le début, exclu de discuter de l'ensemble des jeunes. Les partenaires sont sollicités par le CJE que lorsque des difficultés requiert leurs expertises. Dans ces territoires, en fait cette deuxième année du projet a vu s'actualiser un certain nombre de pratiques de rapprochement, tant à l'intérieur du CLS qu'entre les agents et intervenants ; on fait des rencontres informelles au téléphone ou en personne, on établit des sous-comités pour regarder des dossiers qui demandent plus de créativité ou de «bon sens» pour tirer le maximum d'une mesure, on fait des rencontres plus sociales, on fait des rencontres dans différents organismes du milieu pour sensibiliser les membres du CLS aux ressources du milieu et sensibiliser le milieu à l'existence du PSJ.

On remarque quand même des acquis importants dans l'ensemble des régions qui peuvent permettre de progresser toujours dans l'esprit de soutenir le mieux possible le jeune et de ne pas créer d'obstacle qui serait «prétexte à son abandon». On ne veut pas lui donner une excuse facile de quitter le projet...». On tente donc de tout faire, et rapidement, pour soutenir ce fameux parcours volontaire. La condition première du partenariat, à savoir la préoccupation du jeune demeure le facteur de réussite le plus important des négociations entre les partenaires et la consolidation du partenariat.

Mais au-delà de ces liens qui favorisent la rétroaction sur le cheminement des jeunes, les autres démarches administratives liées au dispositif de collaboration semblent alourdir la tâche des conseillers du CJE comme le travail des membres du CLS. Dans cette perspective et en continuité avec les revendications du RCJEQ, la majorité des membres des CLS rencontrés sont d'avis que les annexes nombreuses sont inutiles du point de vue de l'intervention, ce qui par ailleurs, n'enlève pas pour certains la pertinence de certains documents qui facilitent la collaboration et l'échange d'information.

#### 6.1.1 Les relations avec SR

Les relations avec SR au niveau de l'intervention proprement dite sont assez limitées, dans la mesure où la référence de SR au CJE/OJ se fait dès le départ du

processus et SR prend ensuite un rôle plus effacé, jusqu'au moment où le jeune doit revenir à SR. Donc avec SR la relation de collaboration se joue essentiellement dans le premier contact avec les jeunes pour leur expliquer l'option du PSJ et les référer rapidement au CJE/OJ afin de permettre un rendez-vous dans les jours ou heures qui suivent. On est très conscient, parmi les intervenants et agents, de l'importance de la rapidité de la prise en main et de l'accueil chaleureux et stimulant par tous les intervenants concernés. Donc, on a développé partout des mécanismes de référence rapide et personnalisée qui permet de ne pas «perdre» les jeunes qui pourraient hésiter ou se défilier devant un délai plus long. Les intervenants CJE/OJ et les agents se parlent plus et affinent leur présentation du PSJ pour en faire une présentation stimulante et cohérente. Cependant, une fois la référence des jeunes faite, les agents de SR ne sont plus impliqués activement au niveau de la phase intensive ou de la phase de suivi, à moins d'un abandon du jeune. Mais, au niveau même de ces abandons, on a développé beaucoup de souplesse pour ne pas trop rapidement qualifier d'abandon un jeune qui est plus ou moins actif ou dont on n'a pas de nouvelles depuis plus de 60 jours. Dans le cadre du CLS, les agents du CLE, qui doivent décider dans ces situations du statut du jeune, vont parler avec les intervenants des CJE/OJ avant de prendre une mesure de «fermeture» du dossier PSJ et dans ce cas confirmer un retour à SR. Donc on maintient la philosophie de donner la chance au coureur et d'explorer toutes les options pour ne pas favoriser un retour à la SR. On sait que cette situation d'abandon est délicate pour tous les intervenants concernés et l'on tente d'utiliser le plus de discernement possible dans l'interprétation des règles.

Autrement lorsqu'un jeune fait l'ensemble du parcours SJ, ce n'est que vers la fin de la phase intensive du jeune dans le PSJ que SR sera recontactée pour envisager un retour à la SR ou EQ pour définir de nouvelles mesures d'employabilité, de retour aux études ou d'insertion en emploi.

***Recommandation :***

***- Maintenir un lien serré entre les agents d'accueil à SR et les intervenantEs des CJE/OJ pour favoriser une cohérence dans les informations données au moment de l'accueil et favoriser une référence rapide et personnalisée.***

**6.1.2 Les relations avec EQ**

Dans le quotidien et dans la plupart des territoires, les relations de l'organisme jeunesse avec EQ se déroulent souvent bien dans la mesure où dans la plupart des territoires les tensions du début ont laissé leur place à des collaborations riches qui s'appuient sur le travail réalisé au CLS, mais aussi sur la bonne entente personnelle. A l'image de la collaboration avec SR, on veut faciliter l'accès du jeune à des mesures. Si des tensions sont apparues très tôt dans certains territoires autour de l'application plus ou moins restrictive de la liste d'emploi d'EQ, les allègements administratifs de juin 2001 sont venus officiellement élargir cette liste pour favoriser l'octroi de MFOR en décentralisant l'application de cette liste au niveau du CLS. Dans cette perspective, comme nous l'avons souligné, quelques territoires

n'ont pas pu utiliser cette marge de manœuvre, soit parce que pas au courant de ces allègements, soit par ce qu'il respecte ainsi les règles internes de EQ. Ainsi dans plusieurs cas, la relation du jeune avec SR ou EQ était médiée par l'intervenant qui appelait lui-même SR EQ de façon informelle afin de réduire les contraintes bureaucratiques pour le jeune. Lorsque la question de la MFOR se posait pour les jeunes rencontrés, les projets de plusieurs de ces jeunes ne correspondaient pas aux lignes directrices d'EQ. Afin de ne pas confronter le jeune à un échec, l'intervenant SJ envisageait d'autres moyens d'actualiser ce plan et/ou réorientait le jeune vers d'autres projets. Ceci explique en partie selon plusieurs acteurs du terrain le fait que peu de demandes MFOR soient dans les faits refusés car dans plusieurs territoires étudiés seulement celles jugées « finançables » sont formellement présentées à EQ et au CLS.

*«On est réaliste avec Emploi Québec, on essaie pas trop d'en demander, c'est peut-être parce qu'on sait comment ça marche Emploi Québec, ils nous envoient leur liste, ils sont très, très transparents sur leur façon de faire, qu'est-ce qu'ils peuvent subventionner, des choses comme ça. Je me dis, c'est sûr si j'essaie d'envoyer 15 jeunes en ligne comme Y. exemple, il voulait aller faire du spectacle. Je vais pas l'envoyer à Emploi Québec pour qu'il se fasse payer une formation à X. parce que je le sais que ça va être refusé. (...)Fait qu'en quelque part je veux dire Emploi Québec ils ne me refusent jamais rien parce que quand je demande de quoi c'est parce que ça va marcher, tu sais. Des fois ils vont me dire, ça on ne peut pas. Mais, on a ça qui peut peut-être aller dans le même style. (...)*

*Les 2 autres partenaires ont quand même des restrictions que nous autres il faut dealer avec en quelque part. Ça va bien tant qu'on comprend ça, tant qu'on est réaliste. Sinon c'est sûr qu'on va se péter le nez sur les portes fermées, que ça marchera pas puis les jeunes on va leur donner de faux espoirs pauvres petits, tu sais. Ce sera des échecs de plus pour eux autres et je ne pense pas que ce soit le but de Solidarité Jeunesse là. C'est pas mal ça qu'il en est pour Emploi Québec et Sécurité du Revenu aussi tant qu'à y être.» (intervenant CJE/OJ)*

Par ailleurs, les assouplissements qui étaient audacieux, voire à la limite du tolérable en an 1, deviennent sanctionnés par les CRS ou les directions régionales de EQ ou SR, et même nationale. Inversement les assouplissements décidés au niveau national ou régional ont pu, plus ou moins selon les régions, «pénétrer» dans les modes de fonctionnement des CLS, atténuant d'autant certains irritants entre les partenaires : on pense à l'extension de la période intensive de 13 à 24 semaines, la réduction de la période de 24 à 12 mois le délai après abandon des études pour reprendre à l'éducation des adultes, l'accès au 500\$ pour favoriser l'intégration au travail, les frais de transport pour soutenir le retour au travail, la subvention de retour aux études, l'accès aux secteurs «saturés»selon les normes d'EQ, etc.

Dans cette perspective, nous constatons que la MFOR est peu octroyée sur les territoires étudiés, constat qu'on peut également retrouver au niveau national puisque sur 7792 jeunes ayant terminé leur participation à SJ, 898 ont bénéficié de

la MFOR soit 11.5% (Québec et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002).

Or, certains acteurs du terrain mettent de l'avant que l'enjeu de l'égalité par rapport aux autres clientèles. Il s'agirait aussi pour d'autres de constituer des enveloppes budgétaires pour SJ distinctes du budget EQ afin de mieux financer les projets de jeunes. De plus, dans un terrain on met de l'avant que le fait qu'un jeune soit sur une mesure EQ le prive de certains privilèges administratifs important du statut SJ et dans plusieurs cas diminuent le suivi du jeune par l'organisme jeunesse.

Au-delà de ces pistes d'explication, il s'agit aussi de constater que dans deux territoires, ont parvient à utiliser la marge de manœuvre de SJ, notamment depuis les allègements de juin 2001 afin de parvenir à financer les plans d'action des jeunes, qu'on pense à la MFOR ou à la subventions salariales. Dans ces deux cas, après des revendications de l'organisme jeunesse, EQ et l'acteur collectif du CLS octroi davantage de mesures....

Dans la perspective du « plan B » et pour favoriser que le jeune maintenu à SJ bénéficie d'un soutien, un CLS d'une région urbaine a développé une initiative intéressante. En contrepartie de l'accès des jeunes de SJ à la MFOR, le CLS a envisagé pendant l'an 2 certaines dépenses liées à la scolarisation au même titre que des frais de transport et de garderie. Ces dépenses ont été reconnues et approuvées par le CRS. On se souvient que le CLS a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer ces argents selon le besoin. De plus, et c'est essentiel, la logique de l'utilisation de ce fonds discrétionnaire est de maintenir le jeune dans SJ pour protéger sa relation avec le CJE, pour protéger le surplus de participation : « On soutient l'effort du risque du jeune avec un filet de sécurité » (intervenants SR).

Mais dans la plupart des terrains à l'étude, la direction régionale de EQ n'a pas accepté d'élargir formellement la liste des professions ouvertes, alors que plusieurs CLS et agents locaux de EQ peuvent interpréter avec beaucoup de souplesse l'accès à certaines formations «saturées» à condition de bien expliquer aux jeunes les contraintes du marché et d'essayer d'obtenir des garanties d'emploi de la part des employeurs pour ces jeunes. Pour bien comprendre les différences entre les terrains à ce niveau, on doit se référer aux dynamiques local/régional différentes selon les régions : dans une région, la direction régionale laissait peu apparaître les marges de manœuvre possibles pendant que le national avait encouragé la souplesse quant à l'utilisation de la liste des professions.

Au-delà des difficultés pour avoir accès aux mesures EQ et à la MFOR en particulier, pour certains jeunes EQ jouent un rôle important dans leur cheminement. D'une part, au-delà de la MFOR, certains jeunes en suivi et en post suivi SJ participent à des activités d'employabilité offertes par EQ (préparation pour l'emploi, aide à l'emploi, etc). D'autre part, certains jeunes participent à la MFOR, les projets de ces jeunes s'inscrivant davantage dans les priorités d'EQ. Dans ces cas, la plupart du temps, l'accès à la MFOR est direct et rapide et les

jeunes obtiennent leur financement sans difficulté. A ce niveau, les enjeux de la collaboration dans l'intervention se situent au niveau du maintien d'un suivi des jeunes (soit par le CJE/OJ soit par EQ) pour qu'ils poursuivent et terminent leur formation.

***Recommandations :***

- Favoriser une meilleure circulation de l'information entre les niveaux national, régional et local au sein de EQ et SR***
- Encourager les initiatives de souplesse sur l'utilisation des fonds pour favoriser et soutenir mieux la scolarisation des jeunes.***

**6.1.3. Les relations avec l'éducation et de la formation des adultes**

Les relations avec le milieu de l'éducation et de la formation des adultes (rattaché aux écoles secondaires souvent) et essentiellement de juridiction provinciale depuis 1998, sont très fréquentes. Les références personnalisées sont nombreuses et il y a des antécédents de collaboration entre les CJE et EQ et les milieux de l'éducation. C'est encore une voie privilégiée pour les jeunes de PSJ qui ont rarement terminé leurs études secondaires. Et il y a des rapprochements et une certaine ouverture des milieux de l'éducation sur les aspects «non éducatifs» et «psychosociaux» qui sont incontournables dans le cheminement des jeunes. On remarque que les liens sont variables selon les territoires, mais qu'il peut y avoir eu des tensions à cause de perception de dédoublement des missions. Ceci dit, il semble y avoir des rapprochements et des échanges pour encore une fois favoriser de meilleurs arrimages et suivis des jeunes. Cela se traduit par des visites entre intervenants, ou des visites des intervenants des milieux scolaires qui viennent rencontrer les jeunes au CJE ou qui les accueillent même pour des «stages» d'observation afin de valider leur choix de plan d'action. On tente aussi d'assouplir les critères d'admission et de soutien financier des jeunes comme on l'a souligné plus haut. Certains programmes de formation prévoient des services notamment pour les jeunes mères monoparentales. Et on reconnaît l'importance de suivi social plus présent, mais dans les faits les arrimages ne se font pas toujours entre les intervenants des CJE/OJ. On constate que des mesures financées par EQ sont à temps plein et ne laissent peu de temps aux jeunes et aux intervenants CJE/OJ pour poursuivre un encadrement plus serré qui pourrait soutenir le jeune dans sa démarche. De plus, certains CJE/OJ reconnaissent l'importance de ce suivi, mais ne peuvent le poursuivre aussi activement faute de temps et faute d'entente plus précise avec les milieux d'éducation, dont les ressources sont aussi limitées sur le plan psycho social. Donc on commence au moins à s'entendre sur une certaine complexité des besoins des jeunes, sans pour autant avoir les possibilités de développer une intervention «interdisciplinaire». Les intervenants de SJ ne sont plus présents aussi activement dans les suivis, une fois les jeunes entrés dans ces programmes de formation, alors que les besoins psychosociaux et matériels de «base» demeurent. On observe aussi que les liens informels sont parfois à reprendre là où il y a eu des roulements de personnel. Encore ici on constate peu de partenariats formels et



structurants : cela crée à l'occasion des difficultés avec un roulement de personnel alors qu'il faut renouveler les ententes et contacts personnels.

***Recommandation :***

***- Favoriser un meilleur arrimage et un suivi plus intensif avec les milieux de l'éducation.***

**6.1.4 Les relations avec les CLSC**

Avec les CLSC les liens sont plus rares malgré une volonté nommée par plusieurs CJE/OJ d'en avoir plus. On reconnaît les besoins des jeunes sur le plan de la santé physique (grossesse, toxicomanie, etc.), et de la santé mentale, sur le plan psychosocial et de l'expertise nécessaire des CLSC. Cependant les CJE/OJ soulignent souvent la difficulté d'avoir accès aux services des CLSC à cause de l'achalandage plus que de la fermeture du personnel des CLSC. On doit souligner aussi la collaboration de plusieurs CLSC via les tables de concertation jeunesse et pauvreté, et la disponibilité des cliniques jeunesse pour les problèmes de MTS, grossesse, etc. D'ailleurs parmi les ouvertures remarquées depuis l'an 2, il y a ces visites des cliniques jeunesse avec des jeunes de PSJ pour les sensibiliser aux services existants et plus particulièrement sur les suivis pendant les grossesses et le danger des MTS. Des CJE/OJ commencent à développer des ententes afin d'avoir un accès rapide à un travailleur social ou à une infirmière du module jeunesse, sans passer par l'accueil du CLSC. Une exception remarquable à cette tendance est un organisme jeunesse avec mandat SJ qui a une entente non écrite depuis plusieurs années avec le CLSC, permettant justement cet accès direct avec les intervenants jeunesse sans passer par l'accueil. Mais le CLSC est à l'origine de l'organisme jeunesse qui a un mandat SJ : l'organisme est une ressource créée avec l'aide du CLSC, devenue autonome financièrement, mais avec un lien structurel avec le CLSC (présence sur le CA de l'OJ).

Encore ici ce travail en parallèle relève du type «références personnalisées» ponctuelles sur des problèmes assez circonscrits, mais n'impliquent pas un partenariat permettant une intervention continue et suivie multidisciplinaire ou transdisciplinaire.

***Recommandation :***

***- Développer des ententes entre les CJE/OJ et les CLSC pour favoriser un meilleur accès à des ressources en santé physique et mentale et des suivis psychosociaux.***

**6.1.5 Les relations avec les entreprises privées**

Les liens avec les entreprises privées sont souvent peu développés. Avec l'entente provinciale entre le gouvernement et les chambres de commerce, on a suscité beaucoup d'espairs et de déceptions. L'entente provinciale a heurté des ententes locales, qui existaient déjà avant le PSJ, et des collaborations de longue date.

L'entente nationale avec la Chambre de commerce n'a certes pas contribué à développer des liens nouveaux. De plus, les conditions difficiles de cette entente n'ont pas donné les fruits escomptés et plusieurs ententes locales n'ont donné aucun résultat concret et n'ont pas été renouvelées pour l'an 2. Cependant, certaines régions ont mis énormément d'énergie à développer des liens avec les entreprises. On doit souligner l'engagement de personnes spécifiquement pour développer des ententes avec des entreprises privées pour avoir des places pour les jeunes du PSJ. Si elles ont réussi à avoir des appuis formels, elles n'ont pas pour autant réussi à placer des jeunes, sauf dans quelques régions où par exemple dans un territoire, la chambre de commerce siège directement sur le conseil local de suivi. Dans ce cas par exemple, nous avons plusieurs exemples concrets de jeunes avec qui ont bénéficié d'un stage et qui s'est transformé en emploi.

Dans d'autres régions on a développé des bottins et des liens avec les entreprises «qu'on connaît». On continue à utiliser relativement peu la mesure de la subvention salariale comme nous le verrons plus loin.

Ainsi dans un des territoires, et cela dès le début du projet, une personne a été engagée pour sensibiliser les partenaires et développer des liens entre le PSJ et certains projets structurés dans la région. On visait explicitement à trouver des lieux de stages et d'emplois pour les jeunes. Si du point de vue théorique ces collaborations étaient extrêmement intéressantes parce que voulant favoriser une insertion plus durable en emploi et une appartenance à un projet stimulant dans une organisation reconnue (une municipalité, une société de transport en commun, etc.), à notre connaissance les jeunes de PSJ n'ont pas pu finalement bénéficier de ces projets. Dans ce cas également (mais également dans deux autres territoires), une liste très importante de partenaires a été développée afin d'accueillir les jeunes en stage. Mais pour plusieurs raisons ces listes d'entreprise n'ont pas donné lieu à des collaborations structurées et opérationnelles. Dans plusieurs de ces territoires, il est clair que les entreprises ne sont pas sollicitées par les intervenants SJ qui envisagent comme difficile la participation des jeunes ayant plusieurs problématiques. D'autre part, peu de ressources ont été consenties en général pour faire le lien entre le jeune et l'entreprise. Ainsi dans les cas où l'intervenant contacte l'entreprise, il est difficile de déterminer la participation du jeune et de montrer comment l'organisme jeunesse peut soutenir l'entreprise dans son passage dans l'entreprise.

D'autre part, certains projets ou collaborations avec le monde des entreprises qui ont émergé lors des engagements de solidarité, n'ont pas pu être développés pour la clientèle spécifique de SJ dans la mesure où aucune ressource n'était prévue pour ces projets. Dans cette perspective, une autre expérience intéressante s'est développée dans un territoire urbain à la fin de l'an 2 : depuis l'an 1 et devant «l'échec» de l'entente cadre avec la Chambre de commerce provinciale : le soutien financier de la direction générale de EQ a permis de dégager une personne de la Chambre de commerce pour faire passer des entrevues aux jeunes dans les locaux des CJE/OJ et soutenir les recherches d'emploi de ces jeunes.

Dans un autre territoire, au début de l'an 3, le financement de SJ a permis de dégager un employé exclusivement sur le développement de partenaires pour l'ensemble du CJE, y compris SJ. Dans ce cas on est donc au tout début.

***Recommandations :***

- ***Réévaluer le fonctionnement et la pertinence de l'entente cadre avec la Chambre de commerce provinciale;***
- ***Continuer à encourager, et financer, des ententes locales ou régionales entre les organismes du milieu du travail et les CJE/OJ.***

**6.1.6 Les relations avec les entreprises d'insertion**

Par ailleurs, on remarque bon nombre de collaborations avec des entreprises d'insertion qui accueillent des jeunes, là où elles existent. Il faut souligner qu'un nombre très important d'entreprise d'insertion sont à Montréal, notamment dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

En dehors de la région montréalaise, on doit souligner le faible nombre de jeunes de dans ces entreprises d'insertion, surtout en milieu rural, où les entreprises d'insertion sont peu nombreuses.

Le défi, là où ces entreprises existent et collaborent avec le PSJ, est que l'encadrement et le suivi du CJE et de l'entreprise d'insertion soient bien arrimés. Dans plusieurs cas, lorsqu'un jeune est accepté à l'entreprise d'insertion cela signifie un suivi moins grand de la part du CJE. On souligne dans ces cas l'importance que le jeune ne se sente pas abandonné. Ceci dit, certains CJE ont développé des plateaux de travail dans ces entreprises, pour les jeunes en phase intensive : on veut ainsi déjà développer une certaine connaissance du travail et même une «culture du travail» chez ces jeunes qui ont vécu de petits emplois très irréguliers. Au niveau de la phase intensive, on peut parler de pratique en réseau, dans la mesure où ces séjours en entreprise font partie d'un plan d'action qui demeure sous la responsabilité des intervenants des CJE. Mais les séjours en entreprise d'insertion pendant la phase de suivi, sont souvent «moins suivis» par les intervenants SJ et il y a relais (une référence personnalisée) aux entreprises qui peuvent offrir un encadrement qui n'est pas nécessairement aussi global et «serré» que celui que les intervenants SJ pourraient offrir. Il reste à clarifier les rôles et responsabilités mutuels pendant ces séjours des jeunes en phase de suivi. Dans ces conditions les entreprises d'insertion apparaissent comme une piste d'intervention très pertinente pour nombre de jeunes qui ont peu d'expériences de travail et des besoins psychosociaux encore importants.

***Recommandation :***

- ***Encourager le développement de liens avec les entreprises d'insertion;***
- ***Favoriser un meilleur arrimage et un suivi intensif entre les CJE/OJ et entreprises d'insertion.***

#### 6.1.7 Les relations avec organismes communautaires

Tous les milieux comptent plusieurs organismes communautaires et une culture communautaire très développée. Les collaborations sont parfois nombreuses, notamment pour assurer la transmission des informations aux jeunes lors de la phase intensive, ou pour soutenir et aider les jeunes à obtenir un logement, de l'aide alimentaire, à régler des dettes, à avoir accès à des services pendant la grossesse, etc. Cependant, on constate que plusieurs organismes communautaires ne considèrent pas avoir toutes les ressources financières requises et considèrent les CJE comme plus «grassement» subventionnés, ce qui peut nuire pour développer des projets en collaboration avec les CJE dans le cadre de Solidarité jeunesse. Par ailleurs plusieurs CJE ne sont pas considérés comme des organismes «communautaires» et sont donc vus avec une certaine distance, voire jalousie. Cela peut amener des relations plus prudentes entre CJE et organismes, malgré leur présence sur plusieurs tables de concertation et leurs collaborations à de nombreux projets plus large. Là où les liens ne sont pas déjà très bons on a commencé des rapprochements et l'effet de froid qui a pu exister au début du PSJ, notamment à cause de la critique de la mise en œuvre des parcours obligatoires pour les jeunes, s'estompe. Les CJE sont sensibles à l'égard des perceptions du milieu communautaire et sont prudents dans la façon de collaborer sur des projets plus larges touchant les jeunes. On ne remarque pas de leadership qui pourrait nuire aux relations. Mais globalement le PSJ n'a pas eu comme effet de voir se développer de nouveaux partenariats qui n'existaient pas déjà. Donc on fait encore des références personnalisées ou parfois des pratiques en réseau, surtout pendant la phase intensive alors que les organismes apportent une expertise circonscrite qui s'inscrit dans un plan d'action encadré par les intervenants SJ.

Dans ce contexte, les CJE surtout et, à un moindre degré les OJ, doivent s'attendre à devoir contribuer financièrement pour les services qu'ils peuvent solliciter de certains organismes communautaires.

#### ***Recommandation :***

***- Favoriser des liens avec les organismes communautaires en reconnaissant le besoin de soutenir des contributions de services par des compensations financières.***

#### 6.1.8 Les relations avec les centres jeunesse

Les liens avec les centres jeunesse sont encore ténus même si dans une région on mentionne une entente régionale issue d'une entente nationale entre l'association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et le MESS. Cette collaboration devait viser à informer les jeunes des centres jeunesse de l'existence de PSJ et favoriser des passages en continuité, en tenant des rencontres d'information et de sensibilisation avec des intervenants des CJE, SR ou EQ ainsi que des jeunes qui

sont passés par PSJ. Il semble que peu de jeunes des Centres jeunesse se soient sentis concernés par SJ. L'entente est encore là mais elle ne s'actualise pas.

***Recommandation :***

***- Favoriser de meilleurs liens entre les centres jeunesse et le PSJ, afin de faciliter un meilleur suivi des jeunes qui passent des centres jeunesse vers la SR.***

Après avoir envisagé les pratiques de collaboration selon certains secteurs interpellés par le PSJ, il s'agit maintenant de réaliser une analyse transversale de ces pratiques.

## **6.2 Le développement de pratiques de référence personnalisée**

La plupart des CJE/OJ ont opté pour une approche pragmatique pour aller chercher les ressources ponctuellement afin d'aider chaque jeune selon le besoin (listes des références des contacts personnels). Ainsi, ce sont essentiellement les CJE/OJ qui vont solliciter la collaboration de ressources qui comblent leurs propres limites afin de soutenir les jeunes qui ont plus de besoins sur des aspects psychosociaux et de santé mentale et de conditions de vie (logement, alimentation, budget,) qui dépassent leur expertise, ainsi que leur disponibilité, sur le plan de l'insertion professionnelle. Les CJE/OJ vont aussi chercher des ressources sur le plan de l'insertion scolaire, professionnelle et en emploi (Éducation des adultes, entreprises d'insertion, entreprises privées) comme ils le faisaient déjà avant le PSJ.

C'est ce que nous appelons la référence personnalisée, une collaboration «utilitaire», qui vient répondre à un besoin précis de l'intervention auprès des jeunes qui présentaient des problématiques un peu plus complexes que celles auxquelles on était habitué. Ainsi, la plupart des intervenants SJ s'inscrivent dans cette perspective de références personnalisées. Lorsque le jeune est dans une mesure ou une activité, en entreprises d'insertion, sur un plateau de travail ou sur une mesure MFOR par exemple, les intervenants ne poursuivent pas activement un suivi du jeune et même si cette référence survient pendant la phase intensive. Dans la perspective de ces intervenants, il s'agit d'optimiser le temps de travail dans la mesure où la charge de travail est importante. Il s'agit aussi de faire confiance à un collaborateur qui assurera ce suivi du jeune.

Dans ces cas, nous observons une forme de perte de lien du jeune avec SJ, le CJE/OJ et le CLS dans la mesure où la responsabilité collective de SJ incarnée par le CLS est «déléguée» à toute fin pratique. En effet, un des éléments novateurs du cadre du PSJ était justement de pouvoir faire reposer le poids de l'insertion sur une alliance intersectorielle locale. Au-delà de se questionner sur la nature intersectorielle des CLS, il faut constater que SJ serait limité s'il n'assurait pas ce lien avec les collaborateurs externes.

De fait, le jeune souvent «perd» son statut de SJ et l'encadrement du CJE/OJ qui irait avec ce statut. C'est donc un enjeu important que de maintenir cet

encadrement, au risque de devenir un irritant de plus en plus décrié par les CJE/OJ et même par les agents de EQ et SR dans certains cas. Certains intervenants des CJE/OJ et agents suggèrent donc de nommer des agents SR ou EQ spécifiquement responsables de suivre ces jeunes et de se concerter dans leur encadrement pour maximiser le soutien, quelque soit les mesures suivies par les jeunes ; retour à l'école, formation professionnelle, entreprise d'insertion, subvention salariale, etc. Ceci non pas dans un esprit de contrôle ou de maternage mais de soutien continu avec des personnes significatives, qui peuvent, et doivent, se concerter dans l'espoir d'être attentives aux dimensions multiples des problèmes qui peuvent survenir dans le parcours des jeunes.

Pour renforcer le suivi et prévenir des abandons des jeunes, le PSJ, de même de la littérature sur l'intervention et l'insertion, a toujours identifié ce suivi comme fondamental. Mais la réalité des pratiques d'encadrement nous permet de dire que l'on est loin d'une intervention en réseau où les intervenants des CJE/OJ seraient des «case manager» ou intervenant pivot.

### **6.3 Le développement de pratiques en réseau**

En fait toutes ces collaborations en «références personnalisées» pourraient se développer dans une perspective de «case management» où l'intervenant pivot du CJE/OJ assure un encadrement du jeune de PSJ.

Dans la phase intensive, par exemple on constate un peu plus des formes de «case management» des CJE/OJ pour contribuer à l'intervention avec l'aide de ressources externes communautaires et publiques pour faire des interventions de formation ou d'information, voire apporter un soutien spécifique et ponctuelle à un jeune. On organise aussi des visites dans ces organismes de quartier afin de familiariser les jeunes à l'existence de ces ressources. On pense à des organismes sur les droits du travail, les services budgétaires, l'aide alimentaire, le logement, le portrait du marché du travail, parfois même les représentants de EQ ou SR qui viennent expliquer ce qu'ils offrent comme mesures de formation et de soutien. On voit aussi plus de liens avec des entreprises, soit pour faire des stages de sensibilisation soit pour visiter des milieux de travail, soit pour y faire des stages. Certains CJE/OJ invitent aussi des entreprises à venir parler du marché du travail aux jeunes. Ces contributions viennent à des moments circonscrits dans le cadre des interventions menées par les CJE/OJ, donc sous leur responsabilité, mais n'impliquent pas pour autant une contribution à une vision globale ou une intervention interdisciplinaire, avec ces différentes ressources, auprès des jeunes.

Pendant la phase de suivi, les collaborations sont ponctuelles et spécifiques aux besoins des jeunes avec une relation de suivi assurée par les intervenants des CJE. Les intervenants jouent alors parfois ce rôle d'intervenant pivot, mais n'ont pas toujours les disponibilités pour assurer ce rôle de façon serrée et continue. Par ailleurs, on l'a vu dans plusieurs terrains tant en milieu urbain que rural, les jeunes ne sont pas faciles à suivre et leur mobilité est grande, rendant encore plus difficile ce suivi. Là où il y a des collaborations ponctuelles dans l'intervention, les organismes du milieu ne savent pas nécessairement qu'il s'agit d'un jeune de PSJ,

et ne sont pas impliqués dans la réalisation du plan d'action avec le CJE/OJ et le jeune. En fait cela peut être aussi un avantage dans la mesure où il peut y avoir des dérives du case management avec un réseau si grand et si impliqué que le jeune devient «l'objet» de l'intervention de la part de plusieurs intervenants concertés. Le jeune a plus de chance de demeurer «sujet» et responsable de son cheminement s'il peut profiter de ces ressources, mais en restant responsable de ses choix. Un des avantages de l'intervention en milieu communautaire sur l'intervention professionnelle est la souplesse qui contribue à responsabiliser le jeune en lui laissant plus de liberté et de marge de manœuvre. Le défi de l'intervention en réseau est encore de laisser cette responsabilité au jeune.

Sur le plan collectif, l'enracinement du CJE/OJ et de sa direction se répercute directement sur la nature et l'ampleur des collaborations. On remarque de plus que le leadership du PSJ est aux mains des directions des CJE/OJ, mais on voit dans certaines régions d'autres «porteurs de dossier» ou médiateurs (tels des conseils locaux de développement, des corporations de développement économique communautaire, voire même des CLSC) qui initient des collaborations, des concertations communautaires ou entre-ouvrent des fenêtres de possibilités avec la préoccupation plus large de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de la sensibilisation du milieu à l'exode des jeunes ou de l'absence de place pour les jeunes dans la communauté. On dépasse alors la vision centrée sur le jeune dans le cadre du PSJ et l'on porte un regard collectif sur les jeunes globalement.

***Recommandation :***

***-Reconnaître le rôle pivot des intervenants CJE/OJ dans l'intervention auprès des jeunes de la phase intensive jusqu'à la phase de suivi***

**6.4 Le développement de pratiques « interdisciplinaires et intersectorielles »**

On remarque peu de telles pratiques dans les interventions observées sur les terrains visités. Les interventions réellement interdisciplinaires et intersectorielles demandent une interdépendance reconnue dans l'intervention et le suivi dans lesquels un plan d'action intègre l'ensemble des dimensions des jeunes et les acteurs concernés, impliqués dans une intervention globale. Cela exige une bonne connaissance mutuelle des acteurs, une évaluation commune des besoins ainsi que des pistes de solutions, dans une perspective d'intervention suivie et globale. Ainsi, si certaines pratiques de collaboration en réseau tendent vers des pratiques décloisonnées, il reste que le poids de la sectorisation que veut enrayer le partenariat est toujours présent. On pense en terme de problèmes sectorisés, même s'il y a une ouverture à une approche globale dans un terrain à l'étude et donc où les solutions aux problèmes sont développées en conséquence.

Le PSJ est encore jeune pour avoir développé une telle pratique. Mais il présente une occasion d'innover auprès de jeunes qui sont aux prises avec une situation complexe qui demande une intervention complexe et souple. Une intervention interdisciplinaire demanderait que les intervenants SJ se concertent avec les agents

EQ et SR d'une part, mais aussi avec les intervenants des ressources pertinentes du milieu, dans la conception et l'actualisation du plan d'action, tout en s'assurant que le jeune en soit le centre. Cela exige non seulement les qualités nécessaires à la maîtrise d'un processus partenarial mais une connaissance des multiples dimensions de la situation des jeunes et des ressources pertinentes du milieu. Mais cela exige aussi une bonne connaissance professionnelle des professions et disciplines pertinentes qui peuvent se retrouver autour d'une même préoccupation. Cela demande une planification avec les intervenants concernés et la possibilité de bâtir une intervention autour d'un objectif multidimensionnel ; on intervient sur l'ensemble de la situation de façon concomitante et non de façon isolée et consécutive à la façon «d'une course à relais» multidisciplinaire où chacun intervient un peu isolément mais dans une suite logique, ce qui est déjà un pas important vers une intervention interdisciplinaire. Si l'intervention multidisciplinaire en concertation prend l'allure d'une ligne où chacun intervient à tour de rôle en continuité, l'intervention interdisciplinaire prend l'allure d'un cercle d'intervenants autour d'un jeune qui en est le centre. La vision portée par l'ensemble des intervenants devrait assurer une meilleure complémentarité. L'intervention n'est plus linéaire, mais circulaire et adaptée aux situations changeantes des jeunes. De ce fait cette vision élargie du jeune comme individu a plus de chances de s'ouvrir sur les conditions collectives des jeunes et de leur milieu, suscitant ainsi des interventions sur le milieu lui-même pour en améliorer les conditions d'accueil des jeunes. Donc la responsabilité de l'insertion est partagée entre les jeunes pris individuellement et le milieu lui-même. Voilà un beau défi pour le PSJ.

***Recommandation :***

***- Développer avec ces partenaires une vision plus collective de la responsabilité de l'intégration des jeunes et la complexité des problèmes des jeunes, en tenant compte des contraintes structurelles du milieu de travail et du milieu de vie.***



## **CHAPITRE 4 : PROFILS ET TRAJECTOIRES DES JEUNES A LEUR ARRIVEE DANS LE PSJ**

Si nous avons déjà pu évoquer dans la présentation de PSJ, les représentations de la jeunesse susceptibles de participation à cette intervention, il importe cependant de mieux saisir qui sont les jeunes que nous avons rencontrés. Un des postulats et des objectifs de SJ était de faire sortir de l'aide sociale des jeunes issus de milieux défavorisés dont les parents étaient généralement sur l'aide sociale. En somme, de briser le lien intergénérationnel de la pauvreté, même si les enfants de prestataires ne sont pas les seuls visés par le programme. En effet, de manière générale, les objectifs de SJ sont de mettre en place des stratégies d'insertion sociale et professionnelle pour les nouveaux demandeurs de l'aide sociale. Mais qu'en est-il concrètement des jeunes participants ? Quel est le portrait des jeunes rencontrés ?

Pour répondre à ces questions, nous avons choisi de comprendre les jeunes rencontrés dans la globalité de leur trajectoire de vie en faisant ressortir les difficultés et les réussites qu'ils ont connues et connaissent encore. Le regard porté sur ces jeunes est alors global et vise à saisir les enjeux d'insertion qu'ils vivent au travers des dimensions économiques, relationnelles, politiques et symboliques.

Dans cette perspective, la présentation des profils et des trajectoires des jeunes rencontrés s'appuiera sur deux parties distinctes :

- 1) la présentation de cinq jeunes rencontrés sous la forme de résumés biographiques anonymes qui font état de la situation des jeunes avant leur arrivée à SJ et durant leur participation. Les jeunes présentés dans cette perspective ne sont pas à proprement parlé représentatifs de l'ensemble des jeunes rencontrés, mais bien davantage illustratifs des situations et des expériences vécues en amont et durant SJ. Ils sont à ce titre pour le lecteur une introduction et une familiarisation à cette jeunesse, à ses difficultés, à ses potentialités mais aussi aux interventions dont elle a bénéficiées durant SJ et à ses réalisations. Ces portraits sont la base de l'analyse de l'évaluation du PSJ tant au plan des dynamiques partenariales, de l'intervention que des effets sur la trajectoire des jeunes.
- 2) la présentation des données socio-démographiques sur la situation de l'ensemble des jeunes rencontrés à leur arrivée à SJ. Cette description permet ainsi de faire le point sur qui sont les jeunes rencontrés durant cette recherche et jusqu'à quel point, ils présentent des caractéristiques similaires avec l'ensemble des jeunes ayant participé à SJ durant la même période que la recherche

## **1. En guise d'introduction : cinq portraits de jeunes participants à SJ**

Pour retenir ces cinq portraits comme autant de figures illustratives de certaines situations et expériences vécues par les jeunes rencontrés durant la recherche, nous avons utilisé comme critère de contraste, quatre éléments : le sexe, la région, l'histoire antérieure du jeune et ses réalisations durant SJ.

L'histoire de Karine<sup>21</sup> est à ce titre illustrative pour nous de l'histoire d'une jeune fille qui a rencontré de nombreuses difficultés familiales et personnelles durant son enfance, qui vient d'une région éloignée, et qui a pu grâce à sa participation à SJ réaliser un retour aux études et trouver un emploi pour soutenir financièrement cette démarche de formation dans une dynamique de **passage à l'autonomie de la vie d'adulte**

### **Karine : en route pour l'autonomie**

A son arrivée à SJ :

Karine avait sept ans lorsque ses parents ont divorcé. Elle a toujours habité avec sa mère, sa jeune sœur et son petit frère. Pendant quelques années, elle voyait son père une fin de semaine sur deux, puis il a quitté la région. Depuis, elle a très peu de contact avec lui ; selon elle, il ne sait même pas quel âge elle a. Au cours de son enfance et son adolescence, elle a déménagé à plusieurs reprises parce que sa mère « rencontrait des gars ». Karine a donc passé sa vie avec plusieurs hommes différents. Il y aurait eu quelques incidents de violence avec deux des chums de sa mère, mais dès qu'un homme levait la main sur ses enfants, sa mère le mettait à la porte. À chaque déménagement, Karine devait se constituer un nouveau réseau d'amis : « des amis, j'en avais, mais c'était de les refaire après [...] j'avais tout un cercle moi, mais il fallait que je parte, ça y est, il va falloir recommencer. » Au bout d'un moment, elle a abandonné; lorsqu'elle entreprend SJ, elle habite la même ville depuis deux ans, mais elle ne connaît à peu près personne.

Dans sa jeunesse, Karine se tenait avec une gang qui faisait plusieurs coups, petits vols, etc. Elle dit ne jamais avoir été arrêtée, mais simplement avoir dû donner son nom à des policiers. Elle n'a jamais consommé de la drogue, bien qu'elle fréquentait des gens qui eux, en prenaient.

Karine a connu un cheminement scolaire plutôt difficile. Les déménagements fréquents ont évidemment contribué à cette situation, mais Karine a aussi eu un problème de santé à la fin du primaire : « Un an j'ai été obligée d'arrêter parce que je faisais juste dormir puis j'étais pas concentrée à l'école. [...] j'ai encore pris plus de retard avec ça. ». Ce n'est que depuis secondaire III que la maladie est sous contrôle grâce à des médicaments. Karine a donc redoublé deux fois la 6<sup>e</sup> année. Il faut dire qu'à ce moment là, elle travaillait dans un restaurant les fins de semaines, même si

<sup>21</sup> Les noms des jeunes sont fictifs mais ils reprennent le genre de la personne rencontrée.

elle n'avait que treize ans. Entre les exigences du travail et la fatigue de la maladie, on comprendra que Karine ait éprouvé des difficultés à l'école.

En fait, Karine a senti très tôt la nécessité de contribuer au revenu familial : « Ma mère en a arraché, avec 3 enfants là sur le bien-être là, toute seule, pas d'homme, pas de pension alimentaire. Elle ne travaillait pas jusqu'à temps que je travaille, puis que je l'aidais, je l'aidais pas mal. J'ai déjà payé plusieurs fois des épiceries, l'électricité. Quand je travaillais [dans un bar], je gagnais 500 \$ par fin de semaine, puis j'arrivais, je lui donnais. » Karine et sa mère ont donc commencé à travailler en même temps, au même endroit. Sa mère travaillait au noir car, comme l'explique Karine, « elle n'avait pas le choix si elle voulait arriver. » À partir du moment où Karine a obtenu ce premier emploi, elle a toujours été un soutien financier pour la famille. Elle a d'ailleurs laissé l'école « régulière » avec un secondaire III pour travailler davantage. Elle a poursuivi son secondaire IV à l'éducation pour adultes, le soir. Elle a tout réussi sauf l'anglais, qu'elle a repris l'année suivante, avant d'abandonner définitivement. À ce moment, elle cumulait deux emplois à temps partiel, travaillant comme pompiste et serveuse.

Au moment de faire sa demande à la SR, Karine était sans travail. Quelques mois plus tôt, elle était déménagée une fois de plus, cette fois parce que sa mère avait quitté le chum avec qui elle habitait depuis un an. Karine a essayé tant bien que mal de trouver du travail dans la nouvelle ville, mais sans succès. Elle voulait à tout prix aider sa mère qui éprouvait de nouveau des problèmes financiers. C'est sa mère qui lui a demandé de faire sa demande d'aide sociale et Karine s'y est résignée bien malgré elle : « Ça fait que j'ai dit « Je vais y aller ». Je ne voulais pas pentoute, je ne voulais pas pentoute. [...] Je ne voulais pas, tu sais, puis là ma mère a tout le temps été là dessus, puis je ne veux pas suivre les pas de ma mère. » D'ailleurs, ce qui l'a motivé à accepter SJ, c'est bien que cela lui évitait d'être « sur le bien-être ». Elle voulait absolument se trouver un travail et croyait que SJ lui permettrait d'atteindre cet objectif.

### **Karine après SJ...**

Karine a trouvé un emploi (25 h/sem) en restauration [chaîne de fast food] seulement quelques semaines après avoir débuté sa phase intensive. Elle a alors poursuivi SJ à temps partiel seulement, ce qui fait qu'elle n'a pas participé à toutes les activités régulières. Elle a tout de même appris à se servir d'un ordinateur pour faire son CV et faire des recherches d'emploi sur internet. Elle a aussi rencontré les intervenantes régulièrement, profitant de ces moments pour faire le point sur sa situation personnelle ou ventiler par rapport aux difficultés vécues au travail ou ailleurs. Elle a beaucoup apprécié le soutien humain et même psychologique de la part des intervenantes qui ont « toujours été là pour moi ».

Lorsqu'elle était en phase de suivi, Karine a décidé de retourner aux études. Le domaine de la coiffure lui avait été suggéré par un de ses anciens patrons qui lui aurait dit : « Tu travailleras pas dans un restaurant toute ta vie, toi là; fais ton cours de coiffure, ça va être ta porte de sortie mais que tu sois écœurée ». L'idée a fait son chemin, sans doute nourrie par les conditions de travail pas toujours faciles que connaissait Karine dans son emploi. Comme elle n'était pas admissible à une MFOR en raison du domaine choisi, elle a fait une demande de prêts et bourses, puis elle s'est inscrite au DEP en coiffure. L'intervenante SJ l'a secondée dans toutes ses démarches.

Au moment de l'entretien, Karine étudie 25h par semaine et en travaille le même nombre. Elle partage un logement avec une colocataire depuis un an. En combinant son salaire au prêt étudiant, elle arrive à joindre les deux bouts : « c'est serré un peu, mais c'est correct. ». Elle semble animée d'un nouvel espoir et d'une volonté de réussir. Elle dit avoir plein de rêves pour son avenir professionnel, notamment d'avoir son propre salon « haut de gamme ». Elle se voit aussi avec des enfants, un conjoint et une petite vie simple.

Karine affirme que SJ a été bénéfique pour diverses raisons. D'abord, elle s'est rendue compte qu'elle manquait de confiance en soi et que cela avait un impact dans ses rapports avec les autres : « je m'occupais trop des autres et non de moi. Puis que je me laissais souvent sous estimer. » Elle croit que les rencontres avec les intervenantes l'ont beaucoup aidée à travailler cet aspect : « ils m'ont appris à foncer, à peut-être mettre un petit peu de côté ma timidité, parce que j'étais gênée d'aller voir un employeur, je ne savais pas quoi dire, ça fait que là ils m'ont dégênée là-dessus pas mal ».

Cette habileté à dire les choses a pu notamment être utilisée face à son employeur actuel, qui a des sautes d'humeur et qui manifeste souvent de l'impatience à son égard lorsque les choses ne vont pas très bien au restaurant. Karine est fière d'avoir réussi à le confronter sur cet aspect : « Parce qu'on a eu une réunion de climat, ça fait que là, je lui ai dit ce que j'avais à dire, puis il a dit 'Oui c'est vrai, c'est correct'. Là le lendemain il me parlait correct. » En ce sens, SJ aura permis à Karine de s'affirmer tant dans sa vie personnelle que professionnelle. C'est là un acquis de taille.

L'histoire de Louis est aussi marquée par les difficultés personnelles et familiales, originaire d'une grande ville où il vit encore dans un quartier pauvre, sa

participation à SJ s'est traduite par de nombreuses tentatives d'insertion en emploi sans pour autant parvenir à le stabiliser. Il est à ce titre toujours en quête **d'un emploi stable**

**Louis, en quête d'un emploi stable**

**Louis à son arrivée à SJ...**

Louis a une histoire familiale plutôt mouvementée. Son père, qu'il dit alcoolique et drogué, était violent. C'est pour cette raison que Louis a été suivi par une travailleuse sociale d'un centre jeunesse lorsqu'il était enfant. Louis affirme qu'il vivait cette violence au quotidien : « à tous les matins j'arrivais à l'école, j'étais tout poqué [...] J'avais de la misère à étudier à cause de ça ». Sa travailleuse sociale a donc appelé la police et son père a été incarcéré. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois : à quelques reprises, son père avait « fait du temps » pour violence conjugale et pour fraude, à l'aide sociale notamment. À chaque épisode, la famille déménageait, si bien que Louis a changé d'école primaire quatre fois.

À quatorze ans, Louis a quitté le foyer familial pour habiter avec un ami de trois ans son aîné qu'il considère comme son demi frère. C'est aussi à ce moment qu'il a abandonné l'école : « j'ai lâché l'école, j'étais écéuré, j'étais pas capable de vivre à cause de mon père ». Il était alors en secondaire II. Cette situation difficile a été exacerbée par le fait qu'il était sans nouvelle de sa mère. Il savait qu'elle avait quitté son père, mais il ne savait ni où ni comment la joindre. Au bout de deux mois, c'est elle qui a repris contact avec lui.

Louis précise toutefois que le fait d'avoir connu un cheminement scolaire difficile n'est pas l'unique raison pour laquelle il a quitté l'école : il avait aussi envie de travailler. Il s'est alors trouvé un premier boulot de livreur pour un dépanneur. À partir de ce moment, il a enchaîné divers petits boulots : vendeur de crème glacée, préposé à l'entretien dans un karting, bus boy dans une discothèque (s'occupe aussi du son et de l'éclairage), chargeur de camion, préposé dans un lave-auto, sérigraphie. Plusieurs de ces emplois sont « en dessous la table ». Dans tous les cas, soit il a quitté volontairement son emploi, soit il a été remercié. Louis reconnaît d'ailleurs qu'il a un problème sur ce plan : « Quand j'ai une job, je suis pas capable quand j'aime pas ça, je suis pas capable de la garder assez longtemps. Tu sais c'est peut être un de mes seuls défauts. » L'intervenant confirme d'ailleurs que Louis n'a aucune difficulté à se trouver un emploi, mais qu'il arrive difficilement à s'y maintenir.

En ce qui a trait à l'histoire familiale d'emploi, Louis est un des rares jeunes qui correspond au modèle ciblé à l'origine par SJ dans la mesure où ses deux parents ont connu des périodes prolongées à l'aide sociale. Sa mère est actuellement prestataire. Elle habite présentement avec son nouveau chum en banlieue dans « une maison à 350 000\$ », mais elle a une adresse officielle à Saint-Hilaire, ce qui lui permet d'avoir de l'aide sociale. Son père a travaillé dans une manufacture pendant une période de cinq ans, entrecoupée de périodes d'incarcération. Actuellement, il ne travaille pas, mais selon Louis, il n'a plus droit à l'aide sociale parce qu'il a « trop de fraudes ».

Louis n'a pas un réseau social étendu. Son « demi frère » est son principal ami. Il entretient des contacts réguliers avec sa mère. Celle-ci lui offre un soutien tantôt émotif, tantôt financier. Il maintient aussi un contact avec son « ex beau-père », un homme qui a fréquenté sa mère pendant six mois. Il évite son père le plus possible.

Louis a fait sa demande d'aide sociale un peu après ses 18 ans. Selon lui, le fait d'avoir des parents prestataires a facilité les choses : « Puis moi j'ai été accepté à l'aide sociale tout de suite; c'est à cause que mes parents étaient sur l'aide sociale, ça fait que c'est pour ça. »

Au moment d'entreprendre SJ, Louis savait déjà dans quel domaine il voulait aller : il a depuis longtemps une piqûre pour les techniques de scène. Pour lui, le moyen d'accéder à ce domaine était de faire un stage dans une entreprise d'insertion. Mais sachant qu'il aurait plusieurs mois d'attente avant d'avoir une place, il désirait aussi trouver un emploi ou un autre stage dans le domaine de la scène en attendant. Ce sont d'ailleurs les deux objectifs inscrits au plan d'action. Il se dit aussi un « crack d'informatique » et aime beaucoup le sport, comme le vélo et le patin aligné.

Selon l'intervenant, Louis avait besoin d'un environnement d'une place où il était à l'aise; il était toujours au CJE, même s'il disait avoir beaucoup d'amis : « C'était super important pour lui de connaître tout le monde du CJE, de se les faire chum ». Il avait aussi besoin de travailler l'estime de soi ainsi que certains troubles de comportement, notamment l'agressivité.

### **Louis, durant sa participation à SJ et les suites**

Pendant sa phase intensive, Louis a fait plusieurs démarches pour s'orienter et trouver un stage ou un emploi. Avec l'aide du CJE, il a réussi finalement à faire un stage dans une entreprise privée liée aux spectacles. Il a aussi travaillé dans une entreprise d'insertion dans le domaine des arts de la scène. Il a été remercié au bout d'un mois et demi pour « troubles de comportements », même si Louis nie catégoriquement avoir de tels problèmes. Il a aussi occupé plusieurs emplois, sans jamais réussir à y rester plus de quelques mois. Il a d'abord fait de l'entretien général dans un terminus d'autobus, mais il a quitté parce que le travail était de nuit. Il a aussi travaillé à quelques reprises dans des événements culturels de la ville grâce à son « demi frère » qui œuvre dans ce milieu; ces contrats étaient de courte durée et ponctuels.

Sur le plan personnel, Louis a connu plusieurs expériences difficiles pendant sa participation à SJ. L'ami avec qui il habitait depuis l'âge de quatorze ans s'est « écoeuré de [l]e voir » et lui a dit « tu te trouves un appart. » Avec l'aide de l'intervenant SJ, il a trouvé une maison d'hébergement dans le quartier. À peu près au même moment, il appris que son ex-blonde était enceinte de lui. Cette situation a provoqué plusieurs questionnements chez Louis et exacerbé la relation avec son ex. Il était dépressif et disait à ses amis qu'il voulait se tuer.

Au moment de l'entretien, Louis est à l'aide sociale. Il habite un logement qui appartient à son ex beau-père, en retour de quoi il réalise des travaux. Il vit en colocation avec trois autres jeunes, ce qui lui permet de vivre convenablement. Il se cherche un emploi tout en effectuant des contrats comme pigiste pour des équipes de scène. Il a plusieurs projets à court terme, mais on sent qu'il n'est pas encore

branché. Il tente de s'inscrire dans une entreprise d'insertion où il pourrait mettre à profit sa passion pour les vélos. Il parle aussi d'un cours de vente et réparation d'articles de sports payé « par le gouvernement ». Cette dernière option semble pour lui une alternative plus qu'acceptable à la technique de scène : « Tu sais j'adore, je suis déjà avec le public, je suis tout le temps avec le public, ça fait que tu sais pourquoi pas m'en aller encore dans le public vu que j'aime ça, mais dans un autre domaine tu sais, dans les articles de sport. »

Il envisage aussi une formation en technique de scène, mais il questionne la pertinence d'étudier dans un domaine qui s'appuie beaucoup sur le compagnonnage et les contacts : « comme un cameraman, un gars cameraman montre à quelqu'un d'autre. Lui il sait comment et lui montre à quelqu'un d'autre, tu sais, c'est de bouche à oreille, tu sais. » Louis envisage donc de rester à l'aide sociale jusqu'à ce qu'un de ces projets se concrétisent : « Ben là où est ce que je m'en vais, c'est que je reste sur l'aide sociale jusqu'à temps que je me trouve de quoi, soit un stage, ben pas un stage, une formation ou sinon une job vraiment sérieuse que j'aimerais puis que je voudrais garder là tu sais. Je me suis toujours dit la prochaine job que j'ai je la garde. Que je l'aime ou je l'aime pas, je la garde pareil. »

Quel bilan Louis fait-il du temps passé à SJ ? D'abord, il affirme qu'il a beaucoup apprécié SJ et qu'il le suggère aux gens qu'il connaît. Sur le plan personnel, le projet lui a apporté : « Confiance encore plus en moi. Quand je suis rentré là, j'étais vraiment comme pfft : qu'est ce que je fais, je sais pas quoi faire, aide-moi, tu sais, ou fais-le à ma place, tu sais. J'étais de même quand je suis rentré là. On dirait que j'ai comme plus vieilli, tu sais. » SJ lui aurait donc permis de gagner en maturité. Il croit aussi avoir appris à être « moins sec avec le monde ». On peut toutefois se demander dans quelle mesure le fait d'avoir vécu dans une ressource d'hébergement a contribué à ce résultat. Selon Louis, ce séjour lui a permis d'apprendre la vie autonome : « ils te montrent comment vivre en appartement, en colocs, tout seul, qu'est ce que tu pourras faire, qu'est ce que tu pourras pas faire. Ils te montrent à faire un budget, des affaires comme ça. » Cette expérience vécue pendant SJ, avec le soutien de l'intervenant, a donc aussi eu un impact positif sur le plan personnel

Sur le plan professionnel, SJ lui a permis de mieux comprendre comment se chercher du travail : « Par rapport au marché du travail, ben ça a développé comme le talent que j'avais pour trouver une job. Ben le talent, façon de parler là. Quelles étapes que je pouvais faire pour me trouver un emploi, parce que t'as plusieurs étapes, t'as plusieurs chemins aussi pour arriver à un point. Puis de l'entrevue, pour avoir la job tu sais, certaines affaires de même. Puis comment appeler au téléphone, comment parler avec un tel au téléphone, poser les questions correctement, formuler les questions correctement, des affaires comme ça là. » Ce sont là de précieux acquis pour toute recherche d'emploi éventuelle. Quant aux emplois ou stages obtenus dans le cadre de SJ, même si plusieurs se sont soldés par une mise à pied, ils ont néanmoins permis à Louis d'acquérir une expérience pratique valable : « Oui, j'ai appris plus d'affaires parce que plus que tu travailles, plus tu fais d'heures, plus que t'apprends. Tu sais, j'avais fait des erreurs puis j'apprends en faisant des erreurs, t'apprends en faisant des erreurs. »

SJ a donc permis à Louis de progresser tant sur le plan personnel que professionnel. Cela dit, on sent que Louis est toujours habité par le doute et l'ambivalence face à ses projets professionnels : « T'essaies de faire de quoi, tu veux faire de quoi mais



t'es pas capable, tu sais. C'est comme, ben t'es pas capable, je suis capable oui mais tu sais, t'es pas capable d'arriver au but où est ce que tu veux arriver tu sais. » Les acquis réalisés dans le cadre de SJ sont donc bien réels, mais ils semblent aussi fragiles, à l'image des liens avec des chums de SJ, qui se sont estompés.

L'histoire de Julien est aussi marquée par des difficultés familiales et personnelles durant l'enfance et l'adolescence. Vivant dans une région éloignée, la participation de Julien à SJ va se traduire par un rétablissement personnel au plan de sa santé mentale et de sa situation judiciaire. **Julien, en quête de confiance en soi et en les autres**

#### **Julien, vers la confiance en soi et en les autres**

##### **Julien à son arrivée à SJ**

Julien n'a jamais connu son père. Il est originaire de la région où il est actuellement mais a vécu entre temps durant son enfance dans d'autres régions avec sa mère, qui selon ses dires a beaucoup déménagé. Elle souffre de problèmes de santé mentale et à 13 ans, il a été retiré de son foyer familial pour être placé dans un centre d'accueil, auparavant il avait connu des placements en famille d'accueil. Il était placé en protection parce que sa « mère n'était pas capable de me garder parce qu'il y avait des conflits entre eux et comme elle était extrêmement agressive quand elle décollait moi je décollais aussi ».

Pour lui ces placements et surtout celui de l'âge de 13 ans en centre d'accueil a été vécu comme une « déception par le système ». Il pensait être là pour quelques jours et finalement il est resté trois ans dans ce centre. Il raconte à ce titre, sa bataille avec le système pour retourner dans sa région d'origine alors que sa mère était partie dans une autre province et qu'elle ne donnait plus signe de vie. Une fois dans sa région d'origine, à 15 ans Julien s'est encore battu comme le système de protection juvénile pour obtenir d'être placé chez ses grands parents. Il dit que ce placement ne s'est pas bien passé. « C'est là que je me suis mis à me révolter. Ce qui faisait la différence c'est que j'étais tanné de me faire niaiser. A un moment donné je me suis dit qu'est ce que fais dans un centre d'accueil quand je suis moi en protection de la jeunesse, je ne suis pas supposé être enfermé. On m'a shippé à l'X. J'étais supposé d'aller chez mes grands-parents et pis ça c'est pas passé comme c'était supposé. Ça a pris deux ans avant que je m'en aille chez mes grands parents ». Il arrive donc chez ses grands parents à 16 ans, « la famille, j'ai juste mes grands parents qui restent comme port d'attache ». Avec ces grands-parents, il menait une vie tranquille même s'il décide à cette époque d'arrêter l'école alors qu'il a secondaire 1. Par la suite, il fera des stages notamment dans le cadre de formations professionnelles comme une en mécanique diesel.

A 18 ans, il fait sa première demande d'aide sociale, parce qu'il fallait qu'il se prenne en charge. « Il fallait que je paye mes affaires, le gouvernement ne donnait plus d'argent à mes grands parents, pis avec leur petite pension, ils n'étaient pas capable de me faire vivre non plus. Ils ont été capable de me dépanner un certain temps mais pas tout le temps. Je me suis dépêché de faire mes démarches pis j'ai embarqué sur le BS à 18 ans. Je travaillais en plus à tous les étés en dessous de la

table ». C'est aussi à cette époque qu'il va commencer à commettre des vols notamment des introductions par effraction. Pour ces différents délits, il ira en Cour trois fois et sera condamné à 4 mois avec sursis. Il estime avoir été chanceux de ne pas être allé en prison. Quant au reste, il dit ne pas avoir de gros problèmes de santé « j'ai rien qu'une maladie mentale c'est toute. Je suis bipolaire qu'ils appellent maniaco-dépressif ». Il est suivi par un psychiatre, avec une médication au lithium mais il refuse absolument de prendre des anti-dépresseurs. Au moment de notre rencontre, il a repris sa médication depuis une quinzaine de jours suivant en cela les ordres de justice et les conseils de l'intervenante de SJ.

### **Julien et sa participation à SJ.**

A son arrivée à SJ, il a 20 ans. Il est sorti de l'aide sociale 6 mois pour travailler. Il vient de terminer un emploi déclaré d'été comme journalier dans la construction qu'il n'a pas aimé. Il considère qu'il a été « exploité et sous payé ». Entre ces 18 ans et ces 20 ans, il dit avoir participé à des programmes dans le cadre du Parcours obligatoire. Il a ainsi eu des activités pour la réalisation du CV, fait des stages qui lui ont permis d'obtenir une attestation de capacité de travailler. Il dit avoir bénéficié pour son emploi de cet été d'une subvention salariale. Il travaillait ainsi à moitié en dessous de la table. Il faisait 30 heures déclarées mais bien davantage en réalité. Cet emploi lui a permis d'avoir de l'argent. « C'était dur mais je le faisais. Je faisais de l'argent. Moi j'aime ça travailler parce que l'argent entre, c'est plaisant. Je pouvais ben plus subvenir à mes besoins que me faire payer par le BS, c'est pas fort ça là ». Il habite dans une maison de chambres avec sa blonde et deux autres colocataires dans des conditions de salubrité et d'hygiène particulièrement difficiles, avec un propriétaire alcoolique qu'il tente de sevrer dans une logique d'entraide. Depuis quelques mois, il a découvert l'informatique et internet et passe ses journées sur son ordinateur, apprenant tous les jours davantage. Son rêve d'ailleurs c'est de monter une entreprise d'informatique. Certes au début un peu illégale en gravant et piratant des logiciels mais progressivement, il souhaiterait avoir son entreprise pour faire de l'installation de programmes. Il apprend tout seul car les cours sont trop chers, mais son projet est bien organisé. Il souhaite retravailler l'été en construction de manière déclarée pour avoir droit à l'assurance emploi et par la suite passer l'hiver à réfléchir à son plan d'affaire et continuer sa formation en informatique de manière autodidacte. « Informatique, je vais embarquer dans le tas par moi-même, je vais y aller progressivement, c'est ça que je veux faire à mon rythme. Je suis capable parce qu'il y a plein de programmes que je peux me faire subventionner. Il y a des ressources du gouvernement qui peuvent t'aider pour starter ton entreprise. Il faut juste que tu montes un bon plan. Pis je sais que j'ai un bon projet. Je sais que pour l'hiver j'ai pas grand emploi qui s'offre à moi, L'été par exemple je vais retravailler. Dans deux mois je serai plus sur le BS. Pis là je vais travailler déclaré et après avec le chômage l'hiver prochain je vais monter mon plan ».

Si ces projets riment avec la création d'entreprise, les objectifs de sa participation à SJ étaient différents. A son arrivée et durant sa participation, Julien souhaitait surtout régler ses problèmes de justice. « Ce que moi j'ai entrepris avec eux autres, c'était de plus de m'aider à régler mes problèmes juridiques, à m'aider à me replacer, à voir mon psychologue, mon psychiatre, toute replacer mes affaires dans ma vie tranquillement pas vite. Pis aller mieux. Moi c'est à ça qui m'ont aidé surtout ». Comparant cette participation au parcours obligatoire, Julien indiquera que le fait de ne pas être obligé permet aussi de mieux cerner les vrais besoins, et à te «

montrer ce que c'est une bonne vie, pas à obliger à faire une vie que tu veux pas ». Si ces objectifs étaient principalement le rétablissement personnel, pour Julien ces objectifs ont été atteints notamment parce que l'intervenante du Cje s'est largement occupée de lui et de le lier avec d'autres intervenants. Elle était au centre des liens entre son agent de probation, son psychologue et son psychiatre. D'ailleurs, il vient de reprendre une médication qu'il avait cessé deux ans auparavant. Il résume cette aide en ces termes : « ça m'a aidé à prendre mes cartes d'assurance maladie, elle m'a aidé dans toutes sortes d'affaires, quand pour régler les affaires ça prenait des papiers. Elle m'aidait à trouver l'information et elle me suggérait des options. C'est pas c'était compliqué ces affaires mais ça m'aurait peut être pas tenté. Elle me poussait un peu dans le cul pis ça ça m'aidait. » Il a aussi aimé les activités sur l'agressivité ou sur la reconnaissance de ses forces. « Ça m'a rapporté de mieux me connaître dans le fond parce que pour trouver une job, il faut que tu te connaisses, il faut que tu saches comment tu vas réagir dans telle situation. » Il évoque ainsi en ces termes le travail accompli dans les activités individuelles avec l'intervenante. « Oui, ils m'ont aidé à me restructurer dans ma vie et à me replacer comme il faut. Je peux te dire pourquoi qu'elle a été capable pis pas les autres. Parce qu'elle m'écoutait c'est juste ça, juste ça parce qu'elle m'écoutait, qu'elle me jugeait pas ». Pour lui, cette écoute contraste avec les autres intervenants qu'ils a connu ou qu'ils sont encore autour de lui. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il dit faire confiance à l'intervenante SJ et pas aux autres.

Quant aux activités de groupe qu'il a réalisées durant la période intensive, il dit avoir beaucoup aimé la participation à un projet collectif d'animation de la communauté. « ça c'était cool, c'est du bénévolat et puis on faisait plaisir à du monde. C'est des expériences pis en même temps tu fais connaître ton nom. C'est avantageux. Des fois du monde qui t'ont vu là, tu passes une entrevue pis le gars, il dit « à c'est pas toi qui a fait ça là ? ». C'est juste de même il y a des avantages, il y a le cercle de contacts qui se fait, le réseau. Il a beaucoup moins apprécié les visites d'entreprises qu'ils trouvaient inutiles en termes de contacts. Il a retenu des éléments dans certaines activités comme celle concernant le budget par exemple. Même si pour lui les objectifs n'étaient pas centré sur l'emploi, il dit qu'il aurait aimé participé à des activités et un stage dans une entreprise d'insertion, «où ils te forment et t'aident à trouver une job». Mais il n'a pas été accepté car il avait trop d'expériences selon lui. Il aimerait aussi que les activités soient encore plus personnalisées même s'il estime que c'est difficile de faire un programme pour chaque jeune.

Pour Julien, SJ lui a permis de trouver une accalmie dans sa trajectoire de prendre le temps de se rétablir et dans ce contexte, depuis peu, de faire des projets notamment d'une entreprise. S'il est difficile de prévoir jusqu'où il ira dans ce projet, la manière dont il le pense témoigne là encore d'une vision très individualisante de son insertion. Il est le porteur de son insertion au même titre que depuis sa majorité, il se débrouille tout seul. Pourtant, SJ lui a appris que des adultes pouvaient l'aider, en qui il pouvait avoir confiance. Il mentionnera d'ailleurs que pour son projet d'entreprise, l'intervenante lui a déjà donné de l'information et en plus il sait pouvoir aller lui demander de l'aide quand il veut. SJ a donc finalement permis de rétablir une confiance en soi et en les autres qui peut être le moteur d'une construction de rapports sociaux qui contribuent à l'insertion de l'individu plutôt qu'à sa marginalisation.

L'histoire de **Pascale** est celle d'une jeune fille rebelle qui est passée très rapidement dans la vie adulte en tenant une autonomie avec son conjoint. Elle est actuellement en **quête d'identité** hésitant entre l'adoption du rôle traditionnel de sa mère et celui d'une femme plus moderne qui travaille

### **Pascale, en quête d'identité**

Pascale, avant son arrivée à SJ

Pascale est l'aînée d'une famille de trois enfants. Elle avoue sans ambages que ses parents n'ont pas eu la vie facile avec elle, loin de là : « j'étais vraiment une folle là, une vraie folle. La police est venue me chercher souvent, ça allait vraiment pas jusqu'à tant que je rencontre mon conjoint que j'ai là. ». À neuf ans, elle a « battu » sa mère parce qu'elle ne supportait pas qu'on lui « dise non ». Elle a aussi passé deux mois en centre fermé lorsqu'elle avait quatorze ans. Selon elle, cette expérience difficile a néanmoins été bénéfique : « Ah ça m'a replacé. Quand je suis sortie de là, je l'aimais ma mère. Eh câline (rires). Ah oui. ». Elle affirme maintenant que les choses se sont replacées avec ses parents et qu'elle s'entend « super bien » avec eux. Le père de Pascal est propriétaire d'une petite entreprise, tandis que sa mère est à la maison.

Pascale a rencontré son conjoint lorsqu'elle était en secondaire III. À ce moment là, elle avait des résultats dans la moyenne, même si elle n'était pas très assidue : « J'avais 15, 16 ans ça fait que c'était plus niaiser, écœurer le professeur. Mais ça allait bien par exemple. » Son chum, lui, étudiait aux adultes; il lui aurait dit : « Viens avec moi, tu vas aimer ça, puis tu vas voir, ça va aller plus vite. » Très influençable, elle a non seulement suivi son conseil, mais lorsque son conjoint a décroché, elle en a fait autant. Comme lui, elle s'est dirigée vers le marché du travail. Elle a eu une série de boulots dans des manufactures (textile, bois) et dans des commerces. Souvent, elle n'y restait que quelques jours tant elle « détestait » le travail. Comme elle habitait en appartement avec son chum, il lui fallait néanmoins travailler pour contribuer au revenu familial. Pascale a alors fait une demande à la SR, mais elle a été refusée en raison du revenu de son père.

Assez rapidement, le couple s'est endetté. Les parents de Pascale ne lui apportaient aucune aide, jugeant qu'elle devait apprendre à « se débrouiller toute seule ». Son père lui aurait dit qu'elle pourrait compter sur eux pour la nourriture, mais elle préférait essayer de s'en sortir seule. Durant cette période, le couple était particulièrement isolé. Même les sorties avec les amis étaient compromises : « on s'est dit si on lâcherait les amis, on lâcherait les sorties, peut être qu'on se remettrait drette. ». Évidemment, cette situation ne plaisait guère à Pascale : « on se retrouve tout seuls, puis c'est plate là, c'est tout le temps la routine qui revient. »

La situation financière du couple a continué à se détériorer, si bien que lorsque le conjoint de Pascale a fait sa demande à la SR, le couple était « dans le trou ». Pascale, qui avait accompagné son chum, s'est vu proposée de participer à SJ. Lorsqu'on lui a expliqué le projet, elle était particulièrement enthousiaste : « Puis moi, je voulais au boutte, j'étais comme : Aïe on va rencontrer du monde, on va se faire des amis, on va sortir. On était tout le temps dans notre appartement, ça fait que là, on pouvait sortir. » SJ représentait donc une porte de sortie tant sur le plan

personnel que professionnel. Elle avait alors comme objectif de retourner aux études afin de terminer ses études secondaires afin de pouvoir s'inscrire au DEP en coiffure.

Pendant sa phase intensive, Pascale était très assidue. Elle aimait particulièrement l'atmosphère à SJ : « Parce que c'était comme une deuxième famille, tout le monde se connaissait. Pendant 3 mois on était tous les jours là. Le matin jusque l'après-midi, on faisait des activités, on parlait, on apprenait à se connaître, ça fait qu'un moment donné on était proches de tout le monde. » En plus des activités de groupe, Pascal fait plusieurs stages. Elle a travaillé une journée dans un centre d'esthétique, mais la patronne l'a convaincue que c'était là un domaine difficile, où il y avait peu de débouchés. Elle a aussi fait un stage dans une animalerie et dans une résidence pour personne âgée. Suite à ce dernier stage, Pascale pensait avoir trouvé sa vocation. Elle devait suivre un cours pour devenir préposée aux bénéficiaires, tout en travaillant à la résidence où elle venait d'être embauchée. Au bout d'une journée, cependant, elle s'est rendu compte qu'il lui était trop difficile de s'occuper de personnes en perte d'autonomie et a quitté son emploi.

Pascale a alors envisagé un cours de secrétariat qui lui permettrait de travailler dans l'entreprise de son père. Comme l'agente EQ l'avait avisée que son retour aux études ne pourrait être financé, elle a concentré ses efforts à chercher un emploi à temps partiel. Elle a occupé divers emplois dans le domaine de la vente et de la restauration, mais à chaque fois, elle a quitté ou perdu son emploi. Sa dernière expérience de travail dans un service de restauration rapide a été particulièrement difficile. D'abord, elle travaillait de nuit et se faisait fréquemment importuner par des clients, au point où elle sentait sa sécurité menacée. Ensuite, les rapports avec son patron étaient difficiles. Par exemple, alors qu'elle était en congé pour accident de travail, il exigé qu'elle assure son quart de travail parce qu'il n'avait « personne d'autre ». Le jour où il lui a dit qu'elle « était grosse » et qu'elle gagnerait à maigrir, Pascale a décidé qu'elle en avait assez : « J'ai pris mes affaires puis je suis partie. »

Pascale a très mal vécu ce dernier échec professionnel. Comme c'est elle qui avait quitté son emploi, elle n'avait droit ni au chômage, ni à l'aide sociale. Plus encore, elle éprouvait de sérieux problèmes de couple, au point où elle était retournée habiter chez ses parents. Selon elle, les difficultés financières seraient en grande partie responsables des tensions avec son conjoint. Au moment même où elle se disait qu'elle appellerait son intervenante SJ pour lui demander conseil, celle-ci lui a téléphoné pour prendre des nouvelles : « J'étais contente là, elle en revenait pas elle y tout, elle dit : Ben viens t'en, on va se parler, je vais t'aider, on va trouver de quoi. »

Au moment de l'entretien, Pascale semble avoir retrouvé son optimisme. Ses problèmes de couple semblent réglés, car elle habite de nouveau avec son conjoint. De plus, elle est maintenant déterminée à terminer ses études secondaires afin d'améliorer réellement ses possibilités d'emploi : « là il faut que je retourne à l'école avoir un cours; je suis tannée de changer de job à tous les 3 mois là. » Le fait d'avoir abandonné l'école est d'ailleurs un de ses principaux regrets : « Ah mon dieu que je regrette d'avoir lâché l'école. [...] Parce que toute serait fini là, je serais pas en train de me casser la tête à m'en aller d'un bord puis de l'autre, puis de faire des CV, puis aller les porter. Ça serait fait là, j'aurais toute fini. » Son parcours à SJ lui aura donc permis de prendre conscience du lien étroit entre scolarité et emploi.

Avec l'aide de son agente EQ, Pascale se cherche l'emploi à temps partiel qui lui permettra d'assurer sa subsistance pendant qu'elle termine son secondaire. Elle souhaite travailler dans une boutique d'un centre commercial de la ville. Elle aime le contact avec les gens et se sent valorisée par ce contact. Ses parents, très fiers des nouveaux projets de leur fille, vont la soutenir en assumant les coûts de la nourriture jusqu'à ce qu'elle ait terminé ses études. Quant aux difficultés financières du couple, elles ne sont pas entièrement réglées, mais il y a du progrès.

En ce qui a trait à l'appréciation de SJ, Pascale a adoré SJ au point où elle y retournerait si elle pouvait. Selon elle, c'est « la plus belle chose qui m'est jamais arrivée ». Elle affirme par ailleurs avoir appris à mieux se connaître : « Oui moi je me connaissais pas assez. J'ai su mon caractère, j'ai su que j'étais pas si méchante que ça là. Dans ma tête, j'étais vraiment méchante avec tout ce que j'avais fait avant là, mais je suis motivante, c'est ça qu'ils ont dit. Je suis motivante, puis je suis motivée. [...] Je suis une personne très vivante (rires). Quand on faisait des petits tests, c'est ça tout le temps, tout le temps, tout le temps, je suis motivée. » Selon Pascale, les rencontres avec les intervenants ont aussi participé à ce processus de connaissance de soi. Elle affirme d'ailleurs avoir été agréablement surprise de la relation qui s'est établie avec les intervenants : « je ne pensais pas qu'on pouvait être si proches de ces personnes là. Je ne pensais pas qu'ils pouvaient être là pour nous aider. Moi je pensais que c'était juste des animateurs comme ça là. »

Grâce aux stages, Pascale a pu confronter la perception qu'elle avait d'un métier avec la réalité. Dans plusieurs cas, elle s'est rendue compte que ce type d'emploi n'était vraiment pas pour elle. En ce sens, l'expérience a été positive, même si elle ne sait toujours pas précisément ce qu'elle voudrait faire. En fait, Pascale affirme être ambivalente face au travail en tant que tel, tiraillée entre le désir de travailler et de reproduire le modèle de sa mère : « du côté à ma mère, aucune femme travaille, elle sont toutes mères à la maison. [...] Je vois tout le temps ma mère faire du ménage, rester chez eux, élever ses enfants. Puis je reviens chez nous, puis je fais pareil. J'ai pas d'enfant là, mais je fais du ménage, je fais le souper à mon chum, je fais toute, je suis tout le temps à la maison [...] Dans le fond, je le sais pas ce que je veux. C'est pas ça que je veux. J'aimerais ça rester chez nous, mais je veux travailler, tu sais. Travailler à temps partiel, tiens (rires), pas 40 heures semaine. » SJ aura donc permis à Pascal de se connaître davantage, tant sur le plan personnel que professionnel, mais on sent qu'elle n'a toujours pas trouvé sa voie.

L'histoire de Catherine, est celle d'une jeune fille qui a connu une enfance difficile où elle a dû s'occuper de sa mère malade. Elle est aussi celle d'une femme qui a trouvé sa voie qui capitalise autant sur ses expériences antérieures que sur un cheminement vers une profession dans le cadre de sa participation à SJ.

### **Catherine, vers une insertion réussie**

Catherine, avant son arrivée à SJ

Les parents de Catherine se sont séparés alors qu'elle avait sept ans. Elle a vécu avec sa mère, avec qui elle a toujours été très liée, son frère et sa sœur, tout deux plus âgés qu'elle. Sa mère s'est remariée avec un homme que Catherine n'aimait pas du tout : « Le genre de gars qui vraiment là, il buvait, puis souvent, j'ai mangé une bouteille de bière sur la tête! Il était violent! Il fessait dans les murs! ». Son père, quant à lui, a rencontré une femme qui avait une petite fille de 3 ans. Catherine soutient que les rapports avec cette femme « hypocrite » ont toujours été – et le sont toujours – difficiles : « il y a toujours eu de la jalousie envers nous autres parce qu'on était les propres enfants de papa ». En revanche, elle a une bonne relation avec sa demi-sœur depuis une douzaine d'années.

Le parcours de Catherine est marqué par un élément particulier : la maladie de sa mère. Cette dernière a d'abord eu un cancer au poumon, puis une tumeur au cerveau. Elle a subi plusieurs traitements et opérations, connaissant tantôt des périodes de rémissions, tantôt de sérieuses rechutes. Catherine s'est occupée de sa mère malade pendant six ans, jusqu'à son décès, en février 2000. Elle a d'ailleurs reçu une formation d'aide aux bénéficiaires par le CLSC pour mener à bien cette tâche.

Catherine a toujours éprouvé des difficultés scolaires, mais lorsque sa mère est devenue très malade, elle a décidé d'arrêter l'école. Dans la famille, elle jugeait qu'elle était la mieux placée pour assumer ce rôle, d'une part, parce que son frère et sa sœur étaient plus avancés et réussissaient mieux qu'elle et, d'autre part, parce que de toute façon, elle n'arrivait pas à étudier : « je n'étais plus capable de me concentrer! Oublie ça, je n'étais pas capable, je pensais rien qu'à maman. Concentration zéro. ». Elle avait alors 14 ans, l'âge où « on peut arrêter l'école » et elle était en « Transition III », une année préparatoire avant d'entreprendre le 3<sup>e</sup> secondaire.

Avec les soins que nécessitait sa mère, Catherine avait peu de temps pour le travail rémunéré. Toutefois, pendant toute la durée de son adolescence, elle a travaillé régulièrement avec son père : « c'est que papa était bûcheron, bien il travaillait dans le bois, après ses heures de travail, puis les fins de semaine puis pour me rapprocher de lui, puis être toute seule avec, j'allais faire du bois, fait que j'ai bûché pendant je pense 6 ans... » Catherine affirme qu'elle ne recevait à peu près rien pour ce travail, mais cela lui importait peu. Malgré ses efforts, la relation avec son père n'a jamais évolué. Ce n'est que lorsque sa mère est décédée, toutefois, que Catherine a ressenti le plus durement cette absence de lien avec son père, d'où cette confidence à son chum : « Je me sens orpheline, j'ai l'impression de ne pas avoir de père, de ne jamais avoir eu de père, puis je n'ai plus de mère ».

Catherine a connu son « chum » très tôt : vers quatorze ans. Deux ans plus tard, il a insisté pour qu'ils aillent habiter ensemble, jugeant qu'elle ne vivait que pour s'occuper de sa mère. À 18 ans, Catherine a eu un enfant. Son chum a toujours subvenu à ses besoins pendant qu'elle assistait sa mère dans l'évolution de sa maladie. Ils se sont séparés suite à la mort de sa mère; son petit garçon avait alors deux ans. Catherine avait besoin de se retrouver seule et de se prendre en main, ce

qu'a bien compris son chum : « Il voyait que j'avais besoin d'espace! Il a sacré son camp là. Il a fallu qu'il parte pour que ça me donne un coup de pied dans les fesses. » Catherine mentionne qu'il y avait aussi des tensions liées à la situation financière du couple. La séparation s'est fait dans des conditions favorables pour elle, en ce sens qu'elle a gardé l'appartement, les meubles et qu'ils ont eu un accord à l'amiable sur les droits de visite du père – qui s'est toujours impliqué auprès de son enfant.

Au moment de faire sa demande à la SR, Catherine est donc seule avec son fils. Elle vit difficilement le deuil de sa mère, d'où le sentiment d'être « fatiguée, le moral à terre ». En même temps, elle veut se prendre en main et affirmer son autonomie. Lorsqu'on lui a proposé SJ, elle a hésité parce qu'elle ne voulait pas faire garder son enfant. Elle n'a accepté qu'au moment où on lui a offert de financer le service de garde. Dans ces conditions, elle a jugé que le projet lui serait bénéfique : « Ça va me faire faire de quoi de mes journées! ». Elle a aussi été encouragée en ce sens par sa sœur qui avait fait un projet semblable ailleurs. Son principal objectif était trouver un emploi, une fois qu'elle aurait précisé quel type lui conviendrait.

Catherine garde un bon souvenir de sa phase intensive, même si cette période n'a pas toujours été facile. Elle a apprécié les activités de groupe, même si elle avait peu d'affinité avec les autres participants qu'elle trouvait « fatiguants et bébés ». Elle s'est tout de même liée d'amitié avec un autre participant, lui aussi plus âgé. Elle a aussi fait des MDRE et quelques plateaux de travail. Dans le cadre des rencontres individuelles, elle a entrepris un processus d'orientation afin de cibler le domaine qui lui conviendrait, puis un test de connaissances générales pour établir son niveau scolaire. Rapidement, le domaine des services aux personnes a été identifié : « Moi, c'est d'être proche des gens, soigner les gens, puis écouter les gens. » Avec l'aide des intervenants SJ, elle a alors obtenu un stage comme préposée aux bénéficiaires avec les personnes âgées atteintes d'Alzheimer. Elle a ensuite été embauchée avec une subvention salariale au même endroit. En principe, pour occuper ce genre de poste, il faut avoir complété un cours d'une durée d'un an. Mais en raison de l'expérience qu'avait acquis Catherine auprès de sa mère, la résidence lui a offert le poste, ce dont elle n'est pas peu fière : « moi c'est parce qu'ils se sont basés sur mon expérience avec maman, j'ai eu 7 ans de formation. [...] Fait que moi dans le fond j'avais toute l'expérience voulue ... »

Tout au long du projet SJ, Catherine a bénéficié du soutien du père de son enfant et de sa belle-famille. Elle pouvait aussi compter sur sa sœur pour l'écoute, le soutien et des échanges de gardiennage. Son intervenante SJ l'a aussi encouragée dans les moments où elle doutait : « il y a des fois là que j'étais là ... je ne savais plus! Tu sais, des fois je tombais ... tu sais, ça n'allait pas bien avec mon chum, en réalité je n'étais plus avec! Ça n'allait pas bien dans ma vie pentoute! J'avais le petit! J'avais ... tu sais, c'était quand même récent la mort de maman, fait qu'on avait toujours ... J'avais toujours des phases comme en février tu sais, la journée qu'elle est morte. Fait que tu sais, [l'intervenante], elle était là pour me seconder. »

Au moment de l'entretien, Catherine est « préposée intervenante » depuis un an, poste hybride qui allie les soins aux personnes et l'animation. Elle aime son travail, s'entend bien avec ses collègues, apprécie sa patronne. Évidemment, Catherine doit maintenant concilier famille et travail, ce qui l'oblige tout de même à certains choix et ce, même si son conjoint est très présent. Par exemple, elle n'exclut pas l'idée de



réaliser son rêve de devenir infirmière, mais elle n'envisage pas de retour aux études dans un avenir rapproché. Cela la priverait trop de son fils : « Mon gars, tu sais, il est jeune, puis je n'ai pas le goût de retourner aux études pour ... parce que je le verrais encore bien moins là... »

Sur le plan personnel, elle fréquente à nouveau le père de son enfant, tout en continuant de vivre seule avec son enfant. Elle et son conjoint doivent se marier quelques semaines plus tard. Catherine soutient qu'il est important pour elle d'habiter seule jusqu'à son mariage, car cela lui permet d'affirmer son indépendance et de partir sur de nouvelles bases avec son mari : « Comme ici, c'est chez nous, tout est à mon nom ici, c'est chez nous à moi, tu sais... On se marie, il va venir rester ici, mais il reste que... Je ne sais pas... c'était... Ça va mieux, j'ai mon argent! Je veux dire, on arrive mieux, fait qu'on a rien à se reprocher ni l'un ni l'autre, tu sais ... » En ce sens, SJ lui aura permis d'accéder à l'autonomie en travaillant pour assurer sa subsistance et celle de son fils. Mais surtout, SJ lui a donné la petite poussée nécessaire pour entreprendre ce changement de cap : « Ça m'a fait réaliser qu'il était temps que je me déniaise puis que je travaille là! Sans eux autres, je pense que je n'aurais pas travaillé tout de suite non plus! Parce que c'est comme je te disais, je voulais mais je n'étais pas prête puis ah! Ça ne me tentait pas tout à fait! Tu sais, j'étais bien pareil chez nous! » Le passage de Catherine à SJ aura donc été déterminant, tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

Ces quelques portraits permettent à la fois de rendre compte de la diversité des situations des jeunes avant leur arrivée à SJ mais aussi la diversité de leurs accomplissements durant leur participation. Ces résumés donnent aussi l'occasion de voir comment les enjeux d'insertion que vivent ces jeunes concernent de multiples sphères de leur vie. Dans cette perspective, les voies sur lesquelles ils sont engagés ou desquelles ils tentent de s'éloigner doivent être comprises dans leur globalité.

Cette présentation de quelques figures réalisée, il s'agit maintenant de considérer l'ensemble des jeunes rencontrés en vue de présenter leur profil socio-démographique. Aux variables socio-économiques classiques telles que le sexe, l'âge et le niveau de scolarité, s'ajoutent des données plus sensibles sur le vécu des jeunes, notamment l'histoire familiale ou encore les expériences scolaires. Ce portrait général, s'il ne traduit pas toujours la spécificité de chacun des jeunes, fournit néanmoins plusieurs indications sur leur situation au moment de leur arrivée à SJ. C'est le point de départ incontournable si l'on veut être en mesure de juger de l'impact qu'a eu SJ dans la vie de ces jeunes. Nous montrerons en outre comment notre échantillon présente des caractéristiques similaires avec l'ensemble des jeunes participants à SJ tels que le ministère les présente.

## 2. Le portrait socio-démographique des jeunes rencontrés

### 2.1 Le sexe

La répartition femmes/hommes des jeunes rencontrés se présente comme suit :

**Tableau 1 – Sexe**

|        | Jeunes rencontrés | Ensemble des jeunes SJ* |
|--------|-------------------|-------------------------|
| Femmes | 20 50%            | 42%                     |
| Hommes | 20 50%            | 58%                     |
| Total  | 40 100%           | 100%                    |

\*Chiffres du ministère – jeunes SJ 1<sup>er</sup> nov. 2000 au 30 juin 2002

Notre échantillon de quarante jeunes compte une proportion égale de jeunes femmes et hommes. En comparant ces chiffres avec ceux de l'ensemble de la clientèle SJ, on s'aperçoit que les jeunes femmes sont légèrement surreprésentées. Cet écart est dû à la façon dont nous avons constitué l'échantillon, car nous souhaitons avoir autant de jeunes femmes que de jeunes hommes. Il importe cependant de considérer que la variable sexe ne semble pas faire de différence notable quant à l'arrivée à l'aide sociale puisque il semble y avoir quasiment autant de jeunes filles que de jeunes hommes qui sont des participants à SJ.

### 2.2 L'âge

**Tableau 2 – Âge à l'arrivée à SJ**

|        | 18 ans    | 19 ans    | 20 ans  | 21 ans | Total   |
|--------|-----------|-----------|---------|--------|---------|
| Femmes | 7         | 3         | 8       | 2      | 20      |
| Hommes | 6         | 8         | 6       |        | 20      |
| Total  | 13 32,5 % | 11 27,5 % | 14 35 % | 2 5 %  | 40 100% |

Les jeunes de moins de 21 ans comptent donc pour 95% de l'échantillon, alors que pour l'ensemble des jeunes participants de SJ, ils comptent pour 84,7%. La catégorie des jeunes de 21 à 24 ans est donc sous représentée. Cette sous représentation s'explique par le fait que nos données proviennent principalement de jeunes de l'an 1 avant l'assouplissement à titre d'exception qui accepte des jeunes de plus de 21 ans depuis le 21 juin 2001. Cependant, là encore, notre échantillon respecte la tendance de la population des participants.

## 2.3 La scolarité

Afin de permettre la comparaison avec les données fournies sur l'ensemble des jeunes qui ont participé à SJ, nous utilisons des catégories équivalentes à celles du MESS. En croisant avec la variable sexe, on obtient les résultats suivants :

**Tableau 3 – Scolarité**

|        | Inférieure au<br>sec. III | Sec. III ou IV | Sec. V et<br>plus | Total |
|--------|---------------------------|----------------|-------------------|-------|
| Femmes | 6                         | 6              | 8                 | 20    |
| Hommes | 7                         | 7              | 6                 | 20    |
| Total  | 13 32,5%                  | 13 32,5%       | 14 35%            | 40    |

Les jeunes femmes de notre échantillon sont légèrement plus scolarisées que les jeunes hommes, mais on ne peut parler d'une différence significative contrairement aux données généralement admises qui font état d'une plus grande scolarisation des filles. On remarque qu'environ un tiers des jeunes a une scolarité inférieure au secondaire III. Lorsqu'on sait l'importance que revêt la scolarité dans l'insertion professionnelle, ces chiffres mettent en lumière le défi qu'ont à relever ces jeunes. En effet, le secondaire III est un jalon qui permet d'avoir accès à un DEP et donc à une formation professionnelle. Avec un secondaire V, il est un peu plus facile d'accéder à l'emploi, même si les chiffres du dernier recensement (Statistique Canada, 2001) confirment la faible croissance, soit 5,4%, des professions exigeant un diplôme d'études secondaires. Pour les métiers spécialisés qui requièrent une formation d'apprenti, il y a même une régression de 3,8%. Quant aux professions exigeant un diplôme collégial, elles connaissent une progression inférieure à celle de l'ensemble des emplois, soit 6% contre 9,5%. En fait, ce sont les emplois exigeant une formation universitaire qui ont connu la progression la plus spectaculaire, avec 33%. Les tendances de l'évolution du marché de l'emploi confirment donc le lien étroit entre la scolarité et l'emploi. À ce titre, l'insertion des jeunes de SJ posent des enjeux sur la place de la formation et sur les innovations possibles à mettre en place pour faire en sorte que les jeunes non-diplômés parviennent à décrocher des emplois dans des secteurs en demande notamment les emplois manuels considérant en outre le contexte de la surenchère des niveaux de formation scolaire qui existent pour accéder aux emplois (Gauthier et Mercier, 1994).

Si l'on compare ces données avec l'ensemble des jeunes qui ont participé à SJ, on obtient le tableau suivant :

**Tableau 4 – Scolarité comparée**

|                              | Inférieur<br>au sec. III | Sec. III ou<br>IV | Sec. V et<br>plus | Total |
|------------------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|-------|
| Jeunes rencontrés            | 32,5%                    | 32,5%             | 35%               | 100%  |
| Jeunes – ensemble du Québec* | 35%                      | 39,5%             | 25,5%             | 100%  |

\* Chiffres du ministère – jeunes SJ 1<sup>er</sup> nov 2000 au 30 juin 2002 (calculé à partir des données dont la scolarité est connue, doit 42,4% du nombre total de jeunes)

Par rapport à l'ensemble des jeunes participants du Québec, notre échantillon est un peu plus scolarisé dans la mesure où un tiers environ des jeunes rencontrés ont un secondaire V et plus, contre un quart pour l'ensemble des jeunes de SJ. Il faudra tenir compte de cette différence au moment de soupeser les résultats de SJ dans la mesure où une partie des jeunes de notre échantillon pourrait avoir moins de difficultés d'insertion que les jeunes participants typiques du projet. Notons cependant que cet écart est minime et qu'il résulte principalement du recrutement mené, pour des raisons éthiques, en collaboration avec les intervenants des CJE. Mentionnons en outre que les données du ministère sont parcellaires puisqu'elles ne touchent que 42,4% de la population d'ensemble. À cet égard, toutes les personnes concernées (les CJE, le ministère et notre équipe de recherche) ont eu de la difficulté à connaître avec précision le niveau de scolarité des jeunes parce que ces derniers ont eux-mêmes de la difficulté à le préciser. Nous reviendrons sur ce constat, mais indiquons d'ores et déjà que malgré le fait que la scolarité constitue un enjeu dans l'insertion professionnelle, les données concernant cet indicateur sont donc peu fiables.

## **2.4 L'histoire familiale**

Si un des postulats de SJ était de considérer l'histoire de la pauvreté de la famille des jeunes comme un des éléments légitimant l'intervention pour sortir les jeunes de leur situation personnelle d'aide sociale mais aussi de la situation familiale dans laquelle ils ont grandi, nous avons souhaité élargir cette donnée pour mieux connaître globalement le lien des jeunes avec leur famille. Lors des entretiens, l'histoire familiale de chacun des jeunes a donc été abordée. Ce matériel, très riche, a fourni plusieurs éléments d'information sur ce qu'ont vécu les jeunes durant leur jeunesse. Même s'il est difficile de tracer un portrait clair à partir de tous ces cas particuliers, on peut néanmoins faire quelques constats.

D'abord, les jeunes dont les parents sont toujours ensemble sont minoritaires : ils comptent pour moins du quart de l'échantillon. Plusieurs jeunes ont perdu leur père ou ne l'ont jamais réellement connu, car dans bien des cas, la séparation des parents signifie une rupture avec le père (12 jeunes). Dans certains cas, les jeunes ressentent durement cette absence de lien avec leur père, ce qui n'exclut pas qu'un autre homme puisse jouer ce rôle auprès des jeunes. Bien des jeunes ont vu leur mère se remettre en couple avec un autre homme, qui va même jusqu'à être

considéré comme le « vrai » père par certains ou, à tout le moins, une figure masculine positive.

Mais dans d'autres cas, les liens avec les conjoint-e-s ne sont pas faciles et ceux-ci restent toujours « le chum » ou la « blonde », c'est-à-dire un intrus qui leur est imposé. Le problème est exacerbé lorsque les relations sont nombreuses et/ou qu'elles entraînent des déménagements fréquents. De la même façon, les recompositions familiales peuvent être vécues de façon positive (les jeunes gagnent alors des frères ou sœurs) ou négative (recomposition familiale qui exclut le jeune ou l'expose à la violence physique ou verbale d'un demi-frère, par exemple).

Ces divers changements dans les rapports familiaux ne signifient pas pour autant que les jeunes sont isolés, comme nous le verrons plus loin lorsque nous traiterons du réseau. Une minorité de jeunes ont fait mention d'une relation difficile ou étouffante avec leur mère, par exemple. Inversement, une quinzaine de jeunes a affirmé avoir de bons rapports avec un ou les deux parents. On peut d'ailleurs supposer que ce nombre est légèrement plus élevé, car dans le type d'entretien mené, il y a un fort accent sur le vécu des jeunes. On a donc tendance à faire parler davantage le répondant sur ses problèmes, ce qui laisse parfois dans l'ombre les éléments plus positifs. De plus, d'autres adultes peuvent jouer un rôle significatif auprès de ces jeunes, que ce soit une sœur, un frère, les grands parents ou des membres de la famille élargie.

Ainsi de manière générale, les jeunes rencontrés ont connu une recomposition familiale qui contribue à étendre leur réseau familial dans la mesure où en cas de difficultés de cohabitation avec les nouveaux partenaires de leurs parents, les jeunes peuvent encore compter sur d'autres personnes de la famille. À cet égard, loin d'être isolés, ces jeunes sont relativement entourés d'adultes de leur famille, même si cet entourage n'est pas toujours soutenant. D'ailleurs, pratiquement la moitié des jeunes rencontrés vivaient chez un parent, contre 38% dans la population des participants de SJ. À cet égard, mentionnons qu'à l'instar des autres jeunes dans la plupart des pays occidentaux, les jeunes de SJ paraissent vivre un allongement de la jeunesse qui ralentit notamment leur décohabitation familiale (Doray, 2000; Galland, 1991; Molgat, 1998). À ce titre, même si le réseau familial n'est pas toujours totalement soutenant, il demeure un espace de support matériel sur lequel le jeune peut compter pour vivre.

Dans cette perspective, l'image négative de la famille sur laquelle s'appuyaient les postulats d'origine de PSJ semblent devoir être amenuisés dans la mesure où la famille joue davantage un rôle de support. Toutefois, certains jeunes ont mentionné les difficultés de leurs parents (consommation de drogue ou d'alcool, judiciarisation, problème de santé mentale ou physique notamment), sans nécessairement l'associer à un impact négatif sur leur relation avec ce parent pour rendre des conditions de vie dans lesquelles ils avaient vécu. Mais là encore ces difficultés parentales ne sont pas décrites comme l'explication de la propre situation des jeunes puisqu'ils ne paraissent pas avoir plus de difficultés que les autres jeunes rencontrés.

Constatons que généralement, les jeunes rencontrés font face à leur insertion sociale et professionnelle sans vivre un isolement dans la mesure où la plupart sont encore très largement en contact avec leurs parents. À cet égard, ces jeunes paraissent davantage être dans l'expérience de la transition école/travail que dans les deux autres transitions : famille d'origine/nouvelle famille et la transition résidentielle de chez leurs parents à un logement indépendant. Cette réalité n'est pas surprenante en regard de l'âge des jeunes considérés et de l'évolution de la situation de la jeunesse en général. Cependant, nous verrons que cette réalité des jeunes a des effets sur leur cheminement vers l'autonomie, dans la mesure où la plupart d'entre eux sont aux premières étapes du passage à la vie adulte. À ce titre, les attentes en termes d'insertion doivent être liées tant au plan de l'analyse que de l'intervention à la situation de transition vécue par les jeunes.

## 2.5 L'histoire familiale d'emploi

Nous avons déjà indiqué que SJ visait à briser le lien intergénérationnel de la pauvreté. Par conséquent, nous avons souhaité connaître l'histoire familiale d'emploi pour mieux appréhender le rapport à l'emploi des jeunes. En compilant les données relatives à l'occupation des parents, on obtient le tableau suivant :

**Tableau 5 – Occupation des parents**

| Occupation des parents                                                         |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Deux parents travaillent                                                       | 16 jeunes |
| Un des deux parents travaille, dont...                                         |           |
| - Père travaille, mère au foyer                                                | 8 jeunes  |
| - 1 parent travaille, l'autre parent aide soc. ou alternance travail/aide soc. | 3 jeunes  |
| - mère monoparentale travaille                                                 | 3 jeunes  |
| Père alterne entre travaille et ass.-empl.                                     | 1 jeune   |
| Mère monoparentale à l'aide sociale                                            | 4 jeunes  |
| Deux parents à l'aide sociale                                                  | 3 jeunes  |
| Inconnu pour les deux parents                                                  | 2 jeunes  |
| Total                                                                          | 40 jeunes |

Premier constat : plus de la moitié des jeunes proviennent d'une famille où soit les deux parents travaillent, soit le père travaille et la mère reste à la maison. Trois des jeunes qui avaient un parent à l'aide sociale ou en alternance travail/aide sociale avaient aussi un parent qui travaillait. En fait, il n'y a que 7 jeunes sur 38 (deux inconnus) qui correspondent au modèle ciblé par SJ ; cela représente moins d'un cinquième. En d'autres termes, on ne peut aucunement parler, pour la majorité des jeunes de notre échantillon, de jeunes aux prises avec le lien intergénérationnel de la pauvreté. De manière générale, les jeunes rencontrés ont grandi en voyant leurs parents travailler. La description de l'emploi de leurs parents mais aussi de leur jeunesse en général permet en outre de confirmer qu'ils accordent généralement

une valeur positive à l'emploi et sont plutôt négatifs lorsqu'il est question d'aide sociale y compris lorsque ils ont connu l'expérience de l'aide sociale en tant qu'enfant. Par conséquent, plus que la reproduction d'une certaine culture de la pauvreté, les jeunes rencontrés se heurtent à la difficulté de reproduire le modèle d'emploi salarié et stable de leurs parents dans la mesure où les conditions socio-économiques ont profondément modifié l'état du marché de l'emploi et de ses figures quant aux opportunités d'insertion que connaissent les jeunes (Gauthier, 2000b; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 2001).

Parmi les jeunes qui proviennent d'un milieu « prestataire », deux proviennent d'une famille monoparentale. L'une d'elles a été incitée à faire une demande à la SR par sa mère qui ne voulait pas être la seule pourvoyeuse. Cette démarche a été vécue comme un échec, car la jeune femme ne voulait pas « se mettre sur le BS » comme sa mère. Mais comme elle n'arrivait pas à trouver un travail à la suite d'un déménagement, elle a dû se tourner vers la SR. On est donc loin du portrait des jeunes qui attendent impatiemment leurs dix-huit ans pour toucher eux aussi, leur chèque. Lorsque cette situation survient, il convient de considérer que les jeunes qui arrivent dès leur 18 ans à l'aide sociale sont aussi parmi les jeunes rencontrés les plus isolés qui n'ont d'autre support que cette aide de dernier recours. À ce titre, les enjeux de la sortie des Centre jeunesse à 18 ans comme dans le cas de Julien par exemple, ou les réductions de prestation pour les parents prestataires acceptant de maintenir la cohabitation avec leur enfant sont autant de circonstances qui laissent les jeunes encore plus démunis. Ainsi, le recours à l'aide sociale à la majorité est vécue comme une situation ultime de dernier recours par les jeunes et non pas comme elle peut être présentée parfois comme une situation acceptée et enviée par ces jeunes.

Évidemment, comme nous n'avons pas recueilli de données sur le revenu des parents, il nous est impossible de savoir si ces personnes gagnaient « bien » leur vie. Certains semblent occuper des emplois bien rémunérés, notamment dans des grandes entreprises ou la fonction publique, tandis que d'autres occupent des métiers avec des conditions plus précaires (bûcheron, cuisinier, agent de sécurité). D'autres sont à leur compte dans les domaines de la construction ou de la restauration, mais aussi comme massothérapeute ou gardienne d'enfants. On peut supposer que plusieurs d'entre eux gagnent un revenu moyen ou peu élevé.

La majorité des jeunes rencontrés proviennent donc de milieux familiaux appartenant à la classe défavorisée ou à la classe moyenne. Lorsqu'ils ont connu la pauvreté, ces jeunes retiennent non pas la logique de dépendance au système, mais bien les stratégies de débrouillardise déployées par leurs parents pour faire face à cette situation. Dans ce contexte, le modèle parental est moins celui de l'oisiveté que celui du travail ou de la débrouillardise pour faire face aux difficultés qui ont entraîné une demande d'aide sociale. Seuls quelques jeunes ont vu leurs parents bénéficier de l'aide sociale continuellement ou pendant une grande partie de leur enfance et de leur adolescence. Cette proportion est-elle la même pour l'ensemble

des jeunes de SJ ? En l'absence de données publiques du Ministère sur cet aspect, il nous est impossible de savoir si notre échantillon est représentatif. On peut évidemment s'interroger sur la capacité de SJ à rejoindre la clientèle ciblée à l'origine, soit les jeunes dont les parents sont prestataires de l'aide sociale ou sur le fait que l'enjeu de l'intergénérationnalité constituait davantage une représentation réductrice de la situation des nouveaux demandeurs à l'aide sociale.

## **2.6 Les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur trajectoire de vie**

La reconstitution de l'histoire des jeunes rencontrés a aussi consisté à retracer avec eux les difficultés et les réussites qu'ils associaient à leur trajectoire de vie. Dans cette partie, il s'agit donc d'évoquer ces difficultés, en tentant de montrer comment pour les jeunes elles ont été perçues comme des facteurs contribuant à rendre leur insertion difficile. Les trois quart des jeunes rencontrés ont fait état de difficultés particulières. Distinguons cependant les difficultés de l'enfance liées à la famille ou au jeune, des difficultés de la période de l'adolescence ou de celle précédant l'arrivée à SJ.

Les difficultés de l'enfance concernent le plus souvent des situations de violence familiales (physiques et verbales) mais aussi de séparation qui ont entraîné des déménagements et des ruptures dans le parcours scolaire mais aussi dans le réseau social de ces jeunes. Ainsi pour certains jeunes, ces difficultés de l'enfance (9 jeunes) ont contribué à rendre plus difficile leur enracinement dans leur environnement social. Que ce soit au plan symbolique ou réel, ces jeunes disent avoir vécu une situation d'errance liée à la mobilité de leurs parents. Cette donnée est importante dans la mesure où de nombreuses études témoignent de l'importance de l'attachement et de l'enracinement dès le plus jeune âge pour se constituer une identité et une capacité d'insertion puisque les images sécurisantes sont essentielles au développement psychosocial des enfants (McCain et Mustard, 1999).

Les difficultés de l'adolescence sont parfois en continuité avec celle de l'enfance mais peuvent aussi apparaître à cette période de crise. Mentionnons ici que 12 des jeunes rencontrés ont fait l'objet d'un placement à l'enfance ou à l'adolescence dans le système de protection juvénile soit en centre d'accueil, soit en famille d'accueil. Ce nombre important est à lui seul représentatif des difficultés des jeunes notamment dans la continuité des rapports qu'ils entretiennent avec leurs parents.

Quant aux problèmes de santé, 8 jeunes mentionnent des problèmes de santé physique importants et 14 des problèmes de santé mentale dont 10 jeunes hommes. Ces problèmes vont alors des idéations suicidaires, à des états dépressifs chroniques à des troubles de comportements. Pour les jeunes ces difficultés de santé mentale ont renforcé leurs difficultés relationnelles avec les autres jeunes mais aussi avec le monde des adultes. Finalement, 18 jeunes dont 12 jeunes hommes mentionnent avoir des difficultés de consommation d'alcool et/ou de drogues.



Enfin quelques jeunes ont connu des expériences liées davantage à une logique de survie comme la prostitution, la vie de rue et la judiciarisation.

Au-delà de cette présentation sommaire des difficultés évoquées par les jeunes, il ne s'agit pas ici de faire le cumul des misères de ces jeunes mais bien de montrer comment pour certains, le passage à la vie d'adulte se fait avec un bagage de fragilité sociale et psychologique qui vont rendre plus difficile la confrontation aux difficultés d'insertion. En effet, ces jeunes déjà fragilisés sont encore davantage confrontés à l'autonomie le plus souvent alors même qu'ils devraient recevoir davantage d'aide pour soutenir leur insertion. Dans ce contexte, il importe moins de considérer les difficultés qu'ils ont connues ou qu'ils connaissent encore que de montrer comment ils sont inscrits depuis longtemps ou non dans un processus de vulnérabilisation sociale qui peut rendre plus difficile le passage à la vie adulte conventionnelle. Si les jeunes hommes paraissent avoir connu plus de difficultés, il importe aussi de considérer qu'il ne s'agit pas seulement de rapporter les expériences vécues mais bien aussi de la façon dont ils les ont intégrées dans leur histoire de vie. Certains peuvent avoir vécu de la violence familiale, un placement en centre jeunesse et drogue, mais ils sont prêts à rebondir sur ces difficultés et à aller de l'avant au moment où ils débute SJ, tandis que pour d'autres, ces difficultés sont un véritable boulet dont ils va falloir se débarrasser ou apprivoiser.

## **2.8 Les expériences scolaires**

Comme nous l'avons vu à la section 2.3, deux tiers des jeunes n'ont pas terminé leur secondaire V. Pour ces jeunes, l'école n'a pas été une expérience stimulante ou valorisante. Dans plusieurs cas, les difficultés sont contextuelles : elles sont liées à des problèmes familiaux (la violence, surtout) ou résultent de changements d'école fréquents en raison de déménagements. Quelques jeunes ont aussi effectué leur scolarité dans le cadre de centres jeunesse. Dans d'autres cas, ce sont des problèmes de santé qui ont entraîné des absences plus ou moins prolongées de l'école, avec tout ce que cela peut avoir comme conséquences sur le rendement scolaire. Des problèmes de concentration ont aussi été évoqués par quelques jeunes.

Les jeunes ont aussi attribué leur instabilité ou le décrochage à des raisons plus personnelles. Dans le cas des jeunes hommes, les raisons sont multiples. Certains ont dit accorder peu d'importance à l'école, avoir carrément développé une aversion pour les salles de classe ou encore, être davantage attirés par l'emploi. Quelques-uns ont eu des problèmes avec les autorités scolaires, ce qui a entraîné une suspension ou l'expulsion de l'école. La consommation de drogue ou d'alcool figure aussi parmi les raisons citées et ce, autant pour les jeunes femmes que les jeunes hommes.

On remarque que près du tiers des jeunes ont effectué une ou plusieurs tentatives de retour aux études à l'école des adultes et que cette expérience s'est soldée par un abandon. Dans certains cas, les habitudes de vie sont en cause (la consommation de drogue, notamment), mais il semble que la « formule » y soit elle aussi pour

quelque chose. Quelques jeunes ont aussi affirmé qu'ils n'avaient tout simplement pas assez de défis, d'où leur perte d'intérêt et de motivation.

Enfin, on note aussi que près de la moitié des jeunes qui ont terminé leur secondaire ont abandonné les études collégiales, parfois à la toute fin de leurs études. Trois d'entre eux ont soit été déçus par le cégep, soit se sont désintéressés en cours de route. Deux jeunes femmes ont abandonné faute de moyens financiers. Enfin, une jeune femme qui s'était inscrite dans un collège privé a quitté parce qu'elle avait de la difficulté dans une des matières principales.

## 2.9 L'expérience antérieure de travail

Les données recueillies sur l'expérience antérieure de travail mettent en lumière la diversité des parcours des jeunes :

**Tableau 6 – Expériences antérieures de travail**

| Types d'expérience de travail                               |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| Travail « précaire », temps partiel ou temps plein          | 26 jeunes |
| Programmes d'employabilité (inclut entreprises d'insertion) | 4 jeunes  |
| Travail au noir et/ou autres stratégies de débrouillardise  | 7 jeunes  |
| Travail saisonnier ou emplois d'été                         | 6 jeunes  |
| Stage(s)                                                    | 5 jeunes  |
| Aucune expérience de travail « officiel »                   | 5 jeunes  |
| Autres :                                                    |           |
| - travail discontinu                                        | 1 jeune   |
| - travail dans l'entreprise des parents                     | 3 jeunes  |
| - travail à son compte                                      | 1 jeune   |

Il apparaît clairement qu'une minorité de jeunes (cinq sur quarante) n'ont aucune expérience de travail « officielle ». Tous les autres jeunes ont connu quelque forme de travail, que ce soit à temps partiel ou à temps plein, un emploi d'été ou saisonnier, un stage ou programme d'employabilité, ou encore le travail au noir et/ou autres stratégies de débrouillardise. Évidemment, rares sont ceux qui ont décroché des emplois bien rémunérés, offrant de bonnes conditions de travail et une certaine protection sociale. Le seul jeune qui semble avoir connu ce type d'emploi a été remercié quelques jours avant d'accéder à la permanence.

La grande majorité des jeunes ont donc occupé des emplois précaires, principalement dans les secteurs secondaire (construction, manufacture, usine) ou tertiaire (restauration rapide, entretien ménager, vente, secrétariat). On trouve, par exemple, des boulots tels que : commis d'épicerie ou de dépanneur, laveur de camion de crevettes, caissier/caissière, monteur de tente pour un cirque, commis de

bureau et vendeuse Avon. Les emplois occupés sont donc, pour la plupart, peu payés, peu valorisants et parfois très exigeants physiquement. D'ailleurs, quelques jeunes ont affirmé avoir pris conscience qu'il leur fallait terminer leur secondaire ou se spécialiser afin de cesser d'occuper ce type d'emplois.

Les entretiens ont aussi révélé que la durée des emplois est très variable d'un jeune à l'autre. En fait, les expériences varient de quelques jours à plusieurs mois, voire un an. Certains ont d'ailleurs une éthique du travail développée. Toutefois, pour plusieurs, il semble beaucoup plus facile de trouver un emploi que de le garder. Plusieurs jeunes ont relaté avoir été mis à la porte pour diverses raisons, notamment l'absentéisme, le niveau de productivité trop bas ou un licenciement économique. Certains jeunes ont aussi quitté volontairement leur emploi, parfois « sur un coup de tête », surtout en raison de la nature du travail ou des conditions, ou encore à cause d'une mésentente avec leur employeur. Dans certains cas, surtout en région, les jeunes s'inscrivent dans une dynamique saisonnière : ils cherchent du travail saisonnier qui leur permettra d'être admissible à l'assurance-emploi.

On voit donc que la plupart des jeunes rencontrés ont travaillé, que ce soit pour assurer leur subsistance, contribuer au revenu familial ou avoir un peu d'argent personnel. Mais comme ces boulots sont souvent peu intéressants tant du point de vue de la tâche, du salaire ou des conditions, ils permettent rarement une insertion sociale et professionnelle à long terme.

## **2.10 Les conditions de vie**

Qu'en est-il des conditions de vie des jeunes au moment où ils sont référés à SJ ? Évidemment, s'ils ont eu recours à la SR, c'est bien qu'ils avaient besoin de soutien pour subvenir à leurs besoins. Mais cet état de fait ne révèle ni l'ampleur des besoins, ni comment cette précarité est vécue par chacun des jeunes.

Certains jeunes ont connu des conditions très difficiles, allant jusqu'à mendier pour assurer leur subsistance. Ce sont surtout les jeunes « autonomes », c'est-à-dire ceux qui habitent en logement ou en chambre, qui éprouvent les plus grandes difficultés. Ils comptent pour plus de la moitié des jeunes rencontrés et leurs propos mettent bien en lumière le lien étroit entre conditions de vie et réseau social. De ce nombre, un peu moins de la moitié vivent en colocation ou avec un-e conjoint-e ou un ex-conjoint. La vie en colocation semble d'ailleurs être un des mécanismes de survie des jeunes rencontrés. Elle leur permet non seulement de partager les coûts du loyer, mais aussi de réduire d'autres dépenses telles que la nourriture, le chauffage, etc. Évidemment, ces jeunes étaient sujets à la pénalité pour partage de loyer (abolie en 2003). Quelques jeunes ont aussi développé des réseaux d'échanges et de troc, ce qui leur permet d'obtenir les denrées dont ils ont besoin. Le fait d'avoir connu des périodes de pauvreté durant leur enfance n'est pas étranger à cette dynamique de débrouillardise, comme nous l'avons déjà précisé.

Parmi les jeunes rencontrés, bon nombre (17) bénéficient du soutien de leur famille, que ce soit les parents, la fratrie, la famille élargie ou le conjoint. À quelques exception près, lorsque les parents sont présents, ils assument les coûts de l'hébergement ou de la nourriture, le plus souvent les deux (pour 12 jeunes). Rares sont les jeunes qui nous ont fait mention de l'obligation de payer une pension à leurs parents. Le soutien accordé matériel et/ou financier accordé à ces jeunes est donc important.

## **2.11 Le réseau social**

La qualité du réseau social varie beaucoup chez les jeunes que nous avons rencontrés. Comme nous l'avons vu plus haut, un certain nombre (18) peuvent compter sur leurs parents pour l'hébergement et/ou la nourriture. Dans certains cas (5), le soutien est purement financier. Enfin, le reste des jeunes (17) n'ont aucun soutien matériel de leurs parents. Quelques jeunes femmes peuvent toutefois confier leur enfant à leurs parents lorsqu'elles ont à sortir. Enfin, certains jeunes ont évoqué d'autres personnes significatives : des frères, des sœurs, des oncles, des tantes ou les grands-parents. Enfin, le conjoint ou même l'ex-conjoint est un soutien dans le cas de trois jeunes femmes.

Évidemment, le soutien matériel n'est pas la seule façon d'être présent. L'écoute, l'empathie, les encouragements et le soutien moral peuvent être tout aussi importants. Sur ce plan, les jeunes ont été moins loquaces.

En ce qui a trait aux amitiés, plus de la moitié des jeunes rencontrés affirment avoir un bon réseau d'ami-e-s. Toutefois, cette donnée n'a pu être systématiquement confirmée ou infirmée par une autre source (l'intervenant du CJE, par exemple). Il est donc difficile de tirer des conclusions en s'appuyant sur les données recueillies. Notons toutefois que quelques jeunes ont avoué se sentir isolés malgré les amis, surtout en regard des problématiques qu'ils ont vécues. De plus, certains intervenants ont fait mention de l'influence négative qu'avaient parfois les amis sur le comportement des jeunes (consommation de drogues, notamment).

## **Conclusion**

Les données présentées fournissent plusieurs indications sur la situation des jeunes à leur arrivée à SJ. Rappelons d'abord que les jeunes que nous avons rencontrés ne sont pas très différents de l'ensemble des jeunes de SJ, si l'on se fie aux caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la scolarité et le type de résidence. Certes, notre échantillon présente un nombre un peu plus élevé de jeunes femmes et de jeunes plus scolarisés, particularité dont il nous faudra tenir compte au moment de discuter des résultats obtenus. On note par ailleurs que peu de jeunes correspondent au modèle ciblé à l'origine par SJ, soit des jeunes dont les parents sont prestataires de l'aide sociale.

Bien que les parcours des jeunes soient très diversifiés, on note certaines constantes. Sur le plan de l'histoire familiale, par exemple, les jeunes sont nombreux à avoir vécu la séparation ou le divorce de leurs parents. De la même façon, trois quart des jeunes ont connu une ou plusieurs problématiques particulières, notamment la violence familiale, les problèmes de santé mentale ou la consommation de drogues. Le cheminement scolaire des jeunes est aussi marqué par de nombreuses difficultés, souvent apparues très tôt. Même s'il n'y a pas toujours un lien de cause à effet entre tous ces éléments, il n'en reste pas moins que ces expériences de vie ont un impact sur le parcours des jeunes. Dans plusieurs cas, le fait de connaître des difficultés a contribué à développer les capacités de résilience des jeunes. Mais l'on ne peut oublier que certaines expériences pèsent lourd lorsque vient le temps de chercher un travail, comme c'est le cas de la judiciarisation, par exemple. Les jeunes rencontrés ont donc un fort potentiel, mais ils font face à des défis tout aussi importants.

On remarque par ailleurs que dans le passage vers la vie adulte, certains jeunes sont plus avancés que d'autres : plus de la moitié des jeunes ont quitté le domicile familial. Leurs conditions de vie sont d'ailleurs plus difficiles que celles des jeunes qui habitent chez leur(s) parent(s) et qui sont, dans bien des cas, logés et nourris. Ce dernier élément amène d'ailleurs à réfléchir sur la place et au rôle de la famille dans l'insertion sociale et professionnelle. Il semble que les parents des jeunes rencontrés jouent un rôle plutôt utilitaire, c'est à dire qui se borne au soutien financier. Dans l'ensemble, les parents ne semblent pas faciliter l'entrée dans la sphère professionnelle et ce, même si la majorité d'entre eux travaillent. Rares sont les jeunes qui ont dit avoir été recommandé par un parent à un employeur potentiel, par exemple. Quelques jeunes ont bien travaillé dans l'entreprise familiale, mais la majorité ont trouvé leurs emplois seul. Ainsi, même si ces jeunes ne proviennent pas d'un milieu qui a connu l'aide sociale, ils bénéficient pas pour autant de l'expérience et des contacts professionnels de leurs parents.



## **CHAPITRE 5 : LES EFFETS DE LA PARTICIPATION A SOLIDARITE JEUNESSE SUR LA TRAJECTOIRE DES JEUNES**

Considérant le cadre évaluatif de cette recherche mais aussi l'analyse compréhensive de l'insertion socioprofessionnelle, il importe donc maintenant d'expliquer en termes de processus, comment l'intervention de SJ a alimenté ou non des changements dans la trajectoire des jeunes participants en s'intéressant notamment aux démarches entreprises ou non par les jeunes.

Mentionnons ici qu'il ne s'agit pas d'une mesure standardisée des effets à partir d'une étude longitudinale à deux mesures avant et après qui évalue directement les effets à court, moyen terme. Cette évaluation est réalisée par l'équipe de recherche de l'Université de Laval dirigée par G. Fournier. Notre évaluation porte sur les dynamiques en terme de résultats et d'effets obtenus tels qu'évoqués par les jeunes, et les intervenants au moment des entrevues. Il s'agit donc de récits rétrospectifs sur une intervention pour considérer du point de vue des acteurs, ce qu'a produit cette intervention. L'analyse des trajectoires a alors consisté à comparer la situation avant SJ et pendant SJ sur plusieurs dimensions : formation, emploi, famille, conditions de vie, réseau, problématique, logement. Par la suite, l'analyse a intégré les actions et les sens attribués par les acteurs aux changements ou non émergents dans les différentes dimensions précitées.

L'analyse des effets de SJ sur les jeunes rencontrés lors de nos entrevues à partir de leurs trajectoires dans une compréhension du processus d'insertion vécu dans les différents territoires d'intervention pose cependant encore un certain nombre de défis méthodologiques et analytiques :

- il importe de considérer que la plupart des jeunes se situent dans une trajectoire en mouvement et qu'il est donc difficile de circonscrire un résultat obtenu;
- les contextes locaux de l'intervention peuvent très largement influencer les effets de l'intervention SJ;
- les contextes locaux de l'emploi et de la formation constituent aussi un facteur externe qui peut influencer les résultats des jeunes.

Ces mises en garde effectuées, nous pouvons maintenant évoquer les effets de SJ.

L'analyse des trajectoires des différents jeunes a permis de dégager différents constats.

Dans un premier temps, nous tracerons trois parcours typiques que les jeunes de SJ ont empruntés ou souhaités emprunter. Dans cette perspective, il s'agit de considérer comment des jeunes s'orientent vers tel ou tel objectif d'insertion ou comment l'intervention les conduit vers tel ou tel objectif d'intervention. Nous distinguerons ainsi trois parcours idéaux-typiques : le parcours vers l'emploi, le parcours vers la formation, le parcours vers un rétablissement personnel de sa santé ou de sa situation sociale. Ces trois parcours correspondent le plus souvent à des objectifs d'intervention et au plan d'action des jeunes, décrivant alors le résultat



attendu de la participation à SJ. Il importe de mentionner que ces parcours sont largement des parcours idéaux typiques, dans la mesure où ils postulent une trajectoire d'insertion linéaire, alors même que nos données et les écrits scientifiques sur la jeunesse démontrent l'allongement de la jeunesse et comment les transitions vers la vie adulte sont maintenant beaucoup plus complexes, défragmentées et déstandardisées, d'autant plus lorsque les jeunes connaissent des difficultés durant leur enfance (European Group for Integrated Social Research (EGRIS), 2001; Galland, 1991; Gauthier, 2000b). Dans ce contexte, l'évaluation des effets de SJ vise davantage à rendre compte des démarches réalisées par les jeunes plutôt que strictement sur les résultats obtenus.

A cet égard, nous montrerons, dans un deuxième temps, les oscillations, les bifurcations et transitions entre les différents parcours que les jeunes ont réalisés; cela témoigne de la mobilité et de l'instabilité des parcours dans une dynamique où le suivi de la trajectoire tient davantage du yoyo que d'un parcours linéaire, qui demeure l'exception. Cette analyse permettra en outre de rendre compte du fait que l'enjeu décisif SJ est le maintien des acquis ou la maîtrise des transitions pour éviter que le retour ou l'arrivée à l'aide sociale ne se traduise pour le jeune comme un échec de sa participation SJ. Il s'agit donc de considérer en effet, le mouvement et la mobilité du jeune, notamment en regard de ses possibilités, de ses ressources et de ses contraintes quant à son insertion, en s'intéressant aux lignes de bifurcations et aux enjeux de durabilité de la situation.

Dans un troisième temps, nous évoquerons les différentes figures du rôle de SJ dans la trajectoire des jeunes rencontrés à partir du point de vue des acteurs.

## **1. Les grands types de parcours dans SJ**

Le but de cette section est d'évaluer vers où et vers quoi les jeunes rencontrés ont été conduits en participant à SJ. Nous avons dégagé trois grands types de parcours qui correspondent aux objectifs d'intervention que les jeunes comme les intervenants ont souhaité mettre de l'avant à titre de changement ou de démarche dans la trajectoire de vie des jeunes :

- 1) parcours vers l'emploi<sup>22</sup>
- 2) parcours vers un retour aux études
- 3) parcours vers un rétablissement personnel (santé, justice...)

---

<sup>22</sup> L'idée d'un parcours vers ... rend compte de la logique processuelle dans laquelle doit être comprise les démarches des jeunes; et d'autre part des gains peuvent être de différente nature à différentes étapes. Il s'agit donc ici de suivre les jeunes pour noter les effets de leur participation à SJ sur leur trajectoire de manière rétrospective.

## **1.1 Le parcours vers l'emploi**

Comme nous avons pu l'évoquer dans le chapitre sur l'intervention, un des axes principaux d'intervention consiste pour les intervenants à travailler sur la dynamique d'insertion professionnelle et vise donc à conduire le jeune vers un emploi. Cette traduction de l'intervention de SJ autour de la sphère du travail est de manière générale la mise en œuvre la plus courante de SJ, tant entre les différents territoires d'application qu'en regard des trajectoires des jeunes rencontrés. Nous ne reviendrons pas ici sur les outils d'intervention utilisés dans le cadre de ces objectifs d'insertion professionnelle comme nous l'avons présenté dans le chapitre sur l'intervention.

Nous souhaitons simplement retenir que ce parcours se divise en plusieurs étapes :

- 1) **Préparer le jeune à l'emploi** à l'interne, dans le cadre de la période intensive le plus souvent. A cette étape, l'intervention vise à aider le jeune dans la rédaction de son cv, à le soutenir dans la définition de ses intérêts professionnels, à lui faire connaître le marché de l'emploi et les techniques de recherche d'emploi.
- 2) **Soutenir le jeune dans son arrivée en emploi.** Il s'agit dans cette étape de favoriser l'arrivée du jeune dans l'entreprise, tantôt en lui expliquant l'emploi, tantôt en lien avec l'entrepreneur pour expliquer la situation du jeune.
- 3) **Suivre le jeune dans son maintien en emploi.** Il s'agit dans cette étape de favoriser le maintien du jeune en emploi soit en supportant la résolution des difficultés qu'il peut rencontrer, notamment dans ses relations de travail avec l'employeur, soit en soutenant le retour vers un emploi en cas de fin de contrat du premier emploi trouvé durant SJ. Il s'agit donc dans cette étape d'assurer une continuité dans le parcours du jeune dans son insertion professionnelle.

Nous verrons cependant que ces trois étapes ne sont pas toujours aussi développées dans les différents terrains ou dans les différents parcours des jeunes. L'analyse ne vise pas ici à décrire le contenu de chacune de ces étapes mais bien de montrer jusqu'où et dans quel contexte et cadre les jeunes parviennent à réaliser l'ensemble du parcours vers l'emploi.

### **1.1.1 Préparer le jeune vers l'emploi**

Si les 40 jeunes rencontrés ont connu cette étape d'intervention dans la mesure où tous ont bénéficié d'une préparation à l'emploi, seulement 9 sont encore engagés travaillent à temps plein ou partiel au moment de l'entrevue. Seize jeunes ont cependant eu des expériences de travail durant SJ même si près de la moitié souhaitaient se trouver un emploi.

Cette préparation à l'emploi se décompose cependant en différentes sphères : les techniques de recherche d'emploi, le travail d'orientation professionnelle, la

découverte du marché du travail et les stages et plateaux de travail. Il s'agit ici d'évaluer quels sont les acquis des jeunes par rapport aux différentes activités qu'ils ont pu réaliser dans le cadre de leur préparation à l'emploi, sans pour autant décrire ces activités dans la mesure où elles l'ont été antérieurement.

#### *1.1.1.1 Les techniques de recherche d'emploi*

Dans le cadre de ces activités, il s'agissait d'outiller les jeunes pour qu'ils améliorent leur recherche d'emploi, soit dans un avenir rapproché, soit ultérieurement. Ces activités visaient alors la réalisation du curriculum vitae et la démarche de recherche d'emploi en elle-même. Plusieurs des jeunes rencontrés nous ont mentionné que dans le cadre de ces activités, ils ont eu le sentiment d'apprendre, notamment en améliorant la présentation de leur curriculum vitae ou même la présentation de soi auprès d'employeurs potentiels. Cette formation leur apparaissait donc utile et pertinente tant pour les jeunes qui avaient déjà des expériences professionnelles que ceux qui n'en avaient pas.

Pour les jeunes qui avaient déjà des expériences de travail, ces activités leur ont permis d'apprendre à valoriser leurs compétences et leurs acquis pour aller chercher de nouveaux emplois. Pour les autres, ces activités ont eu pour conséquence de leur montrer et souvent de les entraîner à ces démarches de recherche d'emploi. A ce titre, ces activités ont eu leur importance pour dédramatiser et diminuer leurs inquiétudes face à la recherche d'emploi. Parfois, ces activités donnaient lieu à un entraînement à une entrevue de sélection. Dans ce contexte, les jeunes disent avoir beaucoup appris de ces entraînements, notamment en maîtrisant davantage ce qu'il fallait dire ou ne pas dire, la manière dont il fallait se présenter mais aussi en diminuant le stress lié à une première entrevue. Pour certains, cette préparation a été décisive pour franchir l'obstacle d'une entrevue de sélection. D'autres n'ont pas aimé cette activité mais dans ces situations, ils peuvent cependant mentionner avoir retenu des éléments. Pour dédramatiser cette étape, un des terrains étudiés a produit avec les participants de SJ un vidéo présentant de manière réaliste et humoristique cette étape cruciale de la recherche d'emploi. Au-delà de cette activité inscrite dans une logique de projet collectif réalisé dans le cadre de SJ, ce vidéo est devenu un outil qui permet, pour ce CJE et d'autres, de montrer comment se déroule la recherche d'emploi à partir du point de vue de pairs qui ont eu à réaliser cette démarche.

Mentionnons finalement que dans le cadre de cette préparation, l'accès à du matériel informatique, à l'Internet mais aussi aux banques d'emploi fournis par le CJE avec un accompagnement réalisé dans le cadre d'activités de groupe ou individuelles a fourni l'opportunité pour certains jeunes de se familiariser avec les nouvelles technologies associées à la recherche d'emploi. Comme ce sont des jeunes qui vivent dans des conditions de pauvreté plus ou moins importantes, les nouvelles technologies demeurent aussi un obstacle à la recherche d'emploi dans la mesure où ils sont peu ou pas familiarisés avec ces outils.

Quelque que soit l'issue de ces activités (engagement dans un parcours vers l'emploi ou non), il n'en demeure pas moins que les acquis réalisés dans ces activités demeurent et pourront être utilisés par les jeunes, notamment en leur permettant de fréquenter le CJE au-delà de leur participation à SJ et d'être déjà familiarisés avec ces outils et ces techniques de recherche d'emploi.

Pour autant, la plupart des jeunes retiennent l'idée de cette préparation comme celle d'un outil supplémentaire qu'ils ont acquis. Il importe que les intervenants renforcent l'idée que la recherche d'emploi ne consiste pas simplement en l'amélioration de connaissances techniques sur l'art de faire un CV, car s'il s'agit d'une condition indispensable, elle est loin d'être suffisante pour décrocher un emploi.

***Recommandation :***

***-Placer la formation sur les techniques de recherche d'emploi dans une dynamique qui soutient les jeunes vers l'action.***

***1.1.1.2 Le travail d'orientation professionnelle***

Ces activités d'orientation professionnelle dépendaient parfois directement des intervenants de SJ, tantôt de ressources du CJE/OJ, tantôt de ressources d'EQ. Le travail d'orientation professionnelle est étudié ici en profondeur même s'il conduit à une inscription dans un parcours vers l'emploi ou vers les études dans la mesure où le choix du parcours peut être un résultat de ce travail. En outre, les parcours vers les études sont indirectement liés à un emploi dans la mesure où il assure une formation vers un métier.

Pour plusieurs jeunes, la préparation à l'emploi coïncidait aussi avec la nécessité de s'interroger sur ses intérêts professionnels. Les jeunes qui ont bénéficié d'une démarche structurée d'orientation professionnelle se distinguaient en deux grands groupes : d'une part, les jeunes qui n'avaient aucune idée de leurs intérêts professionnels et d'autre part, des jeunes qui, avait une idée plus ou moins précise.

Pour le premier groupe de jeunes, ce travail d'orientation professionnelle a eu pour effet le plus souvent d'apprendre à mieux se connaître et donc à mieux structurer leur préparation vers une première expérience de travail ou de stage. Dans cette logique, l'orientation a visé le plus souvent à définir des champs d'activités dans lesquels le jeune pourrait rechercher une formation ou un emploi en raison de ses qualités, de ses intérêts, de ses potentialités mais aussi de l'état du marché du travail dans les domaines recherchés. Cette dynamique s'inscrivait le plus souvent dans une logique de découverte mais aussi de confrontation à la réalité. Cette confrontation à la réalité avait le plus souvent comme effet de rendre réaliste les emplois ou les formations recherchées compte tenu du niveau d'études, du marché du travail. Si ce travail sur les attentes et les projets des jeunes pour les rendre réalistes s'inscrit dans une logique d'accompagnement pour éviter aux jeunes de

trop grandes déceptions, il n'en demeure pas moins qu'il peut être perçu dans certain cas, comme une exigence d'un certain renoncement à un avenir professionnel désiré.

Nous verrons ultérieurement que ce premier travail d'orientation professionnelle pour ces jeunes n'est qu'une étape dans le processus d'orientation. Il vise le plus souvent à définir une liste de domaines d'activités à expérimenter. A cet égard, les oscillations des jeunes de ce groupe d'un domaine à un autre sont nombreuses. Liée à la dynamique de la découverte, cette orientation n'aboutit pas toujours immédiatement. Elle s'inscrit au contraire dans un processus où le jeune est conduit progressivement, en expérimentant, à cerner davantage son orientation. D'ailleurs, ces oscillations ne sont pas très différentes de celles de la majorité des jeunes de cet âge.

A cette étape, les jeunes rencontrés ont le plus souvent défini qu'ils voulaient avoir un emploi manuel, un emploi en contact avec le public, un emploi en contact avec les enfants, un emploi en contact avec les animaux, un emploi d'aidant. Dans ce contexte, les jeunes ont établi de manière générale leurs champs d'intérêts professionnels.

Pour le deuxième groupe de jeune, le travail d'orientation vise davantage à cibler des emplois ou des formations dans un domaine particulier. Ce ciblage plus précis se révèle parfois dans le plan d'action qui indique non pas « chercher un emploi ou une formation », mais bien tel type d'emploi ou tel type de formation. Là encore, le travail sur le réalisme demeure dans la dynamique d'accompagnement, notamment en regard des mesures de soutien financier dont le jeune pourrait bénéficier. Pour les jeunes, ce travail d'orientation permet de définir un parcours vers un emploi en ciblant tantôt des formations, tantôt des employeurs qui leur permettront de concrétiser leur projet d'insertion professionnelle. Pour ce groupe de jeunes, cette activité porte donc davantage sur une logique d'orientation professionnelle que sur une logique d'orientation générale, comme dans le premier groupe. Cependant, là encore, même si les jeunes paraissent davantage cerner leur champ d'intérêt, les changements peuvent être encore nombreux. Le processus d'orientation dans lequel ces jeunes sont engagés est certes plus spécifique, mais il demeure encore fragile dans la mesure où l'accès à des formations ou l'arrivée sur le marché du travail peuvent être difficiles. Pourtant, parmi les jeunes rencontrés, chaque fois qu'un jeune avait un intérêt professionnel précis, ses réalisations correspondaient à ce dernier durant SJ, que ce soit vers l'emploi ou la formation. Dans ce contexte, même s'il s'agit d'une minorité de jeunes pour qui le travail d'orientation a débouché sur une intervention et un accompagnement dans le domaine précis ciblé par le jeune. Dans ces situations, ces jeunes se sont maintenus dans leurs emplois. Pourtant, parmi les jeunes rencontrés chaque fois qu'un jeune avait un intérêt professionnel précis, les démarches ou réalisations entreprises correspondant à ce dernier, que ce soit en direction d'un emploi ou d'une formation. Dans ce contexte, même s'il s'agit d'une minorité de jeunes, le travail d'orientation a alimenté l'intervention et l'accompagnement dans un domaine précis qu'il avait ciblé. Il

importe à cet égard de considérer l'importance d'évaluer où en est le jeune en termes d'exploration de soi et de ses intérêts pour bâtir des attentes et des résultats adaptés.

***Recommandation :***

***-Assurer la continuité dans l'intervention en faisant en sorte que le travail d'orientation soit une étape dans une démarche d'insertion professionnelle.***

Finalement, nous constatons qu'au-delà d'une intervention visant directement l'orientation, la plupart des activités organisées dans le cadre de SJ ont des effets indirects sur l'orientation des jeunes en leur permettant de mieux se connaître et de se découvrir. Cependant, là encore, plus qu'un état auquel on parvient en sachant précisément ce que l'on souhaite, les besoins en orientation des jeunes participants à SJ exigent de comprendre la réponse d'intervention dans le cadre d'un processus où le jeune peut progressivement expérimenter et se construire une identité sociale tout comme une identité professionnelle.

En effet, savoir où se situe le jeune constitue très certainement une clé de l'intervention en insertion des jeunes dans la mesure où il permet de reconnaître la nécessité d'inscrire ces jeunes dans une démarche comprise comme un cadre d'aller et retours où le jeune apprend à se connaître et à se construire au plan identitaire (Dubar, 2000). Comme il s'agit de jeunes qui pour la plupart ont connu des difficultés à l'école, l'enjeu de s'inscrire dans une logique de savoir expérientiel vient déplacer le processus d'apprentissage. Dans la dynamique du savoir expérientiel, l'action précède le savoir et la réflexion, plutôt que l'inverse. En d'autres temps, ces jeunes auraient appris un métier "sur le tas" dans un cadre d'emplois facilitant le compagnonnage. Ce cadre d'apprentissage est de moins en moins présent dans nos sociétés modernes alors même qu'il y a de nombreux jeunes qui ne parviennent pas à s'intégrer dans le modèle d'un apprentissage scolaire conventionnel d'une part, et que des secteurs d'emploi (notamment les emplois manuels) faisant davantage appel à ce savoir expérientiel sont en panne de main d'œuvre, d'autre part. Dans ses principes d'action, SJ pourrait être l'occasion de renforcer ces savoirs en suivant des démarches, les apprentissages et les réalisations de ces jeunes

Dans cette perspective, le PSJ devrait se traduire comme une occasion permettant de faciliter des nouveaux cadres de référence et modèles de formation qui s'appuieraient davantage sur des stratégies innovantes de formation faisant appel à l'expérimentation. Les intervenants de SJ pourraient alors jouer une partie de ce rôle en accompagnant le jeune dans ses expériences pour faciliter ce va et vient entre action et réflexion sur soi. Dans cette logique, l'orientation ne doit pas être analysée en termes de résultats, mais bien davantage en terme de soutien d'un processus d'expérimentation qui doit permettre aux jeunes d'apprendre à se connaître et à s'insérer durablement.

### *1.1.1.3 La découverte du marché du travail*

Si les deux premières activités décrites ciblaient directement le jeune, ses habiletés et ses potentialités, la troisième activité dans la préparation vers l'emploi consiste à organiser la découverte du marché du travail. Cette activité peut prendre différentes formes telles que des visites d'entreprises ou des conférences sur les conditions de travail, les droits et obligations des travailleurs et le marché de l'emploi. Ces activités ne sont pas présentes dans tous les terrains étudiés.

Considérant qu'un des postulats initiaux du projet pilote de SJ était de s'adresser à des jeunes dont les parents étaient sur l'assistance-emploi ou des jeunes sans expérience de travail, ces activités prenaient tout leur sens dans cette logique de découverte mais aussi de socialisation à la valeur du travail dans notre société. La représentation d'une jeunesse sans lien avec le travail et sa valeur se lit dans les postulats sur les enjeux de l'intergénérationnalité de la pauvreté des jeunes demandeurs de l'aide sociale. Cependant, comme nous avons pu déjà l'évoquer dans le chapitre précédent, cette situation est profondément réductrice des jeunes rencontrés, puisque la très grande majorité ont eu des parents qui travaillaient et ont eux-mêmes eu des expériences de travail antérieures à SJ. Dès lors, la pertinence de ces activités demeure incertaine pour plusieurs jeunes.

Pourtant, moins que la découverte de l'univers de travail, ces visites permettent de partir à la découverte de l'économie locale et de ses entreprises et à ce titre, de nombreux jeunes qui ont effectué des visites dans des entreprises nous ont dit avoir appris sur leur région. Mentionnons que ces visites n'ont ni permis de préciser une orientation professionnelle ni créer une opportunité d'embauche. En outre, de nombreux jeunes rencontrés avaient, dans leur cursus scolaire, été inscrits dans des cheminements particuliers à vocation professionnelle qui organisent des stages et des visites un peu similaires du point de vue des jeunes.

Quant aux conférences sur les droits, si elles sont utiles en termes de connaissance, elles ne permettent pas aux jeunes d'acquérir une sensibilité particulière aux droits et obligations des travailleurs, voire un regard critique sur ceux-ci.

Mais, au-delà de ces visites et conférences, la préparation à l'emploi s'articule dans certains terrains étudiés autour de stages et de participation à des plateaux de travail. La découverte du marché du travail peut être plus qu'une découverte du travail, mais aussi une foire aux possibilités d'emplois locaux dans une logique de réseautage et de soutien. En établissant par exemple des visites de jeunes de SJ chez des nouveaux employeurs en vue d'accompagner leurs démarches individuelles et de rendre compte du soutien qu'offre le CJE ou un autre organisme à ces jeunes, voire même en présentant des possibilités de soutien offertes aux employeurs, il sera alors possible de changer la nature de ces activités de découverte en les traduisant davantage d'activités de découvertes pour les employeurs des talents cachés des jeunes de leur région.

***Recommandation :***

***- Favoriser que les visites de découverte d'employeurs deviennent des occasions de développer des réseaux pour les jeunes et des occasions d'embauche et d'engagements par les employeurs.***

*1.1.1.4 Les stages et plateaux de travail*

La moitié des jeunes rencontrés a bénéficié de stages ou de plateaux de travail durant leur participation à Solidarité Jeunesse. Ces stages ou plateaux de travail sont de différents ordres : d'une durée de quelques jours à quelques semaines, ils ont lieu généralement dans des petites entreprises de services ou des organismes communautaires. Dans un seul terrain, ils constituent un élément obligatoire du parcours d'intervention SJ. A cet égard, ces stages ou plateaux de travail exigent un travail de collaboration avec les partenaires internes (comme EQ) ou externes (comme des entreprises) de la part des intervenants du CJE. Il s'agit en effet pour eux de traduire en actes l'exploration du jeune du monde du travail, tout en facilitant son arrimage avec un milieu d'accueil, que ce soit une entreprise ou un organisme communautaire.

***Recommandation :***

***- Développer des collaborations partenariales avec les entreprises privées, les entreprises d'insertion et les organismes communautaires en vue de bâtir des milieux susceptibles d'accueillir les jeunes pour des stages.***

Dans certains cas, ces stages ont pour objectif de placer le jeune dans le quotidien du travail, que ce soit en termes de rythme de vie ou de relations interpersonnelles. Le plus souvent, ils se réalisent dans des lieux où les jeunes ont un intérêt professionnel. Tous les jeunes qui ont bénéficié de cette mesure nous en ont parlé comme d'une mesure qui leur a permis, tantôt de confirmer leur choix d'orientation, tantôt de le modifier, tantôt de considérer ce que signifiait le travail dans telle ou telle entreprise ou dans tel ou tel secteur d'activités.

Ainsi, si ces stages ou plateaux de travail ont participé au cheminement du jeune dans son insertion, dans la plupart des cas, ils n'ont pas permis de déboucher sur une embauche dans l'entreprise ou l'organisme du jeune. A cet égard, il s'agit davantage de stages d'exploration que de stages préparatoires à une embauche. Dans cette logique, le stage ou le plateau de travail ne parvient pas à concrétiser une démarche progressive vers l'emploi dans le milieu d'accueil qui pourrait être facilitée par différentes mesures de soutien aux employeurs. Elle s'inscrit dans une dynamique qui a pour cible le jeune et non pas un emploi qui pourrait bénéficier d'un soutien. Par contre, lorsque le stage s'arrime à une subvention salariale, le jeune est encore en emploi dans ce travail lors de notre rencontre.

Ainsi, nous avons pu constater que lorsque PSJ construisait autour du jeune une situation de collaboration où l'employeur, comme le jeune, bénéficiaient d'un soutien, par l'intermédiaire des subventions salariales ou tout simplement par le



travail de suivi que réalise l'intervenant ou un partenaire, les effets étaient plus durables puisque le jeune est encore en emploi lors de notre rencontre et ce, même si ce jeune n'avait pas plus de formation ou moins de problème que les autres jeunes de notre échantillon. Ces situations exceptionnelles témoignent cependant de la vitalité et de durabilité des effets que pourrait avoir le PSJ dans son intervention pour l'insertion des jeunes lorsque le travail d'intervention porte autant sur le jeune, que sur l'employeur. A l'instar de la proposition de Vidalenc (2001), il importe autant de conduire le jeune vers un emploi que de soutenir le cheminement d'un employeur vers un jeune. Dans cette logique, SJ a permis de construire un corridor d'intervention et de relations qui ont augmenté les protections pour le maintien du jeune en emploi. A cet égard, le travail de collaboration entre partenaires est ici important et porte ses fruits.

Dès lors, il devient évident qu'il faut que ces situations exceptionnelles se généralisent en donnant l'occasion au PSJ d'utiliser tous les outils qu'il a à sa disposition pour favoriser cette dynamique de co-responsabilisation de l'insertion. Une mention particulière doit être faite à l'endroit des entreprises d'insertion dont le modèle est proche de celui présenté ici. Là encore, ce modèle de formation des entreprises d'insertion tout comme les entreprises d'insertion elles-mêmes devraient être davantage arrimées au PSJ. A ce titre, il est souhaitable que SJ devienne un terrain fertile pour bâtir de nouvelles entreprises d'insertion ou d'accroître leur capacité.

***Recommandation :***

***- Encourager le développement d'entreprises d'insertion ou des modèles d'alternance emploi/étude arrimé au marché local de l'emploi.***

Dans d'autres terrains, les stages qu'ont pu réaliser les jeunes n'ont pas débouché sur des emplois notamment parce qu'ils étaient davantage structurés comme une exploration des domaines d'activités plutôt que comme une première étape dans une trajectoire d'insertion professionnelle.

**1.1.2 Soutenir le jeune dans son arrivée en emploi.**

Au moment de l'entrevue, 9 jeunes travaillaient à temps plein ou à temps partiel, même si 16 sur 40 avaient connu durant leur participation à SJ, une expérience en emploi. Nous avons déjà évoqué comment l'insertion professionnelle dominait les plans d'action des jeunes, puisque la moitié des jeunes rencontrés disent avoir comme plan d'action de trouver un emploi, mais très peu précisent dans quel domaine d'emploi. Il ne s'agit pas pour autant de revenir sur comment se construit cet objectif d'intervention, mais bien de considérer les effets de cet objectif, notamment sur la nature des emplois trouvés et sur les raisons des pertes de ces emplois. Les jeunes qui ont trouvé un emploi ne se démarquent pas vraiment en termes de caractéristiques des jeunes qui vont aller vers d'autres parcours. Il s'agit autant de filles que de garçons, avec plus ou moins de scolarité et plus ou moins d'expériences de travail antérieures. Les emplois trouvés dans le cadre de SJ

correspondaient à leurs expériences antérieures en termes de types d'emplois, de qualité d'emploi et de secteurs d'emploi.

D'autres jeunes qui n'ont pas trouvé d'emploi durant SJ mais qui se disaient à la recherche d'un emploi et qui avaient une expérience de travail étaient souvent des jeunes qui étaient en réorientation. Il s'agissait donc de jeunes qui tentaient de sortir de leur dynamique d'emplois antérieurs. Dans ces situations, le désir de changement a besoin d'être soutenu dans la mesure où les jeunes rencontrent plus d'obstacles que s'ils se contentaient de chercher dans les secteurs qu'ils connaissent.

### *1.1.2.1 La nature des emplois trouvés par les jeunes*

Parmi les seize jeunes qui ont connu des expériences en emploi durant SJ, la plupart ont eu des expériences de travail de quelques mois dans des emplois le plus souvent dans le secteur des services (vente, restauration rapide, services aux personnes), ou alors dans des secteurs d'activités saisonnières (construction, usine, foresterie). Seuls 9 jeunes étaient encore en emploi lors de notre entrevue. Nous reviendrons sur le maintien en emploi ultérieurement. De manière générale, il s'agit d'emplois exigeant peu de qualifications et qui sont le plus souvent des emplois précaires à temps partiel. Dans ce contexte, il importe de s'interroger non pas sur le fait que les jeunes aient trouvé un emploi, mais bien sur la qualité insérante de cet emploi. En effet, l'évaluation des effets de la participation doit, de notre point de vue, se situer sur la qualité insérante de l'emploi ou tout au moins, sur la possibilité que cet emploi donne des possibilités de rebonds au jeune et non pas simplement une autre expérience d'emploi temporaire accumulée. En évoquant le fait que la plupart des jeunes ont déjà connu des expériences antérieures de travail, il importe que le PSJ soit le signe d'un changement dans ces expériences en facilitant l'accès à une autre qualité d'emploi.

#### ***Recommandation :***

***- Définir les objectifs d'intervention autour d'emploi de qualité qui contribue à provoquer un changement dans le processus d'insertion socioprofessionnelle du jeune, plutôt que de l'arrivée simple dans un emploi.***

### *1.1.2.2 Les raisons des pertes d'emplois*

Durant leur participation à SJ, de nombreux jeunes ont donc abandonné l'emploi qu'ils occupaient, tantôt en raison des conditions de travail difficiles, tantôt en raison des conflits avec l'employeur, tantôt en raison d'un licenciement économique ou d'une fin de contrat. Certains jeunes ont même occupé plusieurs emplois sans qu'il soit possible d'augmenter leur durée.

Tous ces jeunes s'inscrivent alors dans une dynamique de la précarité avec quelques mois en emploi, quelques mois sur l'assistance-emploi, sans pouvoir bénéficier des prestations d'assurance-emploi. Dans le cadre de ce parcours, les

jeunes acquièrent certes de l'expérience, mais ils épuisent aussi leurs possibilités d'emploi localement, dans la mesure où la multiplication de petits emplois ne leur permet pas de s'engager dans un parcours vers une profession qui leur permettrait de se stabiliser.

Le regard évaluatif doit tenir compte de ces enjeux afin que les jeunes ne soient pas pris dans une logique d'alternance entre petits boulots et périodes de non-emploi. Certes, il ne s'agit pas ici de faire en sorte que SJ les soutiennent dans une arrivée à un emploi qui va les conduire à la retraite, mais bien de considérer que SJ devrait faciliter les transitions entre les situations d'emploi et de non emploi en permettant aux jeunes d'accroître les périodes d'emploi par rapport à celles de non emploi, et ainsi d'accroître leur protection sociale durant les périodes de non emploi (Malenfant et al., 2002 :21).

L'analyse de la trajectoire des jeunes qui ont perdu leur emploi ne nous permet pas d'affirmer que leur participation à SJ les auraient sorti de cette dynamique de la précarité, d'autant plus qu'au moment de notre rencontre la plupart était de nouveau sur l'assistance-emploi sans réelle perspective de sortie à court terme. A cet égard, considérant l'expérience antérieure de travail de ces jeunes et la nature des emplois trouvés durant SJ, il est fort possible de croire qu'ils auraient trouvé des emplois sans participer à SJ. Dans ce contexte, il importe de mentionner que PSJ ne semble pas avoir contribué à provoquer des changements significatifs dans les emplois qu'ils occupent dans la trajectoire d'une grande partie des jeunes qui s'inscrivaient dans un parcours vers l'emploi. La perte des emplois se traduit le plus souvent pour les jeunes comme un retour à la case départ. Par conséquent, l'enjeu du suivi devient encore plus crucial considérant les constats livrés sur la trajectoire de ces jeunes et sur l'importance des transitions qu'ils ont à vivre. Le suivi devrait pouvoir permettre un accompagnement du jeune pour le sortir de la précarité en retravaillant son orientation ou en accompagnant le jeune vers le maintien en emploi. Dans ces parcours, il est en effet difficile de noter un cheminement vers une amélioration, le parcours traçant davantage un aller/retour entre emploi précaire et aide sociale. Là encore, l'orientation de SJ devrait moins cibler un résultat direct (trouver un emploi) que l'idée d'un processus qui vise le maintien ou la progression dans l'insertion professionnelle. A ce titre, il s'agit de développer une intervention qui intègre le suivi des transitions et des périodes d'alternance que vit le jeune entre emploi et non emploi afin que les jeunes ne deviennent pas seulement des « spécialistes » de l'emploi précaire.

***Recommandation :***

- ***Assurer que l'intervention de SJ se réalise sur une base continue durant un an et vise l'accompagnement du jeune dans le maintien ou la progression vers une insertion professionnelle satisfaisante.***

### 1.1.3 Suivre le jeune dans son maintien en emploi

Cette étape cruciale du maintien en emploi concerne 9 jeunes rencontrés lors de nos entrevues. Ces jeunes occupent le plus souvent des emplois dans le secteur des services, de la vente ou dans les nouvelles technologies.

Parmi ces 9 jeunes, une seule n'avait pas d'expérience de travail auparavant et bénéficiait d'un soutien parental important. Les autres étaient des jeunes inscrits de manière plus flagrante dans un passage à une vie adulte autonome soit en raison de responsabilités familiales, soit en raison de l'absence de soutien parental. Ainsi, il est possible de considérer que des contraintes sociales externes à SJ pesaient plus lourd dans le parcours de ces jeunes pour qu'ils se maintiennent en emploi. Ces jeunes ont bénéficié, dans le cadre de SJ, d'une intervention visant spécifiquement le maintien en emploi, soit par la construction d'un triangle de collaboration visant tant le jeune que l'emploi qu'il occupait (subvention salariale par exemple), soit par un suivi plus important pour outiller le jeune dans ses relations interpersonnelles au travail.

Ainsi, parmi les jeunes rencontrés, nous avons pu constater que lorsque le maintien en emploi apparaissait un enjeu de l'intervention tant en raison de la situation du jeune ou de la structure de l'intervention, les jeunes semblaient se maintenir davantage en emploi. Ces jeunes se retrouvent le plus souvent dans des terrains où l'orientation de l'intervention s'est réalisée autour d'un arrimage formalisé entre le monde de l'entreprise ou du travail et le CJE, c'est-à-dire des territoires où la mise en œuvre du PSJ s'appuie sur une véritable vision de la co-responsabilisation et sur le développement de partenariats. Dans ces territoires, l'intervention offerte dans le cadre de SJ apparaît davantage formalisée et reconnue comme telle par les jeunes qui ont eu plus de facilité à nous décrire ce qu'ils avaient fait et retenu de leur participation à SJ. Cette formalisation n'avait cependant pas interdit de développer des stratégies innovantes de parcours vers l'emploi ou d'assurer l'accompagnement des jeunes vers des secteurs non-traditionnels d'activités.

#### ***Recommandation :***

***- Favoriser l'arrimage entre le monde du travail et le CJE/OJ par le développement de relations partenariales qui vont faciliter le soutien aux employeurs (stages, subventions salariales).***

#### **Conclusion**

L'analyse de ce parcours vers l'emploi a permis de montrer que le travail d'intervention réalisé dans le cadre de SJ avait le plus souvent pour effet de mieux préparer les jeunes au marché du travail mais avec des effets atténués quant à l'intégration des jeunes dans un emploi durable. À cet égard, la traduction de SJ dans une logique stricte d'employabilité n'a que peu d'effet durable dans la mesure où l'augmentation de l'employabilité des jeunes ne parvient pas à les intégrer durablement au marché du travail. Ce constat correspond à ce qui a été noté tant au

Québec qu'à l'étranger sur le fait que les mesures visant simplement l'employabilité pour l'insertion des jeunes ne sont pas suffisantes. Or, ce constat était aussi une des prémisses du projet SJ qui souhaitait associer autant une logique d'employabilité visant la responsabilisation des jeunes à une logique partenariale visant la responsabilisation des acteurs locaux quant à l'insertion des jeunes. En outre, nos données confirment dans le cadre de ce parcours, les données recueillies par d'autres sources en ce qui a trait à SJ, puisque dans le rapport produit par le MESS pour le Forum en octobre 2002, pour l'ensemble du Québec, il est indiqué que pour les jeunes ayant terminé leur participation à SJ, « on a prévenu l'entrée à l'aide sociale de façon durable pour trois jeunes sur dix » (Québec et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002). Sept jeunes sur dix ont donc connu un retour à l'assistance emploi.

Pourtant, l'analyse du maintien en emploi montre comment, lorsque la traduction de SJ dans l'intervention porte autant sur l'employabilité que sur le travail de collaboration avec EQ et les entreprises, l'effet sur le parcours de jeunes est direct. Ils se maintiennent en emploi, dans des emplois le plus souvent à temps plein. Certes, ces situations sont peu nombreuses, mais elles démontrent que l'arrimage est possible, qu'il est réaliste, pertinent et fructueux.

L'analyse des différents parcours vers l'emploi et des situations rencontrées par les jeunes renforce l'idée selon laquelle le PSJ doit être orienté vers la sortie de l'échec pour le jeune. Le premier changement dans la trajectoire du jeune doit être le sentiment de la réussite. Dans ce contexte, l'accompagnement apparaît crucial d'autant plus que les jeunes vont surtout vivre encore des transitions considérant leur âge, plutôt qu'une stabilisation complète de leur situation d'insertion. La transition n'est pas négative en soi, elle le devient si le jeune a le sentiment d'un échec supplémentaire ou si l'état de non-emploi se prolonge. Par contre, elle sera bénéfique si elle est acceptée et vécue comme une période temporaire entre deux espaces et situations d'insertion. En outre, pour parvenir à une mise en œuvre complète de l'innovation inscrite dans PSJ en termes d'intervention en insertion, un accent doit être mis sur le soutien offert aux employeurs. De plus la construction de dynamiques partenariales favorisant l'accès et le maintien dans des emplois structurants et structurés pour les jeunes de SJ devrait être mis davantage de l'avant, dans la mesure où nous avons pu en constater tous les bienfaits pour le jeune comme pour l'employeur.

## **1.2 Le parcours vers un retour aux études**

Dans ce parcours, la logique d'intervention vise à rétablir le lien entre le jeune et le monde de l'éducation pour adultes ou celui de la formation professionnelle. Il s'agit dans ce contexte d'accroître la scolarisation du jeune ou de lui permettre d'accéder à un métier par l'intermédiaire d'une formation professionnelle.

Là encore, le parcours vers la formation se décompose en plusieurs étapes :

- 1) La préparation
- 2) L'arrivée dans la formation
- 3) Le maintien dans la formation

Si à leur arrivée à SJ, la plupart des jeunes envisagent ce parcours dans une logique de retour aux études, cette volonté va s'amenuiser au point que sur les 40 jeunes rencontrés, seuls 8 se sont réellement engagés dans ce parcours en se maintenant aux études.

### 1.2.1 La préparation

Dans le cadre de cette étape, le premier enjeu concerne l'intérêt pour le jeune de retourner aux études. En effet, considérant les caractéristiques des jeunes participants à SJ en termes d'âge et de scolarité, la question des études demeure un enjeu dans leur trajectoire dans la mesure où la plupart n'ont pas réussi à terminer leur scolarité. Ils disent le plus souvent avoir interrompu leurs études, pensant nécessairement y retourner un jour. Cette image de l'inachevé s'exprime chez les jeunes rencontrés, d'une part, par le fait qu'ils ont beaucoup de difficulté à définir leur niveau de scolarité atteint et, d'autre part, par le fait, qu'ils ont le projet de retourner en formation. Dans ce contexte, l'idée de la scolarité est souvent perçue comme une des clés de l'insertion : « Il faudrait que je finisse mon secondaire » (jeune).

Cependant cet imaginaire de l'inachevé et du désir de poursuivre des études va souvent se trouver confronté à une réalité : ils n'aiment pas être à l'école. Dès lors, un des premiers enjeux dans la préparation du parcours vers un retour aux études est de considérer jusqu'à quel point ce retour constitue un choix réaliste dans le quotidien du jeune. A cet égard, certains jeunes évoqueront la modification de leur plan d'action du retour aux études vers une recherche d'emploi et les oscillations qui en découlent, se plaçant alors en recherche d'emploi sans que pour autant cette dernière soit fructueuse. D'ailleurs, la dernière expérience de scolarité, généralement à l'éducation des adultes a souvent été peu concluante. La plupart des jeunes nous disent ne pas avoir aimé cette période de scolarisation et ne pas y progresser réellement.

Le travail d'intervention dans la préparation du parcours vers la formation exige ainsi que le jeune parte à la découverte de l'offre de formation, à la découverte de soi et de ses intérêts et à la recherche d'une place.

L'intervention de SJ doit là encore se traduire dans une dynamique d'accompagnement des transitions que les jeunes ont à vivre en facilitant la découverte de leurs intérêts de formation et de l'offre de formation, mais aussi en leur permettant de s'intéresser à de nouvelles perspectives, notamment l'emploi ou le rétablissement personnel. A cet égard, il semble crucial que les intervenants accompagnent les jeunes dans la découverte de nouvelles voies plutôt que de maintenir le retour aux études. Dans cette perspective, il s'agit aussi d'accompagner

la période d'errance du jeune qui cherche à définir son plan d'action. A cet égard, il importe de sortir d'une certaine forme d'automatisme et de standardisation des plans d'action des jeunes dans le cadre du PSJ pour en faire une véritable étape d'intervention où le jeune participerait complètement à la co-construction de sa trajectoire d'insertion.

#### *1.2.1.1 La découverte de l'offre de formation*

Généralement, les intervenants du CJE vont offrir un accompagnement visant à présenter les différentes opportunités de formation qui s'offrent aux jeunes. Il s'agit là de réaliser le travail d'orientation que nous avons décrit plus haut. Distinguons ici cependant deux groupes de jeunes : les jeunes qui visent à augmenter leur formation de base générale et les jeunes qui s'orientent vers une formation professionnelle.

Dans le cas du premier groupe, il s'agit le plus souvent des jeunes les moins scolarisés pour qui il est nécessaire de finaliser une première étape de scolarité générale avant de pouvoir accéder à des formations professionnelles. Il s'agit alors de jeunes qui ont moins qu'un secondaire II. D'autres jeunes peuvent être intéressés à terminer leur secondaire pour accéder à des formations professionnelles qu'ils jugent plus intéressantes.

Pour ce groupe, la découverte de l'offre de formation consiste donc à les référer à l'éducation des adultes organisée dans leur localité. Généralement, ils en ont déjà fait l'expérience. Parfois dans certaines situations, des places peuvent être réservées aux jeunes de SJ. Dans ce contexte, il s'agit de donner aux jeunes la possibilité d'accroître leur situation de scolarité générale.

Il importe là encore que ce retour aux études soit largement accompagné par les intervenants SJ pour que cela ne devienne pas une autre expérience similaire à celles antérieures que les jeunes ont connu tant dans le système éducatif conventionnel que dans le système d'éducation aux adultes. A ce titre, mentionnons que les jeunes de SJ sont généralement dans une situation intermédiaire entre le monde de l'adolescence et le monde des adultes. Dans ce contexte, le système des adultes ne leur paraît pas assez encadrant et soutenant pour faciliter leur maintien aux études. Dès lors, PSJ devrait être une occasion de revoir les systèmes de relais possibles des soutiens entre les intervenants SJ et le secteur de l'éducation aux adultes. Dans cette perspective, PSJ pourrait se traduire comme une formule de qualification dans laquelle différents acteurs de l'insertion et de l'éducation s'arriment pour assurer un soutien et un accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation. Cet enjeu est d'autant plus crucial que les intentions d'élargissement du PSJ à la clientèle 16-24 ans risquent de renforcer les enjeux entourant la qualification. Dès lors, PSJ doit se traduire localement et pour chacun des jeunes comme une occasion de redéfinir, d'une part, la nature des offres de formation en mettant de l'avant des formations en alternance études/entreprises, des formations fondées sur des dynamiques de compagnonnage, d'autre part du contenu

des formations en ciblant des secteurs novateurs ou techniques qui connaissent des pénuries de main d'œuvre.

***Recommandations :***

- ***Favoriser le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers un retour aux études***
- ***Favoriser le développement de stratégies et de relations innovantes de formation.***

Dans le cas du groupe de jeunes à la recherche d'une formation professionnelle particulière, les intervenants vont alors jouer le rôle d'informateur ou d'accompagnateur dans les différentes mesures de formation disponibles. Généralement, ce rôle va s'associer, à moins que le jeune sache très clairement ce qu'il souhaite faire, à celui d'un orienteur qui va aider le jeune à se découvrir et à découvrir ses intérêts et à l'accompagner dans ses démarches.

A cette étape, l'intervention de SJ n'apparaît pas aussi primordiale qu'elle l'était dans le parcours vers l'emploi dans la mesure où les jeunes connaissent le plus souvent les formations et les institutions qu'ils pourraient fréquenter. Peu de jeunes nous ont dit avoir appris à cette étape-ci de leur parcours. Dans de rares cas, cette étape a cependant permis aux jeunes de découvrir une formation qu'il ne connaissait pas. Dans ces situations, il s'agit de domaines moins conventionnels comme les Arts.

Pour ces jeunes dont le parcours vers un retour aux études apparaît plus facile, il importe cependant de les soutenir face aux difficultés qu'ils vont rencontrer, notamment en s'assurant que l'intervention du PSJ ne devienne pas simplement une intervention qui accompagne à la porte de l'école, mais bien une intervention qui entre dans l'école en créant des relations de soutien avec les différents acteurs du secteur de l'éducation ou de l'entreprise. Là encore, l'importance dans l'accompagnement se traduit par la nécessité de mettre en place un réseau de soutien autour du jeune afin que son parcours vers un retour aux études soit soutenu de toutes parts.

***1.2.1.2 La découverte de soi et de ses intérêts***

Lorsque les jeunes s'attardent à trouver une formation orientée vers une profession, l'étape de préparation permet le plus souvent aux jeunes de préciser qui ils sont et ce qu'ils aimeraient faire. Cette étape est d'autant plus importante que les jeunes sont autant en recherche de qualification que d'une profession. Dans ce contexte, ce travail de découverte prend différentes formes : tantôt il s'accomplit dans le cadre plus large d'activités sur la connaissance de soi, tantôt il s'accomplit dans les rencontres individuelles du jeune avec l'intervenant, tantôt il s'accomplit dans des rencontres d'orientation en tant que telle.



Cette découverte de soi et de ses intérêts ne se réalise pas sans cadre, dans la mesure où le souci des intervenants est de considérer le réalisme des projets des jeunes. Ce réalisme est évalué en fonction du jeune et des possibilités d'emploi dans le domaine convoité. En décidant d'octroyer ou non un soutien financier à une formation, EQ est un des acteurs clé dans l'évaluation du réalisme de la demande. En cas de refus, les jeunes peuvent cependant maintenir leur choix en demandant un support financier au programme des prêts et bourses.

Finalement, dans les parcours vers la formation, les jeunes qui parvenaient à maintenir leur choix initial d'intérêt professionnel terminaient davantage leur formation, que celle-ci soit générale ou spécialisée. En outre, les intervenants demeurent souvent les personnes ressource clés pour soutenir l'arrivée et le maintien en formation.

Il importe de favoriser l'audace et de soutenir les demandes non conventionnelles de formation, notamment lorsqu'elles s'appuient sur la construction d'un savoir expérientiel. Ces formations permettent aussi aux jeunes de tabler plus rapidement sur leurs acquis et d'en voir les gains en termes d'insertion, plutôt que de compter sur un éventuel diplôme dans deux ou trois ans.

***Recommandation :***

***- Faciliter l'octroi de soutien financier aux jeunes dans leur démarche de formation.***

1.2.2 L'arrivée en formation

L'arrivée en formation constitue une étape importante dans le parcours du jeune dans la mesure où elle formalise une certaine concrétisation du plan d'action du jeune et de ses démarches.

Les jeunes engagés dans un parcours vers la formation ne se distinguent pas complètement au plan des caractéristiques des jeunes engagés dans un parcours vers l'emploi. Il s'agit ainsi autant de filles que de garçons, de jeunes ayant moins d'un secondaire III que des jeunes ayant un secondaire V. Par contre, il s'agit de jeunes qui ont des possibilités de soutien matériel ou autres plus importantes. Dès lors, au-delà des possibilités et des projets de formation, il apparaît que le parcours vers la formation s'inscrit aussi dans des trajectoires de jeunes qui peuvent encore bénéficier de l'aide de leurs parents, de leur conjoint ou d'autres membres de la famille. Dans cette perspective, la formation ne constitue qu'une étape vers l'autonomie, l'entourage acceptant de jouer le rôle de soutien en raison même de la situation de formation du jeune.

### *1.2.2.1 La nature des formations retenues*

Les formations retenues sont de deux grands ordres : d'une part, les formations générales qui devraient permettre aux jeunes d'accéder à un niveau de scolarité et, d'autre part, des formations professionnelles spécialisées qui tendent à préparer le jeune à un métier.

Dans le cadre des formations générales, le modèle d'éducation aux adultes fortement individualisé ne paraît pas rendre plus facile le cheminement scolaire des jeunes participants à SJ. En effet, la plupart de ces jeunes vont abandonner ce retour aux études notamment en raison de leurs difficultés à s'engager de manière plus autonome dans leurs apprentissages. Certains vont cependant parvenir à obtenir quelques gains, un niveau supplémentaire dans telle ou telle discipline.

Pour les formations professionnelles spécialisées, il importe de considérer qu'elles s'inscrivent dans différents modèles. Pour les jeunes les plus scolarisés, ayant au moins un secondaire V, ces formations correspondent à des techniques en CEGEP (rarement) ou à des DEP. Pour d'autres, il s'agit de formations plus "ad hoc" qui correspondent davantage au domaine d'activités choisi : formation pour le maquillage, formation en cinéma, formation en techniques de scène. Finalement, il existe des modèles de formation qui vont se bâtir autour de l'alternance école/entreprise. Ces modèles, tels que les entreprises d'insertion ou les formations vers des métiers semi-spécialisés, ont l'avantage de présenter, pour les jeunes peu scolarisés, une nouvelle manière de faire des apprentissages. En outre, ces formations orientées directement vers un métier constituent une clé pour ancrer le jeune dans une trajectoire d'insertion dans la mesure où elle lui permet de se projeter plus facilement dans un parcours vers l'emploi.

Outre, le travail de préparation à un retour aux études qui peut se réaliser dans la période intensive de la participation à SJ, le projet SJ peut soutenir le parcours vers la formation en facilitant l'accès à des institutions ou à des mesures de soutien financier. Dans les terrains étudiés, nous avons constaté le peu d'ententes formelles pour faciliter l'accès à des places en formation pour les jeunes participants de SJ. Il y a cependant de plus en plus de liens informels et de rencontres de familiarisation.

La question du soutien financier offert dans le cadre des mesures d'EQ constitue un autre enjeu. En effet, peu de jeunes semblent bénéficier des mesures de formation que ce soit pour une formation générale ou professionnelle. Par contre, parmi les jeunes rencontrés, les jeunes qui bénéficient de ce soutien semblent se maintenir davantage dans leur parcours vers une formation. Pour les autres, l'utilisation des prêts et bourses apparaît constituer un obstacle au maintien dans ce parcours vers la formation, notamment en raison de l'endettement qu'il crée.

Enfin, le soutien financier accordé dans le cadre d'une formation réalisée en entreprise d'insertion apparaît comme un élément facilitant le parcours vers la formation, notamment parce qu'il conjugue différents avantages : l'alternance

travail/école et le soutien financier. Dans certains terrains, les liens avec les entreprises d'insertion locales existantes étaient largement développés comme une formule gagnante pour les parcours vers la formation tandis que dans d'autres terrains, l'absence d'entreprise d'insertion a été ou non compensée par des formules visant cette même dynamique, notamment par des plateaux de travail.

Enfin, si l'arrivée en formation constitue la réalisation souhaitée de près de la moitié des jeunes rencontrés dans le cadre de SJ, qu'elle se traduise par un stage ou par une inscription dans une formation générale ou professionnelle plus classique, il n'en demeure pas moins que ce parcours est celui qui s'interrompt le plus souvent puisque seulement 8 jeunes étaient encore aux études lors de notre rencontre.

#### *1.2.2.2 Les raisons des arrêts dans le parcours de formation*

La diminution flagrante du nombre de jeunes inscrits dans un parcours vers une formation s'explique de différentes façons.

- 1) Le retour aux études apparaît souvent en début de participation à SJ. C'est l'objectif à atteindre pour les jeunes dans leur plan d'action, dans la mesure où ils ont généralement une scolarité inachevée et sont encore près du monde de l'éducation.
- 2) Le modèle de l'éducation aux adultes exige souvent une autonomie dans l'apprentissage que n'ont pas encore acquise ces jeunes.
- 3) Le soutien financier octroyé ou non pour faciliter le parcours vers une formation du jeune.
- 4) Les expérimentations dans le choix des orientations.

Quant aux interventions auprès des jeunes, le défi demeure aussi d'accompagner et de soutenir les jeunes dans leur démarche pour que ce retour aux études ne soit pas vécu comme un autre échec, alors même que tous ces jeunes ont en tête l'importance d'une formation pour trouver un emploi.

#### 1.2.3 Le maintien en formation

Les jeunes qui se maintiennent en formation présentent des caractéristiques similaires aux autres jeunes à deux différences près : d'une part, il s'agit de jeunes qui se sont inscrits dans un parcours de formation précis (ils voulaient devenir pâtissier, éclairagiste, préposé aux bénéficiaires, technicien en informatique), d'autre part, ils bénéficient de mesures de soutien financier ou autre.

Ainsi de la même façon que pour le maintien en emploi, le maintien en formation semble dépendre de deux types de conditions :

- Il faut que le jeune sache véritablement ce qu'il veut et soit engagé dans un processus d'insertion professionnelle vers un métier. Il s'agit là encore d'affirmer

que PSJ doit être une opportunité pour un jeune de bâtir un projet et d'obtenir le soutien nécessaire à sa réalisation

- Il faut que se créent des collaborations et une intervention partenariale autour du parcours du jeune, notamment en développant des formations qui favorisent le savoir expérientiel plutôt qu'une logique de diplomation plus conventionnelle et une possibilité d'accompagnement qui laisseraient le jeune dans le système d'éducation.

## **Conclusion**

Le parcours vers une formation apparaît le plus souvent difficile dans la mesure où les jeunes ne parviennent pas à s'engager globalement dans ce retour aux études. A cet égard, il semble d'une part nécessaire de considérer l'étape d'exploration des jeunes qui ne savent pas toujours qui ils sont et ce qu'il voudrait être et d'autre part, de travailler à une adaptation de l'offre de formation pour faciliter l'accès à des professions. Le constat est aussi celui de la difficulté à faire émerger une formation professionnelle valorisée et valorisante. Cependant, même pour les jeunes participants de SJ qui ont généralement connu des expériences scolaires difficiles, la question de la formation demeure pour eux une des clés de leur insertion, comme en témoignent le nombre de jeunes qui souhaitent achever cette ligne biographique. Pour autant, le parcours vers une formation se conclut le plus souvent par un arrêt supplémentaire sans qu'il y ait eu d'intervention particulière pour contrer cet arrêt.

Pourtant, lorsque l'objet de la formation est un métier ou le cadre de la formation est facilitant (entreprise d'insertion), les jeunes demeurent dans ce parcours. Dans ce contexte, il semble que SJ pourrait tirer encore plus de profits de son cadre partenarial en facilitant le recours à des mesures de formation financées ou en facilitant de la mise en place de formations adaptées (plateaux de travail, alternance école/entreprise...). Rappelons que selon les données du ministère, environ 10% des jeunes ont bénéficié d'une mesure de formation.

## **1.3 Parcours vers le rétablissement personnel**

### **1.3.1 Le cadre d'intervention**

A l'origine, ce parcours n'était pas envisagé dans le cadre de SJ, mais, l'ampleur des difficultés des jeunes participants a conduit à envisager cet objectif de rétablissement comme un objectif d'intervention de SJ. Pourtant, malgré les interventions pour atteindre cet objectif pendant la participation à SJ, peu de jeunes rencontrés avaient dans leur plan d'action cet objectif précis. Cinq jeunes avaient un plan d'action orienté vers un rétablissement, voire même un établissement. Ainsi pour deux jeunes, il s'agissait de rétablir leur situation au plan de leur santé (problème de santé mentale ou de toxicomanie) et leur situation judiciaire. Pour les trois autres jeunes, d'immigration récente, il s'agit de s'établir à Montréal et d'apprendre le français.

Cette timidité des intervenants à utiliser ces objectifs de manière unique, c'est à dire sans les intégrer à un retour aux études ou la recherche d'emploi, s'explique de différentes façons. Pourtant, plusieurs intervenants et agents maintiennent que les jeunes présentent des difficultés et des problématiques qui demeurent des obstacles à leur insertion socioprofessionnelle.

- 1) Les jeunes comme les intervenants envisagent rarement cet objectif de rétablissement comme suffisant.
- 2) Les intervenants n'ont généralement pas ou peu de formations pour s'inscrire dans une intervention davantage psychosociale
- 3) L'absence ou le manque de liens avec des ressources susceptibles d'encadrer et de s'inscrire dans une logique curative visant le rétablissement du jeune.

Le fait que ce parcours soit cependant utilisé pour les jeunes immigrants témoignent d'une lecture où les besoins des jeunes et le temps nécessaire à l'insertion sont davantage pris en considération.

***Recommandation :***

- ***Diversifier les formations des intervenantEs de SJ pour qu'ils puissent davantage répondre aux difficultés psychosociales des jeunes***
- ***Arrimer l'intervention SJ avec d'autres structures.***

Lorsque les intervenants de SJ ont appuyé la réalisation d'un parcours porté sur le rétablissement, les gains sont importants dans la mesure où ils ont permis aux jeunes de s'engager dans une voie de mieux-être, en donnant la latitude nécessaire à la réalisation de conditions préalables. Mieux vaut avoir le sentiment d'avoir pris soin de soi que d'avoir échoué dans ses démarches d'emploi ou de retour aux études.

L'enjeu demeure cependant là aussi de bien préparer et de maintenir ce rétablissement, notamment en travaillant les liens de collaboration intersectorielle et interdisciplinaire, dans la mesure où l'appel à des ressources extérieures est ici toujours nécessaire. Ainsi, il importe que l'envoi dans une autre ressource du milieu ne se traduise pas concrètement ou ne soit pas perçu par le jeune comme une manière de le renvoyer à d'autres ressources, mais bien comme la construction d'un maillage d'intervenants qui entourent le jeune et l'accompagnent dans sa démarche. Il faut que les jeunes aient le sentiment d'être au cœur d'une toile aidante plutôt que de se promener d'une ressource à l'autre, sentiment dont ils ont déjà fait l'expérience généralement.

***Recommandation :***

- ***Favoriser le développement d'un réseau de soutien autour des jeunes, dans une perspective d'intervention intersectorielle et interdisciplinaire.***

## **Conclusion**

La présentation de ces différents types de parcours a permis de constater que l'intervention de SJ donnait des résultats et avaient des effets sur les jeunes participants. Cependant, la durabilité de ces effets constitue la clé de la mesure évaluative. En effet, il s'agit de voir comment SJ constitue une véritable mesure qui mène les jeunes vers l'insertion. Or, même avec le peu de recul que nous donnait la cueillette de données, on note déjà l'absence de maintien des jeunes dans des espaces d'insertion comme le travail ou l'école.

La décomposition des parcours a permis de mettre de l'avant trois grandes étapes.

La première étape, la préparation, demeure l'étape qui fait l'objet de plus d'intervention et qui se traduit par une amélioration de la connaissance de soi et des intérêts personnels. Cependant, cette étape, qui se bâtit dans l'intervention autour d'une psychologisation des besoins des jeunes, doit être accompagnée d'autres étapes qui vont renforcer et faciliter la capacité d'action des jeunes de SJ et soutenir matériellement celle-ci.

Ces étapes ultérieures que sont l'arrivée et le maintien aux études ou en emploi sont le plus souvent escamotées dans l'intervention. En effet, l'intervention SJ se présente généralement dans un cadre individualisé de réponses aux besoins sans arrimage de collaboration et d'actions qui visent la mobilisation de l'agir du jeune. Pourtant, lorsque l'intervention SJ est implantée de manière globale en alliant intervention clinique individuelle et intervention multisectorielle partenariale, les résultats sont là, les jeunes s'inscrivent durablement dans des parcours qui les engagent dans un processus d'insertion socioprofessionnelle.

Une dimension très positive du projet SJ à souligner est certainement la qualité des liens établis entre les participants et les intervenantEs. Les participants SJ témoignent volontiers de leur profonde satisfaction quant à la nature du lien établi, un lien beaucoup moins formel qui facilite le contact et incite à le conserver. Ils peuvent continuer d'eux-mêmes à revoir leur intervenantE après la phase intensive. La plupart décrivent alors ce contact comme un moment pour donner des nouvelles, pour valider de nouvelles actions auprès d'un interlocuteur pour qui ils sentent qu'ils comptent vraiment. Cependant, cette situation n'est pas systématisée lorsque le jeune ne vient pas au CJE.

Nos données témoignent cependant du fait que plusieurs jeunes, après leur passage à SJ, continuent de vivre beaucoup d'instabilité, passant d'un emploi précaire à un autre, sans nécessairement situer ces démarches dans le cadre d'un projet de vie à plus long terme comportant des dimensions personnelles, relationnelles, sociales et professionnelles. Peut-être est-il utile de faire un lien ici avec la teneur du plan d'action, qui concerne des aspects souvent très immédiats, par exemple, ce que le participant doit faire dans les deux prochaines semaines afin de clarifier son orientation ou de réaliser des étapes de son plan d'action. Le travail sur la

dimension identitaire s'en tient davantage aux aspects socioprofessionnels (ce que je suis, ce qui m'intéresse).

Dans quelques cas seulement, les participants rencontrent l'intervenant lors de cette étape du suivi pour poursuivre un travail sur leurs difficultés personnelles. Pourtant, nous avons montré qu'ils sont nombreux à avoir connu des trajectoires de vie chargées, dont les séquelles sont toujours présentes (familles brisées, violence, abus de substance, judiciarisation, échecs répétés) et se répercutent sur le développement des jeunes. L'analyse de nos données laisse croire que le rapport des jeunes à leurs échecs, à des situations qui ont été dévastatrices pour eux, est peu exploré. Le manque de disponibilité des intervenants contribue à cette situation, la résistance des jeunes qui peut, entre autres, être liée à des expériences négatives antérieures avec des professionnels, ainsi que l'éloignement réel ou symbolique de certains jeunes par rapport au CJE. Face à cela, il faut d'abord se demander si le travail psychosocial en profondeur constitue l'un des aspects importants d'un projet comme SJ et, dans l'affirmative, se questionner sur les raisons qui font que cet aspect est négligé.

Il est possible aussi que SJ ne soit pas perçu comme un lieu où l'on peut exprimer sa souffrance. Or, l'expression de la souffrance s'avère cruciale, tant dans les écrits concernant la résilience que dans ceux abordant les jeunes comme des sujets acteurs. Du côté des études sur la résilience, on estime que la personne doit pouvoir donner un sens aux événements qui l'ont blessée si elle veut poursuivre adéquatement son développement (Cyrułnik, 1999). Pour des sociologues qui présentent les jeunes comme des sujets acteurs, il faut se tourner vers l'échec, tel qu'il a été vécu par les jeunes, construisant leur monde et leur subjectivité dans une histoire particulière, à travers les contraintes qui ont limité leur choix. Le travail que ces jeunes ont à faire est d'unifier leur expérience, de comprendre ce qui leur arrive (Dubet, 1994). À cet égard la sociologie et la psychologie se rencontrent. L'aliénation, tout comme les blessures non guéries, apparaissent comme une privation de sens et ne peuvent être surmontées que par un face à face avec la souffrance.<sup>23</sup>

Les besoins des participants sont très différents. Certains nouent des liens particulièrement forts avec leur intervenant qui se poursuivent parfois au-delà du suivi. C'est le cas par exemple d'un participant qui, parmi les jeunes rencontrés dans un territoire, est le seul à ne pas effectuer de retour aux études. Ce jeune revient spontanément voir son intervenant pendant la phase de suivi et au-delà. Âgé de 20 ans, il est très peu scolarisé, présente des difficultés d'apprentissage, et provient d'une famille monoparentale étouffante. Il a connu un placement, des problèmes d'abus de substance ainsi que des démêlés avec la justice. Enfin, il n'a pas d'expérience de travail. On peut se demander où en est ce jeune en termes de

---

<sup>23</sup> Le vidéo « L'armée de l'ombre » de Manon Barbeau est un témoignage éloquent du besoin qu'éprouvent des jeunes, placés dans un contexte approprié, de nommer leurs déchirures, leurs manques affectifs, la violence subie, etc.

construction identitaire ? Ne compte-t-il pas parmi ceux qui ont besoin d'un accompagnement dans la durée et qui doivent régler des choses au plan personnel d'abord, avant d'intensifier leurs démarches au plan de l'employabilité ? Comment mesurer le succès de l'intervention pour un tel participant ?

D'autres participants présentent des trajectoires de vie aussi chargée. C'est le cas par exemple d'un jeune très peu scolarisé également et qui a connu des périodes d'itinérance, d'abus de substance et de prostitution, et qui a également commis des délits. Ce jeune profite toutefois d'un solide soutien de la famille de son amie. Ses besoins à l'égard du suivi sont ainsi différents.

À partir de ces illustrations, on peut s'interroger sur l'effet d'un suivi plus intensif sur le maintien des jeunes en emploi et la prévention de « rechute » éloignant les jeunes de leurs objectifs d'insertion. De plus, un tel suivi pourrait contribuer à la poursuite du travail sur des éléments de la dynamique des jeunes qui ne peuvent se résoudre pendant la phase intensive (influences négatives des pairs, estime de soi, crainte de l'échec, consolidation d'habiletés diverses, réduction des méfaits de la consommation, problèmes familiaux, etc.). Face à cela, les conceptions du suivi diffèrent. Peu d'intervenants, à notre connaissance, abordent leur travail sous un angle clinique. Pour certains leur mandat se situe essentiellement sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle et le travail sur des problématiques particulières ne leur apparaît pas de leur ressort. Enfin, d'autres favorisent peu le développement de lien étroit avec un intervenant en particulier et encouragent plutôt les participants à se lier avec plusieurs adultes du projet SJ ou du CJE.

Mais cette durabilité des effets se structure et est structurée aussi par les ruptures et les continuités qu'opèrent les parcours des jeunes dans leur trajectoire de vie.

## **2. Au-delà des parcours typiques dans SJ : ruptures et continuités dans les trajectoires des jeunes**

Les oscillations, bifurcations et allers/retours peuvent prendre différentes formes tout au long de la participation des jeunes à SJ. En s'intéressant à la situation des jeunes rencontrés au moment de l'entrevue, nous avons pu constater que la situation était loin de celle envisagée dans le plan d'action ou dans les objectifs d'intervention la plupart du temps puisqu'un peu moins de la moitié des jeunes étaient de nouveau à l'assistance emploi.

Il ne s'agit pas ici de définir cette situation comme négative en soi mais de voir comment elle peut s'interpréter dans une analyse plus approfondie de la trajectoire des jeunes. Ce retour ne doit pas toujours être considéré comme signe d'échec; il peut être aussi momentanée. En effet, dans la plupart des parcours des jeunes rencontrés, l'errance entre les situations et la précarité est encore fréquente. A ce titre, l'éloignement de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation est très fragile pour la plupart des jeunes rencontrés, même si la participation à SJ se traduit par des gains et la création de nouvelles opportunités pour les jeunes.



A cet égard, le regard sur les oscillations, bifurcations et autres modifications dans la trajectoire des jeunes vient rendre compte de la manière dont la participation à SJ a contribué à un changement ou non dans le quotidien du jeune. Postulant que l'ensemble des jeunes vont connaître une trajectoire en yoyo, c'est-à-dire faite de gains et de pertes, il s'agit d'évaluer comment la participation à SJ s'est traduite ou non par des gains, permettant de faciliter les transitions nécessaires au passage à la vie adulte (EGRIS, 2001). Dans cette perspective, on doit se dégager du regard normatif qui tend à considérer le passage à la vie adulte comme un passage linéaire de l'état de jeune à l'état d'adulte totalement intégré. En évoquant la trajectoire en yoyo, c'est-à-dire en présentant le passage à la vie adulte comme un processus réversible et fragmenté, il est alors possible de considérer que la participation à SJ peut permettre aux jeunes de réaliser des gains sans pour autant les inscrire dans un statut stable, de travailleur ou d'étudiant par exemple. Il s'agit alors ici de rendre compte des démarches entreprises par les jeunes, même si elles n'ont pas totalement porté leurs fruits ou qu'elles ont été abandonnées. Dans cette perspective, il importe de considérer que l'évaluation des effets livrés ici est nécessairement limitée dans la mesure où elle tient compte plus globalement de la période de changement dans laquelle sont plongés les jeunes rencontrés.

Néanmoins, considérant le nombre important de jeunes qui retournent à l'assistance emploi à la suite de leur participation à SJ, l'évaluation réalisée ici tente de dégager les enjeux et les défis qu'il reste à relever pour éviter que l'intervention SJ ne devienne qu'une simple étape vers le parcours obligatoire.

Suivre la trajectoire des jeunes rencontrés consiste le plus souvent à suivre l'errance et la mobilité qu'ils connaissent tant au plan des activités, des relations, des statuts, des rôles qu'ils ont, mais toutes ces formes d'errance et de mobilités ne sont pas similaires. Nous distinguons ainsi une errance constructive d'un passage vers la vie adulte autonome ou d'une errance vulnérabilisante.

## **2.1 L'errance constructive : en quête d'un statut et d'un rôle social**

L'analyse des plans d'action et des réalisations effectuées par les jeunes durant leur participation à SJ a permis de considérer l'importance des changements survenus. Ces changements qui vont marquer des oscillations et des bifurcations dans la trajectoire des jeunes ne sont pas toujours négatifs. Ils sont souvent l'expression du travail de construction identitaire et du travail d'insertion que le jeune réalise tant au plan économique, relationnel, politique et symbolique. A ce titre, l'errance constructive témoigne le plus souvent d'une quête de statut et de rôle social que les jeunes apprivoisent progressivement. Il s'agit dans cette perspective de décrire comment ces jeunes cherchent à construire une identité sociale à laquelle se raccroche un statut et un rôle qui les valorise et les insère de leur point de vue.

Les transformations dans cette logique de quête tiennent à la fois des jeunes mais aussi de l'intervention et de la société qui facilitent ou non l'accès à tel ou tel statut

et rôle social. Ces transformations vont s'inscrire dans la trajectoire des jeunes sur trois objectifs d'intervention de SJ : l'insertion en emploi, le retour aux études, le rétablissement personnel.

### 2.1.1 Les changements dans les parcours vers l'emploi

Les changements dans ces parcours tiennent le plus souvent aux contextes et aux conditions de travail. Ainsi, nous n'avons pas rencontré de jeunes qui ont abandonné un emploi pour retourner aux études, mais bien des jeunes qui décident ou non de quitter leur emploi en même temps qu'ils prennent la décision de retourner aux études. Nous avons déjà évoqué les raisons de ces départs. Pour certains, il s'agit d'une oscillation entre différents emplois qui, en se cumulant, construisent pour le jeune une expérience professionnelle. Pour d'autres, l'arrêt ou l'abandon d'un emploi signifie parfois une manière de se questionner sur ces choix d'orientation professionnelle en ciblant des secteurs différents. Pour d'autres finalement, l'emploi devient une démarche secondaire par rapport à la nécessité de se rétablir personnellement. Dans tous ces cas, les changements sont perçus et vécus comme constructifs du point de vue du jeune ou de l'intervenant dans la mesure où ils participent de la construction du jeune vers son insertion.

### 2.1.2 Les changements dans les parcours de formation

Nous avons déjà vu à quel point les jeunes participants inscrivaient dans leur plan d'action le retour aux études comme s'ils envisageaient, symboliquement et pratiquement, le processus de formation de manière inachevée, tout en reconnaissant l'importance de la formation dans l'insertion professionnelle. Cependant, si la plupart a cette aspiration au départ, très rapidement, les jeunes se replient vers une recherche d'emploi. Cette bifurcation tient d'une part, au fait que les formations générales à l'éducation des adultes ne leur conviennent généralement pas et d'autre part, au fait que les formations spéciales qu'ils souhaitent réaliser sont inaccessibles ou qu'ils ne parviennent pas à obtenir le soutien financier nécessaire. En effet, le retour dans le système éducatif conventionnel a un coût économique, d'autant plus que le soutien financier de EQ à des mesures de formation n'est pas toujours possible, notamment lorsque les jeunes sont particulièrement sous-scolarisés ou que leur choix de formation correspond à des formations non subventionnées. Rappelons que sur les 7 792 jeunes ayant participé à SJ entre le 01/11/2000 et le 30/06/2002, seulement 898 ont bénéficié d'une mesure de formation, soit 11,5% des jeunes. (Québec et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002).

Certes, les jeunes portent ces bifurcations dans la mesure où il s'agit de se chercher une identité, mais il importe aussi de considérer que c'est moins l'idée de la formation que les jeunes abandonnent que la manière et les conditions dans laquelle elle se réalise. À ce titre, les analyses sur l'intervention montrent combien le modèle de formation proposé est généralement très conventionnel et s'appuie sur

des institutions éducatives traditionnelles avec lesquelles les jeunes ont eu des expériences antérieures le plus souvent négatives.

Dans ce contexte, l'errance, même constructive, pourrait être amenuisée par le fait de créer et d'utiliser des logiques et des expériences formatives plus innovantes, qui pourraient se faire par le biais des entreprises d'insertion ou de projets collectifs portés par SJ. Cela donnerait l'occasion aux jeunes d'apprendre de nouvelles habilités et compétences.

Le désir de retour aux études des jeunes rencontrés témoigne de leur désir de formation. Il importe que SJ puisse traduire ce désir de formation de manière innovante en respectant les logiques de transition et d'expérimentation. Dans cette perspective, la formation ne doit pas être pensée globalement dans une logique éducationnelle conventionnelle, mais doit être ouverte aux besoins et capacités des jeunes en construisant à partir de leur trajectoire personnelle, des espaces d'apprentissages de compétences intermédiaires et transversales. Les entreprises d'insertion, les plateaux de travail, mais aussi les projets collectifs comme la réalisation de vidéo et d'animation, sont autant d'activités qui peuvent se placer dans une dynamique formative qui correspond davantage aux trajectoires des jeunes.

Ainsi, les oscillations, bifurcations, allers/retours notés dans les trajectoires des jeunes en regard des objectifs de formation témoignent de cette difficulté qu'ils ont à trouver une formation qui leur convienne, tant en ce qui a trait à la nature de la formation qu'à son contenu. En outre, un des obstacles majeurs demeure le financement de cette démarche que les jeunes ont de la difficulté à assumer.

Le projet de retour aux études abandonné, les jeunes vont rebondir vers d'autres projets rapidement. Ils iront vers l'emploi, vers d'autres types de formation et finalement, dans certaines circonstances pour les jeunes filles, vers un autre statut et rôle en raison d'une grossesse. Dans tous ces contextes, ces changements ne sont pas perçus par les jeunes comme un recul, mais comme un réaménagement de leur plan d'action et de leur démarche. Pour les jeunes qui vont s'orienter vers une recherche d'emploi, cet abandon d'un retour aux études apparaît être comme un élément du processus d'appropriation et d'engagement dans un parcours professionnel, plutôt que dans un parcours de formation. Mentionnons cependant que là encore, l'absence d'un recul suffisant ne nous permet pas de dire si le retour aux études est abandonné de manière ponctuelle ou permanente.

### 2.1.3 Les changements dans les parcours vers un rétablissement personnel

Ces parcours, si peu nombreux, dépendent le plus souvent d'autres acteurs partenaires du CJE, notamment dans le cadre de démarches d'intervention psychosociale ou judiciaire. Or, le plus souvent les changements dans ces parcours interviennent dans des situations où le jeune se retrouve en difficulté, soit en raison d'une rechute, soit en raison d'une arrestation. Dans ces contextes, l'expérience

acquise dans le cadre d'une dynamique de rétablissement peut permettre aux jeunes de rebondir une fois les reculs vécus. Il s'agit donc ici de lire l'errance de manière constructive. Ainsi les oscillations dans le suivi psychiatrique constituent un bel exemple d'allers et retours qui parviennent progressivement à stabiliser le jeune, notamment parce que les périodes de stabilité s'accroissent et que le jeune peut y construire d'autres projets.

Mais toutes les situations d'errance ne sont pas constructives. En effet, les oscillations, bifurcations et allers/retours qui témoignent du cheminement des jeunes sont constructives lorsque les jeunes ont le sentiment de pouvoir rebondir par rapport aux reculs qu'ils vivent dans leur processus d'insertion. Dans cette dynamique, le suivi peut permettre de traduire le changement non pas comme un échec, mais comme un repositionnement dans l'insertion. Il est crucial, car il permet d'accompagner les jeunes dans ces transitions. Dans ce contexte, le suivi doit être une manière de gérer et de soutenir la dynamique de yoyo que vivent les jeunes pour faire en sorte que la participation de ces jeunes à SJ se traduise par le sentiment d'une expérience positive qui a permis de favoriser des acquis plutôt que par un sentiment d'échec qui se cumule aux échecs déjà vécus par les jeunes. L'enjeu est donc ici d'obtenir des effets sur les jeunes de SJ en termes de changements et d'acquis sur lesquels ces jeunes pourraient capitaliser pour renforcer leur insertion et leur autonomie. Or, pour que SJ fasse la différence dans la trajectoire du jeune, il faut que l'intervention puisse utiliser l'ensemble des outils à sa disposition, à savoir les collaborations et le temps nécessaire de l'intervention pour soutenir des gains acquis par les jeunes.

S'il importe de faire ces précisions, c'est bien en raison des situations rencontrées par les jeunes interviewés qui paraissent vivre une errance plus vulnérabilisante que constructive.

## **2.2 L'errance vulnérabilisante**

Nous avons déjà indiqué que la présence d'un changement dans la trajectoire, voire même d'un retour à l'aide sociale, ne signifiait pas nécessairement une situation négative mais bien la représentation que les trajectoires d'insertion de ces jeunes sont le plus souvent construites sur une dynamique de yoyo plutôt que sur un processus linéaire. Pour certains jeunes, l'errance ne parvient pas à se traduire dans une dynamique de yoyo, mais bien davantage dans une dynamique de recul où le jeune retourne à l'aide sociale avec d'une part, un sentiment d'échec et d'autre part, l'impossibilité de traduire les gains acquis en opportunités d'insertion. Ces jeunes démobilisés se retrouvent sur l'aide sociale sans avoir le soutien nécessaire pour rebondir. Le sentiment de la situation subie revient alors le plus souvent dans le discours des jeunes comme s'ils ne parvenaient pas à reprendre un rôle et un statut d'auteur de leur trajectoire. Dans cette perspective, ces jeunes se dirigent vers une intervention plus encadrante et contraignante, c'est à dire le parcours obligatoire, qui va leur organiser une nouvelle intervention visant leur insertion. La difficulté de ces jeunes-là c'est de voir traduire leur participation à SJ comme un échec qui

renforce la spirale d'échecs déjà connus et qui les placent dans une logique de portes tournantes où s'accroît l'intervention contrôlante et contraignante.

L'enjeu du suivi pour soutenir la réalisation des démarches des jeunes apparaît crucial d'autant plus que la grande majorité des jeunes souhaitent ardemment sortir de l'aide sociale. Dans ce cadre, il s'agit de voir le travail d'insertion socioprofessionnelle que doit réaliser SJ comme une mesure de développement personnel et social qui vise à prévenir la marginalisation et la paupérisation de ces jeunes. Analyser des besoins des jeunes dans une logique de processus à partir de leur parcours et de leur trajectoire, plutôt que de définir les besoins de manière statique à l'entrée de SJ, permettrait d'orienter la dynamique du suivi tant dans l'insertion que dans la prévention.

Au-delà de ces deux formes d'errance constructive et vulnérabilisante qui permettent de traduire l'ensemble des changements survenus dans le processus d'insertion des jeunes rencontrés, nous avons souhaité regarder plus globalement les effets de SJ sur la trajectoire des jeunes, en s'intéressant aux autres lignes biographiques des jeunes soit la famille, le réseau, les activités sociales. Dans cette perspective, notre analyse a permis de dégager trois figures de l'intervention SJ dans la trajectoire des jeunes

### **3. Les différents rôles de SJ dans la trajectoire des jeunes**

Nous avons distingué trois rôles attribués à SJ dans la trajectoire des jeunes rencontrés :

- lorsque SJ a été une occupation dans le quotidien du jeune,
- lorsque SJ a soutenu la définition d'un projet,
- lorsque SJ a permis la concrétisation d'un projet.

#### **3.1 La participation à SJ : une occupation dans le quotidien du jeune**

Malgré les activités réalisées durant SJ, de nombreux jeunes sont retournés à l'assistance emploi, sans que leurs opportunités de changement se soient largement accrues. Dans cette figure, la participation à SJ leur a permis de changer leur quotidien de manière minimale. Les jeunes diront ainsi avoir amélioré leur connaissance d'eux-mêmes, d'avoir été en lien avec un adulte perçu comme aidant, mais surtout, d'avoir dû modifier leurs habitudes de vie durant la période intensive : en effet cette participation exigeait d'eux de se conformer à un horaire, à un rythme et à des activités.

Ces contraintes ont rarement été mal vécues. Leur participation venait le plus souvent combler un isolement ou de l'ennui en créant des occasions d'avoir quelque chose à faire. La seule grande difficulté dans ce contexte est d'avoir eu à se lever le matin ! Pourtant, SJ demeure ici le plus souvent de l'ordre de l'occupation dans la mesure où cette participation ne parvient pas à atteindre les

autres sphères de vie du jeune. Ainsi, dans son quotidien, le jeune demeure avec le même réseau social, dans les mêmes conditions de vie, qui vont le placer dans une logique de tension entre ne rien avoir à faire et devoir participer.

D'ailleurs des intervenants mentionnent comment cette simple participation à des activités de SJ peut être perçue comme une contrainte pour le réseau social du jeune qui a l'habitude de le voir disponible et sans occupation.

Dans ce contexte, la participation à SJ n'est qu'une bulle dans le quotidien et la trajectoire, bulle qui peut devenir tache d'huile, mais qui éclate souvent au profit d'habitudes antérieures. Dans ces situations, la participation n'a pas permis d'établir des ruptures dans la trajectoire du jeune.

Malgré les réalisations qu'ils ont pu faire durant SJ, ces jeunes demeurent dans une situation d'errance vulnérabilisante plutôt que constructive. Il s'agit d'évoquer la multiplicité des situations que vivent ces jeunes qui les placent en tension entre une logique d'insertion et une logique de marginalisation. Les jeunes ne font pas face à leur situation et l'intervention ne leur en donne pas davantage l'occasion. Au mieux, elle renforce leur capacité de débrouillardise à jongler avec des univers sociaux en tension, sans permettre le développement d'une capacité de résilience face aux embûches et obstacles qu'ils rencontrent.

### **3.2 La participation à SJ vers la construction d'un projet**

Dans cette logique, la participation à SJ a permis aux jeunes de modifier leur trajectoire, notamment en contaminant d'autres sphères de leur vie. Un jeune se présente alors dans son quotidien comme un jeune en démarche et qui a besoin de soutien pour concrétiser ses attentes et besoins d'insertion. L'enjeu dans le cadre de SJ est de faire face à la menace de découragement, mais aussi au travail d'ajustement nécessairement entre possibilités et contraintes présentes autour du jeune, notamment en soutenant la capacité de rebonds des jeunes face aux différents obstacles. En considérant la trajectoire en yoyo de ces jeunes, il s'agit ici de montrer que la capacité de rebond des jeunes doit être alimentée par le fait que l'intervention SJ doit soutenir la construction d'un projet dont les objectifs s'étendent au-delà de la stricte sphère de l'insertion professionnelle. Pour certains jeunes rencontrés, et malgré les changements, les jeunes ont le sentiment d'être en démarche et de viser un but. La participation à SJ permet souvent de créer des éléments de discontinuités dans la trajectoire du jeune. Il s'agit encore de faire en sorte que ces discontinuités deviennent de véritables ruptures dans la trajectoire.

Dans cette perspective, la participation à SJ devient pour le jeune un outil qui va lui permettre d'être guidé et soutenu dans la définition de son projet. Le rôle d'accompagnateur est ici crucial. L'approche globale du jeune est aussi importante dans la mesure où c'est dans ce cadre que la définition du projet peut avoir des effets contaminant sur les autres sphères de vie du jeune.

### **3.3 La participation à SJ : vers la concrétisation d'un projet**

Il s'agit de révéler comment la participation à SJ est envisagée comme un véritable tremplin qui modifie la trajectoire du jeune en le plaçant dans un processus vers l'autonomie. Cette participation a contaminé ici toutes les sphères de vie du jeune et s'inscrit dans une logique qui vise l'affiliation durable du jeune à d'autres mondes sociaux plus que le simple travail sur sa capacité d'action. Dans cette perspective, la modification de la trajectoire s'inscrit non pas dans l'ajustement mais bien davantage dans l'engagement et la rencontre d'autres univers sociaux.

Généralement, pour y parvenir et pour que SJ se traduise comme un tremplin, la préoccupation du lien social doit être portée tant par le jeune que par l'intervention réseautée de SJ.

### **Conclusion**

Au terme de cette analyse des effets de SJ sur la trajectoire des jeunes, il importe de considérer que la question centrale demeure la construction d'un projet dans lequel le jeune va pouvoir cheminer. Or, la construction de ce projet implique que le jeune puisse être acteur, voire sujet de sa démarche d'insertion. A ce titre, il semble crucial que le PSJ accorde aux jeunes une place dans la construction de leur démarche. Trop souvent, ils ne sont pas au cœur de l'intervention. Pour cela, il importe de repenser la participation des jeunes aux différentes étapes et structures de l'intervention de PSJ, que ce soit au niveau de la définition des plans d'action que de leurs discussions dans le cadre du comité local de suivi. De plus, intégrer une dynamique participative des jeunes dans l'intervention de PSJ pourrait faciliter l'inscription de PSJ dans une logique d'intervention qui met de l'avant la participation citoyenne comme une manière de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Dans cette perspective, il s'agirait en outre de favoriser d'abord et avant tout une insertion sociale, le professionnel ne demeurant qu'une dimension parmi d'autres. Cette lecture et vision de l'insertion était présente dans le projet planifié de PSJ. La mise en œuvre semble avoir éloigné les jeunes de l'intervention dans la mesure où l'implantation de l'intervention n'accorde que peu de place aux jeunes et à leurs potentiels.

Ainsi, certains CJE envisagent le groupe tel un lieu d'entraide mutuelle entre les jeunes; le groupe peut favoriser l'émergence de projet collectif favorisant la participation sociale, le groupe peut devenir un médium d'intervention et d'observation des jeunes permettant à l'intervenant de connaître la dynamique du jeune. Nous insistons ici sur l'importance des projets collectifs pour les jeunes, dans la mesure où un travail sur l'ensemble des dimensions de l'insertion peut se réaliser au travers de ces activités : en plus de permettre aux jeunes de travailler sur leurs habiletés et compétences individuelles, le projet collectif parvient très généralement à mettre en relation les jeunes d'abord avec d'autres jeunes, mais aussi avec leur communauté et les ressources de ce milieu.

Occasion de construction identitaire autant que de participation sociale, ces projets peuvent parvenir également à faire émerger une conscience critique chez le jeune, conscience participant à la construction d'une citoyenneté active. Or, dans les organismes à l'étude, aucune intervention n'avait pour objectif de favoriser cette conscience critique. Quelques pratiques collectives ont bel et bien été développées dans le cadre du PSJ, comme on a pu le constater par leurs présences dans les ateliers du Forum sur SJ en novembre 2002.

La présence réduite des activités en groupe ou collectives est une particularité importante, notamment dans la mesure où l'un des postulats de base de SJ mettait l'accent sur la présence des deux types d'intervention. De plus, si l'on veut parvenir à dépasser la logique de l'employabilité, il est essentiel de sortir également de la logique individualisante.

***Recommandation :***

***- Envisager la participation des jeunes aux différentes étapes et structures de l'intervention de PSJ, tant au niveau de la définition des plans d'action que des discussions dans le cadre du CLS.***



## Conclusion générale

*«On a fait comme si c'était le jeune qui était loin de l'emploi pour ne pas s'avouer que c'était l'emploi qui était loin du jeune»*

(Janguï Le Carpentier, Vice-président du Conseil national des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans Vidalenc, 2001 : 15)

Cette recherche visait à décrire et comprendre des trajectoires de jeunes et des processus d'intervention ainsi que les dynamiques partenariales qui les soutiennent. Nous tentions aussi d'identifier les facteurs qui pouvaient contribuer à la transformation des trajectoires des jeunes et les effets de l'intervention sur les dimensions relationnelle, professionnelle, identitaire et politique de ces trajectoires. Enfin nous voulions savoir à quelles conditions les dynamiques partenariales pouvaient soutenir les projets d'insertion des jeunes. Les attentes à l'égard du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ) étaient grandes, tant du côté des décideurs politiques que du côté des acteurs impliqués directement dans sa réalisation : les CJE/OJ et les représentants de EQ et SR. Cependant, à plusieurs niveaux, les réalisations sont loin des attentes initiales.

### 1. Un défi de taille pour une réalité complexe

Au risque de reprendre les engagements verbaux des nombreux acteurs qui ont appuyé le PSJ, il importe de préciser le cadre théorique qui alimentait l'évaluation de ce projet. La perspective qui sous-tendait le PSJ en était une qui mettait le jeune au centre de l'intervention et qui visait à le soutenir dans une démarche individuelle volontaire tout en tentant de développer des liens avec le milieu pour mieux le soutenir et l'accueillir. Dans la foulée de certaines recherches et analyses (Assogba, 2000; Bouchard et coll., 1996; Fournier et coll., 2000; Le Bossé 2000; Rouleau-Berger, 1998; Vidalenc, 2001) les promoteurs et artisans du PSJ visaient à aider le jeune à s'adapter et s'intégrer à la société tout en favorisant des changements organisationnels et structurels parmi les dynamiques communautaires et interministérielles. On peut dire que la perspective de l'«empowerment» (Le Bossé 2000), sans être souvent nommée, était sous-jacente chez plusieurs des acteurs impliqués, bien au-delà de l'objectif de prévention du recours à l'assistance-emploi des jeunes et de la sortie du système de ceux qui y sont. Cela impliquait donc que l'intervention, en mettant le jeune au centre, (Réseau des CJE, 2000abc) devait tenir compte de plusieurs dimensions, tant individuelles que collectives. Pour le jeune individu, cela demandait une évaluation qui tenait compte des dimensions relationnelle (connaissance de soi, liens avec les réseaux familiaux et amicaux, etc), professionnelle (scolarité, connaissances, expériences de travail, etc), culturelle/identitaire (image de soi, valeurs, image de la société, etc.) et politique (participation à la vie sociale et associative et aux instances politiques, etc). Pour l'évaluation de la collectivité locale et nationale (Québec) cela impliquait une connaissance des contextes économiques, sociaux, culturels et politiques et des dynamiques entre les divers acteurs de ces dimensions. Dans cette perspective

d'*empowerment* le défi était de co-responsabiliser tant les jeunes que les milieux locaux et nationaux, sans blâmer les jeunes et individualiser leur exclusion socioprofessionnelle, comme plusieurs mesures obligatoires d'insertion le faisaient (Bouchard et coll., 1996). Donc, selon nous, le défi du PSJ était de soutenir l'adaptation des jeunes au marché du travail tout en adaptant le marché du travail aux jeunes. Le PSJ était une occasion de faire une rupture avec les visions et façons de faire antérieures pour développer «un projet de société» (Ducharme, 2001).

C'est donc avec cette centration sur le renforcement des capacités des jeunes, mais aussi des communautés, que le PSJ pourrait se développer. Certains pourraient y voir une préoccupation du développement du capital social et de la cohésion sociale comme terreau important du soutien à l'insertion des jeunes (Côté, 2001).

**Si le PSJ a gardé le cap sur la primauté des jeunes et la qualité des relations avec ceux-ci, on ne peut affirmer que le PSJ ait eu un effet important sur les environnements des jeunes et les milieux locaux. Les deux premières années ont été centrées sur l'intervention individuelle et l'apprivoisement entre partenaires internes et très peu sur une intervention visant à modifier les milieux d'accueil potentiels des jeunes. A ce titre, le défi de changement des façons de faire a été peu relevé en général.**

## 2. Les profils et trajectoires des jeunes

Les rencontres avec les jeunes, les intervenants et les gestionnaires des trois «partenaires» principaux nous ont livré un portrait qui révèle des réalités assez diversifiées, selon les régions, mais il ressort quand même un certain nombre de constats qui peuvent nous permettre de tirer des leçons d'une évaluation, qui doit se lire en complémentarité avec les autres recherches évaluant soit la satisfaction des jeunes, soit les résultats quantitatifs. Malgré certains résultats positifs quant au nombre de jeunes qui ont quitté la sécurité du revenu, il faut rester humble et voir les pistes d'amélioration d'un projet en évolution, car c'est encore un projet. Le PSJ se situe dans une conjoncture nationale et mondiale qui est de plus en plus perturbée quant aux conditions de vie pour les jeunes adultes et leur entrée dans la vie adulte, voir la société. Et ces jeunes sont de plus en plus étudiés, questionnés, pressés de toute part pour s'intégrer dans une société où de plus en plus de personnes de tout âge et tout statut sont de moins en moins intégrées (Castel, 1995 ; Vidalenc, 2001). Donc le défi était et demeure toujours grand pour le PSJ : trouver autre chose que la SR pour des jeunes et les soutenir dans une démarche qui va favoriser une insertion sociale et professionnelle durable. **D'emblée, il faut dire que le PSJ n'a pas atteint cet objectif plus large d'une insertion durable pour la plupart des jeunes que nous avons rencontrés. Bien sûr, notre regard sur les trajectoires des jeunes est restreint dans le temps mais il révèle déjà que la plupart des trajectoires des jeunes demeurent fragiles sur le plan professionnel, les participants n'ayant accès qu'à des emplois précaires et plusieurs d'entre eux retournant à la SR.** Cependant SJ ne peut tout faire et il est essentiel de considérer le PSJ comme un morceau d'une réalité complexe, dont

plusieurs éléments échappent au PSJ et même aux politiques sociales nombreuses qui touchent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. On peut penser notamment à la « Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » qui fait une place importante au PSJ, certes, mais qui doit être aussi en cohérence avec notamment les politiques de main d'œuvre, les politiques de formation et de soutien au travail, les politiques fiscales, les politiques de soutien à la famille et aux enfants, les politiques de santé et de services sociaux, les politiques de développement local et régional.

Le bilan de l'an 1 du PSJ (CASJ 2002) fait état d'une diminution du nombre de jeunes inscrits à l'assistance-emploi en raison de la conjoncture économique favorable. Mais quels sont les jeunes à l'assistance-emploi, et quels sont les jeunes qui fréquentent le PSJ ? Nous avons constaté dans tous les terrains que le nombre de jeunes participant à SJ avait augmenté entre l'an 1 et l'an 2. On peut penser que le PSJ a réussi à rejoindre plus de jeunes, malgré la conjoncture, parce que les jeunes rejoints ne sont pas ceux favorisés par la conjoncture, notamment à cause du niveau de leur formation scolaire, qui est souvent inférieure au secondaire 3. Mais on constate aussi que les mécanismes d'information par les agents de la SR ont été améliorés, à mesure que les résistances du début se sont estompées, et à mesure que les relais au CJE/OJ se sont faits avec plus d'efficacité, grâce à des liens resserrés entre les agents et les intervenants des CJE/OJ. L'assouplissement de la grille de repérage et la volonté des CLS d'accepter des jeunes de plus de 21 ans a certes été un facteur réel observé dans plusieurs terrains. Enfin on peut penser que certains jeunes satisfaits de leur expérience au PSJ en ont parlé à des amis et frères et sœurs, comme en témoignent quelques jeunes rencontrés.

Une remarque s'impose par rapport aux profils des jeunes rencontrés et rejoints : si les jeunes de l'avis des intervenants sont plus « *pockés* » et ont des besoins de base qui obligent d'envisager des activités de pré-employabilité, plus que des activités de recherche active d'emplois, **il faudra ajuster les outils et processus d'intervention** en conséquence, **et sans doute déplacer l'accent mis sur l'insertion en emploi, pour une intervention plus sociale que professionnelle.** La majorité des jeunes rencontrés proviennent donc de milieux familiaux appartenant à la classe défavorisée ou à la classe moyenne. Lorsqu'ils ont connu la pauvreté, ces jeunes retiennent non pas la logique de dépendance au système, mais bien les stratégies de débrouillardise déployées par leurs parents pour faire face à cette situation. Dans ce contexte, le modèle parental est moins celui de l'oisiveté que celui du travail ou de la débrouillardise pour faire face aux difficultés qui ont entraîné une demande d'aide sociale. Par ailleurs, si les parents des jeunes rencontrés paraissent ne pas faciliter le passage vers l'emploi, la plupart du temps, ils ne paraissent pas leur nuire non plus. Seuls quelques jeunes ont vu leurs parents bénéficier de l'aide sociale continuellement ou pendant une grande partie de leur enfance et de leur adolescence. Si l'une des préoccupations sous-jacentes aux programmes sociaux depuis quelques années est de réduire la dépendance à l'égard de l'État, notre recherche a le plus souvent rencontré des jeunes qui avaient eu des accidents de parcours à travers de nombreux emplois précaires (courte durée, peu

rémunéré, sans perspective de promotion, temps partiel, saisonnier, stage ou programme d'employabilité, travail au noir , etc) et qui venaient chercher un coup de pouce au PSJ. **Si les jeunes ont de la difficulté à se projeter dans l'avenir, ce qui témoigne d'un besoin d'un travail sur le Soi et leur dimension identitaire, il est clair par ailleurs, pour nous, qu'ils témoignent à leur arrivée d'une grande motivation à s'en sortir. Les jeunes rencontrés ont donc un fort potentiel, mais ils font face à des défis tout aussi importants.** À la lumière de nos résultats, l'enjeu de l'intergénérationnalité paraît davantage une représentation réductrice de la situation des nouveaux demandeurs à l'aide sociale. Or, au-delà de la situation de leur parent, il demeure que plusieurs jeunes connaissent d'importantes difficultés.

**Le défi réel du PSJ, et donc de l'intervention, c'est de répondre à ces jeunes, qui demandent beaucoup plus de ressources humaines et de temps.** Comme on l'écrivait déjà en 1988, « (...) plusieurs clients nécessitent une intervention en plusieurs étapes devant s'échelonner sur une assez longue période. Un suivi structuré des interventions apparaît nécessaire dans ces cas.» (Brouillette et al 1998 : 256)

### **3. L'intervention : centrée sur la relation et l'emploi dans une logique individuelle**

L'intervention est beaucoup centrée sur l'insertion en emploi et, à un moindre degré, sur la formation. Nous avons vu que la mission des CJE/OJ en employabilité les a mieux préparés à répondre à ces besoins professionnels, parfois au détriment des besoins sociaux. Certes, on a beaucoup travaillé sur la relation de qualité entre les jeunes et les intervenants et l'on a insisté sur la connaissance et la confiance en soi, sans lesquelles le jeune ne peut se projeter dans l'avenir et commencer à exprimer des projets, puis suivre ses désirs. Mais ce n'est pas suffisant lorsque les jeunes ont de sérieuses difficultés sur le plan de la santé mentale et sur les relations sociales comme on nous l'a rappelé à l'occasion. L'intervention psychosociale devient alors une piste à considérer, toujours dans une perspective globale qui vise à augmenter l'autonomie et le pouvoir du jeune («*empowerment*»). L'intervention psychosociale a des exigences différentes pour lesquelles les CJE/OJ ne sont pas toujours équipés. Mais tout commence à l'évaluation et il faut développer ces sensibilités et compétences pour évaluer plus largement les potentialités et contraintes des jeunes, tant «internes» qu'«externes». C'est la base d'une perspective d'*empowerment* (Le Bossé, 2000 ; Vidalenc, 2001). **Malgré l'ouverture du PSJ de plus en plus depuis l'an 1 sur les autres facteurs que professionnels, on décèle peu dans les plans d'action des jeunes rencontrés la place de ces dimensions plus sociales. Si l'ouverture de principe est inscrite dans le projet, elle ne prend pas encore forme. L'intervention psychosociale fait peu partie des plans.** Il en est de même dans la plupart des interventions analysées. Ce ne semble pas être la priorité des CJE/OJ, et on peut le comprendre, dans la mesure où ce n'est pas dans leur mission privilégiée. Cependant les nombreux commentaires des intervenants et agents laissent croire qu'il faut s'y

attarder. Les dimensions psychosociales sont importantes et se combinent à des besoins de base tant matériels que personnels chez les jeunes. Le principe sous-tendant l'intervention demeure une vision globale qui doit maintenir une intensité soutenue, suivie et souple. Mais on n'est pas toujours parvenu à l'actualiser même en l'an 2, et il reste des efforts importants tant à l'intérieur des CJE/OJ que des organismes (publics, communautaires et privés) concernés.

Nous avons aussi souligné l'importance d'une vision interdisciplinaire et intersectorielle à cette intervention, axée autant sur l'individu que sur la collectivité. **La dimension du groupe est encore peu exploitée comme lieu potentiel pour développer, d'abord une meilleure connaissance de soi et une confiance en soi au contact des autres qui vivent des situations semblables, mais aussi un début de conscience plus collective de la situation personnelle et éventuellement une conscience critique de la société** (Le Bossé, 2000), qui peut contribuer à une participation sociale active (Conseil de la santé et du bien-être, 2001). L'intervention de groupe et le développement de projets collectifs que nous avons observés dans certains terrains s'inscrivent tout à fait dans cette optique. **Les projets collectifs ont aussi le mérite de s'ouvrir parfois sur le milieu, contribuant ainsi à la reconnaissance des qualités et aptitudes des jeunes par leurs pairs, et sensibilisant le milieu à leurs capacités et leurs besoins.** L'accès aux opportunités nécessaires permettant aux jeunes d'améliorer leur citoyenneté nous apparaît comme une condition essentielle à toute véritable insertion socioprofessionnelle. Si le jeune a des responsabilités quant aux succès de sa démarche, la société se doit de l'accompagner pleinement.

Cela exige donc une ouverture sur des ressources compétentes et accessibles. C'est une grosse commande pour les CJE/OJ seuls et donc les collaborations avec les ressources du milieu sont incontournables.

#### **4. Les collaborations incontournables**

Le défi du partenariat est au cœur du PSJ. L'intervention interdisciplinaire et intersectorielle ne peut être envisagée sans ces collaborations avec les ressources existantes: on pense notamment à l'importance de développer davantage les entreprises d'insertion, le compagnonnage dans les entreprises, le soutien aux entreprises, le soutien aux jeunes parents, les stages en entreprises, etc.

**Le lien avec le monde des entreprises est incontournable si l'on veut favoriser une insertion multidimensionnelle. Nous avons constaté la difficulté du lien des CJE/OJ avec les entreprises et le monde des affaires.** S'il faut mettre en perspective que la création de liens prend du temps et que le défi posé par SJ était grand, il demeure que certains CJE/OJ y sont parvenus. S'il est possible de construire ces collaborations autour des intérêts des entrepreneurs pour favoriser l'intégration des jeunes, une responsabilisation sociale des entreprises reste encore à faire, malgré certaines initiatives intéressantes dans certains secteurs. Il s'agit de l'avenir de la génération montante autant que la survie des entreprises.

Si certains intervenants des CJE/OJ peuvent devenir «pivot» ou «case manager », pour assurer une implication de tous les autres intervenants pertinents pendant la phase intensive et même le suivi, il faut reconnaître que le suivi peut devenir le mandat d'un autre intervenant. **Mais il doit y avoir davantage de suivi, un suivi plus proactif, qui apparaît incontournable pour maintenir les acquis des jeunes connaissant des difficultés.** L'important est toujours de garder cette vision globale et intersectorielle et d'assurer la continuité, l'intensité, la souplesse. Et le CLS a une responsabilité centrale de porter cette vision et ce souci du jeune tout au long du parcours dans SJ. Donc les CLS sont appelés à être garants des objectifs du projet, mais peuvent aussi devenir des «agents de développement» du PSJ, en favorisant la promotion de SJ et en ouvrant des liens avec le milieu. Dans ces conditions, les CLS deviennent des acteurs collectifs porteur d'une responsabilité partagée au niveau local. Dans ces conditions également, les collaborations incontournables déployées autour d'une intervention plus globale peuvent donner du pouvoir au jeune pour affronter tant les problèmes d'ordre professionnel, social que relationnel et psychologique.

Or, pour que les CLS parviennent davantage à développer de nouvelles collaborations soutenant le projet des jeunes et leur intégration, il faut que le PSJ s'ouvrent lui-même à l'intersectorialité pour sortir d'une logique d'intervention centrée sur l'emploi et le professionnel. Dans cette perspective, le PSJ pourrait être chapeauté par un comité interministériel (au-delà du MESS) afin de contribuer à une prise en compte de la complexité des enjeux de l'insertion.

**Pour ce qui est de l'intervention plus collective axée sur le développement local sur les conditions favorables du milieu pour faire cette place au jeune, force est de reconnaître que plusieurs projets mentionnés par les intervenants et gestionnaires ne sont qu'au stade de projet.** Ces initiatives peuvent être portées souvent par les CJE/OJ, mais elles n'ont pas à l'être nécessairement. Si les CJE/OJ sont les pivots de l'intervention auprès des jeunes dans le cadre actuel du PSJ, ils doivent aussi tenir compte de leurs limites et des ressources existantes dans le milieu. D'ailleurs plusieurs ont un enracinement et une implication communautaire importants qui témoignent de leur reconnaissance de ces ressources et de leur compréhension de la place qu'ils occupent dans le milieu. Mais pour la plupart des cas, ils n'ont pas encore pris un leadership pour initier de nouvelles pratiques interdisciplinaires et intersectorielles. Cette évaluation du milieu et de leur propre place dans celui-ci est à la base du développement de collaborations qui peuvent dépasser des références ponctuelles pour devenir de réels partenariats structurants et durables, au profit des jeunes et du milieu dans son ensemble. D'ailleurs les CJE/OJ ne sont pas toujours les meilleurs «porteurs de dossiers», mais ils pourraient gagner en autonomie et en développement en élargissant leur sources de financement, en poursuivant leur enracinement local, et en participant au développement local (Assogba, 2000; Beaudouin al., 2000).

Selon les milieux et selon la conjoncture, les leaderships peuvent être partagés et d'autres peuvent porter la préoccupation des jeunes et développer des liens avec des acteurs sociaux (organismes communautaires), économiques (entreprises privées, entreprises d'insertion, chambre de commerce, commissaires industriels, etc) et politiques (municipaux et nationaux). Nous avons remarqué plusieurs tables de concertation dont les CJE/OJ sont les leaders «naturels», fruit de leur charisme et de leur enracinement. Mais dans plusieurs milieux certaines tables, notamment sur le développement économique ou sur le développement social sont portées par des organisateurs communautaires de CLSC, des agents de développement de CDEC, de SADC ou de CDC, voir même des commissions scolaires, comme certains comités sur le décrochage scolaire et les liens avec les entreprises et le milieu.

**En ce sens le PSJ est une opportunité qui est riche et qui peut être saisie pour initier ces développements. Enfin rappelons que le milieu local, comme le jeune, n'a pas à porter seul tout le défi de l'insertion des jeunes : la co-responsabilisation se fait aussi entre les paliers local, régional et national.**

## **5. La formation continue : encore essentielle pour tous les acteurs**

Face à une telle commande il y a lieu de penser à l'importance de la formation continue, qui est aussi pertinente pour les agents, intervenants et gestionnaires que pour les jeunes.

**Il est clair que le PSJ doit poursuivre son évolution constante en se donnant les outils de réflexion et d'évaluation afin de favoriser une meilleure offre de services aux jeunes, mais aussi le développement d'un milieu plus propice à leur faire une place.** Dans cette perspective il devient essentiel que se développe une «culture de formation continue» pour les jeunes mais aussi pour tous les acteurs concernés, tant dans les CJE/OJ que EQ, SR et tous les organismes du milieu incluant les entreprises. Comme nous l'avons recommandé, certaines formations peuvent porter sur une meilleure connaissance des jeunes, sur les volets de l'intervention individuelle et collective, intersectorielle et interdisciplinaire, sur les dynamiques et processus de développement de collaborations, en concertation ou en partenariat. Cette formation exige aussi une bonne connaissance des milieux locaux, leurs ressources et les dynamiques qui les lient ou les opposent. Ces formations pourront se faire parfois en petits groupes ciblés, mais elles gagneront à se faire à l'occasion avec l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir des jeunes, et surtout avec ces jeunes afin qu'ils demeurent au centre du projet.

**Enfin, si le Projet Solidarité Jeunesse a encore de grands défis pour répondre à ses objectifs de base, il n'est qu'un élément de l'intégration des jeunes et les politiques sociales, économiques et fiscales doivent aussi être au rendez-vous pour faire en sorte que cette société laisse des places pour les jeunes.**

*«On a conçu l'insertion depuis vingt ans comme une stratégie de la chance que l'on donne pour demain. Il faut aujourd'hui en faire une stratégie de la place que l'on construit pour aujourd'hui.»*

(Jangui Le Carpentier , Vice-président du Conseil national des missions locales pour l'insertion social et professionnelle des jeunes, in Vidalenc 2001 : 16)



## Liste des principales recommandations

Comme nous l'avons écrit en introduction, s'il n'y a pas une intervention Solidarité Jeunesse, mais plusieurs différences entre les terrains étudiés, mais aussi entre intervenants parfois à l'intérieur d'un même terrain; les recommandations peuvent suggérer des pistes nouvelles à explorer, mais peuvent aussi encourager des initiatives existantes, qui gagneraient à être maintenues et étendues dans d'autres territoires.

Si dans le corps du rapport, nous avons formulé plusieurs recommandations spécifiques, nous avons retenu et synthétisé ici les principales en identifiant les acteurs auxquelles elles s'adressent.

## Chapitre 2 : Le dispositif Solidarité Jeunesse

### Aux trois partenaires (CJE, EQ, SR) et CLS

- Encourager une formalisation souple des ententes entre les organismes afin d'assurer la continuité des collaborations malgré le roulement du personnel.
- Encourager des liens plus serrés avec les CLD, les CDEC et les CDC, là où ils existent pour favoriser la sensibilisation du milieu et développer des ressources adaptées.

## Chapitre 3 : L'intervention Solidarité Jeunesse

### Aux CJE/OJ

- Encourager dans les CJE/OJ et les CLS la tenue de dossiers écrits souples qui favorisent la possibilité de suivi entre intervenants et qui peuvent servir au bilan à la fin du parcours du jeune.
- Encourager la formation continue chez les intervenantEs des CJE/OJ, notamment sur l'évaluation.
- Appuyer l'intervention sur une évaluation plus globale et légèrement formalisée des diverses dimensions individuelles et de l'environnement familial et social du jeune.
- Favoriser l'intervention de groupe pour aborder la formation sur les droits collectifs et la participation sociale.

### **Aux trois partenaires (CJE, EQ, SR) et CLS**

- Maintenir un lien serré entre les agents d'accueil à SR et les intervenantEs des CJE/OJ pour favoriser une cohérence dans les informations données au moment de l'accueil et favoriser une référence rapide et personnalisée.
- Favoriser un meilleur arrimage et un suivi intensif entre les CJE/OJ, les milieux de l'éducation, les centres jeunesse, les CLSC, les entreprises privées, les entreprises d'insertion, les organismes communautaires.

## **Chapitre 5 : Les effets de l'intervention Solidarité Jeunesse**

### **Aux CJE/OJ :**

- Favoriser la continuité dans l'intervention entre les différentes activités proposées aux jeunes (techniques de recherche d'emploi, le travail d'orientation professionnelle, les activités de groupe, les activités individuelles).

### **Aux trois partenaires (CJE, EQ, SR), aux CLS et au MESS**

- Encourager le développement d'entreprises d'insertion ou des modèles d'alternance emploi/études arrimé au marché local de l'emploi.
- Faciliter l'octroi de soutien financier aux jeunes dans leur démarche de formation.
- Diversifier les formations des intervenantEs de SJ pour qu'ils puissent davantage répondre aux difficultés psychosociales des jeunes.
- Favoriser le développement d'un réseau de soutien autour des jeunes dans une perspective d'intervention intersectorielle et interdisciplinaire.
- Envisager la participation des jeunes aux différentes étapes et structures de l'intervention de PSJ notamment dans la définition des plans d'action et dans les discussions dans les CLS.

## Références bibliographiques

- Alvestegui, G., et J.-M. Charbonnel. (1999). "Mise en oeuvre du RMI et reformulation de la question sociale." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 85-96.
- Amblard, H., P. Bernoux, G. Herreros, et Y.-F. Livivian. (1996). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Seuil. Paris.
- Anctil, Hervé. (2001). *Évolution des rapports public-privé dans les services de santé et les services sociaux*. Conseil de la santé et du bien-être. Québec.
- Assogba, Yao. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société. L'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi au Québec*. Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Astier, Isabelle. (1997). *Revenu minimum et souci d'insertion*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Bafoil, F., et B. Demonque. (2000). "L'entreprise: de la recherche d'un partenaire à son exclusion." *Les politiques sociales*, 3/4, 88-98.
- Baker, M., et D. Tipping. (1999). *Poverty, Social Assistance and the Employability of Mothers. Restructuring Welfare States*. University of Toronto Press. Toronto.
- Ballion, Robert. (1998). *La démocratie au lycée*. Laboratoire de recherche Innovation-Formation-Éducation. ESF. Paris, France.
- Barbier, Jean-Claude. (2002). "Jeunes et insertion sur le marché du travail." pp. 25-46 dans: *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, sous la direction de: Diane-Gabrielle Tremblay, et Lucie France Dagenais, Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Beauchemin, Sylvie, et Jacques Beauchemin. (1998). "La réforme québécoise de la sécurité du revenu. La citoyenneté au service d'une solidarité gestionnaire." *Lien social et politiques - RIAC*, 39, (79), 139-140.
- Beaudouin, Lucie, et Louis Favreau. (2000). *Le carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais: Analyse et mise en perspective d'une pratique communautaire d'insertion auprès des jeunes*. Chaire de recherche en développement communautaire. Hull.
- Bernard, Paul. (1999). "La cohésion sociale: critique dialectique d'un quasi-concept." *Lien social et politiques - RIAC*, 41, (81), 47-60.
- Bertozi, F. (2000). "Les expériences locales d'insertion." *Les politiques sociales*, 3/4, 55-61.

- Billette, I., D. White, et C. Mercier. (1995). *Les rapports dynamiques du processus partenarial. Un regard dans le domaine de la santé mentale*. Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention. Université de Montréal. Montréal.
- Bilodeau, Angèle. (2000). *Les conditions de qualité de la planification participative de l'action en partenariat en prévention/promotion de la santé et du bien-être, une question d'innovation sociale*. Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal, Montréal.
- Blondin, Sébastien, Georges Lemieux, et Lorraine Fournier. (2001). *Emploi atypique et précarité chez les jeunes*. Conseil permanent de la jeunesse. Québec.
- Boisclair, André. (2000). *Solidarité jeunesse: un nouveau traitement des jeunes à la sécurité du revenu*. 20 avril 2000, Mémoire présenté au Conseil des Ministres. Québec. Ministère de la Solidarité sociale.
- Boismenu, Gérard, et Benoit Henry. (1998). "L'action publique visant les sans-emploi: similarité et complémentarité de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale au Canada." *Nouvelles pratiques sociales*, 11, (1),
- Boismenu, Gérard, et Alain Noël. (1995). "La restructuration de la protection sociale en Amérique du Nord et en Europe." *Cahiers de recherche sociologique*, (24), 49-87.
- Boivin, Marie-Denise. (2000). "Les enjeux de l'affiliation et de la désaffiliation au marché du travail: quelques réflexions sur l'insertion socioprofessionnelle de jeunes toxicomanes." pp. 37-56 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presses de l'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Bondu, D. (1998). *Les nouvelles pratiques de médiation sociale*. ESF Éditeur. Paris.
- Bonny, Y., et M. Oberti. (1999). "Les mesures de soutien au revenu en Europe. Approche comparative des situations locales." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 71-85.
- Bouchard, C, V. Labrie, et A. Noël. (1996). *Chacun sa part: rapport de trois membres du comité externe de réforme de la sécurité du revenu*. Ministère de la sécurité du revenu. Québec.
- Boulte, P. (1995). *Individus en friche. Essai sur l'exclusion*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Boutinet, J.-P. (1990). *Anthropologie du projet*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Brouillette, G., S. Hamel, et J. Lavigne. (1988). *Évaluation de la pertinence des interventions en développement de l'employabilité auprès des clients de l'aide sociale*. DES, Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Québec.

- Cameron, Sylvie, et Nicole Dallaire. (2000). "Réflexion sur la notion de développement social et paramètres pour un modèle de développement global." *Revue canadienne de politique sociale*, 45-46, 88-105.
- Canada, et Développement des ressources humaines Canada (DRHC). (1998). "Investir dans nos enfants: idées à retenir."
- Castel, Robert. (1994). "La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation." *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-28.
- Castel, Robert. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*. Fayard. Paris.
- Chopart, Jean-Noël, et Alain Noël. (1999). "Vivre avec le minimum: quelle architecture pour la protection sociale?" *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 5-12.
- Comeau, Yvan. (2000). "L'insertion de jeunes adultes par l'économique: les expérimentations du mouvement associatif." pp. 125-142 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presse de l'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Comité aviseur de solidarité jeunesse. (2002). *Rapport du comité aviseur de Solidarité Jeunesse. Bilan de l'an 1 du projet*. Gouvernement du Québec. Québec.
- Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT). (2001). *Développer la concertation en toxicomanie, Guide pour les intervenants et gestionnaires*. Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et de des Services sociaux et Comité permanent de lutte à toxicomanie. Québec.
- Conseil de la santé et du bien-être. (2001). *Quel temps pour les jeunes? La participation sociale des jeunes*. Conseil de la santé et du bien-être. Québec.
- Conter, B. (2000). "La formation professionnelle, une politique active?" *Les politiques sociales*, 3/4, 99-105.
- Côté, Y. (1991). *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*. Les Éditions JCL. Louiseville.
- Crozier, M., et E. Friedberg. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Seuil. Paris.
- Cyrulnik, Boris. (1999). *Un merveilleux malheur*. Éditions Odile Jacob. Québec.
- Cyrulnik, Boris. (2003). *Le murmure des fantômes*. Éditions Odile Jacob. Québec.
- D'Amours, Martine, Frédéric Lesemann, Marc-André Deniger, et Eric Shragge. (1999). "Les chômeurs de longue durée de plus de 45 ans: entre exclusion et réflexivité." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 121-134.

- de Gaulejac, V., et I. Taboada-Léonetti. (1994). *La lutte des places*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Desmarais, D., F. Beauregard, D. Guérette, et coll. (2000). *Insertion socioprofessionnelle et détresse psychologique des jeunes adultes - Un portrait complexe, une responsabilité collective*. Les Publications du Québec. Sainte-Foy.
- Desrosiers, H., N. Kishchuk, F. Ouellet, N. Desjardins, C. Bourgault, et N. Perreault. (1998). *Cadre pratique pour l'évaluation de programmes: applications en promotion de la santé et en toxicomanie*. Québec, Ministère de la santé et des services sociaux. Québec.
- Dhume, Fabrice. (2001). *Du travail social au travail ensemble. Le partenariat dans le champ des politiques sociales*. éditions ASH. Paris.
- Domergues, P. (1988). *La société du partenariat*. Anthropos. Paris.
- Doray, Amélie. (2000). *La jeunesse comme espace de tri: l'évolution des modes de vie des jeunes au Canada de 1981 à 1998*. Mémoire de maîtrise présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade maître ès sciences en sociologie, Département de sociologie, Université de Montréal, Montréal.
- Doray, Michel, Isa Iaensa, et Manon Fontaine. (1998). *Les étapes du développement et les relations partenariales*. Centre Jeunesse de Montréal, Direction de la recherche et du développement. Montréal.
- Dubar, C. (1991). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Armand Collin. Paris.
- Dubar, Claude. (2000). *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. PUF, Presses Universitaires de France. Paris.
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Seuil. Paris.
- Ducharme, Nikolas, et Frederico Fonseca. (2002). "La recherche-action Solidarité Jeunesse: l'amorce d'un modèle d'insertion sociale et professionnelle québécois." pp. 95-116 dans: *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, sous la direction de: Diane-Gabrielle Tremblay, et Lucie France Dagenais, Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Dufour, Pascale, Alain Noël, et Gérard Boismenu. (2001). "La pratique de la contrepartie pour les personnes exclues du marché du travail ici et ailleurs." *Recherche sur le politiques*, 2, (2), 85-93.
- Esping-Anderson, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge.
- Esping-Anderson, G. (1996). *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economies*. Sage. Londres.

- European Group for Integrated Social Research (EGRIS). (2001). "Misleading Trajectories: Transition Dilemmas of Young Adults in Europe." *Journal of Youth Studies*, 4, (1), 101-118.
- Fortin, B., G. Lacroix, et J.-Y. Duclos. (1999). "L'univers de l'aide sociale: les plus démunis peuvent-ils s'en sortir?" *Recherche sociale*, 6, (1), 4-5.
- Fortin, Bernard. (1998). *Dépendance à l'égard de l'aide sociale et réforme de la sécurité du revenu*. CIRANO: Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Montréal.
- Fournier, D., S. Desmarais, et A.-M. Royer. (2001). *L'intégration multidimensionnelle des jeunes. La parole aux jeunes*. Fondation Béati/Relais Femmes. Montréal.
- Fournier, Geneviève, Kamel Béji, et Line Croteau. (2002). "Évolution de la situation d'insertion socioprofessionnelle de jeunes diplômés au cours des cinq premières années sur le marché du travail." pp. 47-70 dans: *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, sous la direction de: Diane-Gabrielle Tremblay, et Lucie France Dagenais, Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Fournier, Geneviève, Marie-Denise Boivin, et Denis Viel. (1998). "L'individu au coeur des pratiques éducatives d'aide à l'insertion socioprofessionnelle." *CRÉ: Cahiers de la recherche en éducation*, 5, (1), 19-44.
- Fournier, Geneviève, et Marcel Monette. (2000). "Les diplômés et l'insertion socioprofessionnelle: résignation déguisée ou adaptation saine à un marché du travail insensé." pp. 1-36 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presses de l'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Friedberg, E. (1993). *Le pouvoir de la règle. Dynamique de l'action organisée*. Seuil. Paris.
- Friot, B. (1999). "Ciblage, universalité, discrimination: la fiscalité redistributive contre le salaire." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 37-48.
- Galland, O. (1991). *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie adulte*. Armand Collin. Paris.
- Gauthier, M. (1996). "Précaires, un jour...? ou quelques questions à propos de l'avenir des jeunes contemporains." *Sociologie et Sociétés*, XXVIII, (1), 135-146.
- Gauthier, M., et L. Mercier. (1994). *La pauvreté chez les jeunes - Précarité économique et fragilité sociale, un bilan*. Institut québécois de recherche sur la culture. Québec.
- Gauthier, Madeleine. (2000a). "L'âge des jeunes: un fait social instable." *Lien social et politiques- RIAC*, 43, 23-33.

- Gauthier, Madeleine. (2000b). "L'insertion professionnelle des jeunes au coeur d'une nouvelle définition du centre et de la marge." pp. 59-82 dans: *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, sous la direction de: Geneviève Fournier, Bruno Bourassa, et collaboration spéciale Antoine Baby et Yvon Pépin, Les Presses de L'Université Laval, CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Gauthier, Madeleine. (2001). "Jeunes et migration: une dimension non négligeable du processus d'insertion sociale et professionnelle au Québec." pp. 215-228 dans: *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, sous la direction de: Laurence Roulleau-Berger, et Madeleine Gauthier, Éditions de l'aube. Paris.
- Gervais, L., J. Panet-Raymond, L. Guay, et V. Van Schendel. (1999). "Le mouvement communautaire autonome: une richesse que nous devons conserver." *La presse*, (28 décembre 1999), B-3.
- Giddens, A. (1987). *La constitution de la société*. PUF: Presses Universitaires de France. Paris.
- Gilbert, L., T. Kamionka, et G. Lacroix. (2000). *The Impact of Government-Sponsored Training Programs on the Labor Market Transitions of Disadvantaged Men*. CIRANO: Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Montréal.
- Gorelick, C., et G. Brethour. (1998). *Welfare to work programs: A national Inventory*. CCDS: Conseil canadien de développement social. Ottawa.
- Goyette, Martin. (1999). *L'analyse de pratiques partenariales dans le domaine de la santé mentale: Réflexions autour de l'équipe-itinérance-outreach du CLSC des Faubourgs*. Analyse de pratique pour l'obtention d'une maîtrise, École de service social, Université de Montréal, Montréal.
- Goyette, Martin, Benoît Bouffard, et Claude Larivière. (2000). "La concertation et le partenariat aux Centres jeunesse de Montréal: des pratiques à soutenir." *Défi jeunesse*, VI, (2), 29-35.
- Goyette, Martin, Nicole Dallaire, et Jean Panet-Raymond. (2002). *Le partenariat dans le domaine de la jeunesse: vers une valeur ajoutée à l'intervention?* Montréal. Cinquième congrès mondial de l'OSDE.
- Gualmini, E. (2000). "La décentralisation." *Les politiques sociales*, 3, (4), 62-77.
- Guyennot, C. (1998). *L'insertion. Un problème social*. Logiques sociales. Paris.
- Hardina, Donna. (1997). "Workfare in the U.S.: Empirically-Tested Programs or Ideological Quadmire?" pp. 131-148 dans: *Workfare. Ideology for a New Under-Class*, sous la direction de: Eric Shragge, Garamond Press. Toronto.
- Huberman, A.M., et M.B. Miles. (1991). *Analyse des données qualitatives - Recueil de nouvelles méthodes*. Ed. du Renouveau pédagogique, De Boeck. Bruxelles.



- Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA). (1998). *Où mènent les parcours? Document de réflexion*. ICEA. Document inédit.
- Institut de la statistique du Québec. (1999). *Statistiques régionales rassemblées pour le Sommet du Québec et de la Jeunesse*. Québec.
- Jenson, Jane. (2000). "Le nouveau régime de citoyenneté du Canada: investir dans l'enfance." *Lien social et politiques - RIAC*, 44, (84), 11-24.
- Jones Finer, C. (1999). "Trends and Development in Welfare States." dans: *Comparative Social Policy. Concepts, Theories and Methods*, sous la direction de: J. Classen, Blackwell. Oxford.
- Jordan, Bill. (2001). "L'exclusion sociale, l'emploi et la Troisième Voie." *Sociologie et société*, XXXIII, (2), 93-112.
- Kokoreff, Michel. (1996). "Jeunes et espaces urbains. Bilan des recherches en France, 1977-1994." *Sociologie et Sociétés*, XXVIII, (1), 159-176.
- Koob, D, et K Tillmann. (2000). "Innovations et mise en réseau au plan local." *Les politiques sociales*, 3/4, 26-37.
- Lacroix, Guy. (2001). *La mesure de l'efficacité des programmes de réinsertion en emploi*. Université Laval, Département d'économie. Québec.
- Lamoureux, H. (1996). *Le citoyen responsable. L'Éthique de l'engagement social*. VLB-Éditeurs. Montréal.
- Lamoureux, Jocelyne. (2001). "Marges et citoyenneté." *Sociologie et société*, XXXIII, (2), 29-48.
- Lavoie, Jocelyne, et Jean Panet-Raymond. (2002). "Les étapes du processus d'intervention communautaire." pp. 145-186 dans: *La pratique de l'action communautaire*, sous la direction de: Henri Lamoureux, Jocelyne Lavoie, Robert Mayer, et Jean Panet-Raymond, Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Le Bossé, Yann. (2000). "Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir: devenir des compagnons de projets." pp. 143-184 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presses de l'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Lebeau, A., G. Vermette, et C. Viens. (1997a). *Bilan de l'action intersectorielle et de ses pratiques en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec*. Direction de la planification et de l'évaluation. MSSSQ. Québec.
- Lebeau, A., G. Vermette, et C. Viens. (1997b). *Synthèse du contexte structurel des pratiques intersectorielles en toxicomanie*. Direction de la planification et de l'évaluation. MSSSQ. Québec.

- Leclerc, Chantal, Yvan Comeau, et Marie-France Maranda. (1996). "Espoirs et impasses des pratiques de groupe d'insertion à l'emploi." *Cahiers de la recherche en éducation*, 3, (1), 107-132.
- Lemieux, Nicole, et Pierre Lanctôt. (1995). "Commencer sa vie adulte à l'aide sociale". Ministère de la Sécurité du revenu. Québec.
- Lesemann, Frédéric. (2000). "De l'État-providence à l'État partenaire." pp. 223-240 dans: *L'État, la société civile et l'économie*, sous la direction de: Guy Giroux, Les Presses de l'Université Laval. Sainte-Foy.
- Liénard, Georges. (2001). *L'insertion: défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*. Pierre Mardaga éditeur. Sprimont, Belgique.
- Maclouf, Pierre. (1985). "Les restructurations économiques et l'ancrage territorial de la crise de l'État-Providence." *Revue Internationale d'Action Communautaire-RIAC*, 13, (53), 9-17.
- Malenfant, Romaine, Andrée LaRue, Michel Vézina, Martin April, et Andrée-Anne Parent. (2002). "L'intégration durable en emploi dans la mouvance du marché du travail". CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières. Québec.
- Marshall, T.H. (1977). *Class, Citizenship and Social Development*. Chicago University Press. Chicago.
- McAll, C. (1995). "Les murs de la cité: territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté." *Lien social et politiques-RIAC*, 34, 81-92.
- McAll, C., et D. White. (1996). *Structures, systèmes et acteurs: Welfare et Workfare comme champs d'action sociale*. Rapport de l'équipe de recherche sur la pauvreté et l'insertion au travail. Université de Montréal. Montréal.
- McCain, M. N., et J.F. Mustard. (1999). *Inverser la véritable fuite des cerveaux: étude sur la petites enfance*. Institut Canadien de recherche avancée. Toronto.
- Mishra, Ramesh. (1993). "Social policy in the postmodern world." pp. 18-40 dans: *New Perspectives on the Welfare State in Europe*, sous la direction de: C. Jones Finer, Routledge. London.
- Molgat, Marc. (1998). *Vivre hors famille...L'insertion résidentielle au coeur du passage à la vie adulte au Québec*. Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal, Montréal.
- Molgat, Marc. (1999). "De l'intégration à l'insertion...Quelle direction pour la sociologie de la jeunesse au Québec?" pp. 77-94 dans: *Définir la jeunesse? D'un bout à l'autre du monde*, sous la direction de: Madeleine Gauthier, et Jean-François Guillaume, Les Éditions de l'IQRC. Sainte-Foy.
- Morel, Sylvie. (2000). *Les logiques de la réciprocité*. PUF: Les Presses Universitaires de France. Paris, France.

- Morel, Sylvie. (2002). "Modèle du *workfare* ou modèle de l'insertion? La transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec". Condition féminine Canada. Ottawa.
- Murard, N. (1999). "Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté: l'exemple d'un département." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 135-142.
- Nicole-Drancourt, Chantal, et Laurence Roulleau-Berger. (1995). *L'insertion des jeunes en France*. PUF. Paris.
- Nicole-Drancourt, Chantal, et Laurence Roulleau-Berger. (2001). *Les jeunes et le travail: 1950-2000*. PUF: Les Presses Universitaires de France. Paris, France.
- Ninacs, William A. (1996). *Le service social et la pauvreté: de la redistribution des ressources à leur contrôle?* Essais et synthèses. Laboratoire de recherche, École de service social, Faculté des sciences sociales, Université Laval.
- Noreau, Pierre, Suzanne Dugré, Martin Baron, Daniel Langlois, et Diane Guillemette. (1999). *L'insertion sociale et l'intégration professionnelle des jeunes en Abitibi-Témiscamingue*. CRDAT. Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Abitibi-Témiscamingue.
- OPTSQ. Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. (1996). *De la multidisciplinarité vers l'interdisciplinarité*. Montréal.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (1999). *Combattre l'exclusion. Volume 3. L'aide sociale au Canada et en Suisse*. OCDE. Paris.
- Ostner, I. (1999). "Minima sociaux et incitation à l'emploi en Europe: convergence des objectifs, divergence des moyens." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 13-24.
- Ouellet, F., M. Paiement, et P.H. Tremblay. (1995). *L'action intersectorielle, un jeu d'équipe*. Direction de la santé publique de Montréal-centre/CECOM de l'hôpital Rivière-des-Prairies. Montréal.
- Panet-Raymond, J. (1994). "Les conditions du partenariat entre les CLSC et les organismes communautaires dans le contexte de la loi 120." pp. 87-97 dans: *Pratiques d'action communautaire en CLSC, acquis et défis d'aujourd'hui*, sous la direction de: L. Favreau, R. Lachapelle, et L. Chagnon, PUQ. Hull.
- Panet-Raymond, J., et J. Beeman. (1997). "Les alternatives du dépannage alimentaire au développement communautaire." pp. 129-139 dans: *Au delà de la tourmente...Des alliances à bâtir!*, sous la direction de: D. Plamondon, S. Dubord, Maltais. D., S. Brassard, H. Boivin, et M. Couture, Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en Centre de santé/Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi. Chicoutimi.

- Panet-Raymond, J., et D. Bourque. (1991). *Partenariat ou Pater-nariat? La collaboration entre établissements publics et organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes âgées à domicile*. Groupe de recherche en développement communautaire. Montréal.
- Parazelli, Michel, et Gilles Tardif. (1998). "Le mirage démocratique de l'économie sociale." pp. 55-101 dans: *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion*, sous la direction de: Louise Boivin, et Mark Fortier, Fidès. Montréal.
- Patton, M.Q. (1990). *Qualitative Evaluation and Research Methods*. 2nd. Sage Publications.
- Paugam, Serge. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Les Presses Universitaires de France. Paris.
- Paugam, Serge. (1996). *L'exclusion, l'état des savoirs*. La découverte. Paris.
- Paugam, Serge. (1999). *L'Europe face à la pauvreté, les expériences nationales de revenu minimum*. Documentation française. Paris.
- Powell-Taylor, E., Rossing B., et J. Geran. (1998). *Evaluating Collaboratives. Reaching the Potential*. University of Wisconsin Extension. Madison, Wisconsin.
- Proulx, M.-U. (1998). *Territoires et développement économique*. : L'Harmattan. Montréal.
- Provost, M. (1989). "L'employabilité et la gestion de l'exclusion du travail." *Nouvelles pratiques sociales*, 2, (2), 71-82.
- Québec. (1999). *Le sommet du Québec et de la jeunesse. Faits et chiffres 1999*. Gouvernement du Québec. Québec//.
- Québec. (2001). *Politique Jeunesse du Québec*. Gouvernement du Québec. Québec.
- Québec, et Ministère de la solidarité sociale. (1999). *Les jeunes et la sécurité du revenu*. Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.
- Québec, et Ministère de la solidarité sociale. (2001). *Projet Pilote Solidarité Jeunesse. Rapport final d'évaluation*. DRES: Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.
- Québec, et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2000). "Solidarité jeunesse. Cadre d'évaluation". DRES: Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Québec.
- Québec, et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2002). "Profil et cheminement des jeunes participant à Solidarité Jeunesse. Ensemble du Québec et régions". Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. Direction générale des politiques. En collaboration avec la Sécurité du revenu (DGADGO) et le comité aviseur Solidarité Jeunesse. Québec.

- Quiviger, V. (1987). *Quelques conditions de la concertation*. 10 novembre 1987, Conférence annuelle des organismes. Montréal.
- Rapport Harnois. (1987). *Pour un partenariat élargi. Projet de politique de santé mentale pour le Québec*. Les Publications du Québec. Québec.
- René, J.F., M. Goyette, C. Bellot, N. Dallaire, et J. Panet-Raymond. (2001). "L'insertion socioprofessionnelle des jeunes: le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité." *Lien social et politiques-RIAC*, (46), 125-140.
- René, J.-F., Jean Panet-Raymond, Monique Provost, et Christine Lefebvre. (2000). *L'intégration des personnes assistées sociales et le rôle de l'État*. Rapport de recherche, Conseil québécois de développement social. Montréal.
- René, Jean-François. (1995). *Itinéraire de vie précaire: donner un sens au présent. Jeunes adultes et précarité: contraintes et alternatives (Actes du colloque)*. pp. 199-212. Conseil permanent de la jeunesse. Québec.
- René, Jean-François, Christine Lefebvre, et Arlene Cotton. (1999a). "Développement de l'employabilité et *empowerment* dans une entreprise d'insertion: l'exemple d'Insère-Jeunes." *Apprentissage et Socialisation*, 19, (1), 53-70.
- René, Jean-François, Christine Lefebvre, Monique Provost, et Jean Panet-Raymond. (1999b). "La difficile intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 109-121.
- René, Jean-François, et Jean. Panet-Raymond. (2000). *Le mouvement communautaire au Québec comme espace de transactions sociales vers une citoyenneté active et un développement local*. Congrès de l'Association internationale des sociologues de langues française. Juillet 2000. Québec.
- Réseau des CJE. (2000a). *Deuxième bilan provincial. Le 19 mai*. Projet Solidarité jeunesse. Boucherville.
- Réseau des CJE. (2000b). *Premier bilan provincial. Le 27 janvier*. Projet Solidarité jeunesse. Boucherville.
- Réseau des CJE. (2000c). *Solidarité jeunesse. Projet pilote. Septembre 1999 à septembre 2000. Le 31 octobre*. Projet Solidarité jeunesse. Boucherville.
- Rose, José. (2000). "Les jeunes et l'emploi: questions conceptuelles et méthodologiques." pp. 83-116 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presses de l'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Rouleau-Berger, Laurence. (1998). "Professionnels de l'insertion au contact des jeunes en situation précaire : de la coproduction et de la discrimination des compétences." *Lien social et politiques-RIAC*, 40, 39-45.
- Rouleau-Berger, Laurence, et Madeleine Gauthier. (2001). *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*. Éditions de l'aube. Paris.

- Saint-Pierre, C. (1997). *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*. Conseil supérieur de l'éducation. Québec.
- Schaut, Christine. (2001). "Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone: orientations, mise en oeuvre et effets concrets." *Sociologie et société*, XXXIII, (2), 67-92.
- Shragge, Eric. (1997). "Workfare: An Overview." pp. 17-33 dans: *Workfare. Ideology for a New Under-Class*, sous la direction de: Eric Shragge, Garamond Press. Toronto.
- Shragge, Eric, et Marc-André Deniger. (1997). "Workfare in Quebec." pp. 59-84 dans: *Workfare. Ideology for a New Under-Class*, sous la direction de: Eric Shragge, Garamond Press. Toronto.
- Spain, Armelle, Lucille Bédard, et Lucie Paiement. (2000). "Le travail au féminin: normalité ou marginalité." pp. 139-158 dans: *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, sous la direction de: Geneviève Fournier, Bruno Bourassa, et collaboration spéciale Antoine Baby et Yvon Pépin, Les Presses de L'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Tabin, J-P. (2000). "Les politiques actives du marché du travail." *Les politiques sociales*, 3/4, 55-61.
- Tessier, Christiane. (2000). "Jeunes et jeunes femmes: reconnaître la marge, dénoncer la norme." pp. 201-216 dans: *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, sous la direction de: Geneviève Fournier, Bruno Bourassa, et collaboration spéciale Antoine Baby et Yvon Pépin, Les Presses de L'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Théveniault-Muller, M. (1999). *Le développement local. Une réponse politique à la mondialisation*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Thomas, N. (1997). "Perspective historique et méthodologique de diagnostic en santé mentale communautaire." *Les politiques sociales*, 6, (1&2), 38-49.
- Thuderoz, C. (2000). *Négociations. Essai de sociologie du lien social*. PUF: Les Presses Universitaires de France. Paris.
- Touraine, A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble?: égaux et différents*. Fayard. Paris.
- Trottier, C. (2000). "Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes." *Lien social et politiques - RIAC*, (43), 93-102.
- Van Hille, Gwénola, Jean Panet-Raymond, Martin Goyette, Nicole Dallaire, Léo Poirier, et Robert Bastien. (2001). *L'atelier du sud-ouest. Un partenariat favorisant une continuité dans le processus d'insertion socioprofessionnelle*. Étude de cas réalisée dans le cadre du projet: Analyse des pratiques partenariales dans les CJM. document inédit. Montréal.

- Vidalenc, Richard. (2001). *La confiance et le contrat : éléments du processus de lutte contre l'exclusion*. L'Harmattan. Paris.
- Villeneuve, Patrick. (1999). "Sécurité du revenu et exclusion sociale aux Etats-Unis: bilan préliminaire de la réforme de 1996." *Lien social et politiques - RIAC*, 42, (82), 97-108.
- Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Raisons d'agir Éditions. Paris.
- White, D. (1994). "La gestion communautaire de l'exclusion." *Lien social et politiques - RIAC*, 32, (automne), 37-50.
- White, D., L. Jobin, D. McCann, et P. Morin. (2002). *Pour sortir des sentiers battus. L'action intersectorielle en santé mentale*. Les Publications du Québec. Québec.
- White, Deena. (2001). "Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie: l'État et le secteur communautaire au Québec." *Revue canadienne de recherche sur les politiques*, 2, (2), 34-45.
- White, Deena, et Maurice Lévesque. (2001). "Les paradoxes du développement de l'employabilité des personnes assistées sociales." pp. 209-236 dans: *Problèmes sociaux. Tome 2. Études de cas et interventions sociales*, sous la direction de: Henri Dorvil, et Robert Mayer, Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Yin, R.K. (1994). *Case Study Research: Design and Methods*. Sage Publications, Applied Social Research Methods Series, 2nd. Beverly Hills, Ca.





## Annexe

La présente annexe regroupe l'ensemble des grilles d'entrevue utilisées dans le cadre de la collecte des données. Elles apparaissent dans l'ordre de leur présentation dans le rapport (chapitre 1). Dans l'optique d'une démarche qualitative itérative, il ne faut pas voir ces grilles comme des outils de recherche standardisés. Certaines des questions qui y figurent n'ont pas été posées et certaines posées n'y figurent pas puisqu'elles ont exploité des pistes soulevées par les interviewés.

## GUIDE D'ENTREVUE INTERVENANTS LOCAUX (concepteur)

### Étape pré-entrevue :

Quelques jours avant l'entrevue, demander (par lettre ou téléphone) à la personne qu'on va interviewer de faire l'exercice de :

- 1) représenter graphiquement les partenariats autour de SJ (ou d'en faire la liste), en précisant ceux qui existaient avant et ceux qui ont été développés spécifiquement pour SJ. De plus, elle devrait identifier les projets développés avec les divers partenaires. Même si c'est seulement une ébauche, ce n'est pas grave, en autant qu'on puisse partir de ce schéma (ou de cette liste) lors de l'entrevue pour que la personne nous l'explique plus en détails.
- 2) penser à des trajectoires typiques des jeunes qui passent par SJ et comment les partenaires se mobilisent autour d'un jeune.

## 1. Genèse et structuration

**Données à recueillir :**

*Présentation chronologique des étapes objectives de développement du partenariat entre les CJE (ou organismes d'employabilité), CLE, Emploi Québec et organismes du milieu et description des enjeux de négociation (opportunités, contraintes, etc.) qui ont conduit à l'élaboration de la collaboration par ses initiateurs.*

Historique du partenariat

***Question de départ 1 : Comment en êtes-vous arrivé à mettre en place ce partenariat?***

- Qui étaient les initiateurs du partenariat au niveau local?
- Sur quel(s) constat(s) ont-ils initié un partenariat et de quand date-t-il ?
- De quelle manière ont-ils identifié la problématique ?
- Quels objectifs visaient-ils ?
- etc.

***Question de départ 2: Comment s'est développé votre projet depuis le début jusqu'à aujourd'hui?***

- Étapes marquantes du projet? (blocages, obstacles, conditions favorables, ...)

- Enjeux principaux au cours de l'historique du projet?
- Qui étaient les partenaires initiaux (acteurs organisationnels et acteurs intervenants)?
- Quel est le rôle des acteurs dans la structuration du projet?
- Est-ce qu'il y avait déjà eu des expériences de collaboration dans le passé entre les acteurs (individuels ou organisationnels)?
- Y avait-il une entente entre les partenaires (au-delà de l'entente entre CJE, CLE et Emploi Québec) ?
- Y-a-t-il des acteurs qui se sont retirés ou ajoutés et pourquoi?
- etc.

***Question de clarification : Que veut dire le partenariat pour vous ?***

## **2. Les composantes actuelles et la structuration du projet de partenariat**

**NOTE :** Partir du schéma ou de la liste du concepteur (demandée avant l'entrevue).

*Données à recueillir :*

Identification des organisations (acteurs organisationnels) constitutives du système partenarial à l'intérieur duquel les acteurs de l'intervention évoluent. Et structuration du projet de partenariat.

**NOTE :** Deux blocs sont constitués pour nous rappeler qu'il y a **deux « catégories » de partenariat : interne (CJE-SR-EQ) et externe (ce « bloc interne » VS les autres partenaires-externes)**. Mais la question de départ est posée globalement afin de voir si cette distinction ressort spontanément. Si elle ne ressort pas, il faudra poser des questions spécifiques à chacun des deux blocs.

***Question de départ : Parlez-moi de votre projet actuel pour que je comprenne bien sa structure (qui sont les acteurs impliqués?) et comment il fonctionne.***

- Quels acteurs y sont impliqués (acteurs organisationnels, intervenants, etc.)
- Nature du partenariat (projets précis : lesquels?; échange de services?; simple réseau de contacts en vue de référer des jeunes?; etc.)
- Existe-t-il une instance spécifique mise en place pour assurer le bon fonctionnement de ce projet de partenariat ?
- Quelle est la nature de l'intervention des acteurs ? (en quoi consiste l'intervention des différents acteurs?)
- Quelle est la philosophie sous-jacente à l'intervention dans le PSJ ?

- Est-ce que cette philosophie entre en contradiction avec la philosophie de certains partenaires ? Si oui, lesquels ? Et en quoi les philosophies entrent en conflit ?
- Quels sont les objectifs visés par le PSJ ?
- Quelles sont les cibles de l'intervention ? (le jeune uniquement? le milieu aussi?)
- Quels sont les moyens humains, financiers et logistiques dont les intervenants disposent pour mener à bien cette intervention ?
- Quelle est la structure du projet : partage des rôles et des responsabilités des différents participants au projet (rôle générique, rôle spécifique pour l'ensemble des partenaires)?

***BLOC I. Dynamique partenariale interne (CJE-SR-EQ) :***

- Nature du partenariat entre les trois acteurs?
- Rôles respectifs?
- Sujets d'entente? Sujets de conflits?
- etc.

**BLOC II. Dynamique partenariale externe (bloc CJE-SR-EQ avec les autres partenaires) :**

- Nature du partenariat entre les acteurs externes et le « noyau » central (ou une partie du noyau)?
- Rôles respectifs?
- Sujets d'entente? Sujets de conflits?
- etc.

**3. Les dynamiques partenariales dans l'intervention**

***Question de départ : Décrivez-moi comment les partenaires sont mobilisés autour du parcours du jeune dans SJ. Quels est l'impact des partenariats sur l'intervention ? Comment SJ utilise ou non les partenariats existants et en crée de nouveaux spécifiquement pour SJ ? Quels sont les partenariats mis en place pour soutenir l'intervention auprès des jeunes ?***

**NOTE :** Il faudra adapter cette question au statut de l'interviewé (intervenant vs coordonnateur de CJE ou autre).

- Quel est le rôle de chacun des partenaires impliqués ?
- À quel-s moment-s interviennent-ils ?
- Quelles sont les relations avec les entreprises?
- Comment est réparti le travail dans l'intervention ? Existe-t-il un leader ?
- Comment sont prises les décisions en général ?
- Quelle est la place du jeune adulte dans l'intervention?
- Existe-t-il des divergences d'opinion ?
- A quoi sont-elles attribuables ?
- Existe-t-il des espaces de négociation ? A quel niveau se jouent-ils ?
- etc.

**4. Effets perçus du programme**

***Question de départ : Quels sont, selon vous, les résultats concrets du projet de partenariat?***

- Quels étaient les résultats concrets attendus du projet ? (au niveau de la clientèle; au niveau de l'activité elle-même; au niveau de la tâche (quantité, qualité), des intervenants dans le projet (directement, indirectement), au niveau du climat de travail (interne à l'organisme, entre les organismes), au niveau de la localité)
- Est-ce que ces résultats attendus se manifestent dans les faits?
- Quelles sont les retombées du projet sur les autres activités de votre organisation?
- Quelles sont les retombées du partenariat sur la mission ou l'approche d'intervention?
- Quel est l'impact du projet sur les autres organismes du milieu?
- L'intervention développée dans le cadre du programme parvient-elle à répondre aux attentes et besoins des jeunes?
- Dans le cadre de votre projet comment pourrait-on améliorer le partenariat?
- etc.

### **5. Perspectives d'avenir :**

***Question de départ : Comment envisagez-vous l'avenir de votre projet de partenariat?***

- Partenariats projetés? quand? avec qui? pourquoi? etc.
- Partenariats qui menacent de « tomber »? lesquels? pourquoi? etc.
- Projets particuliers envisagés? de quelle nature? avec qui? quand? etc.
- etc.

***Profil du concepteur : où travailliez-vous avant d'être ici ? (milieu communautaire, institutionnel, privé)***

## GUIDE DE GROUPE DE DISCUSSION

### INFORMATEURS –CLEFS/ PARTENAIRES

**NOTE : L'OBJECTIF EST DOUBLE**

1. obtenir des éléments sur le portrait dynamique de la région : les tendances socio-économiques, les rapports entre les différents acteurs publics, privés et communautaires, dans une perspective historique récente, depuis la création du CJE
2. obtenir un état des collaborations entre le cje et des partenaires «qui rayonnent» dans le milieu mais qui ne sont pas nécessairement des partenaires privilégiés du CJE et de SJ (schéma téléphonique des partenaires externes)

I. Le portrait dynamique de la région

QUESTION DE DÉPART :

1. Comment décririez-vous la dynamique entre les organismes communautaires, privés, para-publics et publics dans votre localité X ?

- Quelles sont les **alliances/tensions** entre les secteurs privés (chambres de commerce, entreprises, etc.), les secteurs publics, communautaires et les syndicats ?
- La **table de concertation jeunesse** :
  - qui en fait partie depuis quand ?
  - Qui en sont les leaders opérationnels (coordonnateur, porteur de dossier) ou d'influence ?
  - Quels sont ses priorités et dossiers importants depuis les dernières années ?
  - La table a-t-elle un rôle par rapport à Solidarité jeunesse ? Si oui, lequel/lesquels ?
  - Quels sont les moments marquants de son passé récent (actions, conflit interne, arrivée ou départ) ?
- Comment décririez-vous la dynamique des organismes et institutions qui s'occupent principalement des **jeunes** ?

2. Qui faut-il voir ou avoir avec soi pour initier quelque chose pour les jeunes dans la région ; gang, professeur, coach, Association, politique, vedette locale, etc..

3. Qui a été le relais de Boisclair dans la région avant, après et depuis sa tournée d'implantation de SJ ?

4. Nous allons maintenant parler des tendances que vous observez dans votre localité X concernant les jeunes. (Nous ne voulons *pas de statistiques élaborées* mais simplement ce que vous observez comme dynamique, subjectivement et appuyé sur certains faits)

- tendances au niveau de **l'emploi** des jeunes depuis les dernières années ?
  - place des jeunes : ouvertures de postes bien payés ou précarité ?
  - place des jeunes dans les grandes entreprises et PME ?
  - etc.
- tendances au niveau de la **mobilité** des jeunes dans la région depuis les dernières années ?
  - Restent-ils dans la région ?
  - Sont-ils fiers de leur région ?
  - Déménagent-ils à l'intérieur de la région («nomades») ?
  - etc.
- et au niveau du **transport** ?
  - facilités ?
  - difficultés particulières ?
  - etc.
- tendances au niveau du **logement** dans la région ?
  - est-ce problématique pour les jeunes ou non ?
  - etc.
- tendances au niveau des **loisirs (sports, culture)** dans la région ?
  - qu'y a-t-il comme loisirs spécifiquement pour les jeunes ?
  - croyez-vous que ça répond à leurs besoins ?
  - etc.
- tendances **politiques** dans la région ?
  - que pensent les leaders politiques de la région des jeunes en général ?
  - que font les leaders politiques de la région spécifiquement pour et avec les jeunes ? (réalisations concrètes : emploi, loisirs, transport, etc.)
  - etc.
- tendances dans les **médias**
  - Quelle est l'*image des jeunes* qui circule dans la région ?
  - Quels sont les *problèmes* associés aux jeunes : drogues, criminalité, décrochage, chômage, désœuvrement, absence de place?

## II. LES COLLABORATIONS POUR SJ (réelles, projetées et potentielles) :

1. Quels sont les liens que vous entretenez avec le CJE ou l'organisme « X » ?

### **LIENS FORMELS**



- Avez-vous une entente formelle avec le CJE/organisme « X » ? (nature de l'entente)
- Comment en êtes-vous venu à cette entente ? (historique)

### **LIENS INFORMELS**

- Est-ce plutôt une collaboration informelle ? *Si oui*, comment en êtes-vous venu à cette collaboration ? (historique)
- Est-ce que cette entente comporte des liens avec d'autres organisations ou des entreprises de la région ? (nature des liens)

2. Plus précisément, connaissez-vous « Solidarité Jeunesse »? Que savez-vous de ce projet ?

3. Si vous connaissez le PSJ, comment vous a-t-il été présenté ?

4. Comment se passe l'intervention avec les jeunes ?

- Comment définissez-vous le rôle (et l'implication) de votre organisme auprès des jeunes de SJ ou du CJE/organisme « X » ?
- Qu'avez-vous fait concrètement avec ces jeunes ? (idéalement les jeunes de SJ si la personne fait la différence mais sinon, avec les jeunes du CJE/organisme « X »)
- Comment percevez-vous les jeunes de SJ ou du CJE/organisme « X »?
- Quels seraient, selon vous, les besoins à combler dans l'intervention ou l'implication auprès des jeunes SJ ou du CJE/organisme « X »?

5. Est-ce que SJ a changé quelque chose dans vos relations avec le CJE ? Si oui : Qu'est-ce qui a changé depuis Solidarité jeunesse dans vos relations avec le CJE ?

- Avez-vous formalisé vos relations ? Intensifié vos relations ?
- Vos relations sont-elles fondées sur les personnes qui se connaissent bien et/ou sur des ententes entre organismes qui travaillent ensemble depuis certains temps ? (par exemple l'acceptation d'un organisme comme les CJ dans une table communautaire grâce à un intervenant «cool» et bien enraciné)

6. Quels sont, selon vous, les résultats concrets de votre collaboration ?

- Quelles sont les retombées sur les jeunes de leur « séjour » chez vous ? (Est-ce qu'ils en sortent changés? *Si oui*, dans quel sens vont ces changements?)
- Est-ce que les jeunes reçus ont un effet sur les autres activités de votre organisation? (Est-ce que le passage de ces jeunes change quelque chose à votre organisation ? au climat? à la productivité? etc.)

7. Y a-t-il des **collaborations projetées** avec le CJE en général ou concernant les jeunes de SJ en particulier ? Si oui, lesquelles ? etc.

8. Y aurait-il des **collaborations potentielles** qui pourraient servir aux jeunes de SJ ? Si oui, lesquelles, etc.

9. Quels sont, selon vous, les retombées concrètes du projet ?

- Quels étaient les résultats concrets attendu du projet ? (au niveau de la clientèle; au niveau de l'activité elle-même; au niveau de la tâche (quantité, qualité), des intervenants dans le projet (directement, indirectement), au niveau du climat de travail (interne à l'organisme, entre les organismes), au niveau de la localité)
- Est-ce que ces résultats attendus se manifestent dans les faits?
- Quels sont les effets du projet sur les autres activités de votre organisation?
- Quels sont les effets sur la mission ou l'approche d'intervention?
- Quel est l'impact du projet sur les autres organismes du milieu?
- L'intervention développée dans le cadre du projet parvient-elle à répondre aux attentes et besoins des jeunes?
- Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?
- etc.

10. Comment envisagez-vous l'avenir de ce projet en particulier ?

- Partenaires supplémentaires envisagés ? quand? qui? pourquoi? etc.
- Partenaires qui menacent de se retirer? lesquels? pourquoi? etc.
- Projets particuliers envisagés? de quelle nature? avec qui? quand? etc.
- etc.

## **GUIDE D'ENTREVUE AUPRÈS DES INFORMATEURS-CLÉS**

### **DES RÉSEAUX D'EQ ET DE SR**

#### **1. Historique :**

- Comment s'est passée la mise en place du PSJ avec le CJE ?
  - qui vous a abordé pour vous impliquer dans le PSJ ?
  - comment le projet vous a-t-il été présenté ? (kit de documents-maîtres ? etc.)
  - nature de la collaboration ? (rôles, responsabilités)
  - enjeux de négociation ayant conduit à la collaboration entre les partenaires « internes » au projet ? (ex : protocole d'entente et diverses négociations sur l'utilisation des mesures d'EQ ainsi que sur la participation de SR)
  - sujets de discorde ?
  - sujets d'entente ?
- Comment s'est développée la collaboration avec les partenaires impliqués dans le PSJ ?
  - étapes marquantes du projet ? (chronologie)
  - enjeux principaux au cours de l'histoire du projet ?
  - expérience de collaboration dans le passé entre les acteurs ?
  - rôle de chacun des acteurs dans la structuration du PSJ ?

#### **2. Composantes actuelles et structuration du PSJ :**

- Parlez-moi du PSJ, de votre point de vue, pour que j'en comprenne bien la structure (qui sont les acteurs impliqués?) et son fonctionnement.
  - objectifs visés par le PSJ ?
  - philosophie de l'intervention à l'œuvre derrière le PSJ ?
  - acteurs impliqués ?
  - nature du partenariat ? (projets précis : lesquels?; échange de services ? lesquels et comment ça se passe ?)
  - gestion des assouplissements (EQ) ?
  - structure du PSJ (partage des rôles et responsabilités des partenaires)  
.... Exploration à faire du côté de la boîte à outils d'EQ (cf. les ressources qu'ils peuvent effectivement mettre à la disposition des jeunes de SJ— règles qui président au choix des clients qui vont bénéficier des mesures actives = quotas, etc. .... Marge de manœuvre dont les acteurs d'EQ bénéficient au sein de leur propre organisation = règles auxquelles ils sont astreints, etc.)
  - comment fonctionne le CLS ? avec le Comité opérationnel et avec le CRS ? (comment ça se passe? = la dynamique des rencontres ; thèmes abordés ; etc.)

-Comment le fonctionnement du CLS pourrait-il être amélioré ?  
-Les trajectoires des jeunes de SJ : les jeunes de SJ sont-ils traités différemment des clients réguliers par votre organisation ? si oui, comment ? (exemples)

-Est-ce que votre organisation a développé des interventions particulières pour les jeunes de SJ présentant des problèmes particuliers (toxicomanie, santé mentale, etc.) ? Si oui, quelles interventions ? et comment ça se passe ?

PORTER ATTENTION À : Comment se passe concrètement l'application du PSJ dans les rouages/la structure du CLE ? (ex : difficultés dans la mise en œuvre et le développement du PSJ (certaines sont-elles liées à des questions syndicales comme le chevauchement des compétences entre EQ et le CJE ?).

### **3. Effets perçus du PSJ :**

-Effets perçus du PSJ ?

-résultats attendus ?  
-est-ce que ces résultats attendus se manifestent dans les faits ?  
-est-ce que le projet SJ a contribué à des changements dans votre organisation ?

### **4. Perspectives d'avenir :**

-Comment voyez-vous l'avenir du PSJ ?

## SCHEMA D'ENTREVUE AVEC LES JEUNES DE SJ

*Au début de l'entretien, préciser l'**objectif de l'entretien** à la personne interviewée ainsi que la **durée approximative** (environ 1h30)*

**Objectif de l'entretien :** Connaître la **trajectoire du jeune** avant et après son passage au Projet Solidarité Jeunesse et son **expérience dans le projet**.

À la fin de l'entretien, il y aura quelques **questions sociodémographiques** sur l'âge, la situation familiale et le statut socioprofessionnel du jeune.

Expliquer le **mode de fonctionnement de l'entretien**, c'est-à-dire mode de **conversation libre**, **raisons de l'enregistrement**, **confidentialité**, etc. Faire signer la feuille de **consentement à l'enregistrement**.

### **SECTION SUR LA SITUATION DU JEUNE AU MOMENT DE L'ENTREVUE**

***Nous allons débiter avec des questions plus générales sur ta situation actuelle***

#### **1. Qu'est-ce que tu fais présentement?**

##### **EXPLORER :**

- a) occupation (emploi, études, etc.)
- b) conditions de vie : logement, alimentation, loisirs
- c) relations/réseau informel (famille, amis, voisinage) et liens avec des ressources formelles (institutions publiques, organismes communautaires)
- d) santé physique et santé mentale (e. g. détresse psychologique)
- e) perception de soi, de sa place ou non, de ses actions
- f) implication sociale (citoyenneté)
- g) problématique particulière (justice, itinérance, etc.)

➤ *Est-ce que tu t'impliques dans d'autres activités? (bénévolat, loisirs, etc.) (à part l'occupation principale comme les études ou le travail)*

#### **2. Comment en es-tu arrivé là? (les facteurs)**

Il s'agit de faire émerger ce, qui aux yeux du jeune, lui a permis (ou non) d'en arriver là (par rapport à sa situation au moment de l'entretien).

Identifier le ou les facteurs qui l'ont amené à cette situation : le projet SJ, un emploi, une formation, la famille, des amis, un chum / une blonde.



|                                                                                                         |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| b) la scolarisation (abandon, difficultés d'apprentissage et de comportement)                           |  |
| c) la vie dans la famille d'origine (type d'emploi des parents, aide sociale, relations conflictuelles) |  |
| d) problèmes particuliers (placement en CA, toxicomanie, justice, etc.)                                 |  |
| e) maternité, rupture, déménagement, etc.                                                               |  |
| autres (logement, migration, etc.)                                                                      |  |

## 6. Quelles sont les circonstances qui t'ont amené à t'inscrire à SJ?

*Les raisons (événements ou problèmes) qui font que le jeune se retrouve à SJ.*

- Comment cela t'a été présenté? (perception du projet, obligation versus volontariat)

*Ex. : obligation << relative >> de participer (à explorer sans faute); volonté de se trouver un emploi, de retourner à l'école, de pouvoir manger, etc.*

- Qu'est-ce qui t'as décidé à participer? (déclencheur)

## 7. Est-ce que tu avais participé à d'autres programmes avant SJ? Qu'est-ce que cela t'avait apporté?

**IDENTIFIER LE PROJET ET FAIRE UN BREF BILAN (MOMENT, ATTENTES, BESOINS, SATISFACTION).**

## 8. Quelles étaient tes attentes au moment de débiter le projet SJ? De quelle façon SJ a répondu à tes attentes?

*Ex.: avoir une meilleure formation, un emploi en bout de ligne, amorcer un retour aux études, avoir plus d'argent, rencontrer du monde, se sentir utile, sortir de la marginalité, etc.*

## 9. Quels étaient tes principaux besoins? (ex. : manger, avoir un toit, etc.) De quelle façon SJ t'as permis de répondre à tes besoins?

*Besoins au plan économique, de la socialisation, de la reconnaissance et de la confiance, etc.*

## 10. Décris-moi de que tu as fait concrètement durant les mois où tu as été dans le projet?

### **Distinguer les 3 premiers mois de la période de suivi => Plan d'action**

- *Quelles ont été les activités principales? (connaissance de soi, pré-employabilité, employabilité, plateau de travail, stage, etc.)*

*Le bilan des actions/activités internes/externes (description)*

- *Quel était ton projet ou le projet présenté?*
- *Comment ça s'est passé tout au long du projet? Quelles ont été les principales étapes?*  
*(avec SR et EQ)*

*Principaux moments du parcours administratif*

- *Comment ça s'est passé avec le groupe? (apport du groupe) Et en suivi individuel?*
- *Est-ce que tu as l'impression d'avoir eu une marge de manœuvre dans le PSJ? À savoir si les jeunes ont un mot à dire sur le fonctionnement (suggestion) et qu'ils peuvent influencer les décisions.*
- *Quels ont été les liens avec l'entreprise privée, l'école ou tout autre organisme impliqué dans la réalisation du Plan d'action?*
- *Est-ce que tu as eu d'autres types d'activités en parallèle au projet? lesquelles?*
- *Qu'est-ce que tu as aimé et que tu as moins aimé?*  
*Atmosphère, type de travail, rapports entre les personnes*

### **5- SECTION BILAN DU PROJET**

*Expérimenter le photolangage...*

- 11. Qu'est-ce que ton passage à SJ t'a apporté de concret en bout de ligne?  
Qu'est-ce cela t'a permis de réaliser? (faire ressortir de quelle façon)**

### **Réalisations concrètes par rapport aux objectifs personnels**

Niveau de fierté par rapport à son passage dans le projet et à une/des réalisations

En lien direct avec l'insertion :

- a) un emploi
- b) un retour aux études
- c) une formation particulière (ex. : mesures actives)
- d) l'acquisition de nouvelles compétences (professionnelles)

En lien avec des conditions à l'insertion :

- a) de nouveaux ami-e-s, un plus grand réseau,



- b) une meilleure connaissance des ressources disponibles
- c) utilisation des ressources disponibles
- d) découverte des forces utiles ou choses positives sur eux même
- e) estime de soi ou autres compétences génériques

**12. Selon toi, qu'est-ce que ta participation au projet a changé à ta vie quotidienne? Est-ce que cela t'a aidé à résoudre des difficultés? De quelle façon? (effets)**

- Par rapport aux conditions de vie, à l'organisation quotidienne de la vie
- Par rapport à l'école, le marché du travail : attitudes, motivation
- Par rapport à soi : plus de confiance en soi, d'estime de soi, de capacité d'actions et de réflexion sur sa trajectoire
- Meilleure santé physique et mentale
- Par rapport à son entourage : meilleures relations, règlement de situations difficiles, etc.

**13. Quel soutien as-tu reçu des personnes chargées de t'aider durant ton passage dans le projet? (phases intensive et de suivi)**

**DANS LE PARCOURS, RAPPORT AUX INTERVENANTS, ENTRE AUTRES PAR RAPPORT A CERTAINS PROBLEMES PARTICULIERS.**

- *Qu'est-ce qui t'est arrivé depuis que tu as terminé le projet?*  
Explorer le post parcours (suivi, etc.).
- *Y a-t-il eu d'autres personnes, à l'extérieur du projet, qui t'aurait apporté du soutien pendant ton passage au projet SJ? (en particulier, les agents SR/EQ)*

**IDENTIFIER LE TYPE DE SOUTIEN REÇU PAR D'AUTRES PERSONNES A L'EXTERIEUR DU PROJET.**

**14. Quel bilan général fais-tu ton passage dans le projet SJ? (besoins non répondus, meilleur soutien, etc.)**

- Réponses ou non aux attentes et besoins
- Soutien disponible dans les CJE, par l'intervention directe
- Soutien dans d'autres ressources du milieu (partenaires)
- Utilité générale du projet; améliorations possibles

**15. Est-ce que tu considères que t'as une place dans la société? Comment tu la définis?**

**16. Et l'avenir : Comment tu te vois dans 5 ans? et dans 10 ans?**

*Nouveaux projets, nouvelles démarches entreprises  
Liens avec SJ (En quoi SJ a-t-il facilité cela?)*

## SECTION SUR LES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

**Nous allons en terminant.....**

- Âge (ou moment) de l'arrivée à l'aide sociale
- Sexe
- Région
- Moment du début et de la fin de la participation à SJ
- Etc.

**Avez-vous des commentaires à me formuler? (sur l'entretien, le projet, des renseignements donnés, etc.)**

---



---



---

## GUIDE D'ENTREVUE AVEC LES INTERVENANTS DE SJ

**Objectif de l'entretien :** Faire ressortir la perception des intervenants sur la trajectoire des jeunes et l'intervention faite auprès d'eux dans le cadre du projet SJ.

*\*Demander des données telles que la fiche d'assiduité, le plan d'action, les notes de suivi et en lien avec d'autres partenaires (en aviser l'intervenant par téléphone afin qu'il se prépare).*

## **LA TRAJECTOIRE DU JEUNE**

*Retracer brièvement les éléments de la trajectoire du jeune en se servant du tableau chronologique comme référent, en complément avec la perception de l'intervenant.*

**1. Quelle était la situation du jeune au moment de son arrivée à SJ? Qu'est-ce que vous saviez?**

- Situation personnelle au moment d'entrer dans le programme :
- h) conditions de vie : logement, alimentation, loisirs
- i) problématique particulière (justice, itinérance, etc.)
- j) relations/réseau informel (famille, amis, voisinage) et liens avec des ressources formelles (institutions publiques, organismes communautaires)
- k) santé physique et santé mentale (e. g. détresse psychologique)
- Événements qui l'ont amené à faire une demande à la Sécurité du revenu :
- f) expériences de travail difficiles, perte d'emploi;

- g) scolarisation (abandon, difficultés d'apprentissage et de comportement);
- h) vécu dans la famille d'origine (type d'emploi des parents, aide sociale, relations conflictuelles);
- i) problèmes particuliers (placement en CA, toxicomanie, justice, etc.);
- j) maternité, rupture, déménagement, etc.;
- k) autres (logement, migration, etc.).

2. Quels étaient ses principaux besoins? (ex. : manger, avoir un toit, etc.)

*Besoins au plan économique, de la socialisation, de la reconnaissance et de la confiance, etc.*

3. Quelles étaient ses attentes par rapport au projet SJ?

*Ex.: avoir une meilleure formation, un emploi en bout de ligne, amorcer un retour aux études, avoir plus d'argent, rencontrer du monde, se sentir utile, sortir de la marginalité, etc.*

4. Quelle était sa réaction ou son intérêt à participer à SJ? (attitudes/motivation)

5. Est-ce que le jeune avait récemment utilisé d'autres ressources ou programme avant d'entrer à SJ?

6. Quel était son projet personnel à court, moyen ou long terme?

## **SUIVI ET INTERVENTION À SJ**

*Faire ressortir la façon particulière d'intervenir avec ce jeune à cette étape (écoute, accompagnement, renforcement, confrontation, encouragement, etc.)*

### **7. Comment s'est passé SJ pour ce jeune?**

- *Quelles ont été les principales activités de ce jeune? (démarches d'insertion, plateau de travail, stage, etc.)*
- *Comment ça s'est passé avec le groupe? Qu'est-ce que cela a apporté à ce jeune? (apport du groupe)*
- *Comment s'est passé le suivi individuel en phase intensive? (besoins cernés, objectifs à SJ, etc.)*
- *Comment s'est passé le suivi individuel en phase suivi?*
- *\*\*Demander de décrire une intervention particulière ou une rencontre-type.*
- *Est-ce qu'il y avait d'autres types d'activités en parallèle au projet? lesquelles?*
- *Est-ce qu'il y a eu des événements particuliers pendant son passage à SJ? (ex. : déménagement, rupture de couple, etc.)*

### **8. Comment s'est construit le Plan d'action du jeune?**

- *Quel était son projet ou le projet présenté? (objectifs, moyens, outils, etc.)*
  - a) Description : \_\_\_\_\_
  - b) Réalisme du plan par rapport à sa trajectoire (ajustement requis)
- *Comment s'est passée la mise en place de son projet? (principales étapes avec SR et EQ)*
- *Est-ce qu'il y a eu des liens avec d'autres partenaires comme l'entreprises privées, l'école ou autre organisme impliqué dans la réalisation du Plan d'action?*
- *Quel est le soutien offert par ces partenaires aux jeunes?*

### **9. Est-ce que ce jeune a vécu des difficultés particulières dans son Plan d'action? dans son élaboration, dans son actualisation**

- *Si oui, qu'avez-vous fait concrètement en terme d'intervention? (exemples)*

## **BILAN DE L'INTERVENTION DE SJ**

*Faire des liens entre ce que SJ a pu lui apporté et l'intervention faite auprès de ce jeune, en faisant ressortir le rôle de l'intervention SJ dans le cheminement du jeune.*

**10. Qu'est-ce que son passage à SJ lui a apporté concrètement? (réalisations)**

**Réalisations concrètes par rapport aux objectifs personnels**

En lien direct avec l'insertion :

- e) un emploi
- f) un retour aux études
- g) une formation particulière (ex. : mesures actives)
- h) l'acquisition de nouvelles compétences (professionnelles)

En lien avec des conditions à l'insertion :

- f) de nouveaux ami-e-s, un plus grand réseau,
- g) une meilleure connaissance des ressources disponibles
- h) utilisation des ressources disponibles
- i) découverte des forces utiles ou choses positives sur eux même
- j) estime de soi ou autres compétences génériques

**11. Par rapport à la situation de ce jeune, à ses attentes et à ses besoins, qu'est-ce que SJ a pu apporter au jeune en bout de ligne?**

- Comment SJ a permis de répondre à ses attentes et à ses besoins?
- Par rapport aux conditions de vie, à l'organisation quotidienne de la vie
- Par rapport à l'école, le marché du travail : attitudes, motivation
- Par rapport à soi : plus de confiance en soi, d'estime de soi, de capacité d'actions et de réflexion sur sa trajectoire
- Meilleure santé physique et mentale
- Par rapport à son entourage : meilleures relations, règlement de situations difficiles, etc.
- Quelle est l'utilité du projet pour ce type de jeune?
- Quelles sont les améliorations possibles à apporter?

**12. Qu'est-ce qui est arrivé depuis que ce jeune a terminé le projet? (post-parcours)**

**13. Est-ce qu'il y a d'autres facteurs externes qui furent aidants (ou nuisibles) dans ses réalisations?**

- Est-ce que le jeune a développé des liens significatifs avec d'autres personnes à l'extérieur de SJ? avant pendant et après SJ

**14. Globalement, en quoi l'intervention avec ce jeune a-t-elle différé de l'intervention standard?**

- *Quel impact a leur profil professionnel dans l'intervention? (apports positifs, limites)*

|                                          |
|------------------------------------------|
| 15. Où voyez-vous les jeunes dans 5 ans? |
|------------------------------------------|